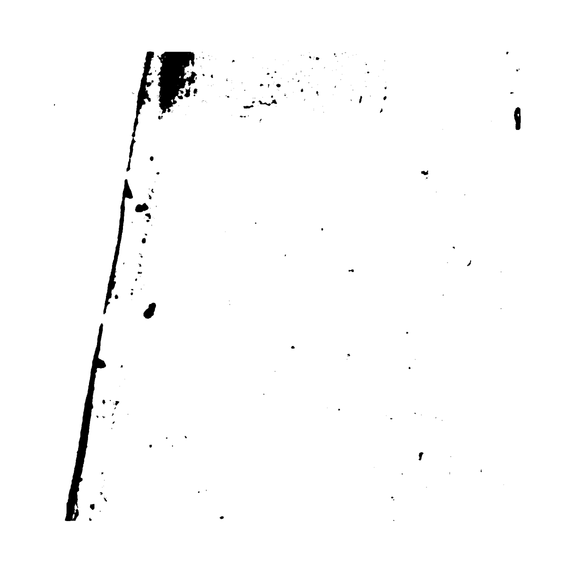



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN







LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNE'E M. DCC. XXXIX.

JANVIER.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE JOURNAL DES SCAVANS.

JANV. M. DCC. XXXIX.

CONTINUATION DU Traité de la Police, contenant l'Histoire de son établissement, les fonctions & les prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix & tous les Réglemens qui la concernent : avec un Recueil de tous les Réglemens & Statuts des six Corps des Marchands & de toutes les Communautez des Arts & Métiers. Tom. IV. De la Voirie ; de tout ce qui en dépend, ou qui y a quelque rapport.

On y a joint une ſuite de la cription Hiſtorique & Topog que de Paris, & deux Plans vellement gravés, dont l'un re ſente l'état preſent de la Ville de ris, avec ſes accroiſſemens, ſes nes & ſes limites: l'autre déſigne ſes canaux, conduits, tuyaux & ſervoirs pour la diſtribution des eau aux Fontaines publiques de la Vi & des Fauxbourgs. A Paris, chez Jean-François *Hériſſant*, ruë Neuve Notre-Dame, à la Providence. 1738. *in-folio.* pag. 794. ſans les Tables.

CE fut en 1705. que feu M. de la Mare mit au jour le premier Volume de ſon excellent Traité de la Police, qui fut reçû avec un applaudiſſement général. Cinq ans après, c'eſt-à-dire en 1710. parut le ſecond Volume de cet Ouvrage, & le troiſiéme en 1719. On donna une ſeconde Edition des deux premiers Tomes en

1722. Nous avons rendu compte de ces trois Volumes dans plusieurs de nos Journaux. Quelque immense que fût une pareille compilation, à la mort du laborieux Auteur, il étoit encore fort éloigné d'avoir entierement rempli son vaste projet. De douze Livres que devoit lui fournir son Traité général de la Police, il ne s'en trouvoit encore que cinq ausquels il eût mis la derniere main, & qu'il eût communiqué au public. Ces 5 premiers Livres rouloient 1°. sur la Police en elle-même, quant à son existence necessaire, à sa source, à sa naissance, & quant à ses Magistrats ou Officiers, dont on exposoit l'établissement, les dignitez, les prérogatives & les fonctions: 2°. sur toutes les matieres qui concernent la Religion: 3°. sur toutes les Loix qui ont pour objet la discipline des mœurs: 4°. sur la conservation & le recouvrement de la santé: 5°. sur la Police des vivres, qui comprend tout ce qui

regarde le pain, la viande, le poisſon de mer & celui d'eau douce; les œufs, le beurre & le fromage; les fruits & les légumes: le vin & la bierre; le bois & le charbon ſervant à preparer les alimens par la cuiſſon: le foin & les grains deſtinés à nourrir les beſtiaux qu'on employe à l'agriculture, aux voitures & aux autres commoditez.

On peut dire que M. de la Mare ſur tous ces ſujets avoit épuiſé la matiere. Mais il lui reſtoit encore ſept Livres à publier, dans leſquels il devoit s'étendre: 6°. ſur la Police de la Voirie, c'eſt-à-dire ſur les bâtimens, les ruës & les voyes publiques, les grands-chemins, les Poſtes & les Voitures publiques: 7°. ſur la tranquillité publique par rapport aux cas fortuits, aux actions nuiſibles, qui ſe commettent beaucoup plus par négligence, que par quelque malice; aux filoux & aux voleurs; aux violences, aux homicides, & autres crimes de cette nature; aux entrepriſes clan-

destines ; à la fureté de la nuit ; à celle des grands-chemins, sur-tout en tems de guerre. Le huitiéme Livre devoit contenir tout ce qui appartient en fait de Police, aux Sciences & aux Arts liberaux ; le neuviéme tout ce qui dépend du commerce en général, & en particulier de celui de France, partagé en commerce des Villes, commerce de Ville à Ville, & commerce étranger ou de long-cours ; le dixiéme devoit traiter des Manufactures & des Arts méchaniques ; le onziéme des Serviteurs, Domestiques & Manouvriers ; & le douziéme du dernier & du pire de tous les états, où l'homme puisse être reduit par rapport à la vie temporelle : & c'est celui de la pauvreté.

Tel étoit le vaste corps de doctrine, dont M. de la M. s'étoit proposé d'enrichir la République des Lettres : dessein des plus loüables, mais dont l'exécution étoit demeurée imparfaite par la mort

d'un Auteur si éclairé dans ces sortes de matieres. Tout le monde souhaitoit depuis long-tems, qu'un digne Successeur dans une entreprise de cette importance, nous fît voir quelque continuation de ce grand Ouvrage. C'est ce que fait aujourd'hui M. le Cler-du-Brillet, Procureur du Roi à l'Amirauté, Magistrat pourvu de tout le courage, & de toutes les connoissances necessaires en pareil cas, & par-là très-propre à nous consoler de la perte que nous avons faite en un genre de Litterature si interessant pour tous les bons Citoyens.

Notre sçavant Auteur reprend donc ici le Traité de la Police, où son prédecesseur l'avoit discontinué, c'est-à-dire au sixiéme Livre, dans lequel il s'agit de la Voirie. Pour en donner une idée générale nous ne sçaurions mieux faire que de la tracer d'après l'analyse exacte que nous offre de cet Ouvrage M. le Cler dans son Avertissement.

Parmi les objets importans au ser-

vice de l'Etat & au bonheur des peuples que presente cette partie de la Police ; celui des Bâtimens tient certainement la premiere place. C'est ce qui détermine l'Auteur à parler d'abord de l'origine & du progrès de l'Architecture dans les principales Nations. Après quoi il établit ce qui s'observe pour la largeur & l'allignement des ruës ; ce qui interesse l'*entretenement* des Temples ou des Eglises destinées au Service Divin ; les privileges de ces lieux saints ; ceux des Maisons Royales & des Edifices publics. De-là il passe aux Régles concernant les Bâtimens particuliers, où il comprend tout ce qui regarde les materiaux qu'on y employe ; les Entrepreneurs, les Maîtres & les Ouvriers qui y travaillent ; l'établissement & les fonctions des Jurez Architectes-Bourgeois, ausquels il a joint l'article touchant les Maîtres généraux des bâtimens, leur pouvoir, leurs fonctions, & tout ce qui dépend

de la Juriſdiction de la Maçonnerie.

La conſervation des bâtimens conduit notre Auteur à parler des incendies; & il nous détaille toutes les précautions miſes en œuvre par la Police contre les dangers du feu; les remedes & les prompts ſecours qu'elle apporte dans ces malheurs; comment elle pourvoit à la ſureté des effets qui échappent au feu; & les moyens qu'elle employe pour ſoulager & ſecourir ceux qui ont perdu leur bien dans l'incendie.

Comme, après les bâtimens, (continue M. L. C.) la plus grande beauté d'une Ville conſiſte dans le pavé & le nettoyement des ruës; les plus fameuſes Villes de l'Europe recherchent avec ſoin les Réglemens qui ont été faits à cet égard pour la Ville de Paris. C'eſt pour cela que l'Auteur eſt entré dans un plus grand détail ſur ces deux parties, non ſeulement pour marquer les variations dans cette Police,

mais encore pour indiquer les moyens par lesquels on a surmonté toutes sortes de difficultez sur cet article. L'Auteur s'est principalement attaché à perpetuer la connoissance de ce bel ordre établi en 1666 dans le Conseil tenu par ordre du Roi chez M. le Chancelier *Seguier*, pour la réformation de la Police générale de la Ville de Paris : & malgré les changemens survenus relativement à la dépense du nettoyement & des lumieres publiques ; c'est toûjours le meilleur exemple à proposer pour les autres Villes principales. Aussi l'Auteur a-t-il grand soin de particulariser toutes les circonstances necessaires à l'intelligence de ce point important.

Les débordemens de la Seine & de la riviere des Gobelins ayant causé souvent des desordres dans Paris, les soins de la Police se sont étendus jusqu'à veiller à la sureté des Citoyens & de leurs effets dans ces tristes conjonctures, & l'onver-

ra ici tout ce que la prudenc[illegible]
maine peut ſuggerer dans ce[illegible]
nemens. On y apprendra auſ[illegible]
qui ſe pratique pour prévenir
inondations cauſées par la f[illegible]
des neiges accumulées pend[illegible]
l'hiver dans les ruës, les jardin[illegible]
les cours des maiſons.

Quant à la liberté & la comm[illegible]
dité de la voye publique, l'Au[illegible]
teur raſſemble ſous ce titre ce qu[illegible]
regarde les ſaillies, les étalages &
les obſtacles de toute nature capables de cauſer de l'embarras ou de la difformité dans les ruës, & de les rendre moins sûres ou moins commodes.

Les matieres traitées juſqu'ici ne ſuffiſant point encore pour procurer toute la beauté d'une Ville, M. L. C. comprend ſous un autre titre toutes les parties de l'embelliſſement & de la décoration publique; c'eſt-à-dire, tout ce qui concerne les places vagues, les maiſons en ruine & inhabitables; les Ponts, les Portes, les Abreuvoirs, les Hal-

les, les Marchez, les Fontaines & les Egouts : ſans oublier les Places publiques, ni les Monumens qui y ſont érigés à la gloire du Souverain & à l'honneur de la Nation.

L'Auteur faiſant voir enſuite de quelle conſéquence il eſt de fixer une Ville dans des bornes convenables, parle des accroiſſemens de Paris ſous l'heureux regne du Roi; & nous donne à cette occaſion une ſuite de la deſcription hiſtorique & topographique de Paris, à laquelle il a joint un plan exact de la Ville & des Faubourgs, & un état des nouvelles bornes, que ſa Majeſté y a fait poſer avec tant de ſoins & de dépenſe. Il a paru d'une extrême conſéquence à M. L. C. de mettre ici l'un & l'autre. » Car » (ajoûte-t-il) quoiqu'il y ait lieu » de croire, par les grandes pré- » cautions qu'on a priſes que ces » bornes ſeront entretenuës & bien » conſervées ; néanmoins il faut » convenir que la durée de ces » établiſſemens, comme de tout

» autre, dépend des conjonctures
» & des circonſtances des tems ; &
» que ces bornes venant à périr par
» la ſuite, comme il eſt arrivé au-
» trefois, ce Livre conſervera toû-
» jours la connoiſſance des endroits
» mêmes où elles ſont placées au-
» jourd'hui ; & par ce ſecours, le
» public évitera aiſément & ſans
» frais les contraventions dans leſ-
» quelles il pourroit tomber en bâ-
» tiſſant au-delà des limites.

Les voitures de loüage dans les grandes Villes étant devenuës comme d'une neceſſité preſque indiſpenſable, ſoit pour la ſuite des affaires, ſoit pour le plaiſir & la commodité ; notre Auteur nous apprend ici tous les établiſſemens des Carroſſes à l'heure, des Carroſſes de remiſe, des Chaiſes à bras & des Chaiſes roulantes ; ſans oublier les Bateliers Paſſeurs-d'eau, les Bateliers dits Bachoteurs, & les Charretiers : y comprenant auſſi les Voitures pour la ſuite de la Cour : & ſur tous ces articles il a-

en soin de ne rien omettre par rapport aux obligations des maîtres de ces Voitures & aux devoirs de ceux qui sont employés à les conduire.

Après cet examen exact de tout ce qui peut concourir à la beauté & à la commodité d'une Ville, M. L. C. sort pour ainsi dire de son enceinte, pour considerer les grands chemins nommés par distinction *Chemins Royaux*; & sans négliger ceux de moindre distinction, il fait voir combien il est necessaire de conserver ceux-là dans leur largeur, sur-tout de les entretenir solides & bien pavés, à l'exemple des Romains, qui ont excellé dans cette prodigieuse entreprise, où ils se proposoient 4 principaux motifs: 1°. de donner en tems de paix une occupation laborieuse aux gens de guerre & à la populace de chaque Province, pour éviter les tumultes, les séditions & les autres maux provenans de l'oisiveté; 2°. de pouvoir con-

duire & transporter leurs Tr[illegible]
en tout tems & en tous lieux,
le bien de l'Etat le demand[illegible]
3°. de procurer la commodité [illegible]
voyages à pied & à cheval, & [illegible]
tirer l'abondance dans les Vi[illegible]
par la facilité du transport des v[illegible]
vres & de tous les autres besoins
4°. d'envoyer en diligence d[illegible]
nouvelles de la Capitale jusqu'au[illegible]
extrémitez de l'Empire & d'en re-
cevoir aussi promptement.

» Ces motifs, qui méritent toû-
» jours une sérieuse considération,
» (dit l'Auteur) ont servi de fon-
» dement aux Ordonnances de nos
» Rois sur cette partie. On sent dé-
» ja de quelle importance il est de
» les avoir sous les yeux, pour
» bien connoître la matiere, &
» pour en faire une juste applica-
» tion aux especes de chemins que
» nous avons en France; pour em-
» pêcher les proprietaires des héri-
» tages voisins d'entreprendre sur
» leur largeur, d'en rétrécir le paf-
» sage, de les encombrer ou em-

» barraſſer, & pour connoître
» tout ce qui regarde leur con-
» ſtruction, leur réparation, les
» fonds que l'on y employe, d'où
» ils proviennent, & la diſcipline
» que doivent obſerver les Entre-
» preneurs & les Ouvriers qui y
» travaillent.

De-là M. L. C. paſſe aux Poſtes & aux Meſſageries de France, & il montre que ces établiſſemens ſont ſuperieurs à tout ce qu'on a fait en ce genre dans tous les tems, même chez les Romains, qui ne peuvent ſe comparer à nous pour ce regard, que relativement au ſervice du Prince & à la diligence extraordinaire des Courriers; les Poſtes & les Meſſageries chez eux ne ſervant qu'aux Empereurs & aux grands Officiers; & nullement au public, quoique chargé de les entretenir. Au lieu que nos Rois ont formé & ſoûtenu ces établiſſemens bien moins pour leur ſervice que pour l'utilité commune, par la facilité qu'il y a d'en uſer en tout

tems & en toute occasion pour les affaires publiques & particulieres de la Religion, de la Justice, de la Guerre, de la Finance & du Commerce, de même que pour les besoins & les agrémens de la Societé. Toutes ces considerations ont excité l'Auteur à rechercher tout ce qui s'est fait à ce sujet, & à développer la forme de cette administration, qui n'a point encore été traitée avec ordre.

Il examine donc d'abord les prérogatives & les fonctions du premier Officier chargé du gouvernement des Postes & des Relais de France : sa supériorité & sa jurisdiction sur tous ceux qui y sont employés : ensuite ce qui regarde les Maîtres des Postes, la protection qui leur est accordée, leurs exemptions, les devoirs de leurs charges; les moyens d'empêcher qu'on ne ruine les chevaux de poste; la maniere de pourvoir au service, lorsque des Maîtres l'abandonnent; quelles sont les voi-

tures dont on peut se servir pour courir la poste ; ce que l'on paye pour chaque course ; les régles que doivent observer les Courriers du Cabinet, les Courriers ordinaires, & les Courriers ou Voyageurs étrangers, aussi-bien que ceux du Royaume ; l'origine de la taxe des ports de lettres & paquets ; en quel tems ce produit a été réuni au Domaine du Roi, & la ferme des Postes a commencé ; les priviléges & exemptions accordés aux Directeurs, aux Controlleurs & aux autres Commis des Postes ; l'établissement des Relais & chevaux de loüage ; l'union qui en a été faite aux Postes ; la liberté retablie de tenir & de loüer des chevaux, sans payer aucun droit au Sur-Intendant ; les Messagers Royaux & ceux de l'Université ; l'union de ses Messageries aux Postes, en accordant à l'Université un 28e effectif du prix du bail général des Postes, & l'établissement de l'instruction gratuite de la jeunesse dans les

Colléges de plein exercice de
Faculté des Arts ; les Coches
Carosses, les Carrioles & les Cha
rettes ou Charriots établis pour
commodité des Voyageurs & pour
le transport des marchandises ;
l'exactitude du départ de ces Voi-
tures aux jours & aux heures pres-
crites ; la taxe & l'ordre des places
les Registres que doivent tenir le
Maîtres de ces Voitures, & ce
qu'ils sont tenus de faire observer
à leurs Cochers, Voituriers, Rou-
liers, & Charretiers pour la sureté
des personnes & de leurs effets,
afin que le public soit bien & exac-
tement servi.

La Jurisdiction de la Voirie a
ouvert à notre Auteur une ample
carriere, par laquelle il termine ce
Volume. » C'est (dit-il) une ma-
» tiere d'autant plus difficile à con-
» cilier, que divers Tribunaux pré-
» tendent depuis long-tems, avoir
» le droit exclusif d'en connoître.
» De-là sont sorties des contesta-
» tions sans nombre, pour raison

» de la compétence, ſur leſquelles
» il y a eu quantité de Réglemens,
» tant du Conſeil du Roi que des
» Parlemens du Royaume. Mais il
» n'y en a point encore aſſez, pour
» mettre fin aux conflits, & pour
» faire ceſſer la diviſion dans cette
» partie de la Juſtice. Ainſi je n'ai
» point eu d'autre parti à prendre,
» que de donner à chaque Juriſ-
» diction ce qui lui appartient, ſui-
» vant les Loix, les Coûtumes &
» les Réglemens «. Pour le faire
avec ordre, il commence par éta-
blir quelle eſt la nature du droit
de Voirie; & cela conformément
aux plus anciens titres, aux Textes
de nos Coûtumes, & aux témoi-
gnages de nos plus graves Auteurs.
Après quoi il recherche tout ce qui
peut conduire à connoître ſi c'eſt
un droit Royal; s'il appartient
dans toute ſon étenduë au ſeul
Souverain, s'il peut être transferé
à des Seigneurs particuliers; ſi c'eſt
un droit Féodal ou un droit de Ju-
ſtice: & ſi la Voirie fait partie de

la Police générale, ou si on
regarder comme une Just
stincte & séparée.

Les anciennes prétentions
Voyer de Paris ont engagé M
C. dans un pareil examen. Il d
te les premiers titres de cet O
cier, lesquels pour être transcr
dans les Registres publics semble
avoir acquis de la *solemnité*. Il
prend dès son établissement conn
& il le suit dans ses droits & da
son exercice jusqu'à la réunion
sa Charge à celle de Grand-Voyer
de France, dont il rapporte avec
le même scrupule, les prérogatives
& les attributions. Il montre ensuite comment les offices de Grand-Voyer & de Voyer particulier de Paris ont été unis aux Charges des Trésoriers de France; en quel tems ils ont eu la Jurisdiction contentieuse de la Police de la Voirie, & quand ils ont commencé à l'exercer. Il fait voir encore qu'outre qu'ils ont été conservés dans ce droit, les appels de leurs Ordon-

nances ou Jugemens pour la direction de la Voirie, ne doivent être relevés qu'au Conseil du Roi. L'Auteur loin de se borner à la seule manutention de la Voirie, a recueilli tous les Titres & tous les Réglemens propres & particuliers aux Jurisdictions qui en connoissent; & il en a fait un Recueil divisé en autant de Chapitres, qu'il y a de Tribunaux qui contestent entr'eux cette compétence. Ainsi les Juges ordinaires, ceux de Police, les Trésoriers de France, les Hauts-Justiciers & les Officiers Municipaux y trouveront tout ce qui peut servir à justifier la possession où ils sont de connoître de la Voirie.

Toutes ces matieres concernant la Voirie sont rangées sous XV Titres, partagés chacun en plusieurs Chapitres.

M. L. C. après nous avoir exposé analytiquement quelles sont les matieres contenuës dans ce Volume, nous entretient de la méthode qu'il s'est prescrite dans leur ar-

rangement, & des ſecours qui lui ont été fournis. Comme la meilleure forme de Police (dit-il) ſe trouve, ſans contredit, dans ces trois états, celui des Hébreux, celui des Grecs & celui des Romains; » c'eſt dans ces ſources que j'ai » puiſé les premiers exemples du » gouvernement politique des Villes: j'en ai tiré tout ce qui m'a » paru convenable, & avoir plus » de rapport à notre Police. J'ai » remonté juſqu'à l'origine de ſes » établiſſemens, & je les ai ſuivis » dans leurs progrès comme dans » leurs variations. Cette méthode » eſt de M. de la Mare. On l'a » trouvée bonne; elle a plu; je n'a- » vois garde de la changer. Je crains » même que malgré les efforts que » j'ai faits pour l'imiter, on ne » trouve encore une trop grande » difference de ſon Ouvrage au » mien; & que l'étenduë de ſes » connoiſſances & de ſes lumieres » ne mettent trop à découvert la » foibleſſe des miennes. Je l'ai re-

» connuë

» connuë le premier (ajoûte-t-il
» modestement) sur des matieres
» seches, qui auroient eu besoin
» d'*ornement*. Mais j'ai préféré de
» representer les choses dans leur
» état naturel & de simplicité, au
» risque de le défigurer par des
» traits d'érudition mal placés, ou
» qui m'auroient exposé à sortir de
» mon sujet. Je m'y renferme au-
» tant qu'il m'est possible de le
» faire dans un Ouvrage, qui doit
» réunir l'Histoire de la Police gé-
» nérale du Royaume avec le Re-
» cueil des Réglemens qui lui ap-
» partiennent. On sçait que c'étoit
» le dessein de M. de la Mare, &
» j'ai tâché de le remplir.

L'Auteur doit la facilité qu'il y a trouvée à cette circonstance uniquement, qu'il s'est vû à portée de connoître l'ordre du travail & l'idée du Systême de cet Auteur, dans le peu de tems qu'il lui a été associé. Car pour le fonds des matieres qui restoient à traiter, M. L. C. assure que tout ce que lui a

laiſſé le défunt, conſiſte dans notes ou indications d'Auteu voir, & de Regiſtres des Dép publics à conſulter, pour en traire les Autoritez, les Loi les Ordonnances, qui doiven compoſer la ſuite de ce Trait Mais on apperçoit aſſez que tou cela n'eſt qu'un foible ſecours, que des recherches de cette natu ne ſervent tout au plus qu'à mett le Continuateur en état de vérifie, de recueillir, & d'étudier avant que de mettre en œuvre. Elles obligent même à revoir ce qui avoit été vû auparavant, parce que celui qui écrit ne doit s'en rapporter qu'à ſoi-même; ſur-tout s'agiſſant d'établir des maximes ou des régles générales pour maintenir l'ordre public. L'objet, à tout prendre, eſt trop important, & à certains regards, trop délicat, pour le voir ſeulement par les yeux d'autrui. Il faut connoître, dépoüiller & rapporter avec la plus grande exactitude; & de-là vient qu'on

ne peut avancer dans ce genre d'Ouvrage, qu'à force de soins, de peines, & par le travail le plus assidu.

» Si je n'ai point connu d'abord
» (poursuit notre Auteur) tout
» le poids de l'entreprise, il s'est
» fait sentir comme par degrez, &
» à proportion des besoins que j'ai
» eus, pour rendre complettes les
» matieres que j'avois à traiter. Les
» refus qu'on m'a fait de me com-
» muniquer les Titres de differens
» établissemens, tantôt par des
» vûës d'interêts, ou par des soup-
» çons mal placés, tantôt par mau-
» vaise humeur ou par indifference;
» les Cabinets particuliers où je
» n'ai pû pénétrer, la plûpart des
» dépôts publics où il ne m'a pas
» été possible d'entrer; & les tra-
» verses, pour ne point dire les
» chicanes que j'ai essuyées, m'au-
» roient infailliblement fait suc-
» comber, sans un grand zéle qui
» m'a soutenu, & qui m'a suggeré
» des expediens pour tirer par

» d'autres voyes les lumieres
» secours qui m'étoient ab
» ment necessaires.

Si la continuation de cet O
ge s'est fait attendre long - te
l'Auteur supplie qu'avant ég
ses raisons, on considere le tr
en lui-même, l'étendue des m
res qu'il faut embrasser, la liai
qu'elles ont entr'elles & qui l'a
dispensablement obligé d'en fa
une étude générale, avant que
traiter en particulier aucun des o
jets ; sans compter sur - tout
qu'ayant un second Tome à mettr
sous la Presse, qui contiendra le
VII & VIIIe Livres, traitant de *l*
sureté publique, des *Sciences* & de
Arts liberaux ; il n'aura guére
employé plus de tems à faire pa-
roître ses deux premiers Volumes
que M. de la Mare, qui étoit con
sommé dans ce Traité & maître d
la matiere, en a pris pour les deu
derniers qu'il a mis au jour.

M. L. C. D. B. avoüe qu'il seroi
encore bien loin du terme où il s

croit arrivé, ſans les puiſſans ſecours qu'il a reçus de M. le Procureur Général, qui l'a honoré de ſes bontez depuis la mort de M. de la Mare. Ce grand Magiſtrat, après lui avoir donné ſon agrément pour continuer ce travail ſous ſes yeux, le lui a rendu facile à tous égards, ſur-tout en lui laiſſant la liberté de puiſer dans ſa ſçavante Bibliothéque, & dans le grand nombre de Manuſcrits dont elle eſt enrichie. Il y a plus encore: il lui a procuré, lorſqu'il en a eu beſoin, la communication de ceux qui ſe trouvent ailleurs, & ne lui a jamais refuſé d'écrire, de parler, même de ſe donner des ſoins à chaque fois que notre Auteur s'eſt vû arrêté. Tous ces embarras n'ont rien coûté à ce généreux Protecteur du bien public. » J'en ai (dit notre » Auteur) tant de preuves réelles » & ſi efficaces, que je ſerois cou» pable de la plus grande ingratitu» de, ſi je ne rendois un témoi» gnage public de ma reconnoiſ-

» sance. Aussi ne feindrai-je point
» de dire, que j'ai senti mon cou-
» rage se fortifier, à mesure que
» mon travail a passé sous des yeux
» si pénétrans. Cette faveur m'a
» donné une sorte de confiance,
» qui a vaincu ma timidité naturel-
» le, & l'extrême appréhension
» que j'avois d'écrire après M. de la
» Mare.

L'Auteur s'est bien gardé de rien hazarder dans ce Livre; s'attachant uniquement à développer les matieres, & observant sur-tout d'être vrai, clair & précis. S'il lui est arrivé de s'étendre sur quelques parties, il ne s'y est déterminé que par l'importance des choses mêmes & par le desir d'être exact. D'ailleurs l'Ouvrage étant de sa nature un Recueil de toutes les Loix & des évenemens concernant la Police générale; les Magistrats chargés de l'administration de la Justice, n'ont besoin que des Réglemens, qu'il faut par conséquent mettre tous sous leurs yeux. Mais pour ne

point trop charger ce Volume, M. L. C. a eu l'attention de faire mention simplement de ceux qui se répétent, ou d'en extraire ce qu'ils contiennent de dispositions ou nouvelles, ou differentes. De plus il a mis en marge de toutes les Pieces qu'il rapporte, des Sommaires pour la commodité de ceux, qui sans les lire en entier, voudront en connoître la substance.

Du reste, M. L. C. n'a épargné ni peines, ni soins, ni dépense, pour conduire cet Ouvrage à sa perfection. Il l'a totalement refondu, comme ne l'ignorent pas ses amis; & il a poussé le scrupule jusqu'à perdre une partie d'impression qu'il avoit commencée peu après la mort de M. de la Mare, parce qu'il a reconnu, en travaillant, qu'il pourroit mettre les matieres en meilleur ordre. Il prend encore ses amis à témoin, que le plan de Paris qu'il joint à son Livre est le second qu'il a fait graver, & qu'il a supprimé le premier, comme

étant mal exécuté; dans la pensée qu'il vaut mieux n'en produire aucun, que d'en offrir de défectueux. A l'égard de l'impression, l'on peut dire qu'elle n'a point été négligée, & qu'elle fait honneur à l'Ouvrage.

Après l'idée générale que nous venons de donner de ce Traité de la Voirie, nous souhaiterions fort pouvoir descendre dans quelque détail plus particulier sur quelques-uns des differens chefs qui le composent, & qui paroîtroient les plus interessans pour le Public. C'est à quoi nous comptons bien de revenir dans un autre Extrait. Nous nous contenterons d'ajoûter à celui-ci, qui est déja fort étendu, un précis de l'Eloge de M. de la Mare, qu'on lit à la tête de ce Volume.

Nicolas de la Mare naquit à Noisy le grand, le 23 Juin 169[illegible] Son ayeul, Jean de la Mare, éto[illegible] Secretaire ordinaire des Comma[illegible] demens de M. le Prince de Cond[illegible]

Son pere Guillaume fut Procureur du Roi de la Châtellenie Royale de Gournay, puis Lieutenant des Chasses pour le Roi dans la Capitainerie & Forêt de Livri. Sa mere Françoise le Roi étoit fille de Jacques le Roi, Sieur des Chapelles, Commissaire ordinaire de l'Artillerie de France. Nicolas demeuré orphelin en bas âge, fut élevé auprès d'un oncle maternel, qui eut soin de cultiver les heureuses dispositions de son pupille, dont la conception facile, aidée d'une grande memoire, hâterent les progrès dans les humanitez. Sa passion naturelle pour la lecture ne le laissoit point oisif: il saisissoit indistinctement tout ce qui tomboit sous ses mains: les Ouvrages d'Euclide, de Ptolomée & le Corps du Droit ne le rebutoient point: il s'y appliquoit jour & nuit, & pour le distraire de cette lecture continuelle, il falloit lui ôter les Livres, même ceux qui sembloient hors de sa portée. Réduit au petit nombre de Livres

qu'on laissoit à sa disposition, il s'attacha principalement à l'Histoire Ancienne, sur-tout à l'Histoire Romaine : & depuis on lui a oüi dire plus d'une fois que plus il la lisoit, plus il se sentoit d'ardeur de voir un Pays, qui avoit été si fertile en grands événemens. Il ceda en effet à cette curiosité, passa en Italie, en visita les principales Villes, en rechercha soigneusement les anciens monumens, & fit un assez long séjour à Rome, où il étoit au mois de Mai en 1664.

Au retour de ses voyages il se détermina à un établissement. Il vint à Paris & s'y fit pourvoir d'une Charge de Procureur au Châtelet : ce qui fut bien-tôt suivi de son mariage avec Antoinette Savinas, fille de M. Savinas Avocat ès Conseils du Roi. M. de la Mare en a eu plusieurs enfans, dont il ne reste que deux filles. Peu de tems après il traita d'une Charge de Commissaire au Châtelet, & y fut reçu en 1673, & départi dans le

quartier de la Cité. M. de la Reynie goûta beaucoup ce nouvel Officier, & ne tarda guéres à l'employer dans les plus importantes affaires, sur-tout à la manutention de la Police, en quoi il a le plus aidé ce grand Magistrat. Le soin du Public parut à M. de la Mare une obligation étroite de son état; & en conséquence il détermina son étude aux matieres du Droit Public, & se mit à rassembler tout ce qu'il put découvrir d'instructions concernant ce principal objet.

Les Magistrats informés de son travail, le jugerent capable des plus grandes entreprises, s'il étoit soûtenu; & ce fut pour l'encourager que M. le Premier-Président de Lamoignon voulut qu'il lui rendît de fréquentes visites, où il lui rendit compte de ses nouvelles découvertes. Ce fut dans une de ces conferences, que cet illustre Magistrat fit part à M. de la Mare de deux desseins, l'un de connoître Paris comme sa propre maison,

l'autre de rassembler en un corps tout ce qui concerne le Droit Public; & sur ces deux points il lui demanda ses secours, l'assurant au surplus qu'il lui procureroit pour ce travail toute sorte de facilité. Ce fut au mois d'Aoust 1671. que ce projet fut formé; mais M. de Lamoignon étant mort au mois de Decembre suivant; ce projet ne fut point mis à exécution.

L'année suivante (1678.) MM. Colbert & de la Reynie chargerent M. de la Mare des affaires qui concernoient particulierement le Roi & le Public; travail honorable, mais qui n'en fut ni moins pénible, ni moins difficile. Il s'agissoit des affaires de la Religion P. R. avant & depuis la révocation de l'Edit; de l'inspection générale sur l'Imprimerie & la Librairie; de la recherche des perturbateurs du repos public & de l'Etat. Le feu Roi l'a commis en differentes occasions pour découvrir les malversations dans les Finances, dans la condui-

te des bâtimens de Verſailles, & pour le recouvrement des meubles & effets de la Couronne. Il s'acquitta de toutes ces Commiſſions à la grande ſatisfaction de ce Monarque, qui le lui témoigna dans une Audience publique ; & quelque tems après il lui donna l'Intendance de la Maiſon de M. le Comte de Vermandois, qui venoit d'être faite. Mais cet établiſſement n'ayant pas eu de ſuite par la mort du jeune Prince, le Roi fit mettre M. de la Mare ſur l'état de 1684. pour 1000 liv. de penſion, qui fut augmentée d'autant l'année ſuivante.

On n'oublie pas de faire ici mention des ſervices rendus par ce vigilant Officier dans les tems de la diſette des grains, tant par les deſcentes qu'il a faites dans les Provinces de Brie, Hurepoix, Bourgogne & Champagne, ſoit par l'ordre du Parlement en 1693. & 1700. ſoit en qualité de Commiſſaire du Roi en 1709. & 1710. que

pour avoir calmé les émotions populaires par sa presence & par sa sagesse dans les Villes de Sens & de Troyes, pour avoir puni l'usurier, mis les bleds en mouvement, rétabli l'abondance dans les Marchez, *&c.*

Malgré toutes ces occupations, il ne perdit jamais de vûë le dessein de M. de Lamoignon. L'affreuse disette de 1693. l'engagea à faire un premier travail pour remedier à cette calamité. Il ne manqua pas de communiquer l'un & l'autre à M. de la Reynie, qui sentit parfaitement l'importance de l'Ouvrage, excita l'Auteur à l'entreprendre, fit part de cette entreprise aux Ministres & aux premiers Magistrats, en sorte que tous les dépôts publics furent ouverts à M. de la Mare pour la facilité de son travail. De-là est sorti son Traité de la Police, dont il a donné le premier Volume en 1705.

» Les differens emplois de M. de
» la Mare (dit l'Auteur de l'Eloge)

» l'honneur avec lequel il les rem-
» pliſſoit & l'utilité de ſes Ouvra-
» ges lui avoient attiré l'eſtime
» univerſelle & la confiance publi-
» que. Mais ce qui faiſoit encore
» plus rechercher & aimer ſon
» commerce, c'étoit la douceur de
» ſa converſation, ornée de gra-
» ces naturelles, ſoûtenuë d'un
» eſprit fin, délicat, étendu, &
» capable de ſe proportionner aux
» perſonnes comme aux choſes.
» Les Sçavans ſe plaiſoient à l'en-
» tendre, & ceux qui vouloient
» s'inſtruire, le trouvoient précis,
» facile & déciſif. On ne s'ennuïoit
» point à ſa compagnie, parce que
» ſes grandes connoiſſances le met-
» toient en état de parler de tous
» les Pays, de tous les Etats, de
» toutes les Sciences & de tous les
» Arts; de maniere que dans les
» compagnies, où il n'étoit point
» connu, on ne pouvoit découvrir
» s'il étoit Philoſophe ou Juriſ-
» conſulte, & encore moins la
» profeſſion qu'il avoit embraſſée.

» Toutes ces belles qualitez é-
» toient accompagnées d'un fonds
» de vertu & d'une pieté peu com-
» mune ; c'est d'où lui venoit cette
» tranquillité d'ame, qu'on remar-
» quoit dans sa conduite comme
» dans ses discours , & qui se mani-
» festoit par cet air affable , riant
» & toûjours poli , qui ne l'aban-
» donna jamais. Ferme en toute
» occasion , ami fidéle , bon, com-
» patissant & généreux , il ne cher-
» choit qu'à rendre service & à faire
» le bien. Il a porté le désinteresse-
» ment à un point qui n'a guéres
» d'égal : il y en a même qui ont
» pris cette perfection pour un dé-
» faut.

L'accident qui lui arriva en 1713 de se casser la cuisse droite, & la triste situation où il se trouvoit alors, firent beaucoup appréhender pour sa vie. Sa famille profita de ce contretems pour agir, & mit en mouvement de puissans amis, qui par leurs sollicitations déterminerent le Roi à consentir en

faveur de M. de la Mare à une augmentation d'un neuviéme sur les entrées aux Spectacles. Mais le Roi étant mort avant la signature de l'Ordonnance, M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume accorda la même grace, en 1716. Le don fut fait à l'Hôtel-Dieu, mais avec cette condition expresse, *d'en rendre une somme convenable à M. de la Mare, pour recompense de ses longs services, pour le dédommager des avances qu'il avoit faites pour la composition & l'impression de son Traité de la Police, & pour le mettre en état d'achever un Ouvrage si utile au public.* Dans le Traité que fit l'Hôtel-Dieu avec M. de la Mare pour la part qui devoit lui revenir dans ce don, elle fut réglée à 300 mille liv. par acte passé pardevant Notaires. Quelque suffisante que paroisse une somme si considerable pour assurer la fortune d'un particulier & l'état de sa famille, cette somme par diverses circonstances déduites ici s'est trouvée reduite

à un honoraire annuel, sur quoi il a économisé pour satisfaire à ses engagemens personnels, sans pouvoir laisser autre chose à sa famille qu'un nom glorieux.

Le grand âge de M. de la Mare, ses infirmitez, & plus que tout cela l'immense travail qui lui restoit à faire pour remplir un dessein si vaste, lui firent enfin prendre le parti de désigner un Continuateur. Il le choisit, le fit agréer par les Magistrats, & après en avoir été aidé pendant les deux dernieres années de sa vie, il mourut le 25e Avril 1723. dans la 84e année de son âge.



LE MECHANISME DU Fluteur Automate, presenté à Messieurs de l'Académie Royale des Sciences. Par M. Vauçanson, Auteur de cette Machine. A Paris, chez Jacques *Guerin*, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins, & à l'Hôtel de Longue-Ville, dans la Salle du Fluteur. 1738. Broch. *in*-4°. pag. 20.

M. De Vauçanson, Auteur de la Brochure & de la Machine dont il s'agit, commence par dire à Messieurs de l'Académie, ausquels il presente ce Mécanisme, que moins touché de l'applaudissement du Public, que jaloux du bonheur de mériter leur approbation, il vient leur découvrir que c'est en suivant leurs traces, qu'il s'est soûtenu avec quelque succès dans la route qu'il a tenue pour l'exécution de son Projet; il ajoûte qu'ils vont reconnoître leurs leçons dans son Ouvrage, parce

qu'il ne l'a conſtruit que ſur les ſolides principes de Mécanique, qu'il a puiſés chez eux.

Je vous dois, *leur dit-il*, les réfléxions que j'ai faites ſur le ſon des Inſtrumens, ſur la mécanique, & ſur les divers mouvemens des parties qui ſervent à leur jeu.

M. de Vauçanſon, après ce préliminaire, vient à ſon ſujet, qu'il diviſe en deux parties : la premiere contient les réfléxions qu'il a faites ſur le jeu de la Flute traverſiere ; & la ſeconde, le détail des pieces qui compoſent la Machine dont il s'agit, celui de leurs differens mouvemens & des effets qui s'en ſuivent.

Quant à la premiere Partie, l'Auteur déclare que ſon premier ſoin a été d'examiner d'abord l'embouchure des Inſtrumens à vent, comment on en pouvoit tirer du ſon, quelles parties y contribuoient, & comment ce ſon pouvoit être modifié.

On ſçait que l'embouchure

d'une Flute traversiere, differe de celle des autres Instrumens à vent (tels que sont la Flute à bec, le Flageolet, & le tuyau d'Orgue) en ce que dans l'embouchure de ces derniers, le vent qui est introduit par un trou étroit, mais déterminé, vient frapper les particules du corps de l'Instrument qui sont immédiatement au-dessous; sçavoir, le bizeau, & par la promptitude de son retour, aussi-bien que par sa réaction sur les particules qui l'environnent, est obligé de souffrir une violente collision; d'où il arrive que communiquant ainsi ses vibrations à toutes les particules du bois de la Flute, qui, à leur tour, les communiquent à tout l'air exterieur dont elles sont environnées, il produit en nous, le sentiment du son.

Mais notre Auteur remarque que dans la Flute traversiere, l'embouchure est indéterminée, en ce qu'elle consiste dans l'émission du vent par une issue plus ou moins

grande que forment l'éloig
ment , ou la réunion des lévi
leur position plus ou moins pro
du trou de la Flute , ou differ
ment avancée sur le bord de ce
me trou.

Toutes ces differences , que
Vauçanson reduit à quatre dan
Flûte traversiere, la rendent sus
tible d'une infinité d'agrémens &
perfections, qu'il est impossibl
donner aux autres Instrume
vent , dont l'embouchure est
terminée. C'est ce que notre
teur fait voir dans une explica
qu'il donne plus bas de ces d
rens mouvemens.

Il observe ici que le son é
produit par les vibrations de
& des particules du corps d
Flûte , n'est déterminé que p
vitesse ou par la lenteur de
mêmes vibrations ; en sorte ,
exemple , que si elles sont obli
de se continuer , en tems é
dans une plus grande quanti
particules du corps frappé ,

doivent perdre neceſſairement de leur mouvement & par conſéquent de leur viteſſe , d'où s'enſuit que devenant plus lentes dans le même eſpace de tems , elles produiſent un ſon moins vif , ce qui fait les tons graves , autrement dit tons bas , comme il arrive lorſque tous les trous de la Flûte ſont bouchés. Car alors les vibrations qui dans leur origine , ſe trouvent préciſément au trou de l'embouchure , ſont obligées de ſe communiquer dans un même tems , à toutes les particules du bois , de maniere que ſe trouvant tout d'un coup ralenties , puiſque leur force ſe trouve infiniment partagée , la Flûte doit donner le ton le plus bas.

Mais ſi l'on ouvre le premier trou du bas de la Flûte ; alors les vibrations trouvant plûtôt une iſſue qui interrompt leur continuation dans le reſte des particules du corps de la Flûte , elles frappent un plus petit nombre de particules (le tuyau ſe trouvant raccourci par

l'ouverture du trou) perdant ai
un peu moins de leur force, pu
qu'elles rencontrent moins de pa
ticules avec lesquelles elles soie
obligées de se partager, elles ont
peu plus de vitesse, & sont par co
séquent plus promptes dans le m
me espace de tems, ce qui est cau
qu'elles doivent produire un s
moins grave, c'est-à-dire un t
au-dessus. Les autres tons doiven
pour la même raison, hausser p
gradation, à mesure qu'on débo
chera les trous superieurs.

Notre Auteur donne un nouve
jour à cette explication, par la r
marque suivante. Quand on se
parvenu, dit-il, à déboucher
trou qui est le plus près de l'en
bouchure, pour lors ce trou part
geant en deux parties égales, l'
pace interieur de la Flûte, les
brations trouveront une issue da
le milieu du chemin qu'elles a
roient à faire, pour se continu
jusqu'au bout du tuyau. Elles s
tiront donc avec la moitié plus
le

leur force & de leur viteſſe, ayant la moitié moins de particules avec leſquelles elles ſoient obligées de ſe partager. Elles produiront donc un ſon double, & ce ſera l'octave. Mais comme une partie de ces vibrations ſe communique toûjours à l'autre moitié du corps de la Flûte, il faudra forcer un peu le vent pour produire dans ces vibrations, des accélerations, qui puiſſent ſuppléer par l'augmentation de leur mouvement, à celles qui ſe perdent dans l'autre moitié de la Flûte. Alors on aura une octave pleine. Ce ton ſe fait auſſi en bouchant tous les trous de la Flûte, comme dans celui de la premiere octave. Mais il faut doubler la force du vent, pour produire dans tout le corps de la Flûte, les vibrations doubles, ce qui revient au même.

M. Vaucanſon remarque que c'eſt ce qui ſe pratique dans les tons de la ſeconde octave, où la poſition des doigts, & l'ouverture des trous ſont les mêmes que dans

la premiere ; car on eſt obligé de donner le vent avec une double force, pour produire dans un même tems, des vibrations doublées. Alors tous les tons ſe trouveront doubles, c'eſt-à-dire, à l'octave ; puiſque le ſon plus ou moins aigu, conſiſte dans le plus ou le moins de vibrations en tems égal. On ſera encore obligé, *continue M. Vaucanſon*, de donner le vent avec une force triple, pour former la triple octave : mais les vibrations ſi ſubitement redoublées, ne pouvant trouver une iſſue ſuffiſante dans le premier trou, pour interrompre leur continuité dans le reſte du corps de la Flûte, à cauſe de leur extrême viteſſe, on ſera obligé de déboucher pluſieurs trous dans le bas de la Flûte. Ainſi le tuyau devenant plus ouvert, les vibrations auront une iſſue plus grande, & on formera un ton plein & bien ouvert, ſans être obligé même, de donner un vent tout-à-fait triple.

Notre Auteur ne manque pas de remarquer que c'eſt par ces changemens d'ouvertures, differentes de celles qu'on eſt obligé de faire pour les tons naturels, qu'on donne une iſſue plûtôt ou plus tard, & plus ou moins grande, pour former les ſémi-tons ; ce qu'il faut faire auſſi dans les deux derniers tons hauts, où il faut donner une iſſue plus prompte & plus grande, pour faire que les vibrations en ſe communiquant à trop de particules du corps de la Flûte, ne perdent pas de leur mouvement.

Après ces ſçavantes & judicieuſes obſervations de notre Auteur, il ne reſte plus qu'à examiner comment, dans une perſonne vivante, le vent ſe trouve modifié, & quelles ſont les parties qui contribuent à le pouſſer avec plus ou moins de force. C'eſt de quoi notre Auteur s'acquite avec une grande exactitude, entrant là-deſſus dans les plus profondes recherches de la Phyſique & de l'Anatomie.

La preſſion, dit-il, que font les muſcles pectoraux ſur les poûmons, force l'air de ſortir des véſicules pulmonaires qui le renferment. Cet air arrive juſqu'à la bouche par la trachée-artére, en ſort par l'ouverture que forment les deux lévres appliquées ſur le trou de la Flûte. Son plus ou moins de force dépend premierement de la preſſion plus ou moins grande des muſcles des la poitrine, qui le font ſortir de ſon reſervoir, ſecondement de l'ouverture plus ou moins grande que forment les lévres quand il ſort. Faut-il, par exemple, envoyer un vent foible, les muſcles n'agiſſent alors que foiblement, & les lévres formant une large ouverture, l'air eſt pouſſé lentement. Son retour par conſéquent produiſant des vibrations également lentes, & ralenties encore par leur communication à toutes les parties du bois de la Flûte, il formera des tons bas. Mais lorſqu'il s'agira de monter à l'octave,

c'eſt-à-dire de former des tons doubles, les muſcles agiront alors avec un peu plus de force, & les lévres en ſe rapprochant, diminueront un peu leur ouverture. Le vent comprimé plus fortement, & trouvant une plus petite iſſue, redoublera de viteſſe, & produira des vibrations doubles : on aura des tons doubles, c'eſt-à-dire à l'octave. A meſure qu'on voudra monter dans les tons hauts, les muſcles agiront avec plus de force, & les lévres ſe rétreſſiront proportionnellement, en ſorte que le vent pouſſé plus vivement, & forcé de ſortir en un même tems, par une iſſue plus petite, augmente conſiderablement de viteſſe, & produit conſéquemment, des vibrations accélérées, qui forment des tons aigus.

Cela poſé, notre Auteur obſerve que la Flûte traverſiere, ayant (comme il l'a déja dit) cette difference d'avec les autres Inſtrumens à vent, que ſon embouchure eſt

indéterminée, les avantages qui en résultent, sont 1°. de ménager le vent par le plus ou le moins d'ouverture des lévres, & par leur different position sur le trou de la Flûte, 2°. de pouvoir tourner la Flûte en dedans & en dehors. C'est par ces moyens qu'on peut enfler & diminuer les sons, faire le doux & le fort, former des échos, donner enfin la grace & l'expression aux airs que l'on joüe, avantages qui ne se rencontrent point dans les Instrumens dont l'embouchure est déterminée, ce que notre Auteur fait voir au long en expliquant la mécanique de toutes ces differentes operations sur la Flûte traversiere. Explication que nous passons de peur de nous trop étendre, & après laquelle on dit un mot du coup de langue requis pour le jeu de tous les Instrumens à vent. Sçavoir que ce coup de langue n'est autre chose qu'une courte interruption du vent, causée par l'interposition du bout de la langue

au paſſage que lui forment les lévres.

Voilà une partie des réfléxions de notre Auteur ſur la mécanique du ſon des Inſtrumens à vent ; c'eſt cette mécanique qu'il a imitée dans la conſtruction du Flûteur automate dont il s'agit. Les reſſorts de cette Machine, leur ſituation, leur connexion, & leurs effets ſont le ſujet de la ſeconde partie de l'Ecrit dont nous rendons compte, & de laquelle il nous reſte à parler.

La figure eſt de cinq pieds & demi de haut, aſſiſe ſur un bout de rocher, & placée ſur un pied d'eſtal quarré, de quatre pieds & demi de haut ſur trois pieds & demi de large.

A la face anterieure du pied d'eſtal, (le paneau étant ouvert) on voit à la droite un mouvement, qui par le moyen de pluſieurs roües, fait tourner en deſſous, un axe d'acier, de deux pieds ſix pouces de long, coudé en ſix endroits dans ſa longueur ; par égale diſtan-

ce, mais en des ſens differens. A chaque coude ſont attachés des cordons, qui aboutiſſent à l'extrémité des panneaux ſuperieurs de ſix ſoufflets de deux pieds & demi de long, ſur ſix pouces de large, rangés dans le fond du pied d'eſtal, auquel leur panneau inférieur eſt attaché à demeurer; de ſorte que lorſque l'axe tourne, il arrive que les ſix ſoufflets ſe hauſſent & s'abaiſſent ſucceſſivement les uns après les autres.

A la face poſterieure, au-deſſus de chaque ſoufflet, eſt une double poulie, dont les diamétres ſont inégaux, l'un ayant trois pouces, & l'autre un pouce & demi, ce qui donne plus de levée aux ſoufflets, parce que les cordons qui y ſont attachés, vont ſe rouler ſur le plus grand diamétre de la poulie, & ceux qui ſont attachés à l'axe qui les tire, ſe roulent ſur le petit.

Autour du grand diamétre de trois de ces poulies, du côté droit,

ſe roulent auſſi trois cordons, qui, par le moyen de pluſieurs petites poulies, aboutiſſent aux paneaux ſuperieurs de trois ſoufflets placés ſur le haut du bâti, à la face anterieure & ſuperieure.

La grande tenſion, qui ſe fait à chaque cordon, lorſqu'il commence à tirer le paneau du ſoufflet où il eſt attaché, fait mouvoir un levier placé au-deſſus, entre l'axe & les doubles poulies, dans la région moyenne & inférieure du bâti. Ce levier par differens renvois, aboutit à la ſoupape qui ſe trouve au-deſſous du paneau inférieur de chaque ſoufflet, & la ſoûtient levée, afin que l'air y entre ſans aucune reſiſtance, tandis que le paneau ſuperieur, en s'élevant, en augmente la capacité. Par ce moyen, outre la force que l'on gagne, on évite le bruit que feroit cette ſoupape par le tremblement que l'air lui cauſe en entrant dans le ſoufflet. Ainſi les neuf ſoufflets ſont mûs ſans ſecouſſe, ſans bruit,

& avec peu de force. Ces neuf soufflets communiquent leur vent dans trois tuyaux differens & séparés. Chaque tuyau reçoit celui de trois soufflets ; les trois qui sont dans le bas du bâti, à droite, par la face anterieure, communiquent leur vent à un tuyau qui regne en devant sur le montant du bâti du même côté, & ces trois-là sont chargés chacun, d'un poids de quatre livres. Les trois qui sont à gauche dans le même rang, donnent leur vent dans un semblable tuyau qui regne pareillement sur le montant du bâti du même côté, & ne sont chargés, chacun que d'un poids de deux livres. Les trois qui sont sur la partie superieure du bâti, donnent aussi leur vent à un tuyau qui regne horizontalement sous eux & en devant, ceux-ci ne sont chargés que du poids de leur simple paneau.

L'Auteur, après ce détail, fait voir de quelle maniere le vent est introduit dans la bouche de la fi-

gure, ce qui eſt l'eſſentiel. Les trois tuyaux dont on vient de parler, aboutiſſent par differens coudes, à trois petits reſervoirs placés dans la poitrine de la figure. Ils ſe réuniſſent là, & par leur réunion ils forment un ſeul tuyau, qui, montant par le goſier, vient par ſon élargiſſement, former dans la bouche, une cavité terminée par deux eſpeces de petites lévres qui poſent ſur le trou de la Flûte. Ces lévres donnent plus ou moins d'iſſue au vent, par leur plus ou moins d'ouverture, & ont un mouvement particulier pour s'avancer & pour ſe reculer. En dedans de cette cavité eſt une petite languette mobile, qui, par ſon jeu, peut ouvrir & fermer au vent, le paſſage que lui laiſſent les lévres de la figure.

Voilà par quelle mécanique le vent eſt conduit juſqu'à la Flûte. Il s'agit à preſent de voir quels ſont les moyens qui ſervent à modifier ce vent pour former les differens

sons de la Flûte. Le détail où entre là-dessus notre Auteur est trop curieux pour que nous puissions nous resoudre à le passer.

A la face antérieure du bâti, à gauche, est un autre mouvement, qui, à la faveur de son roüage, fait tourner un cilindre de deux pieds & demi de long, sur soixante & quatre pouces de circonference. Ce cilindre est divisé en quatre parties égales, d'un pouce & demi de distance. A la face posterieure & superieure du bâti, est un clavier traînant sur ce cilindre, composé de quinze leviers très-mobiles, dont les extrémitez du côté du dedans, sont armées d'un petit bec d'acier, qui répond à chaque division du cilindre. A l'autre extrémité de ces leviers, sont attachés des fils & chaînes d'acier, qui répondent aux differens reservoirs, de vent, aux doigts, aux lévres, & à la langue de la figure. Ceux qui répondent aux differens réservoirs de vent, sont au nombre de trois,

& leurs chaînes montent perpendiculairement derriere le dos de la figure, jusques dans la poitrine où ils sont placés, & elles aboutissent à une soupape particuliere à chaque reservoir, laquelle étant ouverte, laisse passer le vent dans le tuyau de communication, qui, comme on l'a déja dit, monte par le gosier dans la bouche.

Les léviers qui répondent aux doigts, sont au nombre de sept, & leurs chaînes montent aussi perpendiculairement jusqu'aux épaules, & là, se plient, pour s'inserer dans l'avant-bras jusqu'au coude, où elles se plient encore pour aller le long du bras jusqu'au poignet, où elles sont terminées chacune par une charniere qui se joint à un tenon que forme le bout du lévier contenu dans la main, imitant l'os que les Anatomistes appellent l'os du métacarpe, *& qui, comme lui*, forme une charniere avec l'os de la premiere phalange, de façon que la chaîne étant tirée, le doigt se puisse lever.

Quatre de ces chaînes vont s'inſerer dans le bras droit, pour faire mouvoir les quatre doigts de cette main, & trois dans le bras gauche pour trois doigts, n'y ayant que trois trous qui répondent à cette main.

Chaque bout de doigt eſt garni de peau, pour imiter la moleſſe du doigt naturel, & pouvoir par ce moyen, boucher le trou exactement.

Les léviers du clavier, qui répondent au mouvement de la bouche, ſont au nombre de quatre. Les fils d'acier qui y ſont attachés, forment des renvois, pour parvenir dans le milieu du rocher, en dedans, & là, ils tiennent à des chaînes qui montent perpendiculairement & parallélement à l'épine du dos, dans le corps de la figure, & qui paſſant par le col, viennent dans la bouche s'attacher aux parties, qui font faire quatre differens mouvemens aux lévres interieures. L'un fait ouvrir ces lévres pour

donner une plus grande iſſue au vent, l'autre la diminue en les approchant, le troiſiéme les fait retirer en arriere, & le quatriéme les fait avancer ſur le bord du trou. Il ne reſte plus ſur le clavier qu'un lévier, où eſt pareillement attachée une chaîne, qui monte, ainſi que les autres & vient aboutir à la languette qui ſe trouve dans la cavité de la bouche, derriere les lévres, pour emboucher le trou, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus.

Notre Auteur pourſuit cette explication avec la même exactitude qu'il l'a commencée, & après pluſieurs autres détails que nous paſſons à regret, il fait voir comment tous ces differens mouvemens ſervent à produire l'effet qu'il s'eſt propoſé dans cet Automate, & il les compare pour cela avec ceux d'une perſonne vivante.

Nous croyons ne pouvoir mieux finir cet Extrait, qu'en rapportant ce que l'Académie des Sciences a jugé de l'Ouvrage de M. Vaucan-

ſon. » L'Académie ayant entendu
» la lecture du Mémoire dont il
» s'agit, lequel contient la deſ-
» cription d'une ſtatue de bois,
» copiée ſur le Faune en marbre de
» Coiſevaux, laquelle joüe de la
» Flûte traverſiere, & éxécute ſur
» cette Flûte douze airs differens,
» avec une préciſion qui a mérité
» l'approbation du public, & dont
» une grande partie de l'Académie
» a été témoin ; elle a jugé que
» cette Machine étoit extrêmement
» ingénieuſe, que l'Auteur avoit
» ſçû employer des moyens ſim-
» ples & nouveaux, tant pour
» donner aux doigts de cette figu-
» re, les mouvemens neceſſaires,
» que pour modifier le vent qui en-
» tre dans la Flûte, en augmentant
» ou diminuant ſa viteſſe, ſuivant
» les differens tons, en variant la
» diſpoſition des lévres, & faiſant
» mouvoir une ſoupape qui fait les
» fonctions de la langue ; enfin, en
» imitant par art, tout ce que
» l'homme eſt obligé de faire, &

» qu'outre cela le Mémoire de M.
» Vaucanſon, avoit toute la clar-
» té & la préciſion dont cette ma-
» tiere eſt ſuſceptible, ce qui
» prouve l'intelligence de l'Auteur,
» & ſes grandes connoiſſances dans
» les differentes parties de la méca-
» nique : en foi de quoi j'ai ſigné
» le preſent certificat. A Paris ce
» 3 Mai 1738. Fontenelle Sécretai-
» re perpetuel de l'Acad. Royale
» des Sciences.

A ce témoignage ſuccede l'Approbation de M. Pitot Cenſeur Royal, laquelle eſt conçûë en ces termes :

» J'ai lû par ordre de Monſei-
» gneur le Chancelier, un Manuſ-
» crit intitulé : *Le Mécaniſme du*
» *Flûteur Automate*, preſenté à
» Meſſieurs de l'Académie Royale
» des Sciences par M. Vaucanſon,
» Auteur de cette Machine : l'Au-
» teur expoſe dans ſon Mémoire
» les principes phyſiques qu'il a
» employés pour l'invention &
» l'éxécution de ſon Automate,

» qui eſt une des plus merveille[...]
» ſes productions de l'art. Il imi[...]
» ſi parfaitement le vrai Joüeur [...]
» Flûte, que le public contin[...]
» de le voir & de l'entendre av[...]
» admiration. Ainſi nous croyo[...]
» que l'impreſſion du Mémoire [...]
» M. Vaucanſon ſera très-uti[...]
» pour ſatisfaire pleinement la c[...]
» rioſité du public. Fait à Paris [...]
» 12 Juin 1738. H. Pitot.

Nous ne croyons pas, après c[...] deux témoignages, qu'on puiſ[...] rien ajoûter de plus glorieux po[...] notre Auteur.



HISTOIRE METALLIQUE des XVII Provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-Quint, jusqu'à la paix de Bade en 1716. traduite du Hollandois de Monsieur Gerard Van-Loon. A la Haye, chez P. Gosse, J. Néaulme, P. de Hondt. 5 vol. *in-fol.* Tom. I. pag. 559. sans la Préface. Tom. II. pag. 541. Tom. III. pag. 454. Tom. IV. pag. 462. Tom. V. pag. 443. *La datte de l'impression des trois premiers Volumes est de 1732. celle du quatriéme est de 1736. & celle du cinquiéme de 1737.*

CE magnifique Ouvrage est dédié par les Libraires au feu Prince *Eugéne* ; & la France plus équitable peut-être qu'aucune autre Nation envers ses ennemis, ne trouveroit rien à retrancher aux loüanges qu'on donne à ce grand Capitaine dans l'Epître Dédicatoire, si l'on s'étoit abstenu de quel-

ques termes qui expriment un préference un peu trop marquée. I faut toûjours éviter ces expressions autant par amour de la vérité qu par prudence. Les Médailles son les monumens les plus durables les plus propres à assurer l'immortalité aux Héros. Elles doiven donc leur être bien cheres & bien précieuses. Sur cette réfléxion le Libraires ont cru que le Prince *Eugéne* ne pouvoit manquer d'agrée l'Ouvrage qu'ils lui presentent » Personne, *lui disent-ils*, n'est » plus interessé que vous à tout ce » qui peut servir de soûtien ou de » lustre à la gloire, puisque per» sonne n'en eut jamais tant à con» server. « D'ailleurs plusieurs de Médailles recueillies dans cette Histoire, ont rapport aux exploits de ce Prince.

Nous avons un grand nombre d'Ouvrages qui traitent des Médailles anciennes. Il s'en faut pourtant bien que la matiere ne soi épuisée. Elle est à la fois trop vast

& trop obſcure ; & il reſte encore pluſieurs de ces monumens qu'on ne pourra peut-être jamais expliquer. Que de peines, que de regrets les anciens nous euſſent épargnés, s'ils avoient décrit leurs Médailles. En négligeant les nôtres, nous jettons notre poſterité dans le même embarras dont nous nous plaignons. Notre tort eſt d'autant plus grand que nos Médailles méritent fort par elles-mêmes d'être étudiées, & qu'il y a beaucoup de petiteſſe d'eſprit à n'eſtimer les choſes qu'à proportion de leur antiquité.

Le reproche que les Médailles ne ſont pas des monumens bien ſûrs, & qu'elles n'offrent pas toûjours la vérité, eſt un reproche commun aux Médailles anciennes & aux modernes. On peut en juger par celles des Empereurs. Combien la flaterie n'en a-t-elle point fait frapper ? Les mêmes titres, les mêmes éloges y ſont donnés aux *Nérons* & aux *Tites*, aux Caligulas

& aux *Trajans*. Mais on a une infité de secours pour éviter les erreurs dans lesquelles le peu de sincerité des Médailles modernes pourroit engager, secours qui manquent par rapport aux Médailles anciennes.

Cette maniere de raconter les évenemens en mettant sous les yeux les Médailles qui ont été frappées à leur occasion, les fait lire avec beaucoup plus de plaisir que dans les Histoires ordinaires. L'esprit se délasse & s'amuse par la vûë de ces monumens, dont plusieurs sont très-ingénieux. D'ailleurs ils peuvent beaucoup aider à retenir les faits.

L'Auteur remarque que ce genre d'écrire lui a donné lieu d'être plus impartial, que ne le sont la plûpart des Historiens. Son plan ne l'engageant point à entrer dans la discussion des affaires délicates, il n'en parle qu'autant qu'il le faut pour répandre du jour sur les Médailles dont il donne la description;

& dans ces occaſions mêmes, content de dire la vérité & de ne point perdre le fil de ſon Hiſtoire, il abandonne au Lecteur le jugement du fait, & le choix des opinions.

Aucune Hiſtoire n'offre des évenemens plus curieux que celle des Pays-bas. On voit avec admiration les Provinces unies s'établir malgré le plus puiſſant Prince de l'Europe, (*Philippe II.*) être pendant près de 80 ans le Théatre de la guerre, & la premiere Ecole du monde pour en apprendre le métier. Les Grecs & les Romains eurent moins d'obſtacles à ſurmonter.

En liſant cette Hiſtoire, on s'inſtruira d'une grande partie de celle de l'Europe, & en particulier de celle de France ſous le regne de *Louis XIV*. L'Auteur donne la plûpart des Médailles frappées à la gloire de ce grand Prince.

On diſtingue les Médailles modernes en trois claſſes, les Médail-

les proprement dites, les Jettons, & les Monnoyes de necessité. Les premieres n'ont été frappées que pour transmettre à la posterité la mémoire des évenemens ou des personnes. Quoique la plûpart de celles qu'on a recueillies depuis environ 300 ans qu'on a commencé d'en faire, n'ayent été publiées que par les Graveurs mêmes, il ne seroit pas raisonnable de les rejeter. C'est sur ces sortes de Pieces qu'on trouve marqués la naissance, la mort, les mariages des Princes; les batailles, les Traitez, la fondation des Edifices, des Universitez, & plusieurs autres évenemens mémorables. Elles méritent du moins autant de créance que les Historiens contemporains.

Les Jettons, qui composent la seconde classe, ont été ainsi nommés parce qu'on s'en servoit autrefois pour les calculs, en les jettant & en les rangeant d'une certaine façon. Les Romains employoient de petits cailloux, *calculi*. De-là le

le mot de *Calcul*. Nos ancêtres y substituerent de petites pieces de métal, rondes, plates & polies, sur lesquelles on grava des fleurs, des feuillages & d'autres ornemens. Ensuite on y a mis le nom du Prince, ses armes, ses titres, accompagnés d'une légende qui recommandoit l'exactitude des calculs. Enfin l'usage s'introduisit d'y marquer les principaux évenemens qui concernoient l'Etat. Alors les Jettons devinrent des monumens consacrés par l'autorité souveraine. On doit donc y ajoûter foi.

La troisiéme classe des Médailles recueillies par notre Auteur, est composée des Monnoyes obsidionales, pieces de necessité, monnoyes militaires &c. On les nomme ainsi, parce qu'elles ont été frappées dans le tems d'un Siége ou d'une necessité pressante de l'Etat, par ordre des Souverains, ou du Gouverneur de la Ville assiégée. La légende le marque souvent. Telle est entr'autres, celle des pieces qui

furent faites à Ypres, pendant le Blocus en 1583. *Quid non cogit necessitas ?* De celles de Deventer, *Urgente necessitate Daventriæ* ; de Breda, *Necessitatis ergo* ; & de beaucoup d'autres, qui, outre de pareilles légendes & le millesime, portent encore souvent les armes de la Ville ou du Gouverneur.

Le grand nombre de Villes assiégées où l'on a frappé de ces pieces pendant la guerre pour la sucession à la Couronne d'Espagne, porta plusieurs particuliers, & même des Ministres d'Etat à consulter l'Académie des Inscriptions, pour sçavoir quelle étoit l'origine de ces sortes de monnoyes & leur véritable destination, quelle en devoit être la forme, & sur-tout s'il étoit permis à un simple Gouverneur ou Commandant d'y faire graver sa tête. En effet on ne trouve aucune de ces pieces obsidionales marquée avec la tête d'un simple Gouverneur. Avant le Siége de Tournay en 1709. M. de *Surville*,

Gouverneur de cette Place, fit graver ſon effigie ſur des pieces qu'il fit faire de ſa vaiſſelle d'argent, ce qui déplut à la Cour. Mais l'Académie conſultée par les Miniſtres, répondit que M. de *Surville* pouvoit alléguer en ſa faveur le défaut de loi contraire, le conſentement des Magiſtrats, la confiance du peuple & des Soldats, & par deſſus tout cela le deſir naturel d'acquerir de la gloire, ſans préjudicier aux interêts de ſon maître. C'eſt M. de *Boze* qui fut chargé de traiter cette matiere; & il donna un Mémoire dont on trouve l'Extrait dans l'Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions, Tome premier, page 282. de l'Edition de Paris *in*-4°. & pag. 348. de l'Edition d'Amſterdam *in*-12.

Toutes les Médailles gravées dans l'Ouvrage que nous annonçons n'ont pas été frappées dans les Pays-bas; mais le ſujet en eſt pris ou de l'Hiſtoire même de ces Provinces, ou des évenemens auſ-

quels elle eſt liée. Elles ſont repreſentées dans leur véritable grandeur. L'Auteur n'en rapporte aucune qu'il n'ait vû lui-même, ou dont il n'établiſſe l'exiſtence ſur le témoignage des Ecrivains de qui il les a priſes. Au reſte il a raſſemblé indifferemment les Médailles frappées dans des tems de proſperité, & celles qui doivent leur naiſſance aux malheurs de l'Etat. La même régle a lieu à l'égard de la beauté des Médailles. On en trouvera ſur le même ſujet de très-bien gravées, & d'autres qui le ſont très-mal. L'Auteur ne les rapporte point à cauſe de leur beauté, mais comme des preuves hiſtoriques.

Chaque Médaille eſt inſerée à l'année même dont elle porte la datte, immédiatement après le recit de l'évenement auquel elle a rapport. Cependant comme il y en a pluſieurs qui ne regardent aucun fait particulier, & qui ont ſeulement été frappées en général à la loüange de certaines perſonnes,

l'Auteur les a placées plûtôt ou plus tard, sans égard à la datte, selon l'occasion que l'Histoire lui fournit de parler de ces personnes avec plus d'étendue *. Il donne les

* Une de ces Médailles fut frappée en l'honneur de DESCARTES en Hollande, où il s'étoit comme naturalisé par un séjour de vingt ans. D'un côté il est représenté en manteau & en coltet, avec ces mots autour.

RENATUS DESCARTES, NATUS HAGÆ TURONUM, 1590; MORTUUS IN SUECIA, 1650.

Au revers on lit huit vers Hollandois, entre un Soleil dans toute sa splendeur, & un Globe Terrestre, auprès duquel on voit ces mots, SÆCULI LUMEN.

Voici mot à mot la traduction des vers Hollandois.

CETTE PIECE CONTIENT LE PRODIGE DE L'UNIVERS, QUI PAR LA PENETRATION DE SON ESPRIT SCUT APROFONDIR ET EXPLIQUER LES MYSTERES DE LA NATURE. ON VOIT A PRESENT QUE LA GRECE N'A FAIT QU'EXTRAVAGUER, ET QUE ROME S'EST FATIGUE'E A NOUS DE'BITER AVEC EMPHASE DES RE'VE'RIES CREUSES.

Médailles telles qu'elles sont, avec les mêmes fautes que l'on remarque quelquefois dans les légendes, le milléſime, ou les figures; de ſorte que ſi l'on trouve ici de ces fautes, on ne doit point les mettre ſur le compte du Graveur, ou de l'Imprimeur. Dans la deſcription qu'il fait des Médailles, il met les légendes tout au long, pour la commodité du Lecteur, au lieu qu'elles ſont très-ſouvent en abrégé ſur la Piece même. Enfin elles ſont toutes traduites en François. Telle eſt la méthode obſervée dans cet Ouvrage. Il contient près de trois mille Médailles. On ſent aſſez combien de tems & de ſoin a dû coûter un pareil Recueil.

L'execution répond parfaitement au projet, & les Imprimeurs n'ont point manqué à l'Auteur ni au Public. Ils ont employé le plus beau papier, & les plus beaux caractères. Il y a donc peu d'Ouvrages plus dignes d'être placés dans les Cabinets des curieux.

Ajoûtons que cette Hiſtoire ſe liroit avec plaiſir, indépendamment des Médailles. L'Auteur nous paroît un fort bon Hiſtorien, & ſon Traducteur eſt digne de lui.

Le cinquiéme Volume eſt terminé par deux Tables fort amples, l'une des matieres, l'autre des légendes.

LE HOLLANDOIS; ou *Lettres ſur la Hollande ancienne & moderne. Par M. de la Barre de Beaumarchais*. FACESSAT IN OMNIBUS SUÆGENTIS PRÆCEPS FAVOR, SIMULQUE CÆTERARUM AVERSATRIX INVIDIA, ET NOSTRÀ VITIA FIDELITER AGNOSCAMUS, ET VIRTUTES IN ALIIS NOS DELECTENT. Icon-Anim. Cap. 2. *Seconde Edition, diviſée en trois Parties*. Suivant la copie imprimée, à Francfort chez François Varrentrapp. 1738. *in*-12. pag. 376. ſans compter l'Epître Dédicatoire & un Diſcours Préliminaire.

LES Ouvrages de la nature de celui-ci sont toûjours très-agréables, quand ils sont bien faits. Le Peuple qui en est le sujet, les recherche avec presque autant d'empressement que l'étranger; on aime à voir son portrait. Mais la plûpart de ceux qui entreprennent de donner le caractere d'une Nation, de décrire ses mœurs & ses usages, manquent & des qualitez & des connoissances necessaires pour le faire avec succès. Il est très-difficile de bien peindre ce qu'on connoît le mieux, & de faire passer dans l'esprit des autres par des expressions également vives & justes, l'idée qu'on en a soi-même. Que sera-ce donc si on ne le connoît qu'imparfaitement, si on se met à écrire d'après des idées superficieles & confuses? Or voilà le cas de la plûpart des Auteurs des Livres de Voyage. Ils n'avoient point assez vû; ils étoient peu capables de bien voir; ils ne sça-

voient point écrire.

Ces réfléxions n'ont point échappé à l'Auteur de ces *Lettres sur la Hollande.* Il expose très-bien dans sa Préface les difficultez de son travail ; & il les avoit prévûës au point qu'elles l'auroient empêché de l'entreprendre, sans un motif particulier. Il y a environ trois ans qu'il parut une Brochure sous le titre de *Lettres sur les Hollandois.* Deux ou trois Ecrivains l'attribuerent à M. *de Beaumarchais*, & le maltraiterent fort à cette occasion. Il crut long-tems qu'il lui suffisoit de désavoüer cet Ouvrage. Mais des personnes, à l'avis desquelles il défere, jugerent qu'il se devoit une espece de satisfaction, & qu'il ne pouvoit s'en procurer de plus innocente & de plus honorable, qu'en écrivant sur les Hollandois d'une maniere à ne plus laisser penser que les Lettres en question fussent de lui.

Malgré le grand nombre d'Ouvrages qu'on a sur la Hollande, il

manquoit, selon M. de *Beaumarchais*, » une espece de tableau où » fut rassemblé nettement, dans » peu d'espace, tout ce qu'un hom» me d'esprit & de goût, qui ne lit » que pour se procurer des amuse» mens utiles, peut souhaiter de » sçavoir sur les Hollandois «. Or comme c'est le caractere particulier d'une Nation qu'un homme d'esprit & de goût desire le plus de connoître, c'est aussi à bien representer celui des Hollandois que M. de B. s'est principalement attaché. Les autres Ouvrages qui concernent cette République n'offrent sur cet article des mœurs & des usages, que des généralitez vagues qui ne contentent point l'esprit, & même qui le trompent.

On y lira, par exemple, que les Hollandois sont fort œconomes; mais on n'y verra point comment cette œconomie s'accorde, soit avec leurs passions, soit avec leurs vertus; comment elle leur permet de dépenser beaucoup en festins,

en vin ſur-tout, en porcelaines, en tableaux &c. & en même tems d'être très-charitables.

Cet Ouvrage eſt diviſé en 49 Lettres qui ſont comme autant de Chapitres. Quant à la diviſion en trois parties annoncée dans le titre, nous ne voyons point ſur quoi elle peut être fondée. Elle marque ſi peu une difference entre les matieres, que la derniere Lettre de la ſeconde partie & la premiere de la troiſiéme ſont l'une & l'autre ſur le Clergé reformé de Hollande.

Les plus intereſſantes de ces Lettres ſont celles où il eſt traité de la Hollande moderne ; & c'eſt auſſi ſur elles que roulera cet Extrait.

Lettre dix-neuviéme, *impôts que la Hollande tire de ſes ſujets* &c. On eſt ſurpris, quand on entend dire pour la premiere fois, que dans un Etat libre comme la Hollande, les impôts y ſont beaucoup plus forts que dans aucune Monarchie. Il y en a ſur tout ce qui ſert à l'en-

tretien de la vie ; ce droit ſe nomme *Acciſes*. On ne s'en apperçoit point en quelque ſorte, parce qu'on eſt accoûtumé à voir les denrées à un même prix. On croit que c'eſt-là leur valeur naturelle, & on oublie l'impôt.

Il y a auſſi des taxes ſur les Domeſtiques, les chevaux, les caroſſes, les chaiſes, les maiſons & les terres. Dans les beſoins preſſans on double, & on triple la taxe des maiſons & des terres ; & elle eſt d'autant plus à charge que les biens-fonds ne rapportent guéres plus de deux ou trois pour cent par an aux proprietaires, tous frais rabatus. Un autre revenu conſidérable, c'eſt le quarantiéme denier qu'on tire de la vente des terres, des maiſons, des Vaiſſeaux, & des ſucceſſions collatérales. Le profit de l'Etat ſur ces ventes doit être conſiderable, puiſque dans quelques Villes preſque la moitié des maiſons change de maître dans l'eſpace de trois ans.

On ne ſçait pas trop ce que la Hollande contribue aux beſoins communs des ſept Provinces; & c'eſt une eſpece de myſtere pour les particuliers. Tout ce qu'il y a de connu, c'eſt que ſi les ſept Provinces, en y joignant celle de Drenthe, doivent fournir une ſomme de cent florins, celle de Hollande en paye ſeule près de cinquante-huit. De ſeize Régimens de Cavalérie, & de cinquante-ſix Régimens d'Infanterie, la Hollande ſeule a dix des premiers, & vingt-ſix des ſeconds, outre quatre Régimens de Dragons.

Lettre vingt-quatriéme. *Du Commerce des Hollandois.* Pendant quelques ſiécles ils n'en eurent guéres d'autre que celui des harengs. Un nommé Guillaume *Buckeld*, Flamand, inventa la maniere de les ſaler & de les fumer. On appelloit alors cette pêche la mine d'or. *Charles-Quint* paſſant par Biervliet avec la Reine Douariere de Hongrie, ſa ſœur y fit élever un tom-

beau à *Buckeld* qui y étoit né.

Grotius dit dans une de ses Lettres qu'on auroit pû négliger la pêche du hareng, si elle n'avoit pas été necessaire pour nourrir le grand nombre d'habitans de la Hollande. Mais notre Auteur croit que *Grotius* n'a parlé ainsi que pour cacher aux étrangers combien cette branche du commerce est féconde; & il lui applique le *dissimulator opis propriæ* d'*Horace*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette pêche occupe plus de 20000 hommes, & que l'Etat a toûjours pris tous les soins possibles pour la proteger & se la conserver. » On » prétend que les Hollandois pê- » chent & débitent chaque année » plus de 300000 tonnes de ha- » rengs, qui a 200 florins par ton- » ne, produisent 60 millions de » florins dont il ne faut rabatre » qu'environ 23 millions pour les » frais de la pêche & de l'aprêt.

Le commerce & l'industrie passerent, comme on sçait, de la

Flandre & du Brabant dans la Hollande & dans la Zélande. Bruges, Gand, Anvers, perdirent leurs principaux négocians & leurs meilleurs Ouvriers, qui passerent à Roterdam, à Delft, à Leyde, à Harlem, & à Amsterdam. Après cela s'établirent les deux Compagnies des deux Indes, la Societé de Surinam, du Levant &c. La pêche des Baleines fut encore une source de richesses.

» Le naturel des habitans contri-
» bua en plusieurs manieres à faire
» fleurir parmi eux le commerce.
» Laborieux & adroits, ils se trou-
» verent propres aux Manufactures.
» Sensés & fidéles. . . . . les autres
» Nations traiterent volontiers
» avec des Négocians dont la sim-
» plicité éclairée leur promettoit
» des affaires faciles & justes.

La Banque d'Amsterdam est d'un grand avantage pour le commerce. Son crédit toûjours soûtenu depuis environ cent trente ans, l'a rendue dépositaire des richesses des

Marchands de Hollande, & même de celles des étrangers. Quelques Ecrivains prétendent qu'il s'y trouve trois mille tonnes d'or en nature. Quoiqu'il en soit, on est persuadé qu'elle est très-riche, & cette persuasion même fait une grande partie de ses richesses.

M. de B. remarque que de tous les Pays où la Hollande trafique, la France est le seul qui lui fournisse plus qu'elle n'en tire. Quelques-unes des Manufactures de ce Royaume, transplantées en Hollande, y ont fort bien réussi. Mais on n'a pu y porter à un certain point de perfection celles qui ne servent qu'au luxe. Le François est inimitable dans les choses d'agrément. Il a le génie qui y fait exceller, génie que ne remplacent point l'application & la constance. D'ailleurs on ne paye que le travail en Hollande, & non l'excellence du travail; & c'est ce qui dégoûte les excellens Ouvriers, ou ceux qui pourroient le devenir. Enfin

la plûpart des Artiſans veulent s'en tenir aux leçons & à la pratique de leurs maîtres. La nouveauté leur eſt odieuſe ; & dès lors point d'invention.

M. de B. parle dans quatre Lettres des differentes Sectes établies en Hollande, & ce qu'il en dit eſt aſſez connu, excepté peut-être ce qui regarde la Secte des *Fins*. Ce ſont des devots vains & délicats ; & il ne ſeroit pas impoſſible d'en trouver parmi nous qui leur reſſemblent beaucoup. On en jugera ſur le portrait qu'en fait notre Auteur.

Ils ont l'air grave, dit-il, la démarche lente & compoſée, les yeux à demi baiſſés, & ne regardant qu'à la dérobée. Leur ton de voix quoique bas & languiſſant, a quelque choſe d'imperieux & de magiſtral. Leurs habits ſont faits des étoffes les plus fines ; leur linge eſt d'une beauté exquiſe. Leurs chapeaux ſont des caſtors ſoyeux & moëlleux. Enfin tout leur habille-

ment eſt propre, magnifique même, & cependant ſimple. » Des
» galons, de la broderie, certains
» tours que la mode donne de
» tems en tems aux habits, ce ſont
» choſes mondaines, vanité pure,
» inventions corrompuës du ſiécle;
» & on n'a garde de les remarquer
» dans l'habillement des *Fins*. Mais
» ils ne font pas ſcrupule d'avoir
» des bagues où brillent des dia-
» mans du plus grand prix; & ils
» ne regardent pas un rubis de
» quelques milliers d'écus, com-
» me trop mondain.

Il eſt fort probable que les femmes font le plus grand nombre dans une pareille ſocieté, & qu'elles en ſont les membres les plus parfaits. Elles ont plus de diſpoſition que les hommes à en bien prendre l'eſprit.

Les *Fins* fréquentent les Egliſes des Reformés; & c'eſt, par exemple, une choſe curieuſe de les voir au ſermon. A chaque paſſage cité par le Prédicateur, les *Fins* ouvrent

leur Bible, y cherchent le paſſage, & le notent avec ſoin. Après cela ils reprennent le Sermon dans leurs Aſſemblées particulieres ; ils rappellent les paſſages cités par le Miniſtre, & ils examinent s'il les a bien ou mal expliqués. » Il a » beau être Théologien, Philoſo- » phe, verſé dans les Langues, in- » tegre & ſage, qui plus eſt, mal- » heur à lui, ſi quelqu'un a entre- » pris de trouver ſon Sermon dé- » teſtable. Il ſera Hérétique, ſcan- » daleux &c.

Les Elûs d'entre ces Elûs ont encore d'autres Aſſemblées. Les Dames pieuſes y font porter du Caffé, du Chocolat, des liqueurs fines, des patiſſeries légéres, des confitures. » Là quiconque ſe croit » du talent pour la Critique Sainte » propoſe ſes difficultez, qu'on » examine. D'autres prêchent, mais » ſans chaire. . . . Une collation dé- » licate ſuccede à ces ſaints exerci- » ces. . . . & chacun ſe retire chez » ſoi, loüant Dieu humblement

» d'être plus ſaint que ſon voiſin ;
» & plus ſçavant que ſon Paſteur.

La Lettre 32ᵉ roule ſur les *Cocceiens*, c'eſt-à-dire, les Figuriſtes & Allégoriſtes de Hollande. Jean Cock né à Brême en 1603. fut le fondateur de cette Secte.

Lettre 36ᵉ. *Caractere des Hollandois.* Ils ſont grands, bien faits, blancs, aſſez robuſtes. Il en eſt de même des femmes. En général elles ont la tête belle, un air charmant de modeſtie & de douceur ; & s'il leur manque quelque choſe, c'eſt je ne ſçai quoi de ferme & de dégagé dans la démarche, qui même ne manque pas aux Dames d'un certain rang.

L'exterieur froid des Hollandois eſt l'effet de leur caractere ſerieux & reſervé, & non, comme dans les Eſpagnols, d'une gravité faſtueuſe, ou, comme dans les Anglois, d'une ſuperbe nonchalance.

Ils ont plus de cette ſorte d'eſprit qui vient du jugement que de celle qui vient de l'imagination.

Auſſi » parlent-ils peu. Mais ce
» qu'ils diſent eſt juſte, ou du
» moins penſé.... Ils héſitent à ſe
» réſoudre ; mais ils ne changent
» plus ce qu'ils ont une fois reſolu.
» On ne les amene pas aiſément à
» promettre ; mais auſſi leurs pro-
» meſſes ſont-elles ſûres.

Leur bonne foi égale leur bon ſens. Elle étoit autrefois trop ſimple & trop crédule. Aujourd'hui elle eſt très-prudente, peut-être même trop défiante & trop ſoupçonneuſe. *Ingenium populi*, dit BARCLAY, *neque capax, neque patiens fraudum.*

» L'amour du gain & de l'épar-
» gne leur a été trop de fois repro-
» ché, pour qu'ils n'y ayent pas
» donné quelque lieu. Mais ſoit
» que l'augmentation des richeſſes
» l'ait diminué, ou que le goût
» pour le luxe leur ait fait perdre
» cette baſſe inclination, elle ne
» paroît plus guéres dans les gens
» aiſés & bien élevés ; & ſi la géné-
» roſité éclatante n'eſt pas encore
» une vertu fort commune chez

» eux, l'avarice n'y eſt pas non
» plus un vice auſſi répandu qu'il a
» pû l'être.

Les Hollandois ſont les meilleurs maris du monde, les peres les plus tendres & les plus indulgens, les maîtres les plus doux. Les Domeſtiques ne ſont nulle part auſſi heureux. Les maîtreſſes, ſur-tout, paroiſſent ne regarder leurs ſervantes que comme des compagnes moins riches qu'elles, & elles leur parlent avec une familiarité qui les fait méconnoître aux étrangers.

Les Grands de l'Etat & les Magiſtrats des Villes ont à leur ſervice des fils de Bourgeois aiſés. Ces jeunes gens qu'ils traitent avec diſtinction, obtiennent de leurs maîtres des emplois conſiderables. Rien ne reſſemble mieux à leur condition que celle des affranchis de l'ancienne Rome.

Le Hollandois ne contracte pas aiſément des liaiſons intimes. Mai[s] une fois devenu ami, rien n'égal[e]

ſon zéle & ſa confiance. Difficile à acquerir, il l'eſt encore plus à perdre. » Il reſſemble à cet égard » aux tourbes qu'il brûle. Elles » s'allument difficilement ; & elles » font enſuite un feu ardent & du» rable. « M. de B. ajoûte qu'il eſt plus civil que poli, & plus humain que gracieux.

Autrefois les Hollandois pouſſerent fort loin la paſſion pour les fleurs, & il fallut par un placard arrêter ce deſordre, qui ruinoit pluſieurs familles. » Il n'y a que » quelques années qu'on vit renaî» tre ce goût pernicieux, & que » les oignons de fleurs furent ven» dus à un prix exceſſif. Tel cou» toit dix mille florins.... L'avide » Artiſan vendoit tout pour ache» ter un petit Jardin, où il pût » cultiver quelques tulipes, ſur » leſquelles il fondoit l'eſperance » de la plus grande fortune. L'hom» me riche de ſon côté, achetoit » bien cher ces précieux oignons, » pour les vendre encore plus cher

à d'autres. Un oignon dans ce
» tems-là étoit une espece d'action
» qui après avoir profité chez quel-
» ques acheteurs, alloit perdre son
» prix chez le dernier, à peu-près
» comme dans ce jeu, où plu-
» sieurs personnes font passer de
» main en main un papier à de-
» mi allumé, jusqu'à ce qu'il s'é-
» teigne entre les mains d'un des
» Joüeurs.

Cette folie ruineuse, cette manie des fleurs a aussi regné en France, & la *Bruyere* l'a ridiculisée avec beaucoup d'agrément, Chap. *de la Mode*.

De tout ce qui caracterise le Hollandois rien n'est plus connu & ne frappe plus les étrangers q[ue] leur extrême propreté. Ils nétoye[nt] les ruës comme on nétoye aille[urs] les chambres, & ils écurent l[es] chambres comme leur vaisselle [...] peine même y a-t-il dans une [mai]son Hollandoise un apparte[ment] plus propre que la cuisine. [...] caliers sont comme le rest[e]

maison, & il n'est pas rare d'y trouver au bas des pantoufles de paille, dans lesquelles il faut se mettre tout chaussé pour monter.

Cette propreté n'est point particuliere aux personnes d'une certaine condition ; elle est commune à tous les Etats, aux Paysannes, aux Servantes, aux Matelots même. La tempête gronde, & pendant que les uns font la manœuvre, les autres nétoyent tranquillement le Vaisseau. Ce que j'ai le plus admiré, dit notre Auteur, c'est un Matelot revenant des Indes avec quelque gain. Il n'a pas été deux jours à Amsterdam, que le voilà poudré, frisé, en escarpins à grosses boucles d'argent, en bas de soye couleur de rose, en culote d'écarlate galonnée d'or, en veste d'un drap fin doublé de soye. Telle devoit être la Chiourme du Vaisseau qui conduisoit Vénus de Cythére à Paphos ou à Gnide.

Au reste ce n'est pas là simple propreté, c'est luxe ; luxe inconnu

long-tems en Hollande, & introduit enfin par les richesses. *Luxuria incubuit* &c. Est-ce un bien ou un mal pour cette République? Et en général le luxe est-il avantageux ou désavantageux à la Societé? C'est sur quoi il n'y avoit pas autrefois deux avis. Les politiques aussi-bien que les moralistes ont toûjours condamné le luxe, & ce n'est que depuis quelques années qu'on s'est avisé d'en faire l'apologie. M. de B. est du nombre de ces Apologistes, & il employe à peu-près les mêmes raisons qu'on a pu lire dans l'Ingénieux *Essai sur le Commerce* par feu M. *Melon*. On ne peut nier les avantages d'un luxe bien entendu, & renfermé dans certaines bornes. Mais on ne sçauroit nier non plus les inconvéniens d'un luxe excessif & mal placé. Cette distinction 1°. entre les differens degrez du luxe, 2°. entre ses differentes branches, ne pourroit-elle point servir à terminer la dispute?

Si l'on en croit notre Auteur, en Hollande on a aſſez peu de conſideration, & encore moins de goût pour les gens de Lettres. On n'en veut que pour le beſoin. Il faut des Théologiens, des Prédicateurs, des Juriſconſultes &c. Mais il y a peu d'avantage à ſe diſtinguer dans ces profeſſions. Un Géométre, un Philoſophe, un Hiſtorien, un Poëte peuvent encore moins eſperer de recompenſes honorables. » On les regardera comme des gens » d'eſprit, qui ont ſçu ſe procurer » une agréable oiſiveté, & qui » d'ailleurs inutiles au public, ſont » payés de reſte par de vaines » loüanges, de ce qu'ils lui don- » nent.

Malgré ce peu d'encouragement, la Hollande a produit & poſſede encore un grand nombre d'Hommes Illuſtres dans les Sciences & dans les Arts. M. de B. en nomme pluſieurs.

Cet Ouvrage eſt terminé par une Relation de deux Voyages faits par

l'Auteur dans la Hollande Occidentale & dans la Nord-Hollande. On entend parler, on voit agir les Hollandois dans cette Relation; & l'on y prend une idée encore plus nette & plus vive des mœurs & des usages de la Nation.

HISTOIRE ANCIENNE des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens, des Grecs. Par M. Rollin, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome XII. premiere Partie.* A Paris, chez la Veuve *Etienne*, Libraire, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à la Vertu. 1737. *in*-12. pag. 434.

M. Rollin, après avoir conduit son Histoire des anciens Peuples jusqu'à la mort de

Cléopâtre & à la conquête de l'Egypte par les Romains, a cru devoir y joindre l'Histoire des Arts, des Sciences & de ceux qui s'y sont distingués; laquelle, à certains égards, ne le céde point à celle des Princes & des Héros, puisqu'on peut la regarder comme l'Histoire de l'esprit humain. C'est donc à un détail historique si instructif & si interessant, que sont destinés les six derniers Livres de cet Ouvrage, qui en remplit en tout 27. Dans le 22e le sçavant Auteur nous a entretenus de l'Agriculture, du Commerce, & des Arts Liberaux tels que l'Architecture, la Sculpture, la Peinture & la Musique: d'où il a passé à la Science Militaire, qui occupe tout le 23e Livre. Dans le 24e il a traité des Arts & des Sciences qui dépendent purement de l'esprit; & telles sont, en premier lieu la Grammaire, la Philologie & la Rhétorique. C'est de quoi nous avons rendu compte dans plusieurs de nos Journaux. Viennent

ensuite la Poësie, l'Histoire & l'Eloquence, qui font la matiere du vingt-cinquiéme Livre, & dont nous ferons ici l'Extrait. Les Sciences superieures, telles que la Philosophie, la Jurisprudence, la Medecine & les Mathématiques, sont reservées pour le vingt-sixiéme Livre & pour le vingt-septiéme.

La Poësie, l'Histoire & l'Eloquence (selon M. Rollin) offrent dans ce qui s'appelle les Belles-Lettres, ce qu'il y a de plus agréable, de plus brillant & de plus capable de faire honneur à une Nation par des Ouvrages qui sont, pour ainsi dire, la fine fleur de l'esprit. Elles sont plus accessibles que ne le sont les Sciences supérieures à un très-grand nombre de personnes, & elles entrent plus dans le commerce & dans l'usage universel des honnêtes gens. » La Poësie (dit » l'Auteur) assaisonne la solidité » de ses instructions par l'attrait du » plaisir & par de riantes images » dont elle a soin de les revêtir.

» L'Histoire, en nous racontant
» d'une maniere agréable & spiri-
» tuelle tous les évenemens des
» siécles passés, pique & satisfait
» notre curiosité, & donne en
» même tems aux Rois, aux Prin-
» ces & aux personnes de tout état,
» d'utiles leçons, mais sous des
» noms empruntés, de peur de
» blesser leur délicatesse. Enfin l'E-
» loquence se montrant à nous,
» tantôt avec un air simple & mo-
» deste, tantôt avec toute la pom-
» pe & toute la majesté d'une puis-
» sante Reine, charme les esprits
» & entraîne les cœurs avec une
» douceur & une force, ausquelles
» il n'est pas possible de resister.

Athénes & Rome (continue-t-il) qui au milieu du débris de tant d'empires, en ont conservé, par rapport aux Belles-Lettres, un qui ne périra jamais; ne doivent-elles pas cette gloire aux excellens Ouvrages de Poësie, d'Histoire & d'Eloquence, dont elles ont enrichi l'Univers? Rome (selon M. R.)

n'a pleinement excellé que dans ces ſortes de connoiſſances : au lieu que la Gréce a été plus riche en matiere de Sciences, & les a embraſſées toutes ſans diſtinction. Il en produit pour preuve la fameuſe Bibliothéque & le célébre *Muſée* d'Alexandrie, qui ont acquis au Roi Ptolomée-Philadelphe une gloire plus ſolide & plus durable que n'auroient pû faire les plus grandes conquêtes. S'il y a quelque Bibliothéque au monde qui ſoit comparable à celle-là, c'eſt certainement (dit notre Auteur) celle du Roi de France, à l'augmentation & à la décoration de laquelle ce Prince travaille ſi efficacement, qu'elle renferme aujourd'hui environ quatre-vingt-dix mille Volumes imprimés & trente-cinq mille Manuſcrits placés dans un ſuperbe bâtiment, qui fait déja l'admiration des étrangers, & deviendra le plus magnifique Vaiſſeau en ce genre, qui ſoit dans *l'Europe.* A l'égard du *Muſée* d'A-

lexandrie, qu'étoit-ce (dit M.R.) en comparaiſon de nos Académies de toute eſpece, du Collége Royal, & de l'Univerſité de Paris?

L'Auteur après cela entame l'article de la Poëſie par des réfléxions ſur l'origine de cet Art & ſur ſes differens uſages. Dans ſa premiere inſtitution elle n'avoit pour objet principal que les loüanges & l'invocation des Dieux, auſquelles dans la ſuite elle joignit le ſoin de former les mœurs, comme en fait foi la fin particuliere que ſe propoſe chaque eſpece de Poëme. En effet, le Poëme Epique a pour but de nous donner des inſtructions déguiſées ſous l'allégorie d'une action importante & héroïque ; l'Ode de célébrer les actions des Grands Hommes, & d'engager par-là tous les autres à les imiter : la Tragédie, de nous inſpirer de l'horreur pour le crime, par les ſuites funeſtes qu'il entraîne après lui, & du reſpect pour la vertu, par les juſtes recompenſes qui la

ſuivent : la Satyre & la Comédie ; de nous corriger en nous divertiſſant, & de faire une guerre implacable aux vices & aux ridicules : l'Elégie, de verſer des pleurs ſur le tombeau de ceux qui méritent des regrets : l'Eclogue, de chanter l'innocence & les plaiſirs de la vie champêtre.

Après ces obſervations préliminaires ſur les divers genres de Poëſie, M. R. paſſe en revûë les Poëtes tant Grecs que Latins qui ſe ſont le plus diſtingués, & il nous en donne le caractere, le plus ſouvent d'après Quintilien. Il commence par les Poëtes Epiques Grecs, qui ſont chez lui Homére, Héſiode, Terpandre, Tyrtée, Dracon, Abaris, Chérile, Aratus, Apollone de Rhodes, Euphorion, Nicandre, Antipater de Sidon, Archias, Parthénius, Apollinaire Evêque de Laodicée, S. Gregoire de Nazianze, l'Imperatrice Eudocie, & Synéſius. Viennent enſuite les Poëtes Dramatiques, ſur leſquels il

passe d'autant plus légérement, qu'il a traité cette matiere avec assez d'étenduë dans son cinquiéme Tome, auquel il renvoye. Tels sont Thespis, Eschyle, Sophocle & Euripide, pour le tragique: puis Eupolis, Cratinus, Aristophane; Ménandre, pour le Comique.

A ceux-ci succedent les Poëtes Iambiques, Archiloque & Hipponax; les Lyriques, tels que Pindare, que l'Auteur caracterise d'après une Dissertation de l'Abbé *Fraguier*; puis il parcourt Thalès, Alcman, Stesichore, Alcié, Sapho, Anacréon, Simonide, Ibycus, Bacchylide & Corinne. De-là M. R. passe aux Poëtes Elégiaques qui sont Callinus, Mimnerme, Philétas, Callimaque, & il termine cette revûë par les Epigrammatistes, dont le Recueil est connu sous le nom d'*Anthologie*. Nous ne pouvons qu'indiquer tout simplement ces articles, lesquels n'étant ici touchés que très-sommairement ne sont plus susceptibles

d'extrait. Venons prefentement aux Poëtes Latins, qui nous fourniront quelques détails plus particuliers.

» La Poëfie (dit M. Rollin) » auffi-bien que le refte des » beaux Arts, n'a trouvé que fort » tard accès chez les Romains, oc- » cupés uniquement pendant plus » de 500 ans de vûës & de penfées » guerrieres, & fans goût pour » tout ce qui s'appelle Litterature. » Ce fut la Gréce vaincue & foû- » mife, qui par un nouveau genre » de victoire, s'affujettit à fon » tour les vainqueurs, & exerça » fur eux un empire d'autant plus » glorieux, qu'il étoit volontaire, » & fondé fur une fuperiorité de » lumieres, qui fe fit refpecter, » dès qu'elle fut connue. Cette » Nation fçavante & polie fe trou- » vant liée par un commerce étroit » avec les Romains, leur fit per- » dre peu à peu cet air de groffiere- » té & de rudeffe, qui leur reftoit » encore de leur ancienne origine,

» & leur inſpira du goût pour les » Arts propres à cultiver, à adou- » cir & à humaniſer les eſprits. « C'eſt ainſi que notre Auteur traduit élégamment ces vers d'Horace :

Græcia capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agreſti latio. Sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius, & grave virus
Munditiæ pepulêre.

Notre Auteur, dans ce qu'il nous apprend ici touchant les Poëtes Latins, ne ſuit point l'ordre des matieres, comme il a fait pour les Poëtes Grecs ; mais il a cru devoir plûtôt s'aſſujettir à l'ordre des tems, comme plus propre à faire connoître la naiſſance, les progrès, la perfection & la décadence de la Poëſie Latine. Il partage donc tout ce tems en trois âges : le premier d'environ 200 ans, pendant leſquels cette Poëſie eſt née, s'eſt ac-

crue & fortifiée : le second d'environ 100 ans, depuis Jules - César jusqu'au milieu de l'Empire de Tibére, pendant lequel tems la Poësie a été portée au souverain degré de perfection : le troisiéme pendant les années suivantes, où l'on vit cette Poësie déchoir assez promptement & dégénérer enfin totalement de son ancienne reputation.

M. R. range dans le premier âge de la Poësie Latine Livius-Andronicus & Nævius Poëtes Dramatiques, qui fleurirent peu après la premiere guerre Punique : Ennius, contemporain du premier Scipion l'Afriquain, & Auteur des Annales de Rome en vers héroïques : Cæcilius, Pacuve & Attius, autres Poëtes Dramatiques ; (il ne nous reste de tous ces Auteurs que quelques fragmens :) Plaute, Poëte Comique, a été plus heureux, puisque nous avons de lui, non pas 19 Comédies presque entieres, (comme le dit ici M. R. trompé sans doute par la Préface de M. *Du-*

cier, à qui cette méprise a échappé) mais il nous en reste une vingtaine. Nous n'en avons malheureusement que six de Térence, contemporain de Lélius & du jeune Scipion. » Le grand talent de » ce Poëte (dit notre Auteur) » consiste dans un art inimitable de » peindre les mœurs & d'imiter la » nature avec une simplicité si naï- » ve & si peu étudiée, que chacun » se croit capable d'écrire de la mê- » me sorte; & en même tems si élé- » gante & si ingénieuse, que per- » sonne n'à pû jamais en appro- » cher.

Lucile est ici le dernier Poëte Latin du premier âge. Il passe pour l'Inventeur de la Satyre, parce que c'est lui qui lui a donné la derniere forme, telle qu'Horace ensuite, Perse & Juvénal l'ont traitée. Lucile composa 30 Livres de Satyres, où il censuroit nommément & d'une maniere très-piquante, plusieurs personnes qualifiées, ne ménageant & ne respectant que la vertu

ſeule & les hommes vertueux ; comme le dit Horace. Lucile eut une grande reputation, même pendant ſa vie, & il la conſerva long-tems après ſa mort ; juſques-là que du tems de Quintilien, il avoit encore des partiſans ſi zélés, qu'ils le préferoient, non ſeulement à tous ceux qui avoient travaillé dans le même genre, mais généralement à tous les Poëtes de l'antiquité. Horace en jugeoit bien differemment.

Les Poëtes Latins du ſecond âge, ſont ici au nombre de douze. Rome (dit M. R.) animée d'une noble émulation, qui fut le fruit de la lecture des Ouvrages Grecs, & de l'eſtime qu'on en avoit conçûë, ſe propoſa de les égaler, & même de les ſurpaſſer s'il étoit poſſible. C'eſt ce qui arriva ſur-tout du tems d'Auguſte. Les douze Poëtes dont il eſt queſtion ici, ſont 1°. Afranius, qui excelloit dans les Comédies appellées *Togatæ* & *Atellanæ*, & qu'Horace ſemble comparer à

Ménandre : 2°. Lucrece, Poëte Philoſophe ; doüé (dit M. R.) de beaucoup de nobleſſe, de force & de génie ; mais dont les vers ſont ſi fort éloignés de la douceur & de l'harmonie de ceux de Virgile, qu'on croiroit que ces deux Poëtes auroient vécu à quelques ſiécles de diſtance : 3°. Catulle, dont une ſimplicité élégante, & des graces naturelles font le caractere, & qui ſeroit heureux (dit-on) s'il n'avoit point déshonoré ſouvent cette aimable naïveté par une impudence cynique : 4°. Laberius Chevalier Romain, qui réuſſit merveilleuſement à faire de petites Pieces Comiques appellées *Mimes* : 5°. P. Syrus, rival de Labétius dans la Poëſie *mimique* : 6°. Pollion, homme conſulaire, Auteur de Tragédies fort eſtimées de ſon tems.

Viennent enſuite trois Poëtes d'un mérite ſi connu, que nous nous diſpenſerons de nous étendre ſur cet article, qu'on lira chez l'Auteur avec d'autant plus de plai-

sir qu'on y trouvera ces trois Poë-tes parfaitement caracterisés : & leurs Ouvrages appréciés au plus juste : ce sont Virgile, Horace & Ovide. Notre Auteur ne touche que très-légérement Tibulle & Properce, si estimables par la délicatesse des sentimens & par la pureté du stile : mais il s'arrête d'avantage sur Phédre, dont il vante extrêmement le stile simple & naïf, quoique cependant plein d'esprit.

Le troisiéme âge de la Poësie Latine offre à M. Rollin jusqu'à 21 Poëtes, qui sont dignes de son attention. C'est, 1°. Seneque le Tragique, lequel n'est pas Auteur de toutes les Tragédies publiées sous son nom : Ce sont 2°. les deux Satyriques Perse & Juvénal, dont le premier par l'obscurité qu'il affecte, diminue beaucoup le prix de ses Satyres, où regnent d'ailleurs une morale très-pure & un grand sens; le second dont le génie déclamateur le met fort au-dessous de

cette naïveté fine & délicate d'Horace, quoiqu'en ait pensé *Scaliger* le pere : c'est Lucain, Poëte Héroique, mort à 26 ans au plus, & qui auroit pû devenir un Poëte achevé s'il avoit ſçu joindre à ſon feu & à ſon élévation le jugement de Virgile. Notre Auteur lui fait ſucceder Pétrone, auquel il lui ſemble que la peinture que Tacite fait d'un Pétronius-Turpilianus, homme voluptueux, qui vivoit ſous Néron, pourroit aſſez convenir.

Paroiſſent après cela ſur les rangs Silius-Italicus, célébre par ſon Poëme de la ſeconde Guerre-Punique, où l'on trouve moins de génie poëtique, que de pureté de langage : Stace, qui de même que Lucain & Silius-Italicus, a traité ſon ſujet plûtôt en Hiſtorien qu'en Poëte, & qui pour vouloir trop s'élever, donne dans le ſtile empoulé & dans l'enflure : Valerius-Flaccus, dont les *Argonautiques* promettoient quelque choſe de meilleur, s'il eût vécu plus long-

tems : Martial Eſpagnol, ſi connu par ſes Epigrammes dont M. R. parcourt ici quelques-unes des plus piquantes : Sulpicia Dame Romaine, qui fit un Poëme ſur l'expulſion des Philoſophes, où elle maltraite fort Domitien & le menace de la mort : Némeſien & Calpurnius, Poëtes Bucoliques, & dont le premier fit un Poëme ſur la chaſſe adreſſé aux Empereurs Carin & Numérien : Prudence, Poëte Chrétien, dont ſes Poëſies (dit-on) ſont plus remplies de zéle pour la Religion, que des ornemens de l'art, & où l'on trouve beaucoup de fautes contre la quantité : Claudien, qui approche le plus de la Majeſté de Virgile, qui tient moins de la corruption de ſon ſiécle, & dont les invectives contre Rufin & contre Eutrope ont été fort eſtimées.

Auſone, S. Paulin, S. Proſper, Sidoine-Apollinaire, Avienus, Boëce & Fortunat terminent ce dénombrement.

De-là notre Auteur passe aux Historiens, & d'abord il expose dans un petit Avant-propos quels sont les avantages de l'Histoire. » C'est avec raison (dit-il) qu'el» le a été appellée le témoin des » tems, le flambeau de la vérité, » l'étude de la vertu, la dépositai» re des événemens, & s'il étoit » permis de parler ainsi, la fidéle » messagere de l'Antiquité. En ef» fet, elle nous ouvre la vaste car» riere de tous les siécles passés ; » les rapproche en quelque sorte » de nous & nous les rend comme » presens. Elle fait comparoître » devant nous les conquerans, les » Héros, les Princes & tous les » grands Hommes, mais dépoüil» lés de l'appareil fastueux qui les » accompagnoit pendant leur vie ; » & reduits à eux seuls, pour venir » rendre compte de leurs actions » au Tribunal de la posterité, & » pour y subir un jugement, où la » flatterie n'a plus de part, parce » qu'ils n'ont plus de pouvoir. «

Un autre privilége de l'Histoire, (continue-t-il) c'est d'approcher du Trône des Princes regnans, & d'être presque la seule qui puisse ou qui ose leur faire connoître la vérité, en leur découvrant même leurs défauts s'ils en ont, mais avec tous les ménagemens dûs à leur délicatesse. L'Histoire n'est pas moins occupée du soin d'instruire les particuliers, en leur marquant à tous les modéles de vertu qu'ils doivent suivre, & les exemples vicieux qu'ils doivent éviter.

M. R. sans toucher à l'Histoire du Peuple de Dieu, la plus ancienne & la plus respectable de toutes, & sans parler non plus de divers Historiens, dont il ne nous reste que de légers fragmens; se borne ici aux Historiens Grecs & Latins, dont les Ouvrages sont parvenus jusqu'à nous en tout ou en partie: & comme ils sont les garants de tous les faits avancés par l'Auteur dans son *Histoire Ancienne*; il lui a

paru neceſſaire d'apprendre à ſes Lecteurs au moins le tems où ont vêcu ces Hiſtoriens, les principales circonſtances de leur vie, les Ouvrages qu'ils ont composés & le jugement qu'en ont porté les Sçavans.

Les Hiſtoriens Grecs dont M.R. fait ici la revûë ſont au nombre de 20, ſçavoir Hérodote, Thucydide, Xénophon, Cteſias, Polybe, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnaſſe, Philon, Apion, Joſephe, Plutarque, Arrien, Elien, Appien, Diogéne-Laërce, Dion-Caſſius, Hérodien, Eunape, Zozime & Photius. M. R. après un détail exact de ce qui concerne les deux plus anciens Hiſtoriens Grecs Hérodote & Thucydide, nous donne la comparaiſon qu'en a faite Denys d'Halicarnaſſe, dans une Lettre adreſſée au grand Pompée, & dont voici le précis. Cet examen roule ſur le fonds de l'Hiſtoire & ſur l'élocution.

Par rapport au premier chef on

peut dire qu'Hérodote l'emporte de beaucoup ſur Thucydide par le choix de ſon ſujet, qui ne pouvoit être plus favorable ni plus intereſſant : c'eſt la Gréce entiere attaquée par la puiſſance de l'Univers la plus formidable ; ce ſont victoires ſur victoires remportées par les Grecs ſur cet ennemi, tant par mer que par terre ; ce ſont les vertus morales portées au plus haut degré de perfection : au lieu que dans Thucydide, il ne s'agit que d'une guerre unique, qui n'eſt ni honnête dans ſes principes, ni fort variée dans ſes évenemens, ni d'un ſuccès glorieux pour les Athéniens, & qui n'eſt annoncée par l'Hiſtorien que comme devant être accompagnée des calamitez les plus affreuſes. Notre Auteur ne trouve pas que cette premiere réflexion de Denys d'Halicarnaſſe touche au mérite de l'Ecrivain, qui n'eſt pas maître des évenemens & qui ne peut & ne doit écrire que ce qu'il voit. On ne doit exiger

ger autre chose d'un Auteur qui écrit l'Histoire de son tems, sinon qu'il soit bien instruit, judicieux & impartial.

En second lieu, il importe beaucoup (selon Denys d'Halicarnasse) à un Historien de bien prendre son point de vûë pour sçavoir où il doit commencer son Histoire & jusqu'où il doit la conduire : & c'est en quoi Hérodote réussit merveilleusement. Il expose d'abord la cause de la guerre, que les Perses déclarent à la Gréce, & qui est le desir de venger la ruine de Troye par les Grecs, injure reçûë il y avoit plus de 200 ans ; & il en termine le recit par la punition exemplaire des Barbares : au lieu que Thucydide débute par la description du triste & fâcheux état où étoient alors les affaires de la Gréce, (premier coup-d'œil peu agréable & peu interessant) & impute la cause de cette guerre à la Ville d'Athénes, pouvant la rejetter sur la jalousie de Sparte

ſa rivale. M. Rollin trouve cette critique de Denys d'Halicarnaſſe encore moins bien fondée que la premiere, ajoûtant qu'il eſt beau à Thucydide d'avoir ſacrifié la gloire de ſa patrie à l'amour de la vérité.

En troiſiéme lieu, Hérodote, pour épargner à ſes Lecteurs l'ennui inſéparable du trop long recit d'une même matiere, quelque agréable qu'elle ſoit, a varié ſon Ouvrage à la maniere d'Homére, par des épiſodes & des digreſſions qui y jettent beaucoup d'agrémens: au lieu que Thucydide toûjours uniforme & ſur le même ton, pouſſe ſon ſujet ſans ſe laiſſer le tems de reſpirer, entaſſant combats ſur combats, préparatifs ſur préparatifs, harangues ſur harangues, *&c.* Il paroît à notre Auteur que dans ce jugement Denys d'H. n'a pas fait aſſez d'attention à la ſévérité des loix de l'Hiſtoire, & qu'il a cru pouvoir juger d'un Hiſtorien comme d'un Poëte.

En quatriéme lieu, Thucydide attaché ſcrupuleuſement à la vérité, qui doit être le fondement de l'Hiſtoire, ne ſonge point à l'embellir ni à l'égayer par des recits de faits qui tiennent du merveilleux, tels que des ſonges, des oracles, des prodiges : en quoi il l'emporte inconteſtablement ſur Hérodote, peu délicat & peu précautionné ſur ces matieres.

Enfin Denys d'Halicarnaſſe reconnoît dans Thucydide un caractere de triſteſſe & de dureté naturelle, que ſon exil avoit encore aigri, & qui ne ſe fait point appercevoir dans Hérodote. Notre Auteur d'un autre côté aſſure que la lecture de Thucydide ne lui en a point laiſſé cette idée ; qu'il a bien ſenti que la matiere étoit triſte, mais non l'Hiſtorien.

Quant à l'élocution de nos deux Hiſtoriens, voici ce qu'en dit Denys d'H. Ils ont excellé l'un & l'autre dans la pureté, la proprieté & l'élégance du langage, mais ſans

s'écarter de la noble ſimplicité de la nature. L'étendue ou la brieveté du ſtile met entr'eux une grande difference. Le ſtile d'Hérodote eſt doux, coulant & tendre; celui de Thucydide, vif, concis, véhément : celui-ci eſt ſi plein de choſes, que chez lui le nombre des penſées égale preſque celui des mots; ce qui eſt très - propre à donner de l'énergie au diſcours, mais à y jetter en même tems beaucoup d'obſcurité. Les harangues qu'on trouve dans l'un & l'autre Hiſtorien ſont plus rares & plus courtes dans le premier, plus fréquentes & plus longues dans le ſecond, mais uniformes, toûjours ſur le même ton, & peu convenables aux caracteres. Au regard des paſſions Hérodote réuſſit dans celles qui demandent de la douceur & de l'inſinuation; Thucydide, dans les paſſions fortes & véhémentes.

Nous ne ferons qu'effleurer ce que M. R, nous dit ici ſur les au-

tres Historiens Grecs. Xénophon ne sçauroit être trop loüé (selon Quintilien) pour la douceur charmante de son stile, douceur si simple, si éloignée de toute affectation, mais que nulle affectation ne sçauroit jamais atteindre. Vous diriez (continue-t-il) que les graces elles-mêmes ont composé son langage, & que la Déesse de la persuation résidoit sur ses lévres. Ctésias, qui contredit presque en tout Hérodote, est regardé par tous les Sçavans (dit notre Auteur) comme un Ecrivain rempli de mensonges, & indigne d'être cru, comme l'appelle Aristote. Il n'a pas laissé de trouver dans ces derniers tems quelques Apologistes distingués. L'article de Polybe est ici assez étendu, quoiqu'abrégé d'après la Préface qui se lit à la tête de la nouvelle Traduction Françoise de cet Historien. Le jugement désavantageux qu'en porte Denys d'H. Critique des plus célébres de l'Antiquité, doit rendre celui-ci

bien suspect en cette matiere. Il dit nettement & sans circonlocution, qu'il n'y a point de patience à l'épreuve de la lecture de Polybe; & la raison qu'il en allégue, c'est que cet Auteur n'entend rien à l'arrangement des mots.

Le stile de Diodore n'est ni élégant ni orné; mais il est simple, clair, intelligible; cette simplicité n'a rien de bas ni de rampant; & tout bien consideré, (dit M. R.) on doit faire un grand cas des Ouvrages de cet Historien, qui sont venus jusqu'à nous, & regretter beaucoup la perte de ceux que nous n'avons plus. M. R. nous trace ici le caractere de Denys d'Halicarnasse d'après le P. *le Jay* dans sa Préface sur la version Françoise qu'il nous a donnée de cet Historien. Quant à son stile notre Auteur est fort éloigné de souscrire au jugement d'Henri *Etienne*, qui met une sorte d'égalité entre Denys d'Halicarnasse & Tite-Live, au lieu que M. R. y trouve un

difference infinie, toute à l'avantage du dernier ; & il en produit pour exemple le combat des Horaces & des Curiaces. Il s'étend assez sur le mérite de Josephe, qu'il trouve parfaitement caracterisé par S. Jerôme, lorsque ce Pere l'appelle le Tite-Live des Grecs. L'article de Plutarque est ici encore plus étendu, & l'Auteur y a fait grand usage de la vie de cet Ecrivain publiée par M. *Dacier*. Les articles d'Arrien, d'Elien, d'Appien, & de Diogéne - Laërce sont ici très-abrégés. On ne s'étend guéres d'avantage sur Dion-Cassius, sur Hérodien, sur Zozime (tous trois de quelque importance pour l'Histoire Romaine) sur Eunape qui a écrit la Vie des Sophistes du quatriéme siécle, & sur le fameux Bibliothécaire Photius.

Le détail quoique fort en raccourci dans lequel nous sommes descendus touchant ces Historiens Grecs a déja tellement allongé cet Extrait, que nous serons reduits à

ne faire qu'indiquer très-sommairement les articles qui appartiennent aux Historiens Latins ; & qui sont ceux de Fabius Pictor, de Cincius-Alimentus, de Caton le Censeur, de Pison surnommé *Frugi*, de Saluste, si loüé pour la brieveté de son stile & pour son art à faire des portraits : de Tite-Live, dont on nous entretient ici d'après la Préface que M. *Crévier* a mise à la tête de sa belle Edition Latine de cet Historien. M. R. donne assez d'étenduë à l'article de César, à celui de Paterculus, qui excelloit sur-tout dans les portraits & les caracteres, ainsi qu'on en peut juger par les huit exemples qu'en transcrit ici notre Auteur : il s'étend fort sur Tacite, dont il transcrit divers passages remarquables par leur vivacité. Mais il expedie assez succintement les articles de Quinte-Curse, de Suétone, de Florus, de Justin ; celui des six Auteurs de l'*Histoire Auguste* (Spartien, Lampride, Vulca-

ce, Capitolin, Pollion & Vopiſque;) ceux d'Aurele-Victor, dAmmien-Marcellin & d'Eutrope.

Nous voici enfin arrivés au Chapitre des Orateurs qui ont cultivé avec le plus de ſuccès le talent de la parole. » Talent (dit notre Au- » teur) qui éleve l'Orateur au- » deſſus du commun des hommes, » & preſqu'au-deſſus de l'humani- » té même : qui le rend en quel- » que ſorte le maître & l'arbitre » des déliberations les plus impor- » tantes : qui lui donne ſur les » eſprits un empire d'autant plus » admirable, qu'il eſt tout volon- » taire, & fondé uniquement ſur » la force de la raiſon placée dans » tout ſon jour : en un mot, qui » le met en état de tourner les » cœurs à ſon gré, de vaincre » leur reſiſtance la plus opiniâtre, » & de leur inſpirer tels ſentimens » qu'il lui plaît, de triſteſſe ou de » joye, de haine ou d'amour, de » crainte ou d'eſperance, de colé- » re ou de compaſſion. Qu'on ſe

» represente (poursuit - il) ces
» nombreuses assemblées à Athénes
» ou à Rome, dans lesquelles il
» s'agissoit des plus grands interêts
» de l'Etat, & où l'Orateur, du
» haut de la Tribune aux haran-
» gues, dominoit par son élo-
» quence sur un peuple immense,
» qui l'écoutoit avec un profond
» silence, ou ne l'interrompoit
» que par des applaudissemens &
« des acclamations. Dans tout ce
» que le monde a de plus magnifi-
» que en apparence, & de plus ca-
» pable d'éblouïr, y a-t-il rien de
» si grand, rien de si flateur pour
» l'amour propre.

Ce qui releve encore infiniment le prix de l'éloquence, selon la judicieuse réfléxion de Ciceron (ajoûte M. R.) c'est la rareté étonnante des bons Orateurs dans tous les siécles, malgré le travail & les efforts d'un si grand nombre d'esprits excellens, malgré tant d'avantages du côté de la fortune, malgré les attraits d'une reputation si flatteuse.

Notre Auteur recherche quelle peut être la cause d'une telle rareté: & il la rencontre dans l'extrême difficulté que trouvent la nature & l'art à réunir dans un même sujet le grand nombre de talens tout differens, & en apparence tout opposés, qui doivent concourir à former un grand & parfait Orateur. C'est sur quoi M. R. s'engage dans un détail, auquel nous renvoyons pour en venir au dénombrement des Orateurs Grecs dont il nous trace une idée instructive & capable de nous les faire connoître chacun par leur caractere propre. Nous ne pouvons sur cela le suivre que fort sommairement, pour ne point allonger cet Extrait outre mesure.

Il commence donc cette énumeration par Péricles, dont les discours dans Athénes, brilloient déja par ce qu'il y a de plus beau, de plus fort & de plus sublime dans l'éloquence, quoiqu'elle ne fit encore que naître pour ainsi dire chez les

Grecs. M. R. passe de-là aux dix Orateurs de cette Nation, desquels Plutarque nous a donné les Vies en abrégé, & qui sont Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Lycurgue, Eschine, Démosthéne, Hypéride & Dinarque. Notre Auteur s'étend beaucoup ici sur l'article d'Isocrate, s'arrêtant peu sur les autres, même sur Eschine & Démosthéne, & renvoyant au sujet de ces deux Orateurs à ce qu'il en a dit plus au long dans son Traité des Etudes, Tom. 2 & au sixiéme Tome de l'Histoire Ancienne.

Le beau tems de l'Eloquence chez les Grecs admet l'espace d'environ 130 ans, c'est-à-dire depuis Périclès jusqu'à Démetrius de Phalère, qui causa un changement considerable dans cet art, faisant succeder à l'ancienne éloquence un nouveau genre plus paré & plus embelli. M. R. nous expose donc le caractere de cet Orateur, sans *s'étendre* sur les circonstances de

ſa Vie, qu'il a traitée dans le ſeptiémeTome de cette Hiſtoire. Mais (obſerve-t-il en terminant l'article des Orateurs Grecs) il eſt étonnant, que pluſieurs ſiécles après Démetrius, l'éloquence reprit de nouvelles forces, & reparut preſque avec autant d'éclat qu'elle en avoit eu autrefois dans Athénes. M. R. veut parler de cet heureux tems, où les Peres Grecs firent un ſi loüable & ſi ſaint uſage du talent de la parole.

» Nous verrons bien-tôt (conti-
» nue l'Auteur) que l'éloquence
» Latine n'a pas eu le même avanta-
» ge. Depuis, qu'après avoir jetté
» un éclat extraordinaire pendant
» quelques années, elle eut com-
» mencé à déchoir; elle s'affoiblit
» toûjours de plus en plus par des
» déclins aſſez prompts, & tomba
» enfin dans une corruption, dont
» elle ne s'eſt jamais relevée.« C'eſt ce qu'il nous montre dans l'article ſuivant, où il partage les Orateurs Romains en quatre âges, pour

donner quelque idée des premiers commencemens de l'éloquence dans Rome, de ses progrès, de sa perfection & de sa décadence. Mais en faisant cette revûë, il ne s'arrête qu'à ceux qui sont les plus connus, soit par leur reputation, soit par leurs Ouvrages.

Les Orateurs du premier âge dont on parle ici, sont Caton le Censeur, les Gracques, Scipion Emilien & Lélius. » Ils avoient » (dit-on) un excellent naturel, » un merveilleux fonds d'esprit, » beaucoup d'ordre dans leurs dis- » cours, de force dans les preuves, » de solidité dans les pensées, d'é- » nergie dans les expressions; mais » nul art, nulle délicatesse, nulle » grace, nul soin de l'arrangemen » des mots, nulle connoissance d » nombre & de l'harmonie du di » cours.

M. R. place dans le second â quatre Orateurs; Antoine & Cr sus, qui étoient plus âgés, C & Sulpicius qui étoient plus

nes. Il nous peint leurs caractéres d'après Ciceron, excellent juge en ce genre.

Celui-ci paroît à la tête des Orateurs du troisiéme âge qui est le beau siécle de l'éloquence Romaine & où Rome égala presque Athénes. Ce siécle vit naître un grand nombre d'excellens Orateurs, un Hortensius, un Jule-César, un Brutus, un Messala, & plusieurs autres, qui tous se sont fait un grand nom chez les Romains, quoique leurs discours ne soient point venus jusqu'à nous.

Le quatriéme âge de l'éloquence Romaine la vit déchoir considerablement. L'Auteur en attribue la principale cause à Senéque, homme estimable d'ailleurs par son bel esprit, par ses rares talens, par ses sçavans Ouvrages, mais qu'une trop grande estime de soi-même, une sorte de jalousie contre les grands Hommes qui l'avoient précedé, un desir violent de faire secte & de marcher à la tête des au-

tres pour leur donner le ton, jetterent dans des routes nouvelles & inconnuës aux anciens.

L'article de Pline le Jeune fait presque la cloture du Chapitre des Orateurs. C'est un des hommes de l'antiquité, qui mérite le plus d'être connu (dit M. R.) Il trace d'abord un plan de la Vie de cet Auteur, & en tire les materiaux des Lettres mêmes de Pline où l'on trouve toutes les qualitez d'un homme de probité & d'honneur, avec un caractere de bonté & de générosité le plus aimable. Ensuite il donne quelque idée du stile de cet Ecrivain par des extraits tirés du Panégyrique de Trajan, la seule Piece d'éloquence de Pline qui soit parvenuë jusqu'à nous. Ce morceau (de M. R.) qui est écrit avec beaucoup de détail & de discernement mérite d'être lû dans toute son étendue, & perdroit trop à être abrégé. On trouve à la fin de courtes réfléxions de l'Auteur sur les autres anciens Panégyristes Latins.

Nous donnerons dans un autre Journal l'Extrait des deux derniers Livres de l'Hiſtoire Ancienne, dans leſquels l'Auteur porte ſon jugement ſur les Philoſophes, les Juriſconſultes, les Medecins & les Mathémaeiciens.

DE L'A NATURE DU FEU, & de ſa propagation : Diſcours preſenté à l'Académie Royale des Sciences, pour le prix de l'Année 1738. par M. Grandin Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris & Profeſſeur de Philoſophie au Collége de Navarre. A Paris, de l'Imprimerie de Charles *Oſmont*, ruë S. Jacques 1738. Brochure *in*-4°. pag. 20.

APRE'S avoir lû attentivement ce Diſcours, il nous a paru que pour en donner un Extrait méthodique, il étoit bon de commencer par ce qui en fait la fin, c'eſt-à-dire, d'expoſer avec l'Auteur, comment ſe fait,

ſelon lui, la génération & la communication du feu.

La maniere la plus ordinaire de faire du feu, eſt de prendre un caillou & un morceau d'acier, de les frapper ſubitement & avec violence, l'un contre l'autre. Ce coup ſubit & prompt, ébranle les petites parties choquées du caillou & de l'acier, leurs pores en ſont extraordinairement rétrécis, & par conſéquent, les tourbillons du premier élément, & de l'huile qui y ſont contenus ſont violemment comprimés. Ces tourbillons (car notre Auteur explique tout ici par les tourbillons, qu'il regarde comme démontrés dans les Leçons des Elémens de Phyſique par M. l'Abbé de Molieres) ces tourbillons, dont le volume eſt preſſé, & diminué conſiderablement, acquierent un mouvement extraordinaire, & en ſe retabliſſant après le coup donné, jettent de tous côtez les parties ébranlées du cailloux & de l'acier.

Cela posé, M. Grandin prétend que ces particules, ainsi jettées de tous côtez, sont emportées par les molécules de l'huile, lesquelles étant extrêmement agitées, procurent un mouvement extraordinaire aux souphres répandus dans l'air, & en s'agrandissant, produisent des vibrations dans le second élément. Ainsi ces étincelles qui paroissent dès le moment qu'on a frappé l'acier contre le caillou, sont véritablement ce qu'on appelle le feu, puisqu'elles en ont les deux caracteres, la chaleur & la lumiere.

Si ces étincelles ne rencontrent point de matiere combustible, que deviennent-elles? Notre Auteur répond là-dessus, qu'alors les molécules de l'huile enflammées, se transforment en air, ou se dissipent en reprenant leur forme ordinaire, en sorte que les particules du cailloux ou de l'acier, dispersées, n'étant point soûtenuës, tombent, & se laissent appercevoir sous une figure ronde.

Mais si les mêmes étincelles viennent à rencontrer quelque corps inflammable, c'est-à-dire un corps qui contienne beaucoup de parties huileuses, elles en ébranlent quelques-unes, & leur communiquent un mouvement extraordinaire; celles-ci agitées produisent une agitation violente dans celles qui les touchent, & ainsi l'équilibre étant rompu entre toutes ces parties, elles se communiquent les unes aux autres, de proche en proche, un mouvement violent, qui détruit les parties du corps inflammable & les consume.

M. Grandin n'oublie pas ici une autre maniere de produire du feu, qui est d'exposer aux rayons du Soleil un miroir concave, ou un verre ardent, & voici comme il raisonne sur ce sujet: les molécules de la couche du premier & du second élément, lesquelles touchent la surface du miroir & du verre, étant ébranlées, tendent à se réfléchir ou à se rompre vers le foyer.

Les molécules de la couche qui ſe trouve immédiatement au-deſſous, & qui eſt moindre que la premiere, recevant une agitation extraordinaire, la communiquent à la couche voiſine, & inférieure, qui eſt auſſi plus petite, & ainſi de ſuite, de couche en couche, juſqu'au foyer.

M. Grandin n'en demeure pas-là, il prétend que toutes ces couches venant à diminuer, forment un cône dont le ſommet eſt au foyer, & que les couches ſuperieures étant plus étenduës que les inférieures, communiquent à celles-ci plus d'agitation, à proportion du plus grand nombre de petits tourbillons que chacune contient. Cette agitation, ſelon notre Auteur, ſe conſerve & s'augmente de couche en couche, par les ébranlemens, par les ſecouſſes, & par les vibrations que ces couches reçoivent continuellement des rayons du Soleil, tandis que le miroir ou le verre ardent y eſt expoſé.

M. Grandin fait réunir ici au foyer, toutes ces agitations ; de maniere que les parties de la matiere huileuse doivent y être violemment ébranlées, *& celles du second élement, y recevoir des vibrations très-violentes*, d'où il conclud qu'il y a dans ce foyer, une agitation très-propre à y exciter du feu.

Si donc on met dans ce foyer une matiere combustible, il s'ensuit, selon les principes de notre Auteur, 1°. Que les parties inflammables de ce corps, recevront une agitation violente : 2°. Qu'elles y ébranleront fortement celles qui leur seront contiguës; 3°. Que de cette maniere, le feu se communiquera dans toute l'étendue du corps qui aura pris feu.

L'esprit de vin s'enflamme très-aisément. Quelle est la cause de cet effet ? M. Grandin remarque là-dessus, que la liqueur dont il s'agit est composée de molécules d'eau, & de molécules d'huile ; or il prétend que celles-ci sont emportées

autour des tourbillons de l'eau, & contenuës dans les pores même de cette eau, c'est-à-dire dans les intervalles que les molécules de l'eau laissent entre elles. Il prétend de plus que les parties d'eau qui se trouvent dans l'esprit de vin, y sont en plus grande quantité que les parties d'huile. Si donc on vient à mettre sur la surface de l'esprit de vin, un papier allumé, la flamme de ce papier, laquelle s'élance de tous côtez, & dont les tourbillons sont dans un grand mouvement, rencontrant quelques tourbillons d'huile, qui rompent leur équilibre avec le premier élément; reçoivent dès l'instant un mouvement subit & extraordinaire. Ces premiers tourbillons agités s'élevent dans l'air, & communiquant en même tems leur agitation à leurs voisins, produisent necessairement de la flamme.

On conçoit, suivant cette explication, que les tourbillons dont il s'agit, s'enflamment de proche

en proche, & que toute la surface de l'esprit de vin doit être bien-tôt enflammée.

Notre Auteur se fait ici une objection, c'est que si l'on plonge dans le l'esprit de vin, une allumette enflammée, elle s'éteint néanmoins, & ne communique que quelques degrez de chaleur à la liqueur qu'elle touche. Il répond que *cela vient de ce que les tourbillons de la flamme plongée dans l'esprit de vin, ayant rencontré des parties d'huile, ils leur procurent du mouvement, mais que ce mouvement est bien-tôt rallenti, tant parce que les parties d'eau compriment par leur pesanteur, les tourbillons d'huile, que parce qu'étant elles-mêmes des tourbillons du second élément, elles ont une très-grande force centrifuge en comparaison de ceux de l'air.*

M. Grandin ajoûte ici une autr[e] raison, sçavoir, que ces parti[es] d'eau reçoivent quelque porti[on] de l'agitation communiquée a[ux] molécules de l'huile, qui sont c[...] ter[...]

tenuës dans les pores de l'eau, ce qui fait, selon lui, que les tourbillons de l'eau acquierent assez de force pour repousser ces molécules huileuses qui commencent à avoir quelques degrez de mouvement, & pour les empêcher de s'élancer subitement dans l'air, & de s'aggrandir d'une maniere propre à ébranler le second élément, dont les vibrations produisent la lumiere. La même chose n'arrive pas cependant aux molécules de l'huile qui se trouvent sur la surface de l'esprit de vin lorsqu'elles sont touchées par la flamme, nouvelle difficulté qui se presente à resoudre & que notre Auteur explique en remarquant que c'est que l'air fait bien moins d'effet que l'eau pour comprimer les parties d'huile qui s'aggrandissent par le mouvement que leur communique la flamme du papier ou de l'allumette, puisque les tourbillons de l'air ont beaucoup moins de force centrifuge que les tourbillons des autres

élémens, & qu'en même tems la pesanteur de l'air est aussi moins considerable que la pesanteur de l'eau, d'où il suit que les tourbillons de l'air resistent très-peu aux parties huileuses qui s'enflamment avec promptitude dans l'air, où elles paroissent sous la forme de flamme.

Notre Auteur dit ici un mot sur la maniere dont se fait la propagation du feu, dans un amas ou une traînée de poudre à canon : il suffit, selon lui, pour expliquer ce phénoméne, de sçavoir qu'il entre du souphre dans la composition de la poudre, parce qu'on voit par-là que les parties sulphureuses ou huileuses mises en mouvement par le feu qui en est approché, entraînent avec elles, les parties du salpêtre, & du charbon ausquelles elles sont unies. Toutes ces particules extrêmement agitées s'étendent le plus qu'il est possible, & communiquent leur mouvement aux corps inflammables qu'elles

rencontrent, c'est-à-dire aux grains de poudre qui se trouvent à leur portée, ou dans la sphére de leur extension.

M. Grandin conclud de ce que nous venons d'exposer, que la propagation du feu se fait par le moyen des parties sulphureuses ou huileuses, qui étant mises dans un très-grand mouvement, le communique aux autres parties d'huile qu'elles rencontrent dans les corps inflammables. Conclusion qu'il termine par ces mots :

FELIX QUI POTUIT RERUM COGNOSCERE CAUSAS.

Nous allons à present remonter au corps de la Dissertation, l'Auteur y traite en particulier de la nature du feu & de ses proprietez. Quant au premier point, il dit à peu-près (mais d'une maniere plus étendue) les mêmes choses qu'il vient de dire sur la propagation du feu ; sçavoir 1°. » que le feu consi-

» ſte dans un mouvement extraor-
» dinaire des tourbillons du pre-
» mier élément, leſquels commu-
» niquent une agitation violente
» aux molécules de l'huile conte-
» nuës dans le corps inflammable.
» 2°. Que ces molécules agitées
» élevent & diſperſent les parties in-
» ſenſibles du corps en feu, en même
» tems qu'elles excitent des vibra-
» tions dans les tourbillons du ſe-
» cond élément ; d'où s'enſuivent
» la chaleur & la lumiere, qui
» ſont les principales qualitez, à
» quoi l'on reconnoît le feu.

Telle eſt l'idée que l'on a communément du feu ; mais cette idée eſt confuſe, & M. Grandin pour la développer y diſtingue trois choſes: premierement, le corps ſenſible dans lequel reſide le feu ; ſecondement, la matiere du premier élément qui ſe trouve dans ce corps ſenſible ; troiſiémement, l'huile qui accompagne toûjours les corps inflammables.

Il faut admettre ici un corps ſen-

ſible, puiſqu'il s'agit des corps en feu qui ſont impreſſion ſur nos ſens.

Il faut auſſi y reconnoître des tourbillons du premier élément, parce que ces tourbillons, à raiſon de leurs volumes qui ſont fort petits, ont une très-grande force centrifuge qui leur eſt propre, laquelle étant augmentée par quelque cauſe que ce ſoit, peut communiquer une force extraordinaire aux parties inflammables du feu.

Enfin il faut auſſi, ſelon M. Grandin, admettre dans le corps en feu, des parties huileuſes, parce que ces parties huileuſes étant fortement agitées par les tourbillons du premier élément, ſont capables d'agir (par les corps durs qu'elles renferment) ſur les particules inſenſibles du corps inflammable.

Suivant cet expoſé, notre Auteur prouve au long, que la chaleur & la lumiere doivent neceſſairement ſe faire ſentir par le corps qui

est en feu. Il vient ensuite aux proprietez du feu, & ne s'étend pas moins sur cet article que sur le précedent. Il faut voir sur l'un & sur l'autre, la Dissertation même ; car ils sont si précis, quoiqu'assez étendus, qu'il seroit difficile de les abreger sans les obscurcir.

RERUM ITALICARUM Scriptores *&c*, Tomi Tertii Pars altera. C'est-à-dire : *Recueil des Ecrivains d'Italie, publié par M. Muratori. Tom. III. Part. II.* A Milan, de l'Imprimerie de la Societé Palatine. 1734. *in-folio*, colonnes 1280.

QUOIQUE la date de ce Volume paroisse assez ancienne, ce n'est cependant que depuis peu qu'il a été distribué aux Souscripteurs. M. Muratori, dans la premiere Partie du troisiéme Tome de son Recueil n'avoit donné les Vies des Papes que jusqu'à Jean XXII. & s'étoit reservé de publier

la ſuite dans un autre tems : c'eſt ce qu'il exécute dans cette ſeconde Partie, à la tête de laquelle M. Argelati, l'un des Editeurs de la Societé Palatine, a mis une courte Préface, pour nous inſtruire de ce qui y eſt contenu.

Le premier Auteur qu'on y trouve, eſt Amauri-Augier de Beziers (*Amalricus-Augerii de Biterris*) de l'Ordre de S. Auguſtin, qui a écrit en abrégé les Vies des Papes depuis S. Pierre juſqu'à Jean XXII. incluſivement. Quelque empreſſement qu'eût M. Muratori de faire part au Public de cette Hiſtoire qui n'avoit pas encore paru, il fut prévenu par M. Eccard qui la fit imprimer à Leipſig en 1723. dans le ſecond Tome de ſa Collection des Hiſtoriens du moyen âge. Mais deux raiſons ont fait perſiſter M. Muratori dans la reſolution où il étoit d'en enrichir ſon propre Recueil ; la premiere eſt que cet Ouvrage eſt peu connu en Italie, & la ſeconde que

M. Eccard ayant donné son Edition d'après un exemplaire Manuscrit fort défectueux, M. Muratori a cru faire plaisir en publiant la sienne qui est infiniment plus correcte, étant d'après une copie très-exacte d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi; elle lui a été communiquée par M. Vandelius, Professeur de Mathématique à Modéne, lequel l'avoit faite lui-même pendant son séjour à Paris. Il a jugé à propos d'imprimer seulement le Texte du Manuscrit du Roi avec exactitude, sans s'embarrasser de marquer les differences qui se trouvent dans celui de M. Eccard. Ce travail assez inutile, lui auroit d'ailleurs trop coûté.

Amauri-Augier étoit Prieur de Sainte Marie d'Aspiran au Diocése de Perpignan, Docteur en Droit de l'Université de Montpellier, & Chapelain du Pape Urbain V. à qui il a dédié son Ouvrage. Ainsi il vivoit en 1365. quoique son Histoire des Papes n'aille que jusqu'au

Pontificat de Jean XXII. en 1321. Cette Hiſtoire ou Chronique a été connüe de divers Sçavans. Henri de Sponde, Evêque de Pamiers, dans ſes Annales Eccleſiaſtiques, & Voſſius dans ſes Hiſtoriens Latins en ont parlé avec aſſez d'éloge. Ce qui étonne M. Muratori, c'eſt que ce dernier auſſi-bien que M. Eccard lui-même a aſſuré qu'Augier avoit diſpoſé ſes Vies des Papes par ordre alphabétique de leurs noms, & non par ordre de leur ſucceſſion. M. Eccard dans ſa Préface dit poſitivement qu'elle eſt ainſi dans un Manuſcrit en papier de la Bibliothéque du Roi. Cependant dans l'exemplaire que M. Vandelius a copié, les Vies des Papes s'y trouvent ſelon l'ordre de leur ſucceſſion, & non ſuivant l'ordre alphabetique. C'eſt ce qui engage M. Muratori à revoquer en doute l'exactitude de cet Auteur pour la vérification de ce fait.

Quoiqu'il en ſoit, M. Muratori

ne fait pas grand cas de l'Histoire des Papes écrite par Amauri-Augier, excepté ce qui regarde l'Histoire des Souverains Pontifes depuis Innocent III. jusqu'au tems où il termine son Ouvrage. Si le sçavant Editeur a pris le parti de faire imprimer le tout, c'est qu'il a été bien aise d'avoir une suite entiere des Papes, dans laquelle il pût entremêler ce que d'autres Auteurs en ont écrit. Après avoir donné par exemple le Texte d'Augier jusqu'au Pape Symmaque. On trouve la Vie de ce même Pape, tirée d'un très-ancien Manuscrit du Chapitre de Véronne, & qui avoit déja été publiée par M. Bianchini dans ses notes sur Anastase le Bibliothécaire. Dans la suite la Chronique d'Augier est interrompuë par le Texte de Frodoard sur la Vie des mêmes Papes, par les Lettres contenuës dans ce qu'on appelle *Codex Carolinus*, ou Recueil des Lettres écrites par les Papes à Charles Martel, à Pepin &

à Charlemagne jusqu'à l'année771. Jacques Gretser, Jesuite, publia ce Recueil à Ingolstad en 1613. d'après le Manuscrit de l'Empereur, qu'on regarde comme original, & qu'on croit avoir appartenu à Charlemagne lui-même. Cette Edition de Gretser qui a été suivie par Duchêne, le Pere Labbe & le Pere Hardoüin avoit paru, suivant M. Muratori, non seulement défectueuse, mais encore infidéle au célébre Lambécius. Ce Sçavant en entreprit une nouvelle Edition *in-folio*, mais on ignore d'où vient que cette Edition n'a pas vû le jour. Il n'en a échappé qu'un très-petit nombre d'exemplaires qui sont d'une extrême rareté. M. Zeno qui en a un, l'a bien voulu communiquer à l'Editeur, & par ce moyen, quoique M. Muratori ne donne que le Texte du Code Carolin de Gretser, on trouve au bas des pages les variantes ou les differentes corrections de l'Edition de Lambecius. Ce qui est à re-

marquer, c'eſt que ces Lettres ne ſont pas imprimées de ſuite, mais ſeulement à la fin de la Vie de chaque Pape qui les a écrites.

M. Muratori s'eſt encore ſervi de deux Manuſcrits du Vatican, dont l'un eſt attribué à Pandolphe de Piſe, des Vies des Papes par Papire-Maſſon; de celles des Papes d'Avignon publiées par M. Baluze, pour les enchaſſer à leur place dans le Texte d'Amauri-Augier.

A l'égard des Papes qui ont ſuccedé à Jean XXII. juſqu'à Alexandre VI. le laborieux Editeur a raſſemblé tout ce qu'il a pu trouver dans les Manuſcrits & dans les Imprimés, pour nous donner une connoiſſance exacte de leur Hiſtoire. Il a profité ſur-tout du Recueil que M. Baluze a fait imprimer ſur la Vie des Papes d'Avignon d'après l'Edition de M. Boſquet.

La Vie de quelques-uns des derniers Papes qui ont précédé Alexandre VI. eſt tirée d'Auteurs qui n'avoient pas encore vû le jour.

Celle par exemple de Nicolas V. écrite par Janotius - Manettus est tirée d'un Manuscrit de la Bibliothéque des Médicis à Florence, dont une copie a été communiquée à l'Editeur par M. Marmi, Chevalier de S. Etienne. Jannotio-Manetti, noble Florentin, avoit été Secretaire de Nicolas V. M. Muratori en fait un grand éloge, quoiqu'il ne le trouve pas sans défaut. Il est en effet d'autant plus estimable qu'il avoit été témoin oculaire de ce qu'il écrit, & on le loüe pour son éloquence & son stile. Il est assez étonnant que cette Vie qui a été connuë de plusieurs Ecrivains & de plusieurs Compilateurs, soit restée si long-tems sans être imprimée.

Un autre Ouvrage qui paroît dans ce Volume pour la premiere fois, c'est l'Histoire de ce qui s'est passé sous le Pontificat de Paul II. écrite par un certain Gaspar de Vérone, & trouvée dans un Manuscrit du Vatican. On n'a que 3 Livres de cette Histoire. Le pre-

mier manque, & on croit que l'Auteur avoit poussé son travail au-delà du quatriéme Livre. M. Muratori nous apprend que M. le Cardinal Querini, Bibliothécaire du Vatican, a trouvé le reste de cet Ouvrage dans la Bibliothéque des Augustins, & qu'il se propose de le publier dans la Vie de Paul II. qu'il prepare.

Ce Gaspar de Vérone est peu connu. Il enseignoit les Belles-Lettres à Rome. Il se plaint dans son second Livre du Cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI. dont il dit qu'il a été le Précepteur, & qui cependant le négligeoit fort. On voit aussi dans le troisiéme Livre qu'il avoit enseigné la morale d'Aristote aux cuisiniers du Cardinal d'Albret. Au reste cette Histoire de Gaspar de Vérone ne comprend guéres que l'éloge des Cardinaux & des gens de Lettres de son tems. Il s'y rencontre quelques traits singuliers dans les portraits qu'il fait des Cardinaux. Voici de

quelle maniere il s'exprime au sujet des premiers Imprimeurs qui allerent s'établir à Rome. *Hac tempestate* (c'est-à-dire sous le Pontificat de Paul II.) *ad sanctissimam Romam quidam juvenes accesserunt, & ii quidem Teutonici, qui Lactantium Firmianum de hominis opificio, Dei ira, nec-non contra gentiles mense uno formaverunt, & ducentos hujusmodi Libros quoque mense efficiebant. Quorum artificium narratu perdifficile foret; sed plurimi omne ipsum cognoverunt; quæ fuit magni ingenii inventio. Sed & Augustinum de Dei Civitate itidem finxerunt; nec-non de Oratore ad Quintum fratrem & Ciceronis Epistolas, & vili verum dederunt pretio; sicque alios codices sunt formaturi.*

La Vie de Sixte IV. qui suit celle de Paul II. vient d'un Manuscrit du Vatican. L'Auteur n'y a pas mis son nom : mais M. Muratori penche à croire avec Odolric-Raynaldus qui en a inseré quelques fragmens dans ses Annales Eccle-

fiastiques, qu'elle est de Barthelemi Platine. C'est dommage que l'Ecrivain, quel qu'il soit, soit resté au milieu de sa carriere, & ne nous ait laissé qu'une partie de la Vie & du Pontificat de Sixte.

Un Journal de la Ville de Rome écrit en Italien par un Anonyme, & qui comprend ce qui est arrivé dans cette Ville depuis l'an 1471. jusqu'à l'an 1492. avec un autre Journal d'un certain *Etienne Infessura*, Greffier de Rome, remplit le reste de ce Volume. La premiere Piece est d'après un Manuscrit aussi du Vatican, & n'avoit pas encore vû le jour. M. Eccard a donné la seconde toute entiere dans son Recueil des Historiens du moyen âge; mais M. Muratori avoüe que cet Ecrivain n'étant que trop satirique, il n'a pas fait difficulté d'en retrancher ce qui pouvoit blesser la pudeur.

LETTRES DE M. D. L. M. *Docteur en Medecine, sur l'art de conserver la santé & de prolonger la vie.* A Paris, chez *Prault* pere, Quai de Gêvres, au Paradis, 1738. Broch. *in*-12. pag. 24.

CEs Lettres sont au nombre de trois, & ont pour Auteur M. de la Mettrie, déja connu par divers Ouvrages qui lui ont fait honneur, & dont nous avons parlé dans nos Journaux. La premiere est sur l'usage de l'air, la seconde sur l'usage des alimens, la troisiéme est une Analyse du Traité d'Hippocrate, sur l'air, sur les eaux, sur les differens climats.

La premiere Lettre renferme un long détail des differentes qualitez de l'air par rapport à la santé. Nous abregerons ce détail, & nous remarquerons avec l'Auteur, que l'air qui est empreint de particules minérales est fort mal sain : pour le prouver M. de la Mettrie a recours

à l'experience , qui vaut mieux que tous les raiſonnemens ; ceux qui travaillent dans les mines , ou ſur quelque mineral , tel principalement que le mercure , l'antimoine & le ſouphre , ſçavent le danger qu'il y a de s'expoſer à un air empreint des particules de ces foſſiles. Notre Auteur faiſant réfléxion aux inconvéniens qui en arrivent , conſeille de ne jamais bâtir de maiſons dans le voiſinage des grandes mines. Il ne penſe pas plus avantageuſement des exhalaiſons qui ſortent des cadavres , & il regarde, pour cette raiſon , comme très-mal ſain , l'air des Egliſes où l'on enterre des corps , & celui des Cimetieres. Il remarque,en paſſant, que les Anatomiſtes qui ſont toûjours parmi les cadavres , ont ordinairement le teint pâle & blazé. Après quelques autres réfléxions que nous paſſons , il dit un mot de la qualité des vents : il veut qu'un Medecin connoiſſe les vents cardinaux , & leurs collateraux ,

ſes parties du monde, d'où ils ſoufflent, la nature des climats qu'ils traverſent.

Il voudroit même, à l'exemple d'Hippocrate, de Quercetan, & de pluſieurs autres Auteurs, que le Medecin eût quelque teinture d'Aſtronomie. Voilà pour ce qui regarde la premiere Lettre. Quant à la ſeconde, elle contient ſur la nature des alimens, diverſes remarques que voici par ordre; ces remarques ſont principalement tirées de M. Cheyne.

1°. Les végétaux & les animaux qui parviennent le plus vîte à maturité, ſont les plus faciles à digerer. Ainſi les aſperges, les fraizes, & quelques eſpeces de ſalades, ſe digerent plus facilement que les poires, les pommes & les pêches. Le liévre, le mouton, le chevreau, le lapin, & autres animaux qui parviennent de bonne heure à maturité, c'eſt-à-dire qui ſont propres à multiplier leur eſpece dans la même année, ou peu après, ſe

digerent mieux que le bœuf, & la vache.

2°. Plus les végétaux & les animaux, sont gros & grands, plus, toutes choses égales, ils sont difficiles à digerer : un gros oignon, dit notre Auteur, une grosse pomme, une grosse poire, un gros bœuf, un gros mouton, sont par conséquent d'une plus difficile digestion.

3°. La nourriture que prennent les animaux se digere (toutes choses égales) plus aisément que les animaux mêmes qui prennent cette nourriture, ceux qui se nourrissent de végétaux se digerent plus facilement que ceux qui se nourrissent d'animaux. Ceux qui vivent de végétaux ou d'animaux qui viennent le plûtôt à maturité, se digerent plus aisément que ceux qui se nourrissent de végétaux ou d'animaux dont la maturité est plus tardive. Ainsi, poursuit notre Auteur, le lait & les œufs sont d'une digestion plus facile que la chair des animaux d'où ils viennent. Les

poulets & les coqs-d'Inde, ſont plus aiſés à digerer que les canards & les oyes ; la perdrix & le faiſan plus que la bécaſſe & la bécaſſine; le bœuf & le mouton nourris d'herbes, plus que les mêmes animaux nourris à l'étable.

4°. Toutes choſes égales, le poiſſon de mer eſt plus difficile à digerer que celui d'eau douce, ainſi l'éturgeon & le turbot, par exemple, ſont plus difficiles à digerer que la truite & la perche.

5°. Toutes choſes égales, les végétaux & les animaux qui abondent en ſubſtance huileuſe, graſſe, gluante, ſont d'une digeſtion moins facile que ceux qui ont une ſubſtance ſeche, charnue, & fibreuſe ; c'eſt pourquoi toutes les eſpeces de noix paſſent par les inteſtins preſque entieres. Les olives pour la même raiſon, reſiſtent plus à la digeſtion que les pois. Pour la même raiſon encore le gras de la viande ſe digere plus difficilement que le maigre. M. de la Mettrie en

dit autant de la carpe, de la tanche, du saumon, de l'anguille, & du turbot, qui resistent plus à l'action de l'estomac, que le merlan, la perche, la truite, *&c.*

6°. Toutes choses aussi égales, les végétaux & les animaux dont la chair est blanche sont plus faciles à digerer que ceux dont la chair est de couleur rouge, ou de couleur brune. Ainsi les navets, les panais, les patates obéissent plus à la digestion que les carottes, le chervi, & la bette-rave; ainsi le poulet, le coq-d'inde, le faisan, & le lapin, cedent tout de même plus facilement, à l'action de l'estomac que le canard, l'oye, la bécasse, & la bécassine. Notre Auteur pense la même chose du merlan, du carrelet, de la perche, & de la sole, qui en effet se digerent plus facilement que le saumon, l'éturgeon, le harang, & le maquereau; il en dit autant du veau & de l'agneau qui effectivement se digerent plus facilement que les

bêtes fauves, dont la chair eſt rouge.

Enfin toutes choſes égales, notre Auteur prétend que les végétaux & les animaux d'un goût ſalé, picquant, aromatique & chaud, ſont plus indigeſtes que ceux d'un goût plus doux & plus inſipide.

M. de la Mettrie vient ici à des remarques générales qui ne ſont pas d'une petite conſéquence.

» Premierement, *dit-il*, le roti » & le boüilli ſont tout ce que les » gens ſtudieux, ſédentaires, & » contemplatifs peuvent deman- » der. On ne doit jamais exciter » l'appetit par artifice, & par les » apprêts de la cuiſine. En général » il faut que les alimens ſoient » proportionnés aux forces de ceux » qui les prennent, tant pour la » quantité que pour la qualité, ce » qui eſt different ſelon l'âge, le » ſexe, le temperament, la manie- » re de vivre, & le Pays. Il faut » plus d'alimens dans les Pays » froids que dans les Pays chauds;

» dans l'hiver que dans l'été. Les
» jeunes gens qui croiſſent, ceux
» qui ſont vigoureux & d'une
» grande taille, ont beſoin de plus
» de nourriture que les autres.

M. de la Mettrie paſſe ici à ce qui concerne les avantages qu'on retire de la temperance. » Il eſt ſur-
» prenant, *dit-il*, de voir juſqu'à
» quel âge les Chrétiens Orientaux
» qui fuyant les perſécutions, ſe re-
» tiroient dans les deſerts d'Egypte
» & d'Arabie, vivoient ſainement
» avec peu de nourriture, la me-
» ſure ordinaire étoit de douze on-
» ces en 24 heures, & la boiſſon
» étoit de l'eau pure. S. Antoine
» vécut cent cinq ans avec du pain
» & de l'eau, qu'il accompagnoit
» de quelques herbes. Jacques
» l'Hermite vécut cent quatre ans;
» Arſenius Tuteur de l'Empereur
» Arcadius, cent vingt-un, S. Epi-
» phane, cent quinze; Romual,
» cent-vingt; Loüis Cornaro, près
» de cent ans, par la ſobrieté dont
» il a fait un traité. Buchanan parle
» d'un

» d'un nommé Laurence qui vécut
» cent quarante ans ; Spopwood
» fait mention d'un Kentigern qui
» vécut cent quatre-vingt-cinq ans,
» sans boire jamais de vin, ni d'au-
» cunes liqueurs fortes ; le Mede-
» cin de Croydon, surnommé le
» Medecin de lait, ne put jamais
» se guerir de l'épilepsie, dans la-
» quelle il tomboit, que par l'usa-
» ge du lait, pour toute nourritu-
» re. Henri Jenkius vécut cent
» soixante-neuf ans, sa nourritu-
» re étoit simple & rafraîchissante.
» Pav vécut cent cinquante-deux
» ans, neuf mois, ne s'étant pres-
» que jamais nourri que de vieux
» fromage, de lait, de gros pain,
» de petite bierre, & de petit lait.
» Lister fait mention de huit per-
» sonnes qui avoient toûjours vécu
» sobrement, dont la plus jeune
» avoit près de cent ans & la plus
» âgée cent quarante.

M. de la Mettrie, fidelle Disci-
ple de M. Cheyne, descend ici
dans un détail singulier, de ce

qu'on doit prendre de nourriture, au principal repas de la journée.

» Voici, *dit-il*, ce qu'il faut » manger à son grand repas : les » deux aîles d'un poulet, ou une » aîle & les deux cuisses, ou trois » côtes d'un collet, ou même » deux tranches d'un quartier ou » d'une épaule de mouton, en laissant le gras & la peau, ou un » peu moins de bœuf.

Voilà pour ce qui regarde la viande; mais quant au poisson, il veut qu'on s'en abstienne, sur-tout de ceux de mer. » Je censure, » *dit-il*, tous les poissons de mer, » parce qu'ils se nourrissent les uns » des autres & n'ont que des sucs » salés qui causent enfin le scorbut. » Tout le monde, *poursuit-il*, se » trouve plus alteré & plus pesant » après un repas de poisson, quelque frais qu'il soit, qu'après un » repas de viande.

La troisiéme Lettre, comme nous l'avons remarqué, est une analyse du Livre d'Hippocrate;

ſur ce qui concerne l'air, les eaux, & les climats. Voici en peu de mots ce que contient cette analyſe. Hippocrate condamne les eaux des marais, des lacs, & en général toutes celles qui n'ont pas de mouvement. Il condamne auſſi les eaux de neige & de glace, celles qui ſont ſalées, cruës, dures, & dans leſquelles la viande cuit difficilement. Il rejette auſſi les eaux qui viennent des lieux où il naît du fer; il loüe celles qui viennent des lieux élevés & des collines; mais il donne la préférence à l'eau de pluye, pourvû qu'on ait ſoin de la filtrer. Il compte quatre eſpeces differentes d'eau de pluye. La premiere eſt celle qui tombe dans un tems calme, & qu'il appelle *eau éthérée*; la ſeconde l'*eau de tonnerre*, qui tombe par le choc des nuës; la troiſiéme, *la pluye d'été*, qui tombe pendant la canicule; & la quatriéme, *la pluye d'orage*. La premiere eſt la meilleure, ſelon lui, parce qu'elle eſt plus légére. Régle gé-

nérale, ſelon le même Auteur, c'eſt que moins l'eau eſt peſante à la balance, & plus elle eſt amie de l'eſtomac, parce qu'elle contient moins de parties hétérogénes.

Sur cette peſanteur de l'eau, on obſerve des differences bien conſiderables : Hérodote fait mention d'une eau ſi légére, que ni le bois, ni des matieres moins peſantes, n'y peuvent nager. Il dit que cette eau faiſoit vivre juſqu'à cent vingt ans & plus, les Ethiopiens qui en bûvoient.

Nous ne ſuivrons pas plus loin notre Auteur, ce que nous venons de rapporter de ſes trois Lettres, ſuffit pour en donner une notion.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE BRESCIA.

PRIMORDIA Corcyræ, *post Editionem* Lyciensem *Anni MDCCXXV. ab Auctore nuperrimè recognita, & multis partibus adaucta.* Brixiæ. *Excudebat Joannes-Maria* Rizzardi. 1738. *in*-4°. C'est le titre d'un Livre rempli d'érudition que le Cardinal *Querini*, aujourd'hui Evêque de cette Ville, a mis au jour, dans le tems qu'il étoit Archevêque de *Corfou*. L'Imprimeur Rizzardi, dans un court Avertissement qui est à la tête de cette nouvelle Edition, fait de ce sçavant Prélat un éloge d'autant plus flatteur, qu'il est fondé sur des faits bien honorables. On y voit avec quel zéle & quelle générosité le Cardinal *Querini* dont le

nom est si connu des Sçavans, procure l'avancement des Lettres dans son Diocése. C'est en particulier à sa liberalité que sont dûs les caracteres Grecs qu'on a employés pour l'impression de l'Ouvrage que nous annonçons, & dont nous rendrons incessamment un compte plus détaillé.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

La Societé qui s'est formée ici depuis quelque tems pour contribuer au progrès des Lettres & des Sciences, a fait imprimer à ses dépens deux Ouvrages, dont l'un est de M. *Stuart*, Medecin de la feuë Reine d'Angleterre. C'est un Traité Latin *in*-4°. *sur la structure & le mouvement des muscles* : l'autre est écrit en Anglois & contient l'*Histoire des plantations de l'Amérique*, *avec une Relation Chronologique de ce qui est arrivé de plus remarquable*

à ceux qui ont découvert les premiers le nouveau Monde. Par M. *Guillaume Keith*, Baronet. *in-4°.* Ce n'est que la première Partie qui renferme l'*Histoire de la Virginité, avec des remarques sur le commerce de cette Colonie.*

M. *Amiconi* Peintre qui demeure en Angleterre depuis quelques années, & M. *Rolli* connu dans la Republique des Lettres par quelques Ouvrages, se proposent de faire réimprimer le Livre intitulé : *Les restes de l'ancienne Rome, recherchés avec soin, mesurés, dessinés sur les lieux, & gravés par feu* Bonaventure *Overbeke*, en Latin & en François. Cet Ouvrage est en 3 Volumes *in-fol.* enrichis de 150 planch. Il est devenu d'autant plus rare & d'autant plus cher qu'on assure que les planches ont été détruites ou ne peuvent plus servir. M. *Amiconi* en fait graver d'autres sous ses yeux ; & comme on prétend que la Traduction Françoise est en beaucoup d'endroits défectueuse, M. *Rolli*

s'eſt chargé d'y en ſubſtituer une Italienne de ſa façon qui ſera beaucoup plus fidéle, & à laquelle il joindra des obſervations critiques & des éclairciſſemens ſur les endroits de l'original qui en ont beſoin.

M. *Gardiner* va donner par Souſcription *les Tables des Logarithmes très-ſoigneuſement corrigées & arrangées d'une maniere très-commode*. Ce ſera un *in*-4°. d'environ 28 feüilles, pour lequel on donnera une demi guinée en ſouſcrivant & l'autre demi guinée en recevant l'exemplaire.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

M. *Clifford* a fait imprimer à ſes dépens & ne diſtribue qu'à ſes amis le Catalogue des Plantes de ſon magnifique Jardin, redigé par M. *Linneus*, ſçavant Suedois, qui a fait quelque ſéjour en Hollande. C'eſt un Volume *in*-*fol.* de 140

feuilles d'impression, accompagnées de 36 figures en taille-douce. Il a pour titre : *Hortus Clifortianus plantas exhibens, quas in Hortis tam vivis quam siccis, Hartecampi in Hollandia, coluit vir nobilissimus & generosissimus Georgius Clifford, Juris utriusque Doctor, reductis varietatibus ad species, speciebus ad genera, generibus ad classes, adjectis locis plantarum natalibus, differentiisque specierum. Cum Tabulis aneis. Auctore Carolo Linneo Med. Doct. & Acad. Imp. N. C. Soc.*

De Leyde.

Jean *Luzac* a imprimé & débite l'Oraison Funébre du célébre M. *Boerhaave*, prononcée par M. Albert *Schultens*. *Alberti Schultens Oratio Academica in memoriam Hermanni Boerhaavii viri summi, ex Decreto Rectoris magnifici & Senatus Academici habita, die 4 Nov. anno* 1738. *in-4°.*

M. *Pierre Massuet*, Docteur en

Medecine, a publié chez *Samuel Luchtmans* la Traduction Françoise qu'il a faite de l'*Essay de Physique de M.* Pierre Van Musschenbroek, *Professeur de Philosophie & de Mathématiques à Utrecht*, avec une description de nouvelles sortes de Machines Pneumatiques, & un Recueil d'experiences, par M. J. V. M. M. *Musschenbroek* avoit d'abord donné cet Essai de Physique en Latin, mais extrêmement abrégé ; il l'a traduit ensuite en Hollandois & y a fait de grandes augmentations. La Traduction de M. *Massuet* est aussi enrichie d'un grand nombre de découvertes & d'experiences nouvelles.

D'UTRECHT.

M. *Wesseling*, Professeur de cette Ville, a fait part au Public de deux de ses Dissertations en un même Volume imprimé chez *Jurian de Paddenburg*. La premiere concerne une Inscription qui se

trouve dans le Livre de M. le Marquis *Maffei*, intitulé: *Galliæ Antiquitates selectæ*, & où il est parlé des *Archontes des Juifs*. Dans la seconde l'Auteur prétend prouver contre *Victor de Tunune*, qu'il est faux que les Evangiles ayent été corrigés par ordre de l'Empereur Anastase. *Petri Wesselingii diatribe* de Judæorum Archontibus, *ad Inscriptionem Berenicensem, & Dissertatio de Evangeliis jussu Imp. Anastasii non emendatis*, in Victorem Tununensem. *in*-8°.

SUISSE.

DE LAUSANE.

Ouvrages pour & contre les *Services Militaires étrangers*, considerés du côté du *Droit* & de la *Morale*, tant par rapport aux *Souverains* qui les autorisent ou les permettent, qu'aux *particuliers* qui s'y engagent. Publiés pour mettre le public en état de juger sainement

de l'usage des *peuples*, *anciens & modernes* à cet égard, & en particulier de celui des SUISSES. Par Loys *de Bochat*, Professeur en Droit & en Histoire à Lausanne. A Lausanne & à Genêve, chez Marc-Michel *Bousquet*, & Compagnie. 1738. *in*-8°. trois Volumes.

FRANCE.

DE COLMAR.

Jean-Henri Decker, Imprimeur ordinaire du Roi & du Conseil Souverain d'Alsace, a mis en vente: *Recueil d'Ordonnances du Roi & Réglement du Conseil Souverain d'Alsace, depuis sa création jusqu'à present, imprimé par ordre de M. le premier Président.* 1738. *in-folio*, deux Parties, dont la premiere contient les Edits & Réglemens depuis 1657. jusqu'en 1707. & la seconde renferme ceux qui ont été faits depuis 1708. jusqu'en 1737.

DE TOULOUSE.

L'Académie des Jeux Floraux a proposé pour sujet du Discours qui doit remporter le prix cette année 1739. *Rien n'est si glorieux que de pardonner.*

DE POITIERS.

Le R. P. *Routh* Jesuite a fait imprimer en cette Ville, *Recherches sur la maniere d'inhumer des anciens, à l'occasion des Tombeaux de Civaux en Poitou.* Chez *Jacques Fauscon.* 1738. *in*-12. On trouvera dans notre Journal du mois prochain l'extrait de cet Ouvrage.

Le même Libraire a réimprimé en un Volume *in*-12. *Antonii Perezii J. C. S. C. & R. Majestatis Consiliarii in* Academia Lovaniensi *Juris Civilis antecessoris*, Institutiones Imperiales *Erotematibus distinctæ, atque ex ipsis principiis, regulisque juris passim insertis, explicata.* 1737.

De Lyon.

Voici les titres de trois Ouvrages, dont *Bruyſet* Libraire a fait faire à ſes dépens de nouvelles Editions l'année derniere.

1. *Lazari* Riverii *Conſiliarii*, *Medici*, *ac Profeſſoris Regii*, *necnon Regiorum in Univerſitate Monſpelienſi Medicinæ Profeſſorum Decani Opera Medica univerſa*, &c. in-folio.

2. DD. *Laurentii* Matthæu & Sanz *Juriſconſulti Valentini*, *de conſilio Regiæ atque Catholicæ Majeſtatis*, &c. Tractatus de Re Criminali, *ſive Controverſiarum uſu frequentium in cauſis criminalibus cum earum deciſionibus*, *tam in Aulâ ſupremâ ac Hiſpana Criminum*, *quam in ſummo Senatu novi orbis*. Editio quarta, *in-folio*.

3. *D. Ægidii* de Caſtejon *Alcantarenſis Ordinis Equitis*, *potentiſſimi Hiſpaniarum Regis Caroli II. à conſiliis in ſupremis Caſtellæ ex Belli-*

Senatibus, &c. Alphabetum Juridicum, *Canonicum Civile*, *Theoricum*, *Practicum Morale atque Politicum*. in-fol. 3. vol.

De Paris.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, ayant été obligée de remettre le prix qu'elle devoit distribuer à Pâques dernier, parce qu'aucune des Pieces presentées ne le méritoit, a redonné le même sujet, sçavoir : *Quelles étoient les Loix de l'Isle de Crete, si Lycurgue en fit usage dans celles qu'il donna à Lacédémone, & quel rapport il y a entre ces Loix*. Le point essentiel que l'Académie veut qu'on y traite, consiste à examiner, *si Lycurgue tira des Loix de Crete celles qu'il donna à Lacédémone, & s'il y a un tel rapport entre ces Loix qu'il faille necessairement supposer que les unes ont servi de modéle aux autres.*

Comme par cette remise il y aura à Pâques 1740. deux Prix à distri-

buer au lieu d'un, l'Académie donne en même tems pour sujet du second prix, *l'état des Sciences en France depuis la mort du Roi Robert, jusqu'à celle de Philippe le Bel.*

On trouve chez *Saugrain* fils, Grand'Salle du Palais, à la Providence, *Traité*, ou *Dissertations sur plusieurs Matieres Féodales, tant pour le Pays Coûtumier que pour les Pays de Droit-Ecrit.* Par M. *Germain-Antoine Guyot*, Avocat au Parlement. 1738. *in*-4°. Ce n'est ici que la premiere partie d'un Ouvrage utile auquel l'Auteur est bien en état ainsi que dans le dessein de donner plus d'étendue. Cette partie contient 1°. les Observations sur les Licitations, relativement aux Droits Seigneuriaux. 2°. Les Observations sur le démembrement & jeu de fief, suivant l'article 51. *de Paris.* 3°. Les Observations sur la réunion des fiefs & censives, avec l'explication des Coûtumes qui ont des dispositions singulieres & differentes de celle de Paris. 4°.

Les Obſervations ſur les Corvées.
5° Les Obſervations ſur toutes les bannalitez. » Si je débute par » ces cinq Traitez, dit M. *Guyot* » à la fin du Sommaire qu'il a » fait lui-même de ſon Livre, » c'eſt parce qu'ils me ſont tombés » le plus ſous la main, par les dif- » ferentes affaires que j'y ai eues, » ou dont j'ai été conſeil, & par » les differentes queſtions que l'on » m'a propoſées ſur ces matieres. » Après tout (continue l'Auteur) » ce Traité des Fiefs, ſi je l'ache- » ve, n'aura d'autre difformité » que ſa ſtructure, & ſera en cela » ſemblable à pluſieurs Coûtumes, » où les articles ne ſont aſſurément » pas rangés par ordre, même » dans leurs titres ſéparés ; & » qu'importe, ſelon moi (ajoûte- » t-il) que ce Traité commence » par la foi, le dénombrement ou » autre ; comme ce n'eſt pas pour » la ſeule Coûtume de Paris, il » pourra s'accomplir ſans être » aſtraint à l'ordre alphabétique.

De la maniere de poursuivre les crimes dans les differens Tribunaux du Royaume, avec les Loix criminelles depuis 1256. jusqu'à present. Sur la competence des Juges Royaux, celle des Juges, des Seigneurs, & des Prevôts des Maréchaux, soit en premiere instance, soit en cause d'appel, tant simple que comme d'abus, conflits, Réglemens de Juges, *&c.* où plusieurs questions sont traitées par rapport à la poursuite & à la punition des crimes. Le tout suivant la Jurisprudence Françoise, Civile & Canonique, & l'Ordonnance de 1670. Chez *Mouchet*, à l'entrée de la Grand'Salle du Palais, à la Justice, & *Prault* pere, Quai de Gêvres, 1739. *in-4°.* 2 vol.

La Veuve de *Laurent le Conte*, Quai des Augustins, à la Ville de Montpellier, débite une réimpression du *Dictionnaire Botanique & Pharmaceutique*; contenant les principales proprietez des minéraux, des végétaux & des animaux

d'uſage, avec les préparations de pharmacie internes & externes les plus uſitées en Medecine & en Chirurgie. Le tout tiré des meilleurs Auteurs, ſur-tout des modernes, *&c.* 1738. *in*-8°. Cet Ouvrage, au jugement de l'Editeur, & le Livre de la *Medecine & de la Chirurgie des pauvres*, imprimé l'année paſſée & qui ſe trouve chez le même Libraire, ſeront pour les jeunes Etudians en Medecine, une petite Bibliothéque portative, où ils trouveront en abrégé ce qu'il y a de meilleur dans les Livres qui ont paru ſur ces matieres depuis pluſieurs années.

Hiſtoire de Gentchiſcan & de toute la Dinaſtie des Mongou ſes Succeſſeurs, Conquerans de la Chine, tirée de l'Hiſtoire Chinoiſe, & traduite par le R. Pere *Gaubil* de la Compagnie de Jeſus, Miſſionnaire à Peking. Chez *Briaſſon*, ruë S. Jacques, & *Piget*, Quai des Auguſtins. 1739. *in*-4°.

Suite de la défenſe de l'Egliſe de

Troye, ſur le Culte qu'elle rend à S. Prudence Evêque, de l'Imprimerie de *Charles Oſmont*, ruë Saint Jacques, à l'Olivier. 1738. *in*-12.

Les Ruſes de Guerre de Polyen, traduites du Grec en François, avec des notes, par D. G. A. L. R. B. D. L. C. D. S. M. contenant en abrégé les faits les plus mémorables de tous les grands Capitaines de l'Antiquité, & de quelques Femmes illuſtres. Avec les *Stratagêmes de Frontin*. Chez *Ganeau*, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Loüis. 1739. *in*-12. 2 vol.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal Ximenés, Archevêque de Tolede & Régent d'Eſpagne. Par M. *de Marſolier*, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Uzez. NOUVELLE EDITION, corrigée & augmentée par l'Auteur. Chez *Loüis Dupuis*, ruë S. Jacques, à la Fontaine d'or. 1739. *in*-12. 2 vol.

Jacques Clouſier, ruë S. Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à l'Ecu de France, vend les

Tomes 5. 6. 7. 8. 9. 10. & 11. des *Réfléxions Militaires & Politiques*, traduites de l'Espagnol de M. *le Marquis de Santa-Cruz de Marzenado*, par M. *de Vergy*. 1738. *in*-12.

Fautes à corriger dans le Journal de Decembre 1738.

PAge 2153. ligne 23. procure; *lisez* prouve. Page 2157. ligne 24. à la priere de C. *lisez*, à la priere de D. *c'est-à-dire* de *Despreaux*.

TABLE

DES ARTICLES CONTENU
dans le Journal de Janv. 1739

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNE'E M. DCC. XXXIX.

FEVRIER.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LE

JOURNAL DES SCAVANS.

FEV. M. DCC. XXXIX.

CONSULTATIONS DE MEDECINE, par Mr Loüis-Jean le Thieullier, Docteur-Régent de la Faculté de Medecine, en l'Université de Paris, Conseiller du Roi, Medecin de Sa Majesté en son Grand-Conseil. A Paris, chez Charles *Osmont*, ruë S. Jacques, à l'Olivier. 1739. Volume *in-12.* pag. 466.

UN nombre considerable d'excellens Auteurs, tant anciens que modernes, & dont nous nous abstiendrons de rapporter les noms, pour éviter un trop long détail; ont donné au Public des Consultations de Medecine. Les Praticiens trouveront, sans doute, que celles-ci peuvent être mises à côté des Ouvrages de ces grands Hommes, & les regarderont comme des richesses nouvelles dans ce qui concerne le genre d'écrire. M. Chicoineau, premier Medecin du Roi, & M. Helvetius, premier Medecin de la Reine, ont part à quelques-unes. De ce nombre sont les deux suivantes, dont nous allons faire la matiere de notre Extrait.

Il s'agit dans la premiere, d'une Dame appliquée aux Sciences, laquelle par ses efforts d'étude, s'est attiré diverses incommoditez, qui paroissent d'autant plus difficiles à *guerir*, qu'elles presentent d'abord

des indications abſolument oppoſées, mais indications, dont la contrarieté, comme on le va voir, n'impoſe point à notre Auteur.

» La diverſité des ſymptomes, » *dit-il*, qu'emprunte la maladie » de Madame de ** ne peut pas en » impoſer plus ſur ſon vrai carac» tere que ſur ſes cauſes, & la réu» nion qui ſe trouve d'indications » & de contre-indications, ne per» met pas cependant, de varier ſur » la cure. Il paroîtroit qu'une da» te ancienne de pluſieurs acci» dens, une irrégularité dans les » régles, certains écoulemens de » couleurs blanchâtres, dont la » quantité redouble avec violence » quinze jours après le tems ordi» naire, un épuiſement exceſſif, » une diarrhée fréquente avec dou» leurs, des mouvemens convulſifs » à l'eſtomac, une ardeur & une » fluxion dans toute la tête, mais » plus marquée vers l'occiput; en» fin une privation totale de ſom» meil depuis deux mois, auroient

» des causes difficiles à découvrir ;
» & laisseroient des ressources
» d'autant plus bornées, que l'usa-
» ge de differens remedes a été
» long-tems tenté sans succès : mais
» il suffit de se representer un vice
» dans les digestions, (germe de
» la maladie) & le zéle de Mada-
» me pour ses devoirs domesti-
» ques, avec son goût décidé pour
» l'étude en differentes Sciences,
» qui demandent une égale & con-
» tinuelle contention d'esprit, il
» suffit, dis-je, de se representer
» toutes ces choses, pour prononcer
» avec certitude, sur ce qui a pû dé-
» terminer tous les symptomes ex-
» posés, & sur les voyes propres
» à les dissiper.

Après ces réfléxions, M. le Thieullier dit qu'il regarde les mauvaises digestions *comme cause premiere de la maladie*, & il appuye son sentiment sur l'observation que Madame a faite elle-même, 1°. » Qu'elle n'a commencé à
» *sentir* tous les maux dont elle se

» plaint à present, qu'après avoir
» long-tems souffert dans les tems
» de digestion, 2°. Que non seule-
» ment les nourritures, mais les
» remedes lui excitent des dou-
» leurs tant qu'ils séjournent dans
» l'estomac, 3°. Qu'ils n'en sortent
» qu'avec peine : *à quoi il ajoûte*,
» que ce que Madame appelle bat-
» tement de cette partie, est un
» mouvement convulsif dans ses
» fibres ; que ce mouvement de-
» vient le mal dominant, soit qu'il
» se déclare seul, soit qu'il se joi-
» gne à d'autres symptomes. Outre
» ces preuves, *il ajoûte encore*, qu'il
» est aisé de comprendre que les
» visceres deviennent bien-tôt sus-
» ceptibles d'obstructions dès que
» le ventricule ne fournit qu'une
» réproduction continuelle de sucs
» cruds, indigestes & grossiers, ca-
» pables de procurer un épaississe-
» ment dans les liqueurs.

M. le Thieullier fortifie ce rai-
sonnement, en remarquant que
» des dispositions si préjudiciables,

» sont un germe qui se développe
» encore avec plus d'action, lorsqu'elles sont secondées par des
» exactitudes qu'exige une vie pénible, & des exercices forcés
» que demande un emploi volontaire à la vérité, mais dans lequel cependant le corps & l'esprit sont dans des agitations continuelles, soit pour agir par soi-même, ou pour commander.

Nous avons remarqué tout à l'heure que la malade dont il s'agit, s'applique aux Sciences : l'Auteur n'oublie pas de tirer de là un fort argument pour rendre raison de l'épuisement où elle se trouve. » Lors, *dit-il*, qu'à une situation
» aussi captivante, on joindra une
» étude constante de differentes
» Sciences qui demandent une forte application, il ne sera pas
» permis de douter qu'il ne se fasse
» une disperdition considerable des
» parties balsamiques & spiritueuses des liqueurs, qui pour lors
» dépouillées de ce qui les met en

» acte ; demeurent terreſtres &
» groſſieres, en ſorte qu'elles ſe
» diſtribuent d'une maniere très-
» languiſſante.

Notre Auteur fait une deſcription exacte des deſordres qui proviennent de cette ſource. » L'élaſticité des ſolides, *dit-il*, eſt al-
» terée, les fluides deviennent,
» pour ainſi dire, ſolides eux-mê-
» mes, les couloirs s'engorgent,
» les levains ſe dépravent, la lym-
» phe devient d'une conſiſtance gé-
» latineuſe, & prend une qualité
» preſque vitriolique, capable de
» procurer des agacemens aux par-
» ties ſur leſquelles elle ſe porte ;
» la bile ſe filtre imparfaitement
» dans les glandes du foye, & ac-
» quiert une conſiſtance reſineuſe,
» qui lui laiſſe un mouvement de
» fermentation inteſtine ſur elle-
» même, mais lui ôte ſa diſtribu-
» tion légitime par le canal choly-
» doque ; de ſorte que les matieres
» qui ſont le plus ſouvent aqueu-
» ſes, prennent une couleur cen-

» drée ou rembrunie.

Le point décisif qu'examine à present M. le Thieullier, est de sçavoir » si dans une conjoncture aussi » interessante, l'indication de pré- » ference consiste à s'occuper de » l'épuisement dans lequel la mala- » de se trouve, ou s'il convient de » commencer d'abord par lever les » embarras formés; par consé- » quent s'il faut commencer par un » régime qui repare, ou par des » remedes qui évacuent: or voici » comme il traite la question. Il est » vrai, *dit-il*, que Madame se » trouve dans une espece d'aban- » don & de dépression; Que les » besoins de se nourrir sont fré- » quens, qu'à peine les a-t-elle » satisfaits par quelque aliment, » que son anéantissement lui feroit » chercher la même ressource si la » difficulté de digerer ne l'arrêtoit. » Il est vrai qu'un état qu'elle ap- » pelle vuide de cerveau, la met » dans une appréhension conti- » nuelle de succomber; que ces

» écoulemens blancs, dont le flux
» redouble quinze jours après les
» régles, & qu'elles précedent de
» huit jours; qu'un feu devorant
» qui la consume, paroîtroit juste-
» ment écarter toute idée d'évacua-
» tion, sur-tout dès qu'on sçaura
» que l'estomac refuse le passage à
» une infinité de remedes, aussi-
» bien qu'aux alimens, ou ne l'ac-
» corde aux uns & aux autres,
» qu'au prix de beaucoup de resi-
» stances & de douleurs; mais pour
» peu qu'on fasse attention aux em-
» barras qu'ont pû causer des indi-
» gestions répétées depuis plusieurs
» années, à une obstruction mar-
» quée au foye par une tumeur qui
» y est encore circonscrite, à celle
» qu'on observe au mesentere,
» dont les glandes sont sensible-
» ment engorgées, nous croyons
» que loin de penser à l'usage des
» fortifians ordinaires, il est beau-
» coup plus prudent de briser,
» d'atténuer des liqueurs épaissies,
» de les mettre en état de passer

» chacune par les couloirs qui lui
» sont propres , de restituer aux
» fibres , la légitime élasticité qu'el-
» les ont perduë , de rectifier les
» levains, de lever les obstructions,
» pour mettre Madame en état de
» profiter des secours qu'on doit
» attendre des reparans , parmi
» lesquels on doit choisir les ali-
» mens doux & d'une facile dige-
» stion , ayant soin d'éviter tout ce
» qui étant spiritueux , porteroit
» encore l'incendie dans un sujet
» dont l'état est presque toûjours
» inflammatoire.

Telles sont les vûës que notre Auteur se propose pour parvenir à la guérison de la malade ; il s'agit de les remplir , & dans ce dessein il conseille , » après les prépara-
» tions générales , de donner à
» Madame les eaux de Vichi , dans
» une quantité proportionnée à la
» facilité avec laquelle elles passe-
» ront , de faciliter leur distribu-
» tion par un sel doux , tel que le
» polycreste de la Rochelle , de les

» continuer douze jours, & mê-
» me plus, ſelon le beſoin, & de
» finir par purger, ſelon le plus ou
» moins d'action deſdites eaux.

Ces eaux cependant ne paroiſſent pas ſuffiſantes à M. le Thieullier pour répondre à ſes intentions; il veut qu'*on paſſe enſuite à l'uſage des eaux de Forges, afin d'achever de rendre aux fluides, leur conſiſtance légitime, & aux ſolides leur élaſticité;* il veut *qu'on accompagne ces remedes d'un régime exact, pour conduire Madame au lait dans la ſaiſon convenable, même coupé avec l'eau de Forges, ſelon les remarques qu'on auroit eu lieu de faire.*

Il avertit, au reſte, qu'il prendra avec plaiſir pour régle de ſa conduite, la méthode qui lui ſera propoſée par M. le premier Medecin du Roi. Il rapporte en même tems la réponſe de M. le premier Medecin, addreſſée à la malade, & que voici.

REPONSE DE M. LE PREMIER MEDECIN, ADRESSE'E A LA MALADE.

MADAME,

» Il eſt vrai que j'ai deſiré d'être
» inſtruit avec exactitude de la na-
» ture & des cauſes de vos indiſpo-
» ſitions, auſſi-bien que des reme-
» des qui ont été mis en uſage
» pour tâcher de vous en délivrer,
» dans le deſſein de profiter de cet-
» te occaſion pour reconnoître par
» quelque endroit les ſoins obli-
» geans que. . . . veut bien ſe don-
» ner en faveur de . . . . . mais j'a-
» vois ignoré juſqu'à preſent que
» vous fuſſiez entre les mains d'une
» perſonne de la profeſſion, auſſi
» éclairée & auſſi experimentée
» que l'eſt M. le Thieullier, dont
» la réputation & la capacité ſont
» généralement reconnuës; &
» quand même je n'aurois pas, en
» particulier, cet avantage, la re-

» lation qu'il a pris la peine de
» dresser, & que j'ai lûë avec at-
» tention touchant vos infirmitez,
» & qui renferme les moyens qui
» lui paroissent les plus propres à
» les corriger ou à les dompter,
» seroit plus que suffisante pour me
» convaincre de son habileté & de
» son discernement dans la Théo-
» rie & dans la pratique des mala-
» dies les plus difficiles à connoître
» & à traiter, & qu'il n'est guéres
» possible de rien ajoûter à ce qu'il
» a établi sur le caractere & sur la
» méthode la plus convenable
» pour vous soulager, ou pour
» parvenir au but d'une parfaite
» guérison.

Après ce début, M. le premier Medecin entre en matiere & parle en la maniere suivante à la malade: » En effet, Madame, pour peu » qu'on réfléchisse sur la nature » des accidens dont vous êtes alter- » nativement atteinte depuis une » quinzaine d'années; sçavoir, sur » les fréquens dévoyemens, sur

» la perte habituelle immoderée, » sur les inquietudes, les irritations » & les douleurs qui se font sentir » à la région de l'estomac, sur les » especes de tiraillemens ou de mou- » vemens convulsifs qui vous tour- » mentent vers le même endroit, » sur les fluxions & les ardeurs qui » occupent la tête par intervalles, » sur cette fâcheuse & continuelle » insomnie survenue depuis deux » mois, mais sur-tout, sur cet » épuisement général qui succede à » la plûpart de ces accidens, qui » en est même comme une suite » necessaire, & qui vous fait enfin » tomber dans la crainte de suc- » comber par un funeste abbate- » ment; pour peu, dis-je, que » nous fassions attention à cette » multiplicité de symptomes, à » cette diversité ou contrarieté de » situations ausquelles Madame se » trouve successivement assujettie, » nous sommes obligés de penser » comme M. le Thieullier, & con- » formément à ce que vous me fai-

» tes l'honneur de me marquer ;
» que cette varieté ou opposition
» dans la nature des symptomes,
» suppose aussi de la diversité dans
» les causes, qui presente differen-
» tes vûës ou indications à remplir,
» & tout de suite paroît exiger des
» remedes ou des méthodes de
» guerison d'un genre opposé,
» puisqu'il est évident que les gran-
» des anxietez, les trenchées, les
» douleurs, les irritations, les ti-
» raillemens, les mouvemens con-
» vulsifs, les insomnies, *&c.* mar-
» quent un caractére de sang resi-
» neux, c'est-à-dire acre, gluant,
» aisé à s'enflammer, & en mê-
» me tems les fibres nerveuses, &
» tendineuses trop tenduës, trop
» sensibles, & susceptibles des
» moindres impressions, ou trop
» faciles à s'ébranler, & demandent
» par conséquent des calmans, des
» adoucissans, des anodins, des
» humectans, & des relâchans,
» tandis que les épuisemens, les
» abbatemens, les pertes & les

» évacuations immoderées ; les
» indigeſtions & les embarras, &
» l'obſtruction du foye notable &
» circonſcrite, qui ſont occaſion-
» nés par le défaut du reſſort des
» parties ſolides, par la penurie
» des fluides balſamiques & ſpiri-
» tueux, par le relâchement des
» fibres motrices, & par une cir-
» culation interrompue ou languiſ-
» ſante, indiquent des remedes
» oppoſés à ceux dont nous venons
» de parler ; ſçavoir, des cordiaux,
» ſtomachiques, des aperitifs, des
» fondans, en un mot tout ce qui
» eſt capable de fortifier, d'animer,
» de diviſer les liquides, & de
» redonner aux ſolides, leur élaſti-
» cité naturelle.

Ces principes poſés, M. le pre-
mier Medecin conclud, » qu'il eſt
» bien aiſé de comprendre qu'il
» n'eſt guéres poſſible de ſatisfaire
» en même tems par la voye des
» remedes à des indications ſi op-
» poſées, puiſque ceux, *dit-il*,
» qui conviennent à l'une des

» deux, augmenteroient notable-
» ment les accidens qui forment le
» contraire, de ſorte, *ajoûte-t-il*,
» que nous ne pouvons que fort
» approuver le parti propoſé par
» M. le Thieullier de commencer
» par travailler à rétablir les dige-
» ſtions par un bon régime, avec
» d'autant plus de raiſon, que le
» défaut de ces digeſtions doit être
» conſideré comme la premiere &
» principale ſource de toutes les
» autres infirmitez, & que les re-
» medes ne ſçauroient agir ſi on ne
» met l'eſtomac en état d'en ſoûte-
» nir l'impreſſion.

M. le premier Medecin pré-
voyant ici que la malade pourroit
croire qu'il ſuffiroit de recourir à
des alimens doux & aiſés à dige-
rer, pour parvenir à une entiere
guériſon, l'avertit » qu'il eſt une
» autre partie du régime, encore
» plus importante que celle de la
» nourriture & de la ſobrieté, qui
» n'étant pas obſervée, *dit-il*, ren-
» dra toûjours les méthodes de gué-

» rison les plus efficaces absolu-
» ment inutiles, & même plus
» nuisibles que salutaires, je veux
» dire, *continue-t-il*, que si vous ne
» pouvez vous relâcher de cette
» application continuelle à l'étude
» de certaines Sciences, & que
» vous vous livriez sans ménage-
» ment, à cette contention d'es-
» prit assidue qui a été la cause
» originaire évidente de toutes vos
» indispositions, & qui ne cesse de
» les fomenter en suspendant les
» fonctions naturelles de la dige-
» stion, de la circulation & des sé-
» crétions, ou de la dépuration
» des humeurs, en interrompant
» aussi celle de la nourriture, & de
» la formation & de la distribution
» des esprits, & en détenant égale-
» ment les nerfs dans une tension
» & une rigidité qui doivent ne-
» cessairement être suivies de l'ab-
» batement & de l'épuisement;
» vous ne pouvez, dis-je, dans une
» pareille situation, vous flatter de
» rétablir, ni même de corriger

» les digeſtions, ni par conſéquent
» les autres fonctions dont nous ve-
» nons de parler, dans l'état naturel.

Après cet avis, M. le premier Medecin entre dans un détail particulier du régime qu'il juge convenable à la malade. » Il eſt eſſentiel, *lui dit-il*, de renoncer, du moins
» pour un certain tems, à toutes
» ces occupations, & ne vous
» nourrir que de potage bien trem-
» pé, du boüilli & du roti, sui-
» vant les loix de la modération,
» qui dans l'état où vous vous trou-
» vez, paroiſſent exiger que vous
» n'uſiez qu'une fois de ces alimens
» dans les 24 heures, ſçavoir au
» repas du dîner; & comme le
» ſommeil eſt encore une partie
» du régime, ſans laquelle les for-
» ces ne peuvent ſe rétablir, je ſe-
» rois d'avis que ſi vous ne pouvez
» vous le procurer par les moyens
» ci-deſſus, ſçavoir en ceſſant de
» vous occuper, & par la bonne
» nourriture priſe une fois le jour,
» il ſeroit à propos de prendre un

» jour & l'autre non, à l'heure du
» ſommeil, quelques anodins,
» comme les pillules de Starkius,
» à la doſe de dix à douze grains,
» & ſi elles ne ſont pas aſſez effica-
» ces, vous aurez recours aux gout-
» tes anodines, depuis quinze à
» vingt juſqu'à trente, avec une
» cuillerée de ſyrop de capillaire,
» & autant d'eau de fleurs d'oran-
» ge, dans deux à trois onces d'eau
» de meliſſe.

Ce que M. le premier Medecin propoſe ici, ne lui paroît pas cependant ſi certain, qu'il oſe en garantir abſolument le ſuccès, & dans ce doute il dit à la malade, que *l'épreuve des remedes dont il s'agit, la mettra en état de juger ſi elle peut les prendre tous les ſoirs, pendant quelques jours.* Il aſſure néanmoins qu'-
» il y a tout lieu de préſumer qu'a-
» près avoir obſervé un tel régime
» pendant quinze à vingt jours,
» l'eſtomac pourra ſoûtenir les re-
» medes propoſés par M. le Thieul-
» lier. *Ces remedes*, pourſuit-il,

me paroissent aussi les plus convenables pour temperer, pour humecter, pour adoucir l'acreté des humeurs, & pour corriger la constitution resineuse de la masse du sang, & en même tems pour ouvrir & débarrasser les couloirs, sans pourtant trop animer ni échauffer; sçavoir en premier lieu, les eaux de Vichi en quantité proportionnée à la facilité avec laquelle elles passeront, & la maniere dont vous les soûtiendrez; & suivant les effets qu'elles produiront, ce qui servira aussi de régle pour déterminer le cours de leur usage, & pour faciliter leur distribution, on pourra employer le premier ou le dernier jour, le sel polycreste de la Rochelle.

M. le premier Medecin fait esperer à la malade, que ces eaux prepareront les voyes à celles de Forge, » qui sont, *dit-il*, encore » mieux indiquées pour redonner » aux humeurs leur fluidité natu- » relle, & pour corriger, peu à » peu leurs mauvaises qualitez, » sans causer aucune fâcheuse alte-

» ration. « Il termine sa Lettre en conseillant à la malade, d'aller boire les eaux sur les lieux, & de suspendre toute application d'esprit. Voici ses termes.

» Comme suivant les principes » que nous avons établis, le succès » des remedes dépend absolument » du régime marqué, je veux dire » de les bien observer, sur-tout » pour ce qui concerne l'article » des occupations : vous me per- » mettrez encore, Madame, de » vous representer en finissant, que » pour faciliter l'exécution d'un » semblable projet, & pour mieux » constater la nature des évene- » mens, il faudroit aller boire les » eaux sur les lieux, sans cette » précaution il y a tout lieu de » craindre que la contention d'es- » prit suspendra l'action des reme- » des & celle de la bonne nourri- » ture. J'ai l'honneur d'être, avec » la consideration la plus respec- » tueuse,

MADAME,

MADAME,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. *Signé*, CHICOINEAU.

A Verſailles, ce 24 Juillet 1735.

Après avoir rapporté cette double conſultation de M. le premier Medecin, & de M. le Thieullier, il ne nous reſte plus, pour remplir la parole que nous avons donnée, qu'à rapporter auſſi la double conſultation de M. Helvetius & de notre Auteur. Celle qu'on vient de voir eſt la premiere du Livre, & la ſuivante eſt la ſixiéme. Il s'y agit d'une *enflure œdemateuſe*. M. le Thieullier écrit ſur ce ſujet à M. Helvétius, Docteur-Régent de la Faculté de Medecine de Paris, & premier Medecin de la Reine. » J'ai appris, *lui mande-» t-il*, que M. M.... Maître des » Comptes, avoit ſouhaité votre » avis ſur ſon indiſpoſition, mais

» que vous n'aviez pas jugé à pro-
» pos de vous ouvrir sur les reme-
» des convenables, sans être aupa-
» ravant instruit de l'état des visce-
» res du bas-ventre, & de la qua-
» lité des évacuations. Vous pense-
» rez aisément qu'étant ami du
» Consultant & du consulté, je
» suis charmé d'obliger M.... en
» saisissant l'occasion de vous re-
» nouveller les assurances de mon
» attachement : il n'est pas nou-
» veau à M. notre malade, d'avoir
» la jambe droite enflée les soirs.
» C'est un évenement qui ne lui a
» paru frappant que par les atten-
» tions de ses amis, dont le nom-
» bre ne pouvant être que conside-
» rable, a dû, par conséquent
» multiplier ses inquiétudes & ses
» réfléxions. Il y a quelques an-
» nées, *continue M. Thieullier*,
» qu'une enflure légérement œdé-
» mateuse marque le soir depuis les
» malléoles jusqu'aux mollets, &
» que le matin les choses prennent
» leur état ordinaire ; cette fois-ci

» l'accident n'a paru plus sérieux
» que parce qu'il a été précédé d'une
» érysipele qu'on a cru imprudem-
» ment pouvoir guérir avec l'eau de
» lavande. S'étant enfin porté à la
» jambe, on l'a douché avec l'eau, &
» un peu d'eau-de-vie ; je fus alors
» appellé, & trouvant le poulx
» dur, le visage enflammé, j'or-
» donnai la saignée du bras qui
» nous fournit un sang coëneux
» dans les deux premieres poëllet-
» tes, & beau dans la troisiéme,
» quoiqu'également bien sorti du
» vaisseau ; toutes chargées d'une
» sérosité bilieuse.

M. le Thieullier marque qu'il crut devoir s'en tenir à cette précaution, & qu'il purgea son malade avec un simple minoratif ; que depuis cette purgation, il a entretenu la liberté du ventre par deux verres d'infusion de fumeterre dans le petit lait, comptant preparer le malade à l'usage d'un boüillon qu'il se propose de communiquer à M. Helvétius. » Puis il dit qu'il

» n'a obſervé aucune dureté ni au-
» cun ſigne d'embarras dans le foye,
» par le toucher, non plus que par
» la qualité des évacuations ; Que
» tout le bas-ventre eſt également
» ſouple, que le malade n'y ſent
» aucune douleur, que les urines
» ſont de la plus parfaite qualité,
» que leur quantité eſt légitime,
» que Monſieur va régulierement
» à la garde-robbe; que tout le vice
» paroît conſiſter dans un épaiſſiſſe-
» ment commencé des fluides, que
» la lymphe ſur-tout, devient géla-
» tineuſe & donne lieu à ſa très-lé-
» gére infiltration qui ſe fait dans
» les cellules graiſſeuſes. *Il dit enfin*
» *qu*'il ne doute pas que des dige-
» ſtions anciennement viciées,
» n'ayent donné occaſion à une ré-
» production répétée de ſucs groſ-
» ſiers, capables de déterminer cet
» épaiſſiſſement dans les fluides.

Puis, venant à ce qui concerne la cure de la maladie, il déclare,
» qu'il jugeroit convenable de
» donner à Monſieur, tous les

» jours, le matin à ſon réveil, un
» boüillon fait avec une demi-li-
» vre de roüelle de veau, & une
» once de racine de patience ſau-
» vage; la colature verſée ſur une
» vingtaine de cloportes lavés, eſ-
» ſuyés & écraſés; paſſer & preſſer
» pour un boüillon.

» Si le bas-ventre n'étoit pas
» aſſez libre, on le ſolliciteroit de
» tems en tems, *dit-il*, par l'addition
» d'un gros de ſel *de duobus*, ce qui
» ſeroit continué ſelon le beſoin.

M. le Thieullier, uniquement occupé de ce qui concerne la guériſon du malade, s'abſtient ici de tout diſcours inutile, & finit ſimplement ſa Lettre par les termes ſuivans : » Quant au régime, je
» ne croirois pas devoir rien chan-
» ger dans celui que Monſieur ob-
» ſerve à preſent; ſa ſageſſe lui
» vaut un Medecin pour la con-
» duite. J'attends votre déciſion,
» qui ſera toûjours une loi reſpec-
» table pour moi, qui, ſans ſça-
» voir faire ma cour, & vous

» étant attaché par votre seul mé-
» rite, & pour le seul plaisir de le
» bien connoître, ai toûjours con-
» servé tous les sentimens d'esti-
» me, avec lesquels vous me trou-
» verez toute ma vie, Monsieur,
» votre très-humble & très-obéis-
» sant Serviteur, *le Thieullier*. A
» Paris, ce 21. Novembre 1735. »

M. le Thieullier rapporte la réponse que M. Helvétius a faite à cette Lettre; elle est courte & précise, & n'augmentera pas de beaucoup cet Extrait.

» J'approuve fort, *dit M. Hel-*
» *vétius à M. le Thieullier*, le pro-
» jet du boüillon que vous me fai-
» tes l'honneur de me proposer,
» dont je retrancherois cependant
» les cloportes, & je ferois pren-
» dre seulement à Monsieur, tous
» les matins, un boüillon tel qu'il
» est décrit ci-après, dans lequel
» cependant je vous laisse le maître
» de faire tous les changemens que
» vous trouverez à propos, & vou
» ferez fondre dans ce boüillon, d

» deux ou trois jours l'un, du ſel
» *le duobus* comme vous le propo-
» ſez. Il faudra lui en faire conti-
» nuer l'uſage long-tems, & le
» purger de tems en tems.

M. Helvétius, après avoir dit ſon ſentiment ſur ce qui concerne le boüillon ordonné par M. le Thieullier, ouvre ſon avis avec la même ſincérité, ſur ce qui regarde le traitement de l'éryſipele ſurvenu à la jambe. Il prétend que le cuir ou la peau de la jambe peut avoir perdu la plus grande partie de ſon reſſort par le long-tems qui s'eſt écoulé depuis le commencement de l'enflure, & là-deſſus il conſeille à M. le Thieullier d'engager le malade à porter pendant quelque tems, des bas de peau de chien, dont l'effet conſiſte à ſoûtenir la peau & à empêcher qu'elle ne prête trop, de maniere que les liqueurs ne peuvent plus y ſéjourner, & qu'elle reprend inſenſiblement ſon reſſort naturel.

Ce conſeil donné, il remercie

M. le Thieullier de ses marques d'amitié, & le prie d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime & de consideration, son très-humble & très-obéissant serviteur, *Helvetius* : à Versailles, le 22 Novembre 1735.

Voici la recette du boüillon dont il est parlé dans la Lettre : cette recette consiste à prendre une demi-livre de roüelle de veau coupée par tranches, une once de racine de patience sauvage, un gros de racine de grande chélidoine, deux gros de limaille de fer enfermée dans un nouet de linge, suspendu dans le pot, & à faire boüillir le tout dans un pot de terre avec trois demi-septiers d'eau, mesure de Paris, reduits à moitié, puis un moment avant que de retirer le pot du feu, à y faire boüillir un instant, des feuilles de chicorée sauvage, d'orties piquantes & de cresson, de chacune une petite poignée, & à passer ensuite le tout ensemble.

Les conſultations de ce Livre montent à quarante-ſix, & toutes ſur des ſujets très-importans. Viennent enſuite diverſes Lettres & diverſes relations qui ne ſont pas d'une moindre conſéquence. L'Auteur promet un ſecond Volume de ſon Livre, dans lequel il donnera un Traité abrégé de l'Hydropiſie. Ce premier Volume eſt approuvé par deux Medecins, commis par la Faculté, pour l'examiner. Le premier qui eſt un ancien Docteur donne ſon approbation en termes ordinaires. *Etant nommé*, dit-il, *par la Faculté, pour l'examen du Manuſcrit de M. le Thieullier, intitulé :* CONSULTATIONS DE MEDECINE, *j'atteſte n'y avoir rien trouvé contre la ſaine pratique de Medecine, & qu'il eſt par conſéquent, digne de l'impreſſion.* Le ſecond qui eſt un Docteur nouveau, donne la ſienne en un ſtyle qu'on ne trouvera peut-être pas moins nouveau. *Je certifie*, dit-il, *que l'Auteur m'a paru s'être ſervi de termes un peu trop*

figu és, mais d'ailleurs n'avoir rien innové dans la pratique de Medecine.

M. le Thieullier, sur la fin de son Ouvrage, avertit qu'il a cru devoir suivre le conseil qui lui a été donné de rendre public le discours Latin qu'il a prononcé le dix du mois de Septembre dernier à la vesperie de M. Dionis, alors Licentié en Medecine de la Faculté de Paris, & à present Docteur-Régent de la même Faculté, & d'y joindre aussi la Thése de Chirurgie qu'il a composée (lui M. le Thieullier) & à laquelle il a présidé le 30 Mars 1734. Il ajoûte qu'il *se fait gloire d'avoüer que dans l'une & dans l'autre, il a emprunté les autoritez les plus respectables, non seulement, pour fixer plus surement les préceptes, mais pour les justifier.* Ces deux pieces méritent d'être lûës ; il seroit à souhaiter que l'Auteur les eût accompagnées d'une Traduction Françoise. Il est vrai que nous pourrions suppléer ici à ce défaut par un abrégé, mais notre Extrait est déja assez

étendu. Nous nous contenterons de dire que dans la Vesperie, M. le Thieullier expose les principaux devoirs du Medecin & les travaux qu'il faut essuyer pour remplir dignement cette profession.

Quant à la Thése, elle a pour Question : *An dubio Hepatis in abscessu, præmittenda incidendi loci perforatio* : sçavoir, *si lorsqu'on soupçonne un abscès au foye, il faut faire la ponction avant l'incision.* L'Auteur conclud pour l'affirmative : cette Thése fut soûtenuë avec un applaudissement extraordinaire, par M. Bougour Bachelier en Medecine, homme d'une science singuliere, & que la mort a enlevé à la fleur de son âge, ce qui est une vraye perte pour la Faculté de Medecine.

Ces Consultations au reste sont sans Préface, & l'Auteur donne sur ce sujet, un avertissement que nous croyons ne devoir pas omettre. » Quelque étonné, *dit-il*, qu'on » puisse être d'abord, de ne point

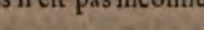
» trouver ici de Préface, on me
» pardonnera de m'être soustrait à
» la régle ordinaire, quand j'aurai
» fait part de quelques réfléxions.

» 1°. Tout Auteur peut aspirer à
» satisfaire les Lecteurs, dans un
» Ouvrage de sa profession, lorsqu'il
» qu'il en fait son unique étude.
» Mais il faut des qualitez particu-
» lieres pour le bien annoncer; de
» sorte que le goût du Public se dé-
» cide quelquefois sur la seule Pré-
» face.

» 2°. Deux inconvéniens, *ajoûte*
» *M. le Thieullier*, se presentent
» sur cela: donner un Livre com-
» me plus instructif & dans un ar-
» rangement plus régulier, c'est
» souvent se rendre coupable d'un
» crime que la prévention ne sçait
» jamais pardonner: & demander
» pardon au Public de la médiocri-
» té d'un Ouvrage, c'est étouffer
» en soi, une espece d'amour pro-
» pre dont l'Auteur le plus mode-
» ré n'a jamais pû légitimement se
» *dépoüiller* pour composer. Enfin,

» *conclud M. le Thieullier*, une
» Préface doit expoſer les motifs
» qui ont déterminé à traiter cer-
» taines matieres, & dans une
» Langue plûtôt que dans une au-
» tre ; or il me ſuffit de dire que
» j'ai dû répondre en François aux
» Expoſés François qui m'ont été
» adreſſés. L'uſage me diſpenſe de
» rendre d'autres comptes.

C'eſt par cet Avertiſſement, que M. le Thieullier commence ſon Livre, & c'eſt par-là que nous en finirons l'Extrait ; après avoir remarqué toutefois, que ces Conſultations ſont écrites en termes naturels, nobles, & énergiques, qui ne peuvent que mériter l'approbation de ceux à qui le ſtyle des conſultations n'eſt pas inconnu.





M. TULLII ORATIONES; Notis & Dissertationibus illustravit Nicolaus Desjardins, Rhetoricæ Professor Emeritus & Collegii Augustæ Viromanduorum Gymnasiarchus. Tomus I. Parisiis, apud Petrum-Franciscum Giffart, viâ Jacobæâ, sub Signo Sanctæ Theresiæ. 1738.

C'est-à-dire : *Les Oraisons de Ciceron, avec des Notes & des Dissertations, par Nicolas Desjardins, ancien Professeur de Rhétorique, & Principal du Collége de S. Quentin.* A Paris, chez Pierre-François *Giffart*, ruë S. Jacques, à l'Image Sainte Thérése. 1738. vol. *in*-4°. pag. 748.

NOUS avons parlé de cet Ouvrage dans le Journal d'Octobre 1738. mais nous nous sommes bornés aux Notes, & nous avons remis à un autre Journal à parler des Dissertations. C'est ce qu'il nous reste à faire ici. M. Desjar-

dins, dans les Dissertations de ce Volume, explique un grand nombre de points importans, peu connus de la plûpart des Lecteurs, & dont il est necessaire d'avoir une connoissance parfaite pour bien entendre les Oraisons de Ciceron. Il y explique ce que c'est que : *vas, vadari, vadimonium, satisdatio, sponsio, atrium, Tabula sextia, Valeria, Argentarii, lex in parricidas, notæ numerales* : Viennent ensuite plusieurs Observations dont voici les titres : *de pecuniâ veteri, de repetundis, de peculatu, de Prætorum nomine, origine*, &c. *De honoribus divinis Proconsulibus reddi solitis, de Judicibus & ordine exercendorum Judiciorum, de Servis Fanorum seu Hierodulis, de re frumentaria, de patronis & advocatis*, &c.

Ce dernier point n'est pas un des moins importans à démêler pour l'intelligence des Oraisons dont il s'agit, & M. Desjardins en avertit expressément : *Initio*, dit-il, *hujusce Ciceronis Orationum inter-*

pretationis, verba duo fuerant explicanda, quæ ad Orationes ferè universas pertinent, ea sunt advocatus & patronus.

Nous allons rapporter le plus en abrégé qu'il nous sera possible, ce que l'Auteur remarque sur ce sujet.

On appelle depuis long-tems, du nom d'*Avocat* celui qui plaide en public la cause d'un autre, mais chez les Romains, lorsque leur République étoit florissante, ce nom avoit une autre signification; on nommoit Avocat quiconque appellé par son ami pour se presenter avec lui devant les Juges, paroissoit devant eux pour leur marquer par sa presence qu'il, s'interessoit à la cause de cet ami. C'est en ce sens qu'il est dit dans Plaute: *Res magna amici apud forum agitur, ei volo ire, advocatus.* C'est-à-dire, comme l'explique Lambin: *volo ei præsto esse & ejus causæ favere tacitus.* C'est au même sens que Demiphon dans le Phormion de Térence, dit: *inde ibo ad forum, at-*

que aliquot mihi amicos advocabo ad hanc rem qui adſint, &c. c'eſt-à-dire *qui adſint mihi ad hanc rem.* C'eſt ainſi encore qu'on lit dans Tite-Live, Liv. 3. Chap. 47. *Virginius ſordidatus filiam ſuam obſoletâ veſte comitantibus aliquot Matronis, cum ingenti advocatione in forum deducit.* C'eſt-à-dire, *cum ingenti concurſu civium, quos in comiſerationem ſui collegerat ut ſibi adeſſent.*

M. Desjardins paſſe ici, en faveur de la brieveté, une infinité d'exemples qu'il pourroit rapporter là-deſſus de Ciceron, & il s'en tient au fait ſuivant qu'il tire de Macrobe. Veteranus craignant le jugement qui devoit être porté de lui dans une cauſe importante, s'adreſſa en public à Céſar, & le pria de vouloir bien l'aider de ſon aſſiſtance dans cette affaire, *rogavitque ut ſibi adeſſet.* Céſar auſſi-tôt, pour ſe rendre à la priere de Vétéranus, lui donna un *Avocat* qu'il choiſit parmi ſes Courtiſans, & il recommanda à ce Courtiſan de ſe

trouver à l'Audience pour favoriser par sa presence Vétéranus. *Ille advocatum quem ex comitatu suo elegerat, sine morâ dedit, commendavitque ei litigatorem.* Alors Vétéranus élevant sa voix, dit à César: *Prince*, quand il s'est agi de combattre pour vous dans la bataille d'Actium, je n'ai donné cette commission à personne, mais j'ai combattu moi-même. *At non ego, Cæsar, periclitante te Actiaco Bello, vicarium quæsivi, sed pro te ipse pugnavi.* Après ces paroles il découvrit les cicatrices des blessures qu'il avoit reçuës, & César confus à cette vûë, vint lui-même assister au jugement, en qualité d'Avocat. *Detexitque Veteranus impressas cicatrices, erubuit Cæsar, venitque in* ADVOCATIONEM.

On voit par tous ces exemples, que le mot *Advocatus* chez les Romains ne signifioit point ce que l'on entend aujourd'hui par *Avocat*, mais seulement celui qui voulant faire plaisir à son ami, assistoit de-

vant les Juges pour leur recommander tacitement la cause de son ami. Ainsi donc du tems de Ciceron, le mot *Advocatus* ne signifioit point celui qui plaidoit la cause. Mais du tems de Quintilien il se prenoit souvent dans ce sens. Nous devons appeller *Avocats*, dit Ulpien, tous ceux généralement qui font profession de plaider.

M. Desjardins, après cet exposé sur la signification du mot *Advocatus*, vient à l'explication du mot *advocatio*, & il remarque que ce mot, après la décadence de la République Romaine, a souvent été pris pour ce qu'on entend par *espace de tems*, par *retardement*, par *remise à un autre jour*. Ceux, dit-il, qui se chargeoient de la défense d'une cause, & qui n'étoient pas assez instruits de l'affaire, avoient coûtume de demander du tems aux Juges pour consulter des personnes éclairées, & pour se préparer. *Quod ad eas attinet advocationes, quæ in Jure petebantur, & quas*

petentibus daturum se edicto suo Prætor pollicebatur, eæ non referendæ sunt ad cœtum auxiliantium amicorum, quasi eos Prætor collegerit ipse, reo gratificaturus. Sed advocatio, hoc sensu significat spatium & moram.

M. Desjardins vient à present à ce qui concerne le mot *Patronus*: il croit, après plusieurs Auteurs, que ce mot tire son origine de *Pater*, parce que ceux que l'on appelle *Patroni*, sont comme les Peres de leurs Cliens. Il fait remonter jusqu'à Romulus, l'origine dont il s'agit. Ce Fondateur de Rome, dit-il, craignant que les petits ne fussent opprimés par les grands, & que ce desordre ne causât des séditions dans Rome, comme il y en avoit dans les autres Villes, chargea les Patriciens d'être les protecteurs ou Patrons du Peuple, & fit une Loi par laquelle il étoit permis à un chacun de se choisir parmi ces Praticiens, tel Patron qu'il souhaiteroit. Notre Auteur renvoye là-dessus à Denys d'Hali-

carnaſſe, Liv. 1. Chap. 4.

De la même origine ſortent les Orateurs qui par leur éloquence défendent la cauſe des foibles ; ce ſont proprement ces Orateurs qui ſont appellés *Patroni* ou *Cauſidici*, & comme ils étoient tous *Togati*, ce qui revient à ce qu'on a coûtume d'exprimer en François par *Gens de Robe* ; il eſt arrivé de-là que dans les Livres des Juriſconſultes on entend par *Togati* les Orateurs, & par *Toga* l'éloquence, & que Ciceron même ne donne point d'autre ſens à *Toga* lorſqu'il dit :

Cedant arma Togæ, concedat Laurea linguæ.

ſur quoi notre Auteur cite auſſi ce vers d'Auſone :

Te ſibi Palladiæ antetulit Toga docta Toloſa.

M. Desjardins prend ici occa-

ſion de parler du nom de *Scholaſtique* qu'il dit avoir été donné aux Orateurs ou Avocats par l'Empereur Conſtantin, lorſque cet Empereur leur a défendu d'exiger au-delà d'une certaine ſomme arrêtée, *ne quid Officiales vel Scholaſtici, præter ſolemnia exigant à Provincialibus*, ſur quoi notre Auteur dit que Cujas, en parlant de cette Loi, prend avec raiſon, le mot de Scholaſtiques pour celui d'Avocats. *Ad quem locum*, dit-il, *Cujacius recte accipis Scholaſticos pro Advocatis.* On n'en demeure pas ici à cette remarque, on obſerve que le mot de *Scholaſtique* a un ſens encore plus étendu, & que dans les derniers tems on l'a appliqué à tous les Profeſſeurs des Sciences, que de-là ſont venus les noms de Philoſophie Scholaſtique, de Théologie Scholaſtique, de Docteurs Scholaſtiques; mais pour revenir à la Loi de Conſtantin par laquelle il eſt défendu aux Avocats d'exiger au-delà d'une certaine ſomme,

M. Desjardins conclud de-là que l'honoraire des Avocats étoit alors réglé, & il observe sur cela que dans les premiers tems de la République Romaine, les Avocats plaidoient gratuitement & ne recevoient jamais de leurs Cliens le moindre present, mais que dans la suite le *Patronat* qui étoit la fonction des Patriciens, ayant passé entre les mains de gens interessés qui faisoient une profession particuliere de plaider, la chose tourna en piraterie, & devint un emploi si sordide, que l'an de Rome 549. Cincius, Tribun du Peuple, fit une Loi nommée la Loi *Munerale*, par laquelle il défendit aux Avocats de recevoir aucun present. Car on voit par un passage de Tite-Live, qu'alors c'étoit l'usage parmi les Cliens, d'aller tous les ans chez leurs Avocats, leur porter en certains jours, des presens, ou de les leur envoyer. Et comme ces presens étoient souvent plus forcés que volontaires, parce que les A-

vocats les exigeoient d'une maniere criante, la Profession d'Avocat devint une Profession basse & vénale, contre laquelle Cincius crut devoir s'élever. Il vint à bout de reprimer cet abus, & il rendit à l'éloquence sa premiere splendeur. *Legis Cinciæ vi, compressâ avaritiâ, suus eloquentiæ nitor tandem est restitutus.* M. Desjardins dit qu'on vit alors des Orateurs désinteressés, faire retentir de leurs voix, les Tribunaux, sans se proposer d'autre recompense de leurs bons offices que l'honneur qui y étoit attaché. Les termes dont il se sert pour exprimer là-dessus sa pensée, méritent d'être rapportés. *Floruerunt elegantiæ priscæ patrociniis Tribunalia. Oratorum labor in privatorum periculis, cæpit castè integrèque versari, & ad reorum defensionem patroni nihil jam præter ingenium, fidem, copias ornamentaque dicendi attulerunt.*

Si les Orateurs ou Avocats étoient alors si généreux, il faut avoüer aussi que cette générosité étoit

étoit bien excitée par celle qu'ils trouvoient en même tems dans le Public, on les élevoit aux plus grandes dignitez, & la fonction d'Orateur étoit le chemin le plus assuré pour parvenir aux honneurs. Rapportons encore sur cela les termes de notre Auteur.

Ejusdem, dit-il, *privatæ utilitatis quo negligentiores fuerunt, hoc impensiùs & cumulatiùs præmium eis à populo persolutum est. Verus eorum, justus & honestus labor honoribus, dignitatibus, & splendore decoratus est. Imperia, Magistratus, fasces, legiones, dante populo, merces fuerunt amplissimæ diserti laboris & facundiæ.*

L'éloquence florissoit ainsi, lorsque la République étoit dans sa splendeur, mais quand cette même République vint à tomber en décadence, & que les mêmes honneurs ne furent plus rendus à ceux qui les méritoient si légitimement, l'éloquence des Orateurs devint une seconde fois vénale, & sous l'Empereur Claude il fut permis

aux Avocats de recevoir de l'argent, (ainsi que le rapporte Tacite, Ann. XI. 7.) quoique Auguste eût renouvellé la Loi *Cincia*; dont l'observance s'étoit déja beaucoup affoiblie; mais enfin il fallut se conformer au tems, l'éloquence n'étoit plus recompensée par les honneurs, il fallut souffrir qu'elle se dédommageât par l'argent.

La fonction d'Orateur passa des Nobles aux Roturiers. *Ut eloquentia desiit esse via quâ pervenirent ad honores, à Nobilibus transiit ad Plebeïos.* Ceux-ci étant pauvres ne purent soûtenir les travaux de la plaidoirie sans en retirer de l'argent; les Empereurs qui succederent à l'Empereur Claude furent obligés de suivre son exemple, & à l'exception de Trajan, ils ordonnerent que les Avocats seroient payés de leurs Cliens, usage qui dure depuis plusieurs siécles, & que Martial suppose bien introduit de son tems lorsqu'il dit, que Diodore le Plaideur a la goûte aux pieds, mais

que ne donnant rien à son Avocat, on peut dire qu'il a aussi la goûte aux mains.

Litigat & podagrâ Diodorus flacet laborat,

Sed nil Patrono porrigit, hæc chiragra est.

On prétend, selon notre Auteur, qu'*Antiphon-Ramnusius* est le premier qui ait reçu de l'argent pour avoir plaidé une cause, mais cet Antiphon, contemporain de Thémistocles & d'Aristide, étoit Grec, & il ne s'agit ici que des Orateurs Latins.

La profession d'Avocat ayant ainsi dégénéré, on trouva à propos, dit notre Auteur, d'ériger des Colléges d'Avocats, le nombre de ces Avocats fut reglé, & on regla jusqu'au tems, pendant lequel ils pourroient parler. Pompée en l'an 702. de Rome, borna ce tems à quelques heures seulement, & ce

tems se mesuroit sur la Clepsidre; d'où est venu le mot *ad Clepsidram dicere.*

Quand la plaidoirie étoit finie; & que les deux Avocats avoient parlé chacun pour sa partie, un Huissier prononçoit à haute voix, ILS ONT DIT, *dixerunt*, & alors les Juges s'abouchoient pour déliberer. Souvent, tandis que l'Orateur parloit, il étoit interrompu par les acclamations de ses auditeurs, ce qui ne se faisoit cependant, qu'en certains tems marqués. Un Officier, qu'à cause de sa fonction, on nommoit *Mesochore*, & qui étoit placé au milieu de l'Auditoire, donnoit un certain signe par lequel il marquoit que ceux qui vouloient faire des acclamations le pouvoient faire librement. C'est ce qui se voit dans les Lettres de Pline, Liv. 2. Let. 14.

M. Desjardins remarque que la formule ordinaire d'acclamation étoit celle-ci: *Euge, Belle, Recte*; ou bien: *ô Hominem litteratum*: &

que c'eſt à cette formule qu'Horace fait alluſion dans ſon Art Poëtique, lorſqu'il dit : *n'allez pas prendre un homme au milieu de ſa joye pour lui reciter vos vers, il ne manquera pas de ſe recrier, ah! que cela eſt beau, que cela eſt charmant*, &c.

Nolito ad verſus tibi factos ducere plenum

Lætitiæ; clamabit enim pulchre, bene, recte.

Nous voudrions pouvoir, ſans trop nous étendre, rapporter ici des exemples des autres Diſſertations de M. Desjardins, mais nous croyons celui-ci ſuffiſant pour donner une idée de l'érudition & de l'exactitude de ce ſçavant Profeſſeur.



POETARUM EX ACADEMIA Gallica, qui Latinè, aut Græcè Scripserunt, Carmina. Parisiis, apud Antonium Boudet, viâ Jacobæâ.

C'est-à-dire : *Poësies Latines ou Gréques, composées par divers Auteurs de l'Académe Françoise.* A Paris, chez Antoine Boudet, ruë Saint Jacques. 1738. *in*-12. pag. 369.

CE Volume est adressé à MM. de l'Académie Françoise, par une courte Dédicace, écrite sous le nom du Libraire. Mais personne n'y sera trompé. On y reconnoît d'abord l'élégante & pure Latinité de l'Editeur, M. l'Abbé d'Olivet. Il y fait ressouvenir ces illustres Académiciens, qu'en cultivant avec le plus grand succès la Langue Françoise & la perfectionnant au point d'être aujourd'hui la Langue presque universelle de toute l'Europe; ils ont eu parmi eux un grand nombre de Sujets, qui ne se

ſont pas moins ſignalés dans la Litterature, ſoit Gréque, ſoit Latine; & que ſi l'Académie trouve dans ſa liſte des Corneilles, des la Fontaine, des Racines, des Deſpreaux; elle peut compter auſſi des Anacréons, des Catulles, des Horaces, des Virgiles, chez qui le Sel Attique & l'Urbanité Romaine ne ſe font pas moins ſentir, que s'ils euſſent écrit dans les beaux ſiécles d'Athénes & de Rome. Le ſçavant Editeur ne s'eſt nullement propoſé de les raſſembler tous dans ce Recueil. Il n'y a fait entrer que ceux qui ont fleuri ſous le règne de Loüis XV. & qui paroiſſent ici au nombre de cinq, dont le dernier eſt encore plein de vie. Que ne m'eſt-il permis (s'écrie ici le prétendu Libraire) d'y joindre le Poëme d'un ſixiéme Académicien, que ſon érudition exquiſe en tout genre ne décore pas moins que la pourpre. C'eſt de l'*Antilucrece* qu'il veut parler, Poëme attendu & ſouhaité depuis ſi long-tems, &

qui, au jugement du Libraire plein de modeſtie, mérite d'être reſervé pour une Imprimerie plus digne que la ſienne. Donnons à preſent quelque détail des differentes Pieces que renferme ce Volume.

On y voit à la tête les Poëſies, tant Latines que Gréques du fameux M. *Huet*, ancien Evêque d'Avranches. Elles y ſont publiées pour la ſeptiéme fois. La plûpart avoient été imprimées pour la premiere en 1672. à Amſterdam, chez *ElZevier*, par les ſoins de Théophile *Hogers*, qui les tenoit de l'Auteur même (qu'il avoit fréquenté familierement à Caën) & qui les mit au jour conjointement avec les ſiennes. Ces Poëſies de M. *Huet* reparurent en Hollande pour la troiſiéme & la quatriéme fois en 1694. & en 1700. à Utrecht, chez *Broedelet*, avec des augmentations conſiderables; & ces deux Editions ſont dûës au célébre *Grævius*, qui joignit à la fin de la ſeconde des *notes* de l'Auteur ſur l'Anthologie

Gréque, lesquelles n'ont point été imprimées ailleurs. M. l'Abbé d'Olivet procura une cinquiéme Edition de ces Poësies beaucoup plus ample, beaucoup plus correcte, & mises en meilleur ordre que toutes les précédentes. Elle vit le jour en 1709. à Paris, chez Jacques *Etienne* (petit *in*-12. d'un très-joli caractere.) Vingt ans après, c'est-à-dire en 1729. M. d'Olivet rendit le même office aux Poësies de cet illustre ami, lesquelles il fit imprimer à Paris, chez *Didot* (grand *in*-12.) augmentées de cinq nouvelles Eclogues du même Prélat, sçavoir *Lampyris* ou le Ver luisant, l'Alloüette appellée *Galerita*, la *Salamandre*, *Mimus* ou le Miroir, *Mélisse* ou l'Abeille; & ce sont autant d'ingénieuses métamorphoses. Mais l'Editeur accompagna ces Poësies de celles d'un autre ami, qui ne lui étoit pas moins cher; & c'étoient celles de M. l'Abbé *Fraguier*, dont il donna un Eloge Latin, qui mérite d'être lû. Il joignit

aux Poësies de cet Abbé trois Dissertations Latines du même Auteur sur *le Démon de Socrate*, sur l'*Ironie de ce Philosophe* & sur *ses mœurs*. Nous avions annoncé cette belle Edition dans notre Journal de Janvier 1729. Celle-ci la surpasse de beaucoup à toutes sortes d'égards.

Les Pieces de Poësie de M. l'Abbé Fraguier sont ici au nombre de cinquante; entre lesquelles se distinguent principalement l'Ode adressée à M. *Huet*, sur la conservation de sa santé; quatre Endecasyllabes contre Charles *Perrault*, *contempteur* des anciens: la Fable du Cygne & des Oyes, adressée au P. *Bouhours*: quatre autres petites Fables, contre le Président *Cousin*: une Ode au Pape Innocent XII. seize Pieces adressées à M. *Rémond*: une autre écrite à *Despreaux* sur sa convalescence: la Fable des Abeilles, écrite à M. l'Abbé *Bignon*: l'Eloge de Madame *Dacier*: des Regrets sur la mort de l'Abbé *Regnier des Marais*: une Réponse

pour M. *Rémond* à une Lettre en vers que lui avoir écrite au sujet d'Homére & de Platon M. *Leibnitz* : une Elégie à M. *Dacier* sur la mort de son épouse : l'Epitaphe du Peintre *Vateau* : un Poëme en vers Elégiaques qui remplit ici 26 pages, intitulé *Mopsus* ou l'*Ecole de Platon*, adressé à M. le Chancelier *Dagueſſeau* & dans lequel l'Auteur expose la Doctrine de ce Philosophe sur la perfection de l'homme, *&c.*

Parmi tant de Pieces de differens caracteres, il n'y en a aucune qui ne se fasse lire avec plaisir & qui ne fasse honneur au génie du Poëte. L'Elégie à M. *Dacier* sur la mort de son épouse, est une de celles qui méritent une particuliere attention. Rien n'est plus tendre ni plus touchant que la maniere dont l'Auteur y décrit l'entrée de Mme *Dacier* dans les Champs Elisées, la rencontre qu'elle y fait d'abord de sa chere fille, puis de l'ombre d'Homére, qui vient au devant d'elle,

& la comble d'éloges. Nous transcrirons ici ce beau morceau.

Felix conjugio, Daceri, cui nobilis uxor
Adjiciat famæ lumina tanta suæ!
Et nunc Elysium tenet atque insignibus umbris
Mista, pios ornat, dignior umbra choros.
Cui, simul ut virides intravit candida lucos,
Obvia fit passis pulchra puella comis,
Filia, quæ primâ nuper demessa juventâ
Fletibus assiduis causa perennis erat.
Venisti, genitrix carissima, dixit; & illi
Lacrima gemmatâ multa fluebat aquâ.
Stant animæ circum, quæ dum pietate moventur
Virginis, & sanctæ gaudia matris amant,
Vicino egreditur saltu præstantis Homeri
Placata species æquiparanda Jovi.
Dextra gerit sceptrum. Velantur tempora lauro.

Tota ſubit vatum ponè ſecuta cohors.

Hæc eſt Anna laborum, inquit, tutela meorum,

Anna comes famæ ſubſidiumque meæ.

Quod vici regnoque, tuum eſt, nec Zoilus ultra

Nomen ab opprobrio quæret inane meo.

Tu veri cuſtos, rectæ tu regula mentis;

Et ſapit ingenio Gallia tota tuo.

Après les Poëſies de M. *Huet* & de l'Abbé *Fraguier*, viennent celles de M. *Boivin* le cadet, qui avoient déja paru en petites feuilles volantes. Elles conſiſtent en neuf Odes Gréques, d'un caractere tellement conforme à celui d'Anacréon, pour la verſification & pour le ſtyle, que ſi ce Poëte revenoit au monde *, il croiroit les avoir faites. La premiere de ces Odes roule ſur une partie d'échecs perdue par le Poëte contre Madame la Chanceliere Dagueſſeau: la ſeconde intitulée *la colére de Venus*,

est une fiction très-ingénieuse sur la petite vérole de la même Dame : il lui demande, dans la troisiéme quel nom il doit donner au jeune enfant qui vient de lui naître : la quatriéme est un compliment au buste de M. le Chancelier, qui doit prendre place parmi ceux des Sages de la Gréce, dans la Bibliothéque de M. de *Valincourt* : la cinquiéme est une Epithalame pour les nôces de M. le Comte de *Chatelus* avec Mademoiselle Daguesseau : la sixiéme est adressée au fils aîné de M. le Chancelier : la septiéme est une plainte d'Anacréon sur la mort de Madame *Dacier* : la huitiéme est le portrait de Socrate, & la neuviéme une Traduction de l'Ode d'Horace *Vixi puellis nuper idoneus.* A la suite de ces Poësies Gréques on lit une Piece Latine en vers ïambes, où l'Auteur fait les imprécations les plus atroces contre le Sacrilége qui a volé plusieurs Manuscrits de la Bibliothéque Royale.

Le petit Poëme Latin de M. l'Abbé *Maſſieu* intitulé *le Caffé*, n'eſt pas la Piece de ce Recueil la moins intereſſante. L'Auteur en fit autrefois la lecture dans une des aſſemblées particulieres de l'Académie des Belles-Lettres, où cette Piece fut généralement applaudie. Elle n'avoit point été imprimée juſqu'ici : il en avoit ſeulement couru quelques copies. L'Editeur en a recouvré une plus complete que toutes les autres, & dans laquelle on trouve une douzaine de vers, où eſt décrit le moulin à caffé, & que le Poëte y avoit ajoûtés après coup. Il ſe propoſe d'y rechercher d'où nous eſt venu le Caffé, quelle eſt la nature de cette boiſſon, quel uſage on en fait, & quelle eſt ſa vertu pour remedier à diverſes maladies ; ce que M. Maſſieu exprime par ces vers, qui ſont l'Exorde de ſon Poëme :

Ut primum in noſtras Caffæum venerit oras

Divini laticis quæ ſit natura, quis uſus,
Quam præſens homini contra genus omne malorum
Auxilium ferat, hinc facili deſcribere verſu
Incipiam. Vos ô blandi, vos ſæpè liquoris
Vim dulcem experti, ſi nunquam veſtra fefellit
Vota, nec eventu ſpes veſtras luſit inani,
Eſte boni, & noſtris facilem date cantibus aurem.

L'Auteur, après avoir décrit élégamment & très-exactement la maniere dont on doit brûler le Caffé, le broyer, lui donner dans l'eau boüillante le degré de cuiſſon neceſſaire, preſcrit avec le même détail toutes les circonſtances qu'on doit obſerver en le prenant: ce qu'il fait en ces termes:

Arte coqui debet blandus liquor, arte bibendus,
Non quo more ſolent alios haurire liquores.

Namque ubi fumantem rapido subtraxeris igni,
Et sensim fundo fæx tota resederit imo,
Non illum impatiens uno libaveris haustu:
Sed potius sorbe paulatim, interque bibendum
Dulces necte moras, & longis tractibus hauri
Exugens; dum fervet adhuc, uritque palatum.
Tunc etenim melior, tunc intima permeat ossa,
Et sese penitus præcordia in ima, medullasque
Insinuans, vegeto membra irrigat omnia succo.
Sæpe etiam è fundo quæ sursum purior aura
Exiliit, totis illam excepere trahentes
Naribus; in dulci tanta est nidore voluptas.

Parmi les bons effets du Caffé, celui de répandre dans les cœurs la joye & la vivacité en chassant la

tristesse, n'est pas un des moins célébrés par notre Poëte ; voici comme il s'en explique :

Nec minus & tristes pellit de pectore curas,
Exhilaratque animos almi vis blanda liquoris.
Vidi aliquem, dulci se se cum nectare nondum
Proluerat, lento taciturnum incedere gressu.
Triste supercilium, & tetricis frons aspera rugis.
Idem vix dulci guttur perfuderat haustu,
Haud mora, contractæ fugiebant nubila frontis,
Gaudebatque omnes salsis aspergere dictis.
Non tamen hi quemquam risu affectantur amaro,
Nec liquor innocuus lædendi inspirat amorem.
Virus abest blandique placent sine felle cachinni.

L'*A*uteur nous fait ensuite une

agréable deſcription de ce qui ſe paſſe dans nos Caffez publics, à laquelle nous renvoyons, ainſi qu'au reſte du Poëme qu'il faut lire d'un bout à l'autre, pour y admirer la plus heureuſe & la plus élégante facilité.

Au Poëme ſur le Caffé ſuccede l'Eclogue de l'Editeur ſur l'origine des Salines de Bourgogne. Cette petite Piece fut imprimée au commencement de l'année 1738. & paroît dans ce Recueil pour la ſeconde fois. L'Auteur l'avoit adreſſée à feu M. l'Abbé Fraguier, par ces beaux vers :

Romanæ fidicen citharæ, quo ſoſpite priſcas
Nunquam barbaries inimica fugaverit artes :
O utinam doctæ poſſim dulcedine vocis
Aſſiduum, qui te cruciat, mulcere dolorem !
Quanquam, ſi poſſent, animæ pars optima noſtræ,
Fragueri, immites depellere carmina morbos ;

Quam mea tentat opem, melior tibi Musa dedisset
Jam tua, quæ Flacci fuerat priùs, atque Catulli.
Sed tamen his vacuas præbebis cantibus aures
Paulisper, tenues nec dedignabere lusus.
Vera loquar: patria nimirùm in valle Napæis,
Inclyta mutatæ canerent cum fata Salinæ,
Audivi puer, & numeros ac verba notavi,
Lentus in umbroso recubans quæ gramine pastor
Corticibus descripta legit jam grandibus: Olim
Me teneris memini mirantem incidere fagis.

Cette Eclogue roule sur une fiction très-ingénieuse, que voici en peu de mots. Le Soleil communique à une fille aimable qu'il avoit eue de la Nymphe Phyllo*doce*, le secret d'ôter au sel sa

noirceur en le blanchiſſant : & elle y réuſſit au point de mériter par-là le nom de *Saline*. L'Ocean célébre la naiſſance de Vénus par un magnifique banquet, où ſe trouvent les Dieux de tous les grands Fleuves, que le Poëte a ſoin de caracteriſer. Neptune y vient auſſi. La Déeſſe pour qui ſe fait la Fête y paroît accompagnée de tous les Amours, & y tient la premiere place. La Nymphe Saline y brille par les graces de ſa perſonne, & ſur-tout par l'éclat & la ſaveur de ſon ſel blanc, que tous les convives trouvent délicieux. Le Doux, Fleuve diſtingué ne peut reſiſter à tant de charmes, & devient amoureux de la Nymphe, qui de ſon côté ne tarde guéres à reſſentir les mêmes feux. Lorſqu'on en eſt au deſſert, Cupidon demande du ſucre pour aſſaiſonner des fraiſes. Neptune par malice les couvre de ſel blanc, au lieu de ſucre. L'Amour trompé par la couleur, en mange avidement, & ſe met le feu à la bouche & à

la gorge. Pour se vanger de Neptune, il lui décoche une fléche qui le rend amoureux de Saline, & par une autre qu'il décoche à la Nymphe, il la rend insensible pour ce Dieu. Elle le fuit; & accompagnée du Fleuve son amant, elle s'efforce de gagner avec lui le charmant Pays qu'il arrose de ses eaux fécondes & où il regne assez souverainement pour la mettre en sureté contre les poursuites du Dieu de la mer, & pour s'unir avec elle par les doux nœuds de l'Hymenée. Neptune qui les suit enveloppé d'un nuage de poussiere, s'irrite contre les deux amans, & les frappe de son Trident l'un & l'autre. En vain le Doux s'efforce de sauver sa maîtresse en l'embrassant étroitement : elle se liquéfie entre les bras du Fleuve, & devient une fontaine salée. Apollon touché du sort de sa fille, & dans l'impuissance de l'en affranchir, orne ce lieu de tous les agrémens champêtres; & pour consoler Saline, lui prédit

qu'elle sera une Fontaine des plus fameuses, & que les braves Séquanois bâtiront dans son voisinage une Ville de son nom. (*Salins* en Franche-Comté, patrie de l'Auteur.) C'est par la description de ce lieu que M. l'Abbé d'Olivet termine son petit Poëme. Nous ne sçaurions nous empêcher d'en transcrire ici les derniers vers.

Quod superest, natæ tumulo decus addere curat [Phœbus]
Utque locum vidit (bifido mons aureus astra
Colle petit : collem felici vite coronat
Liber : at in medio, vallis, quò multa recumbit,
Prata virent : lætis pinguntur floribus horti :)
Hæc tibi sit sedes, aït ; & crudelia quando
Fata jubent, primamque tibi jam reddere formam
Non opis est nostræ, fons esto. Nec tua frustrà

Lympha per ingratos ſaltus & ſaxa peribit.
Fonti ſtabit honos. Hîc olim Sequanus urbem
Ponet : equis ac Marte potens, navuſque laborum
Sequanus , Heroum ſoboles : urbique Salinæ
Nomen erit. Tum , nata , tibi , regalia quantùm
Tecta nitent, grandi ſurgent penetralia ſumptu
Ardua , marmoreos latè ſuſpenſa per arcus.
Hîc tuus arte latex niveos duratus in orbes ,
Æquorei famam ſalis , & Neptunia vincet
Munera : nec radiis ceſſabo mitibus iſtas
Illuſtrare plagas : claramque ab origine famam
Et tua venturi memorabunt fata Poëtæ.

Cette Eclogue eſt ſuivie d'une Lettre Latine de M. l'Abbé d'Olivet, écrite à M. ſon frere, Conſeiller au Parlement de Beſançon, &

& dans laquelle sont contenus d'excellens avis pour l'éducation des jeunes gens, par rapport aux Belles-Lettres.

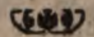
On trouve après cela l'Epître Dédicatoire de la premiere Edition des Poësies de M. l'Abbé Fraguier, adressée à M. l'Abbé de *Rothelin*, & terminée par l'éloge du défunt.

Viennent enfin quelques Poësies de M. *de la Monnoye*, non encore imprimées. Ce sont d'abord sept petits Contes très-ingénieusement tournés ; sçavoir 1°. le maître avare & son valet : 2°. Lycoris piquée par un cousin : 3°. le gouteux ivrogne : 4°. Helius-Eobanus-Hessus blessé au nez : 5°. le Juge Marculfe : 6°. Ennius & Jupiter : 7°. Jules II. & les Allemans. Ce sont ensuite deux Epigrammes, l'une Latine & l'autre Grécque, adressée à l'Editeur. C'est en troisiéme lieu une version en vers Grecs de l'Epître de *Despreaux* à l'Abbé *des Roches*. Nous donnerons ici, pour échantillon de ces pe-

tits Contes, celui du goûteux ivrogne.

Tentatum podagra ſenem Vacerram,
Nec vini tamen abſtinentiorem,
Viſens Archigenes : Amice, dixit,
Cado parcere, ſi ſapis, memento ;
Fons eſt ille tuæ unicus podagræ.
Audivit placidè ſenex monentem,
Et grates, ſpecie probantis, egit.
Verùm poſt aliquot dies reverſus
Ad ægrum Medicus, ſcyphos ut illum
Vertentem reperit meraciores,
Eho quid facis ? inquit. At Vacerra :
Fontem ſicco meæ, ut vides podagræ.

Les trois Diſſertations de M. l'Abbé Fraguier ſur Socrate terminent ce Volume.



HISTOIRE GENERALE DES Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse, & le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages; ce qu'ils renferment de plus interessant sur le dogme, sur la morale, & sur la discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. Dom Remy Ceillier, Bénédictin, de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. Tome VII. A Paris, chez la Veuve *le Mercier*, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Ambroise. 1738. *in*-4°. pag. 747. sans compter la Table.

CE Volume ne contient que 7 Chapitres; & les Auteurs qui en font le sujet sont S. *Gregoire* de Nazianze, S. *Amphiloque*, Ar-

chevêque d'Icone, S. *Phébade*, Evêque d'Agen, S. *Ambroiſe*, *Diodore*, Evêque de Tarſe, S. *Macaire* d'Egypte, Inſtituteur des Solitaires de Scété, & *Didyme* l'aveugle, Docteur de l'Egliſe d'Alexandrie. Les Chapitres de S. *Gregoire* & de S. *Ambroiſe* devoient être les plus étendus; & ils le ſont. Ils comprennent même preſque tout ce Volume.

Nous avons aſſez fait connoître la méthode de D. *Ceillier* dans les Extraits que nous avons donnés des Tomes précédens. Nous nous bornerons donc à recueillir quelques-uns des traits les plus remarquables & les moins connus de la vie & de la Doctrine des Auteurs Eccléſiaſtiques, que ce Volume nous offre.

I. S. *Gregoire* naquit ſous l'Epiſcopat de ſon pere (ils portoient tous deux le même nom). Dans un de ſes Poëmes il lui fait dire ces paroles. *Il y a plus de tems que j'offre des Sacrifices, qu'il n'y en a que vous*

êtes au monde. La discipline de l'Eglise n'étoit pas uniforme dans l'Orient au sujet du célibat des Prêtres, ni même des Evêques. *Socrate* dit que dans l'Orient les Evêques s'abstenoient pour la plûpart de l'usage du mariage, mais sans y être obligés. Aussi plusieurs ne s'en abstenoient pas. Le pere de S. *Gregoire* fut fait Evêque de Nazianze en 329. On ne peut donc placer plûtôt la naissance de son fils; mais on n'en sçait pas précisément l'année.

S. G. le pere fut fait Evêque à 50 ans, 4 ans après son baptême. Il avoit embrassé le Christianisme en 325 il vécut environ cent ans.

Les Chrétiens de ces tems-là se trouvant environnés de Payens & d'Hérétiques, les Sermons & les autres Ouvrages des Peres rouloient souvent sur la défense de la foi, & sur la refutation des erreurs. Cependant ils s'occupoient encore plus de la morale; & S. G. avertit les Fidéles que le moyen de

faire ſon ſalut n'étoit pas de parler des choſes de la Religion en tout tems & en tout lieu, mais d'obſerver les Commandemens de Dieu, de donner l'aumône, d'exercer l'hoſpitalité, d'aſſiſter les malades, de reprimer la colére, de veiller ſur ſa langue, *&c.* Il y a eu dans tous les tems des devots ſuperbes, médiſans, immortifiés; & qui par de beaux diſcours ſur la Religion, ont cru pouvoir ſe diſpenſer des bonnes œuvres qu'elle preſcrit.

On ſçait que S. G. fut fait Evêque de Conſtantinople, & qu'il quitta enſuite cette Ville où il s'étoit élevé beaucoup de troubles. L'Empereur *Théodoſe* le preſſant de reſter, notre Saint lui dit: » Accordez-moi de ceder à l'envie. Je » ſuis odieux à tout le monde, » même à mes amis, parce que je » ne puis avoir égard pour perſon» ne que pour Dieu. « Voilà une des principales raiſons qui fait craindre aux Saints les grands em-

plois. Pour y être utile, il faudroit ſe faire aimer. Mais il eſt difficile de ne ſe faire pas beaucoup d'ennemis, quand on veut remplir exactement tous ſes devoirs. Au reſte il ne faut pas trop craindre les haines injuſtes. Le mépris qu'on s'attireroit par une conduite foible, auroit encore de plus mauvaiſes ſuites. L'homme en place qui ſe fait mépriſer, eſt bien moins en état d'être utile, que celui qui en ſe faiſant hair, ſe fait eſtimer & reſpecter. D'ailleurs la haine paſſe; mais on ne revient guéres du mépris.

Dans les deux Diſcours contre *Julien*, composés peu de tems après la mort de cet Empereur, il y a autant d'érudition que d'éloquence. S. G. y parle au nom de S. *Baſile* de même qu'au ſien, ce qui donne lieu de croire qu'ils avoient travaillé enſemble. Ils avoient fort connu ce Prince à Athénes, & ils étoient en état de le bien peindre. *Julien* & les Philoſo-

phes de ſon tems cherchoient à juſtifier les Fables du Paganiſme par des allégories ; ſur quoi S. G. dit :
» S'il y a chez eux (les Payens)
» une autre Théologie , qu'on nous
» la montre à nud , afin que nous
» la combattions. S'ils diſent que
» toutes ces choſes ne ſont que des
» fictions des Poëtes pour attirer le
» peuple par la Fable & par la Mu-
» ſique , pourquoi donnent-ils des
» loüanges ſi outrées , & rendent-
» ils de ſi grands honneurs à ces
» Poëtes, au lieu de les punir com-
» me des impies qui ont dit des
» choſes ſi outrageantes contre la
» gloire de leurs Dieux ? Nous
» avons auſſi parmi nous une doc-
» trine cachée ; mais ce qui paroît
» n'a rien d'indécent , & ce que
» l'on cache eſt merveilleux. C'eſt
» un beau corps dont l'habit n'eſt
» pas mépriſable. Pour vos Fables
» leur ſens caché eſt incroyable ,
» & l'écorce eſt pernicieuſe.

Le Saint Docteur finit ſo[illegible]
Diſcours par deux avis in[illegible]

qu'il donne aux Fidéles; le premier de profiter des maux qu'ils avoient soufferts pendant la persécution de *Julien*, & de la regarder comme un châtiment de Dieu sur ses enfans. Le second, de ne se pas prévaloir du tems pour se venger des Payens, mais de les vaincre par la douceur. » Que la facilité de » nous venger, *dit-il*, ne nous » fasse point oublier les devoirs de » la modération. Ne faisons paroî-» tre ni aigreur ni amertume à l'é-» gard de ceux qui nous ont outra-» gés, pour ne pas tomber nous-» mêmes dans les fautes que nous » avons condamnées dans les au-» tres. Eloignons de notre esprit » la pensée de leur rendre les mê-» mes traitemens que nous en » avons reçûs. . . . J. C. s'est acquis » par ses souffrances la gloire dont » il joüit. Mais il a sur-tout triom-» phé de ses ennemis, en ne leur » faisant pas sentir la force de sa » puissance. Etendons par notre » clémence le mystere de sa misé-

» ricorde. . . . . Ne ſongeons ni à
» confiſquer les biens de ceux qui
» nous ont offenſés, ni à les traî-
» ner devant les Tribunaux des
» Juges, pour y être bannis, ou
» y ſouffrir les tourmens qu'ils
» nous ont fait endurer. Rendons-
» les plus doux & plus humains
» par notre exemple. Si l'on a mal-
» traité le fils, le pere, l'épouſe,
» le parent, l'ami de quelqu'un
» d'entre vous, laiſſez - lui la re-
» compenſe entiere de ſes ſouffran-
» ces. « Voilà le véritable eſprit
du Chriſtianiſme, & la pure doc-
trine de l'Antiquité.

S. G. dans un autre de ſes Diſ-
cours déſigne les Moines par le
nom de *Philoſophes*. En effet le vrai
Philoſophe l'eſt plûtôt par le cœur
& par les mœurs, que par l'eſprit
& les connoiſſances ; & c'eſt preſ-
que un abus d'avoir donné le beau
nom de Philoſophie, d'amour de
la ſageſſe, à la recherche des ſe-
crets de la nature, recherche qui
*n'a ſou*vent pour principe que la

curioſité, la vanité, ou l'interêt. On ſçait les loüanges que *Ciceron* donne à *Socrate* d'avoir ramené la Philoſophie à l'étude de la morale. Ce n'eſt pas que celle de la Phyſique doive être négligée ; elle a trop d'avantages. Lorſqu'un Phyſicien s'attachera à ce que cette Science a d'utile, plûtôt qu'à ce qu'elle a de ſimplement curieux, perſonne ne ſera plus digne que lui du nom de Philoſophe.

Outre le talent de l'éloquence, S. G. avoit encore celui de la Poëſie. Mais il en fit peu d'uſage tandis qu'il fut occupé des fonctions de l'Epiſcopat ; & preſque tous ſes Poëmes ſont poſterieurs à ſon abdication ; encore dit-il qu'il ne faiſoit des vers que pour mortifier ſa chair par ce genre de travail, dans lequel il avoüe qu'il trouvoit beaucoup de peine. Il eſt ſurprenant qu'avec un pareil motif, & dans un âge où ſon imagination devoit être affoiblie, il ait pû faire un ſi grand nombre de ſi beaux

vers. S. *Jerôme* & *Suidas* lui en
tribuent trente mille.

Il rapporte des choses étonnan
des Moines dans un de ces Poëm
» Il y en a, *dit-il*, qui pass
» vingt jours entiers sans manger
» qui souvent dans le reste du te
» n'usent pas même de poisson;
» notre Eglise de Nazianze a p
» duit un homme d'une abstine
» si extraordinaire. Il y en a qu
» sont condamnés à un si rig
» reux silence, qu'ils ne chant
» même qu'en esprit les loüan
» de Dieu. Il y en a qui pass
» les années entieres à prier D
» dans les Eglises, &, ce qui
» presqu'incroyable, sans mê
» fermer les yeux pour dorm
» demeurant ainsi en la presence
» J. C. comme des pierres vivan
» & animées &c. « Il ajoûte q
y avoit des Solitaires, & il
condamne, qui poussoient l
zéle jusqu'à se faire mourir e
mêmes, les uns par le fer, les
tres par la corde, plusieurs en

précipitant des rochers, se flatant d'acquerir par-là le mérite du martyre, ou voulant se délivrer des dangers de cette vie. Il prie Dieu de pardonner à leur ignorance.

Le Poëme 65[e] est l'Eloge de S. *Basile* en forme d'Epitaphe. S. G. ne craint point de dire » que comme il n'y a qu'un Dieu, son siécle n'avoit connu qu'un Evêque. » qui étoit S. *Basile*. On sçait que notre Saint n'a pas épargné dans ses vers les Evêques de son tems. On peut voir entr'autres les Poëmes 11 & 12.

Le soixante-sixiéme est un Recueil de 72 Sentences, dont chacune est renfermée dans un Distique ïambique. Voici une de ces Sentences. » On doit agir avec » ceux qui ont la tête dure, & qui » ne peuvent rien apprendre, com» me on agit envers un caillou, » d'où l'on tire le feu, à force de » le frapper. « Cette Sentence a été traduite en latin dans le Distique suivant.

Percussus ignem concipit ferro silex ;
Durum eruditur pectus acri verbere.

Le Poëme suivant est à peu-près du même genre. Ce sont aussi des maximes morales, mais un peu plus étendues. » Nous devons plûtôt nous étudier à imiter Dieu » par une vie sans reproche, qu'à » défendre sa cause par des dis- » cours ausquels on trouve toû- » jours de quoi repliquer. Ou te- » nons - nous dans le silence, ou » persuadons par la pureté de nos » mœurs. Mener une vie contraire » à ce qu'on enseigne, c'est attirer » d'une main & repousser de l'au- » tre. Quand on vit bien, il y a » moins de besoin de parler.

Voici la Traduction Latine.

Non tam tueri quam sequi cura Deum,
Adversa verbis verba sunt, vitæ nihil.
Vel ne doceto, vel doceto moribus.
Illa trahas me ne manu, pellas at hac.
Erit loquendum, si probè vivas, minus.

» Cette vie, *continue S. G.* eſt
» comme un marché continuel,
» où, quand on ſçait négocier, on
» peut faire un échange avantageux
» des biens périſſables d'ici-bas
» avec les éternels.

Hanc eſſe vitam nundinas credas velim;
Negotiari ſi ſcias, lucrum feres,
Caduca mutans commodis perennibus.

On prend plaiſir à écouter la médiſance; & c'eſt ce qui fait qu'il y a tant de médiſans. » Lorſque quel-
» qu'un, *dit notre Saint*, parle mal
» d'un autre en votre preſence,
» imaginez-vous que c'eſt de vous
» qu'il médit, & ſon diſcours vous
» ſera déſagréable.

Cum quis cavillis alterum petit, tibi
Placere credens, te putes ipſum peti.
Sic diſplicebit plurimum hic ſermo tibi.*

A ces Poëmes il faut joindre les 228 Epigrammes recueillies par

* Toutes ces Traductions ſont très-élégantes. Auſſi ſont-elles d'Alde Manuce.

M. *Muratori*. D. *Ceillier* en a extrait ce qu'elles contiennent de plus remarquable. Ce sont plûtôt des *Poësies diverses* que des Epigrammes proprement dites.

Nous ne disons rien des Ecrits Théologiques de S. G. L'Ouvrage dont nous rendons compte, en donne une idée très-exacte. On sçait que ce Pere a été surnommé le Théologien.

II. La prudence & la fermeté Episcopales font le caractere particulier de S. *Ambroise*. Il avoit fait preuve de ces qualitez pendant qu'il étoit dans le siécle. Les differentes Magistratures qu'il avoit exercées avec éclat, l'avoient formé à cet esprit de gouvernement si necessaire à un Evêque. Mais à la probité, & aux connoissances profanes se joignirent bien-tôt la pieté, & la Science Ecclesiastique, en sorte qu'il n'y a peut-être jamais eu d'Evêque qui ait réuni un plus grand nombre des qualitez & des vertus que demande l'Episcopat.

Il n'en falloit pas moins pour attirer le respect & l'estime d'un aussi bon juge du mérite que l'étoit S. *Augustin* ; & voilà encore un des endroits par où S. *Ambroise* est le plus précieux à l'Eglise. Elle doit, comme on sçait, l'Evêque d'Hyppone à l'Evêque de Milan.

En effet les Sermons de celui-ci étoient également solides & touchans. Cependant, comme c'est l'ordinaire, ils faisoient beaucoup moins d'impression sur son peuple que sur les étrangers. Par exemple, il avoit un grand zéle pour la virginité ; & il se surpassoit, quand il traitoit cette matiere. Aussi sur le seul bruit de ses discours on lui amenoit un grand nombre de vierges de Pays fort éloignés, pour recevoir de sa main la consecration & le voile. Il n'en étoit pas tout-à-fait de même à Milan. Il est vrai que plusieurs meres empêchoient leurs filles de venir entendre notre Saint. Mais enfin il ne produisoit pas tout le fruit qu'il

auroit souhaité parmi celles qui l'entendoient ; ce qui lui faisoit dire agréablement qu'il vouloit aller prêcher ailleurs, pour toucher ses Diocésains.

Voici quelques-uns des traits les plus remarquables des Ouvrages de ce Pere.

Dans l'Héxameron, ou Traité sur les six Jours de la Création, S. A. rejete avec mépris non seulement l'Astrologie Judiciaire, mais encore les opinions vulgaires touchant les changemens que la Lune aporte au tems. » Il y a quelques » jours, *dit-il*, qu'étant besoin » de pluye, une certaine personne » dit, voici la nouvelle Lune qui » en donnera. Mais j'ai eu la joye » de voir qu'il n'est pas tombé une » goutte d'eau &c.

Dans son Livre sur le Paradis Terrestre, S. Amb. ne désaprouve point, quoiqu'il ne l'embrasse pas, l'opinion de ceux qui prenoient dans un sens figuré tout ce qui se *passa* entre le Serpent & Eve ; & il

permet de croire avec *Philon* dont il emprunte beaucoup de choses, que cette Histoire, dépoüillée de ses allégories, nous marque seulement que nos premiers peres tombérent dans le peché, en s'abandonnant à la volupté & aux plaisirs des sens.

Dans le Livre de l'Arche de Noé, pag. 233. le saint Docteur parle de la circulation du sang comme d'une chose bien connue dès lors, quoiqu'on l'expliquât d'une maniere peut-être un peu differente de la nôtre. D. C. auroit fait plaisir à beaucoup de Lecteurs de citer le passage. Quelques Medecins ont cru trouver la circulation du sang dans *Hypocrate*. D'autres croyent que *Servet*, qui fut brûlé à Genéve, en a parlé dans un ses Livres. Mais la plus commune opinion est que cette découverte est dûe à Guillaume *Harvey*, Medecin Anglois, mort en 1657. âgé de 80 ans.

Il y a deux Livres de S. A. sur Abraham. On trouve plusieurs la-

cunes dans le ſecond ; & même, ſi l'on en croit notre Auteur, le Texte en a été corrompu en quelques endroits par les Hérétiques, & entr'autres par les Pélagiens.
» S. A. après avoir décidé nettement dans le Nombre 79. du Ch.
» II. que perſonne ne monte dans
» le Ciel que par le Sacrement de
» Baptême, & avoir déclaré dans le
» nombre 84 du même Chap. que
» les enfans mêmes ne peuvent y
» entrer que par ce Sacrement,
» ajoûte au même endroit & tout
» de ſuite que les enfans qui ſont
» morts ſans baptême, ou ceux
» que la neceſſité a mis dans l'im-
» poſſibilité de le recevoir, ſont au
» moins exempts des peines ; &
» qu'il ne ſçait pas même s'ils n'au-
» ront pas l'honneur du Royaume
» du Ciel. *Habeant tamen illam*
» *apertam pœnarum immunitatem.*
» *Neſcio an habeant regni honorem.*

Ces Ouvrages ſont remplis d'explications allégoriques. Il en eſt de même des ſuivans ſur *Iſaac* & ſur

Jacob, où S. A. traite au long de l'ame & de la mort. Les 3 derniers Chap. du Livre *du bien de la mort*, regardent l'état des ames séparées des corps. Le saint Docteur suppose qu'elles sont jusqu'au jour du Jugement dans des demeures invisibles, où elles attendent la gloire ou la damnation éternelle, les unes y souffrant déja une partie de la peine qu'elles méritent, & les autres y goûtant quelque chose du bonheur qui leur est destiné. Il avoit puisé ce sentiment dans le 4e Livre d'*Esdras* c. 7. ℣. 31. 32. S. A. cite & loüe ce Livre en plus d'un lieu. Dans le quatriéme siécle on ne le regardoit pas généralement comme apocryphe.

» On voit par un endroit du Li-
» vre du Patriarche *Joseph* (p. 496)
» que lorsque S. A. le composa,
» *Calligone*, grand Chambellan &
» premier Eunuque du jeune *Va-*
» *lentinien*, avoit eu la tête tran-
» chée pour un crime dont il sem-
» bloit qu'un Eunuque dût être in-

» capable. « Cela arriva vers
387.

Dans l'*Apologie de David* S
parlant de *Salomon*, l'appelle s
ne doutant pas de sa pénitenc
de son salut.

Parmi les Lettres de S. A. il
a deux (la 25e & la 26e) adre
à un Magistrat nommé *Stu*
C'est une réponse à la question
te par ce Magistrat trop scrupul
si les Juges Chrétiens pouvo
condamner à la mort. Le saint I
teur prouve par S. *Paul* qu'i
peuvent. Il ajoûte que l'Eglis
jamais cru devoir leur inter
l'usage du glaive, ni les retran
de sa communion pour s'en
servis. Néanmoins il conseille à
dius & à tous les Magistrats S
liers de ne point user de ce p
voir, loüant ceux qui s'en abs
nent pour imiter la clémenc
J. C. dans le jugement qu'il re
à l'égard de la femme adulter
cette occasion il s'éleve avec f
contre les Evêques Ithaciens

ſollicitoient la mort des Priſcillianiſtes.

Les Ouvrages de S. *Ambroiſe* ſont écrits avec beaucoup de majeſté, de force, de vivacité, & en même tems avec beaucoup d'agrément, de douceur & d'onction. Son ſtile eſt précis & ſerré. Tous ſes Traitez de morale ſont excellens; mais il s'eſt ſurpaſſé lui-même dans l'explication du Pſeaume 118. On voit autant d'exactitude que de zéle dans ſes Ouvrages ſur la Foi. Ses Lettres ſont écrites avec beaucoup de politeſſe; & on y remarque aiſément le ſtile d'un homme de naiſſance & élevé à la Cour.

LETTRES PHILOSOPHIQUES ſur l'âge d'or, & ſur le bonheur. A Londres, 1738. Broch. *in*-12. pag. 36.

CES Lettres ſont au nombre de trois. Les deux premieres traitent de l'âge d'or, & la troiſiéme du Bonheur.

Qu'eſt-ce que cet âge d'or tant chanté par les Poëtes ? Sous les Loix de *Saturne* ou d'*Aſtrée* les hommes ont-ils uni la félicité à l'innocence ?

Ou ce regne ſi favorable
N'eſt-il qu'un phantome agréable,
Né de nos impuiſſans deſirs ? *

C'eſt la queſtion à laquelle notre Auteur entreprend de répondre. On ſent qu'il a voulu conformer ſon ſtile à ſon ſujet, en traitant avec agrément une matiere agréable. Il devoit donc auſſi la traiter avec ſageſſe. La convenance n'en eût été que plus parfaite. N'étoit-on pas bien ſage dans l'âge d'or ?

Avant que de combattre en Philoſophe l'exiſtence de ce prétendu ſiécle fortuné, l'Auteur le décrit en Poëte. Alors l'éducation n'avoit aucune part aux vertus. On ne montroit point aux hommes à être bons.

* M. de la *Motte*, Ode d'*Aſtrée*.

bons. » Un peu de raison, & un
» instinct plus sûr encore, leur
» tenoit lieu de Code & de Dige-
» ste...... Il n'y avoit entr'eux
» d'autre dépendance que celle du
» cœur, établie sur la tendre re-
» connoissance des services reçûs,
» ou fondée sur cette douce sympa-
» thie des ames qui forme les
» nœuds de l'amitié, ou les chaî-
» nes de l'amour...... On trou-
» voit des plaisirs dans la vertu, &
» la vertu ne défendoit pas les
» plaisirs &c.

Quel que soit *Saturne* sous lequel on place l'âge d'or, dès qu'il est le premier & le pere de tous les Dieux, il est difficile de concevoir que les hommes ayent été fort heureux de son tems. Les inventeurs des Arts les plus communs & les plus necessaires, inventeurs déifiés sous les noms d'*Apollon*, de *Cérès* &c. n'existoient pas encore. Ainsi les sujets de *Saturne* devoient fort ressembler aux Hurons & aux Iroquois.

Il n'y a pas lieu de juger plus favorablement de leur innocence que de leur félicité. On ſçait l'Hiſtoire de la famille de *Saturne*. Elle eſt remplie de crimes de tous les genres.

On ne peut donc trouver l'âge d'or que dans le court ſéjour d'*Adam* & d'*Eve* dans le Paradis Terreſtre. Voilà, ſelon tous les Sçavans, l'origine de l'opinion répandue dans toute la terre, qu'il fut un tems de vertu & de bonheur pour les hommes. Il eſt impoſſible qu'une tradition ſi univerſelle ne ſoit pas fondée ſur la vérité.

Les premiers enfans d'*Adam* ne furent que bergers, & laboureurs. » Ces bergers n'ont rien de reſſem- » blant avec ceux de l'Aſtrée; & » ce ſeroit peut-être leur faire bien » de l'honneur de les regarder » comme les Tartares Mongouls, » paſſant d'un Pays à l'autre à la » ſuite de leurs troupeaux.

De-là l'Auteur tire cette conſéquence que » c'eſt bien moins l'â-

» ge d'or qu'il faut placer dans ces
» premiers tems du monde, que
» l'âge de fer. Au lieu de donner ce
» nom à notre siécle, nous pour-
» rions très-raisonnablement l'ap-
» peller l'âge d'argent, auquel suc-
» cedera peut-être après nous, du
» moins en France, un âge plus
» fortuné, qui n'a malheureuse-
» ment encore existé que dans les
» idées des Poëtes & des déclama-
» teurs. Que faudroit-il pour assu-
» rer la supposition? Trois choses
» très-possibles, & dont nous ne
» sommes pas fort éloignés, un
» commerce libre & universel,
» une paix durable, & toûjours des
» *Colbert* ou des *Fleury*. *

* La même pensée, renduë à peu-près dans les mêmes termes se trouve dans les *Essais sur divers sujets de litterature & de morale*, page 131. de la seconde partie, premiere Edition; & page 401. de la seconde. » Pour le dire en passant, l'arrangement ordinaire des âges du mon» de est tout-à-fait mal imaginé. La bonne » Philosophie le trouve absurde, & l'Hi» stoire le dément. L'âge de fer a dû être

Il eſt certain que les mœurs s'adouciſſent, que la ſocieté ſe perfectionne, & que le progrès de la raiſon, des Sciences & des Arts eſt pour un grand nombre d'hommes une ſource de bonheur. Il y a plus d'heureux dans notre ſiécle que dans les ſiécles précédens, & ſurtout il y a des gens plus heureux. Par exemple, avec un honnête néceſſaire, de combien de douceurs un ſage, un Philoſophe ne peut-il pas joüir à Paris ? Quels tems, quels lieux pourroit-il préferer ?

Cependant on ſe plaint toûjours du tems preſent, & on vante toûjours le tems paſſé. C'eſt la formu-

» & a été en effet le premier. L'âge d'ai-
» rain lui a ſuccedé, & il a été ſuivi de l'âge
» d'argent ; c'eſt le notre. On dira peut-
» être que c'eſt plûtôt l'âge d'airain. Mais
» il eſt certain que la difference de notre
» état à celui de nos premiers ancêtres eſt
» de plus d'un degré. Nous pouvons encore
» aller plus loin ; & ſans ſe livrer à des chi-
» meres, on conçoit aiſément la poſſibili-
» té d'un état plus heureux que celui où
» *nous ſommes*. Ce ſera l'âge d'or.

le reçûe. La chimere de l'âge d'or ſe réaliſeroit, qu'on diroit encore, *le bon vieux tems*. Les uns ne le diſent que par prévention & par petiteſſe d'eſprit. Mais dans pluſieurs autres, c'eſt orgueil, malignité & mauvais cœur, ou mécontentement perſonnel.

Le Poëme Paſtoral eſt un fruit de l'âge d'or; il en peint les mœurs. Auſſi notre Auteur déclare qu'il n'a jamais pû l'aimer. Selon lui, ce genre de Poëſie eſt dans le faux, & même dans l'impoſſible. Il n'y a point & il ne peut y avoir de bergers tels que ceux de nos Eglogues. » Il eſt ridicule à un homme » d'eſprit de chanter à l'ombre des » clochers de Paris, la félicité d'un » peuple de malheureux, que l'o[illegible] » peint ſans s'en appervoir av[illegible] » des couleurs biſarres, en croya[illegible] » de bonne foi copier la nature.

Il eſt aiſé de répondre que les Poëtes dont on ſe moque ici, ne ſont point dans l'illuſion qu'on leur reproche. Ils ne croyent point

copier la nature. Ils sçavent que ce qu'ils peignent n'est qu'une agréable idée ; & ils en sont bien fâchés. L'Auteur avoüe que la Philosophie lui a rendu un fort mauvais service en le dégoûtant de la Poësie Pastorale. Mais est-il bien sûr que la Philosophie soit en effet la cause de son dégoût ? Heureusement elle n'a pas traité si mal tous ceux qui la cultivent. C'est à l'esprit le plus philosophique de notre siécle que nous devons nos meilleures Eglogues.

L'innocence de l'âge d'or est aussi chimérique que sa félicité ; l'Auteur l'a déja dit ; mais il a crû devoir le prouver plus au long dans sa seconde Lettre. Il convient cependant que la justice, la bonne foi, & d'autres vertus dont on a orné la Fable de l'âge d'or, ont pû absolument subsister dans quelque coin du monde ; mais, dit-il, c'est sans être vertus. Voici l'explication du paradoxe.

Qu'on se represente les hommes

errans dans les forêts, comme les Sauvages de l'Amérique, vivans de la chasse & de la pêche, ils ne peuvent guéres pécher contre la justice. Tous les biens sont presque aussi communs chez eux que l'air qu'ils respirent. Ils ont tous le même droit sur ces biens. Il n'est point à craindre qu'ils se chicanent & se dépoüillent les uns les autres d'un champ, d'une maison, ni qu'ils se volent de l'argent ou des meubles; ils n'ont rien de tout cela. Enfin leur état les met presque dans l'impossibilité d'être injustes. Ils ne sont donc pas vertueux, à proprement parler. Car la vertu consiste à éviter le mal que l'on pourroit faire. C'est l'idée qu'en donne l'Ecriture en loüant le riche vertueux, *potuit facere mala & non fecit*. Ainsi ce qu'on appelle innocence & vertu dans les Sauvages, n'est qu'ignorance & necessité.

D'ailleurs il n'y a point de crimes où il n'y a point de loix; & c'étoit là, si l'on en croit les Poëte

des principaux avantages de l'âge d'or. Alors, dit le *Tasse*, tout ce qui plaisoit étoit permis. Il est aisé de voir jusqu'où cette maxime libertine peut être poussée, & à combien de cas elle peut être appliquée.

La troisiéme Lettre traite du bonheur. L'Auteur prétend que les hommes ne sont point heureux, puisqu'ils ne sont point contens. Mais cela prouve seulement qu'ils ne sont pas parfaitement heureux, & il est vrai qu'ils sont bien éloignés de l'être. Cependant il paroît certain que la plûpart ont plus de plaisirs que de peines, plus de bons momens que de mauvais; qu'ils aiment mieux exister que de n'exister pas, & que par conséquent ils sont à tout prendre plus heureux que malheureux. Il est dangereux de leur dire le contraire. Peut-être le leur persuaderoit-on; & dès lors ils seroient malheureux en effet. Rien n'est plus odieux que ces déclamations sur les miseres de

l'humanité. Elles partent d'un eſprit chagrin & malin. Il faudroit s'appliquer à bien faire ſentir aux hommes tous leurs avantages, afin de les mettre en état de les mieux goûter. On ne doit écrire que pour leur bonheur. C'eſt même le meilleur moyen de réuſſir.

» Il eſt faux, *dit notre Auteur*; » que toutes les conditions ſoient à » peu-près égales; mais il eſt vrai » que les plus heureuſes ne ſont » pas celles qu'on envie le plus » communément.

Si l'on entend par condition un certain degré de fortune, c'eſt-à-dire, de grandeur & de richeſſe, il eſt certain que les conditions médiocres ſont les plus favorables au bonheur, & par conſéquent que toutes les conditions ne ſont pas égales. Si l'on veut parler des differentes profeſſions, qui ont differens devoirs & differentes occupations, differentes peines & differens plaiſirs, l'experience prouve qu'elles ſont à peu - pr[illegible]les

pour le bonheur. Il ne s'agit que d'avoir le caractere particulier & les qualitez que chacune exige. C'est là-dessus qu'on doit régler son choix. Il faut se comparer, se mesurer, pour ainsi dire, soi-même, avec l'état qu'on veut embrasser. Le bonheur suivra nécessairement du rapport & de la convenance. Par-là deux hommes sont également heureux dans deux états très-opposés. Mettez-les à la place l'un de l'autre, vous les rendrez malheureux. Il ne faut donc pas dire absolument que notre bonheur n'est que dans nous-mêmes, & qu'il est entierement indépendant de ce qui nous environne.

» On a tort de mettre une différence de chose entre plaisirs réels » & plaisirs imaginaires. Ceux de » l'imagination sont bien réels, » dès qu'on les sent; & il en est de » même des peines qu'elle cause.

On entend par biens & maux imaginaires ceux dont la cause est une fausse maniere de penser. Mais

on n'a jamais dit qu'ils ne ſoient pas très-réels par le ſentiment. Il y a beaucoup de ces biens & de ces maux d'opinion & de préjugé, & l'imagination fait une grande partie de notre bonheur & de notre malheur. Mais s'il y a de triſtes erreurs, il y en a auſſi d'agréables, & peut-être plus de celles-ci que des premieres. Un ſage avec des paſſions moderées & des lumieres ſures, auroit moins de plaiſirs & de peines que le commun des hommes. Sa vie ſeroit plus unie & plus tranquille.

L'Auteur rappelle ce
dans *Paſcal* que les hon

dans la ſolitude. L'ennui vient du défaut de penſées ou de ſentimens vifs. Les réfléxions peuvent être triſtes, chagrines, deſeſperantes ; mais, à parler exactement, elles ne ſont point ennuyeuſes. Ceux qui diſent qu'ils s'ennuyent à réfléchir, ne réfléchiſſent point.

Tout remue les enfans & les remue vivement. C'eſt que leur ame eſt très-active & que tout leur eſt nouveau. Mais comme ils n'ont point encore fait proviſion d'idées, ils ne peuvent être remués que par les objets du dehors. Il y a des hommes qui ſont toûjours enfans à cet égard.



TRAITE' DES EAUX MINE'-RALES, Bains & Douches de Vichi. Augmenté d'un Discours Préliminaire sur les Eaux Minérales en général, avec des Observations sur la plûpart des Eaux Minérales de France, & en particulier de celles de Bourbons-l'Archambault, & du Mont d'or. En Auvergne. Par Jacques-François Chomel, Conseiller, Medecin du Roi, Intendant des Eaux Minérales de Vichi. A Clermont-Ferrand, de l'Imprimerie de P. Boutaudon, Imprimeur du Roi & de Monseigneur & du Clergé. 1738. vol. *in*-12. Contenant 1°. un Discours sur les Eaux Minérales en général, 2°. des Observations particulieres, où l'on traite des sels & des terres des Eaux Minérales de France les plus connues, 3°. une Description de la Ville de Vichi & de ses Fontaines, pag. 30 p[illegible] Discours, pag. 70 pou[illegible]

ſervations, & pag. 348 pour la Deſcription de la Ville de Vichi, & de ſes Fontaines, *&c.*

VOilà trois Pieces differentes, de chacune deſquelles nous parlerons à part. Quant à la premiere notre Auteur remarque d'abord que les Eaux Minérales de quelque eſpece qu'elles ſoient, chaudes ou froides, & de quelques Minéraux qu'elles ſoient empreintes, ſoit de fer, ſoit de ſouphre, *&c.* demandent de grands examens de la part des Medecins pour être ordonnées à propos, & comme ces examens ne ſçauroient ſe faire dans les cas particuliers qui ſe preſentent tous les jours pour la guériſon des maladies, ſi auparavant l'on ne s'eſt inſtruit en général de la nature de ces eaux, Monſieur Chomel voudroit qu'à l'imitation des jeunes Medecins Anglois qui voyagent en differens Pays pour ſe perfectionner, *tous les Bacheliers en*

Medecine, *au sortir de la licence*, *fissent des cours d'eaux minerales sur les lieux*, & qu'ils n'attendissent pas à l'extrémité lorsqu'ils pratiquent étant Docteurs, à ordonner ces remedes qu'ils doivent connoître auparavant.

Plusieurs Auteurs ont donné des Traitez sur les eaux minérales, mais sans en découvrir les causes & les principes. M. Chomel tâche de suppléer ici à ce défaut. Les eaux minérales, *dit-il*, sont des remedes simples, qui ne contiennent que des particules aqueuses & des corpuscules minéraux, & toutes simples qu'elles sont il y a peu de maladies rebelles qu'elles ne guérissent. Elles renferment des sels & des souphres, & ces souphres pénétrés par ces sels, sont probablement la cause de leur chaleur; *comme il se remarque*, dit-il, *dans l'infusion de l'eau commune avec la chaux vive*, *ou du mélange du tartre vitriole*, *avec l'esprit de vitriol*, *sans avoir recours aux feux souter-*

rains & aux autres préjugés; ces principes le régénérent ſans ceſſe par le moyen de l'eſprit univerſel : cet eſprit univerſel, au reſte, qu'eſt-il? Notre Auteur en trouve la définition dans ce vers :

Mens agitat molem, & magno ſe
corpore miſcet.

Puis il remarque qu'à la faveur de cet eſprit, les mines croiſſent dans les entrailles de la terre, où il y a une chymie plus parfaite que celle de tous les Chymiſtes. Après quoi il ajoûte, qu'*une petite quantité de ſel Gemme en Pologne, expoſée à l'air, produit en peu de tems, une maſſe fort conſiderable.*

Il paſſe de-là, à un petit détail des cauſes qui produiſent, ſelon lui, les differentes qualitez des eaux minérales. Ces eaux, dit-il, ſeront chaudes & purgatives ſi elles rencontrent une forte mine de ſel en cottoyant le ſillon d'une abondante mine de ſouphre.» Perſonne

» n'ignore, *pourſuit-il*, que la terre » eſt composée de differens minéraux dont pluſieurs ſont du gen- » re des métaux : le Pérou en four- » nit une aſſez belle & grande » quantité. Il y a des ſoupiraux en » differens endroits de la terre par » où les minéraux, ſoit métaux ou » autres, reſpirent pour ainſi dire, » comme le catapec en l'Améri- » que méridionale, le mont Hé- » cla en Irlande, le mont Etna en » Sicile, le mont Véſuve proche » Naples.

Notre Auteur, à cette occaſion, raconte l'Hiſtoire ſuivante : » Peu » d'années, *dit-il*, avant que je me » trouvaſſe à Naples, où j'allois » pour faire mes obſervations ſur » les eaux minérales de ce Pays & » ſur les plantes; les trois ſoupi- » raux du mont Véſuve ſe bouche- » rent auſſi-tôt, les tremblemens » de terre commencerent à Naples » & cauſerent des deſordres infi- » nis, pluſieurs Villes & Villages » furent engloutis d[illegible]tail-

» les de la terre, & l'on vit sortir
» des lacs d'eaux boüillantes à la
» place de ces Villes. Il y a près de
» Pouzoles la montagne du Solfa-
» tar, où se forment les billes, un
» espace de terre plein de souphre.
» On n'y sçauroit marcher que la
» fumée n'en sorte, & de distance
» en distance il y a des puits d'où
» le feu & la fumée sortent & font
» du bruit comme de fourneaux de
» Maréchaux : pour m'y être trop
» avancé, je pensai, sans le Cice-
» ron qui me conduisoit, enfoncer
» dans la terre mouvante toute jau-
» ne de souphre, qui étoit aux en-
» virons de ces fosses.

Après cette Histoire, M. Chomel fait ses réfléxions, & celle-ci entre autres : » le souphre, *dit-il*,
» étant inflammable, il est à pré-
» sumer que les eaux passant par
» des veines de terre glaise près de
» ces mines, s'impregnent de sa
» chaleur. Aussi on voit une infini-
» té de bains chauds, & des sour-
» ces chaudes minérales, près de

» Naples, ſur-tout à Pouzoles,
» autour de la montagne Solfatar.

» Il ſemble que ce Pays-là ſoit
» poſé ſur une voute, couverte de
» ſouphre enflammé, qui s'exhale
» par les ſoupiraux du mont Véſu-
» ve, & du mont Etna, la voute
» pourra bien un jour s'écrouler.

» Il ne faut pas s'étonner, *re-*
» *marque ici M. Chomel*, ſi toutes
» les Nations, ſur-tout les Ro-
» mains, qui ont quelque connoiſ-
» ſance de la nature, & qui ont été
» capables de réfléxion, ſe ſont
» généralement accordés dans tous
» les ſiécles, à eſtimer & à em-
» ployer les eaux naturellement
» minérales, comme un remede
» excellent dans un grand nombre
» de maladies.

L'Auteur remarque ici que les
François ne ſont pas les ſeuls qui
dans notre ſiécle ayent recours à
ce remede naturel, l'Allemagne,
dit-il, n'en a point qu'elle mette
plus en uſage : les Anglois l'em-
ployent continuellement. L'Italie

éléve beaucoup les eaux chaudes de Pouzoles : la Pologne estime ses sulphureuses salées, nitreuses, la Russie vante la grande activité des eaux d'Olonitz ; la Natolie publie des merveilles des bains de Burse ; la France a ses eaux chaudes de Bourbon-Lancy, Bourbonne, Balaruc, Chaudessaigne, Nérys, Evaux, Bareges, Baniere : entre les froides, Pougues, Forges, S. Myon, Passy, & une infinité d'autres qu'on découvre tous les jours, mais les plus usitées sont sans contredit, à ce que prétend M. Chomel, Vichi, Bourbon l'Archambault, & le Mont d'or dont l'usage est immémorial. On s'étonnera, peut-être que notre Auteur ne fasse ici aucune mention des eaux minérales de Plombiere, si renommées depuis long-tems, tant les chaudes que les froides pour la guerison d'un nombre considerable de maladies, nous ne sçavons pourquoi il les passe sous silence. Au reste il entre ici dans des recher-

ches qu'on ne ſera peut-être pas fâché de voir.

Les Nations, dit-il, les moins inſtruites, les Perſans, les Mogols, les Egyptiens, les Abiſſins, ont leurs ſources minérales où ils vont puiſer leur ſanté. Comment tant de peuples qui ont des opinions particulieres, des préjugez propres, des maximes oppoſées, des temperamens differens, des manieres de vivre toutes contraires, auroient ils pû s'accorder ſur un point comme celui-ci, ſi la vérité en avoit été douteuſe? Tous ces peuples ne s'accordent pas encore à faire uſage du pain, & ils s'accordent cependant à faire uſage des eaux minérales. Ce conſentement univerſel de diverſes Nations eſt auſſi ancien que le monde, ce n'eſt pas une opinion particuliere à notre ſiécle, c'eſt un préjugé de tous les tems.

Lorſque les Arabes commencerent à connoître les beaux Arts, ils trouverent ce remede autoriſé dans la Medecine, & ils ne man-

querent pas de lui donner rang dans leur pratique.

Les Romains faisoient un cas singulier du même remede. Vitruve, Senéque, Pline, sont des témoins que notre Auteur cite là-dessus. Le premier, aussi sçavant Naturaliste qu'habile Architecte, remarque que les eaux minérales qui sont nitreuses purgent par les selles. Senéque le Philosophe dit qu'il y a des eaux célébres, les unes pour les yeux, les autres pour tous les ulcéres, les autres pour les maladies des poûmons, les autres pour arrêter le sang. Pline observe que dans la Ville de Tongres il y a une source d'eau qui, après qu'on l'a bûe, laisse sur la langue un goût de fer, purge le ventre, chasse la fievre tierce, dissipe la gravelle, & qui, au sortir du lieu où on la puise, étant mise sur le feu, se trouble d'abord, & puis devient rouge.

Les Grecs, chez qui les Romains avoient puisé les Sciences;

n'estimoient pas moins les eaux minérales. Hippocrate parle de certaines eaux chaudes, empreintes de particules de cuivre, d'argent, d'or, de souphre, de bitume, de nitre, mais il les interdit pour boisson ordinaire. Galien ordonne pour les maladies de la vessie, les eaux qui ont une qualité nitreuse, mais il les défend tout de même, pour boisson ordinaire.

Strabon parle de sources minérales ausquelles il attribue la vertu de briser la pierre dans la vessie, & d'en évacuer le gravier. Théopompe a fait mention d'une source qui guérissoit les blessures. Parmi les Medecins Grecs, les uns employoient les eaux minérales, contre l'*Eléphantiase*, les autres contre la colique, les autres contre la paralysie, les autres contre les contractions de nerfs. On parloit beaucoup alors, des eaux souphrées, lumineuses, bitumineuses, nitreuses, ferrugineuses. Archigenés les ordonnoit dans les maladies de la

vessie, jusqu'à la quantité de trois chopines.

Les eaux minérales sont donc un remede qui a été approuvé par tous les peuples, & dans tous les siécles.

M. Chomel se fait ici une objection, qui est que l'eau commune semble pouvoir produire seule tous les bons effets qu'on attribue aux eaux minérales, qu'ainsi c'est inutilement que les Medecins ordonnent celles-ci, qui demandent d'ailleurs des précautions très-génantes. En effet, l'eau simple est capable de délayer les humeurs épaisses, de rendre les liqueurs coulantes, d'humecter les fibres, de les relâcher si elles sont trop tenduës, d'élargir les pores, d'augmenter le diamétre des vaisseaux, & par conséquent de donner lieu aux mêmes évacuations que produisent les eaux minérales.

Quoique cette pensée paroisse appuyée sur la raison, notre Auteur prétend 1°. qu'elle y est absolument

ſument contraire, 2°. qu'elle combat l'experience: Quant au premier point, voici ſes preuves : la raiſon nous apprend, dit-il, que l'eau minérale eſt compoſée de particules aqueuſes & de corpuſcules minéraux, qu'ainſi elle a en même tems, les vertus de l'eau & du minéral, d'où s'enſuit qu'elle a donc des qualitez que l'eau ſimple n'a point, & qu'elle produira des effets que l'eau ſimple ne peut produire. Mais, dira-t-on, *s'objecte encore notre Auteur*, le minéral n'a aucune proprieté. Il répond à cela, que le nitre & le fer, par exemple, ont leurs qualitez propres; que l'odeur, la ſaveur, le vitriol, le ſouphre, les ſels, les crêmes, les ſédimens, ſont des garans d'une vertu particuliere.

Quant au ſecond point, qui eſt l'experience, M. Chomel prétend qu'il ne faut que la conſulter pour ſçavoir 1°. que l'eau ſimple, ne produit ni auſſi puiſſamment, ni auſſi promptement les mêmes ef-

fets, que l'eau minérale, 2°. que ces effets que l'on croit être les mêmes, sont très-differens. L'eau simple étant buë froide n'est point émétique, elle coule par les urines, mais moins promptement & moins chargée de matieres, elle aide la transpiration, mais elle ne la procure pas: elle n'évacue point par les selles, elle ne teint point les déjections, elle n'enléve point les viscositez graisseuses qui gonflent les fibres. En un mot l'eau simple ne fait que délayer les humeurs & humecter les fibres.

M. Chomel se fait une troisiéme objection à l'égard des eaux naturelles minérales. On dira, peut-être, remarque-t-il, que les eaux naturellement minérales, ne produisent pas d'autres effets que les eaux minérales artificielles; qu'on peut employer dans celles-ci les mêmes minéraux, qu'ainsi il est inutile de chercher ce remede dans les entrailles de la terre, puisqu'on le peut imiter par le moyen de l'art.

Notre Auteur répond que l'homme n'eſt pas aſſez habile pour contrefaire parfaitement les Ouvrages de la nature, & il demande ſi notre Chymie approche de celle qui ſe travaille dans les entrailles de la terre ?

Qu'on entreprenne, par exemple, dit-il, de fabriquer une eau artificiellement ferrugineuſe en employant l'eau commune avec la la limaille de fer ou d'acier, 1°. le minéral ne ſe diſſoudra pas exactement dans l'eau, il s'en détachera quelques particules groſſieres & peu actives. La liqueur ne ſe teindra que peu ou point par la noix de Galle. Mais dans le ſein de la terre le minéral étant encore ou liquide ou mou, ſe diſſout parfaitement avec l'eau, les corpuſcules du fer ſe laiſſent entraîner, & s'uniſſent intimement à l'eau.

2°. Pendant l'operation qu'on employe pour faire une eau ferrugineuſe, les corpuſcules ſpiritueux du minéral s'exhalent, & laiſſent

le remede ſans principes actifs. C'eſt ce qui fait que l'eau où l'on a diſſout le fer, ne prend ſouvent aucune teinture avec la noix de Galle, & que l'eau ferrugineuſe naturelle, dès qu'on la laiſſe éventer quelque tems, ne prend non plus aucune teinture avec ce mélange, au lieu qu'étant puiſée au ſortir de la mine, lorſqu'elle n'a point encore perdu ſes eſprits, elle conſerve toutes ſes qualitez.

3°. Dans l'eau minérale naturelle, les corpuſcules minéraux forment un mélange exact : les eſprits, les ſels, les ſoupres, les terres s'y trouvent exactement diſperſés.

Le mélange n'eſt que groſſier dans l'eau minérale artificielle : la terre tombe au fond du vaſe & y forme un ſédiment ; le ſouphre monte à la ſurface, & y forme une crême flotante ; les parties fibreuſes s'accrochent & ſe réuniſſent en maſſe. Qu'on agite le tout tant qu'on voudra, on ne produira ja-

mais un mélange aussi parfait que le naturel. M. Chomel ne nie pas que l'eau minérale artificielle n'ait ses usages, qu'elle ne produise de bons effets en certains cas, mais il soûtient que ces bons effets ne sçauroient jamais égaler ceux qu'on doit attendre de l'eau minérale naturelle. Celle-ci, dit-il, coule plus doucement, s'insinue plus promptement, agit plus puissamment, elle évacue les sérositez plus abondamment, dissout les viscositez plus efficacement, atténue les grossieretez plus fortement, pénétre mieux les vaisseaux capillaires, charge moins l'estomac, ce qui est si vrai, remarque-t-il, que lorsqu'on en a bû une assez grande quantité, sans l'avoir encore rendue, on ne se trouve nullement surchargé, mais qu'on se sent au contraire plus léger.

4°. Les eaux minérales artificielles, n'ont jamais la légéreté, & la limpidité des naturelles. On n'y remarque jamais la diversité des

crêmes, la varieté des sédimens; les differentes residences, & les autres particularitez qu'on observe dans les eaux naturellement minérales.

Notre Auteur change ici, tout d'un coup, de propos, & sans prévenir là-dessus ses Lecteurs, il se jette subitement sur les loüanges de l'eau commune.

» Il y a peu de Nations au mon- » de, *dit-il*, qui, anciennement » n'ayent pris l'élément de l'eau » pour quelque Dieu, ou au » moins pensé qu'il y reposoit » quelque divinité : les Egyptiens » l'ont euë en telle vénération qu'ils » l'ont tenue pour le leur, ils lui » attribuoient une autorité & une » puissance si grande, qu'ils la re- » gardoient comme le fondement » de toutes choses.

» Les Chaldéens adoroient le feu » & croyoient qu'il devoit consu- » mer tout autre Dieu, de quelque » maniere qu'il pût être taillé. « Mais, *dit M. Chomel*, le Grand-

Prêtre des Egyptiens leur montra le contraire ; il fit faire un vaiſſeau tout percé, en boucha les trous avec de la cire, puis le remplit d'eau, après l'avoir orné en dehors de differentes couleurs. Il le mit enſuite devant le Simulacre de Ménélaus qui étoit cérémonieuſement adoré de tout le monde. Les Chaldéens, ſelon leur coûtume, vinrent au Temple des Egyptiens, mirent le Dieu du feu au deſſous de celui des Egyptiens, croyant que ce dernier alloit être conſumé, mais la cire fondant par la chaleur du feu, donna une ſi facile ſortie à leur Dieu d'eau, qu'il éteignit en peu de tems celui de feu qui étoit adoré par les Chaldéens, leſquels s'en retournerent confus.

Notre Auteur n'en demeure pas à ces fables ; il remarque que Virgile a eu la même opinion que les Egyptiens, quand il a appellé l'Océan le pere de toutes choſes, & Vénus la mere de l'Eternité, à cauſe de ſa vertu prolifique qui lui

eſt venue de l'an. . . . M. Chomel obſerve encore que le ferment des Dieux ſe faiſoit par le Stix ; il il n'oublie pas la Fontaine Cabaline. Puis il remarque que l'eau fait vivre les plantes, & que ſelon le Philoſophe Thalès, elle eſt le principe de tout.

L'Hiſtoire du Caħos trouve ici ſa place, & notre Auteur dit que dans la confuſion de cet ancien Caħos, l'eau ſeule fut reconnue pour la premiere matiere de l'Univers, mais que ce même Caħos ayant été démêlé, & l'ordre de toutes choſes établi dans la nature par la puiſſance divine, on n'a jamais pû ſçavoir l'origine des Fontaines, ſur quoi il cite ce paſſage ſi connu.

Tradidit mundum diſputationi eorum.

Puis vient la queſtion agitée depuis tant de ſiécles, ſi ce ſont les pluyes qui forment les ſources? Notre Auteur examine curieuſement ce point, & parcourt là-deſ-

ſus toutes les opinions des Philoſophes, ce qu'il en dit ne lui paroît pas ſuffiſant, il remet à en parler dans un autre Traité.

Il reprend enſuite le propos des eaux minérales, & rapporte ce que M. du Clos a penſé de leur formation, ſçavoir qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'elles ſoient formées des ſeules vapeurs minérales condenſées, & qu'il y ait dans la terre des mines aſſez abondantes pour fournir continuellement des vapeurs capables, étant condenſées, d'entretenir le cours perpétuel de ces eaux. M. Chomel croit que peut-être quelques vapeurs ou exhalaiſons minérales ſe mêlent avec les eaux communes qui traverſent les terres, & que ces eaux demeurent alors impregnées des principes de ces vapeurs, ſçavoir de quelques ſels volatils non concrets, élevés dans ces exhalaiſons ſeches, ou dans ces vapeurs humides. Ce ſont ſes propres termes. *Mais*, ajoûte-t-il, le

des qualitez de ces exhalaiſons & de ces vapeurs, n'eſt pas facile. La diverſité de leurs matieres eſt très-grande, la rencontre de leur mélange, eſt caſuelle; les conditions des lieux où elles paſſent & où elles ſont retenuës, ne ſont point évidentes, & les alterations qu'elles produiſent dans les eaux où elles s'inſinuent, ne ſont pas toûjours bien manifeſtes.

M. Chomel ne trouve pas moins de difficulté à reconnoître & à diſcerner les ſucs qui peuvent être mêlés avec les eaux minérales, & particulierement ceux qui ne reçoivent point de concrétion & qui ne communiquent à ces eaux aucune qualité ſenſible. Car ces ſucs liquides & tout volatils paſſent dans la diſtillation avec la matiere de l'eau, & ne ſe manifeſtent que par des effets que l'eau ſimple ne peut produire.

Nous ne croyons pas devoir ſuivre plus loin notre Auteur dans ſes raiſonnemens. S'ils ne ſont pas tous auſſi clairs que les Lecteurs le

pourroient ſouhaiter, on ne doit s'en prendre qu'à l'obſcurité des matieres qu'il traite.

La ſeconde Partie du Traité ne nous arrêtera pas long-tems. Ce n'eſt, de l'aveu de l'Auteur, qu'une répétition toute ſimple des obſervations que M. du Clos a faites autrefois, ſur les eaux minérales de France, & qui ont été examinées par l'Académie des Sciences.

Quant à la troiſiéme Partie, on y voit d'abord la deſcription de la Ville de Vichi, & de ſes Fontaines, avec l'analyſe de ſes eaux; après quoi l'Auteur parle 1°. de leur chaleur, de la nature du ſel alkali dont il prétend qu'elles ſont empreintes & du nitre : 2°. des effets de ces eaux en général, & en particulier : 3°. du Bain, de la Douche, & des Etuves: 4°. de la queſtion ſi ces eaux peuvent être tranſportées ſans perdre de leur vertu : 5°. du régime convenable pour en faire uſage : 6°. de la ſaignée & des cornets : 7°. des eaux minér

les de Bourbon - l'Archambault : 8°. de celles du Mont d'or, & de quelques autres lieux en Auvergne.

L'article où il est traité en général des effets des eaux de Vichi, est le plus interessant de tout le Livre, à ce qu'assure M. Chomel.

» Nous travaillons plus pour la
» pratique, *dit-il*, que pour la
» simple théorie. Toute notre oc-
» cupation est de rechercher la na-
» ture du minéral de nos eaux ;
» pour les appliquer selon les diver-
» ses indications, aux maladies
» ausquelles nous les jugeons pro-
» pres & salutaires. Nous avons
» découvert & prouvé par plu-
» sieurs experiences que c'est un
» alkali nitreux, & comme la fin
» principale que nous nous propo-
» sons, n'est pas tant de découvrir
» quel est le principal de l'action
» de ces Nymphes bienfaisantes,
» que de connoître leurs vertus &
» proprietez, nous pouvons dire
» que nous voici à l'utile & au
» point essentiel de cet Ouvrage ;

» puisque nous allons exposer pre-
» sentement les effets de ces eaux ;
» & comme l'on peut tirer des in-
» dications & des conséquences
» justes de ce que nous avons dit
» de leur minéral pour leurs ver-
» tus, il est aussi constant que les
» effets que nous ferons voir qu'ils
» produisent, prouveront parfaite-
» ment que c'est un alkali nitreux
» qui en est le principe, car on
» connoît mieux les causes par les
» effets, que les effets par leurs
» causes.

Après le jugement que l'Auteur porte ici de cet article, où il s'agit en général des effets des eaux de Vichi, nous n'avons garde d'en choisir un autre pour en faire la matiere d'un Extrait. Voici donc ce que contient cet article, où quand on est arrivé, on peut dire, selon les termes de notre Auteur, qu'on est arrivé *à l'utile & au point essentiel de l'Ouvrage.*

Toutes les eaux des Fontaines de Vichi, sont apéritives, désopi-

latives, & purgatives, les unes plus, les autres moins. L'eau du puits quarré & des sources du reservoir des Capucins, (ainsi dite, à ce que remarque M. Chomel, parce qu'elle sert encore pour fournir l'eau du bain de ces bons Religieux) & l'eau de la grille sont les moins purgatives, mais en recompense elles sont les plus balsamiques, les plus douces & les plus familieres à la poitrine & à l'estomac des personnes délicates. Notre Auteur assure en avoir toûjours vû de bons effets. *Je les fais mélanger*, dit-il, *avec l'eau des autres fontaines, c'est-à-dire en boire un gobelet alternativement, & souvent toutes seules, & il est à naître que j'en aye eu jamais aucun reproche, au contraire beaucoup de loüanges.*

L'eau du gros boulet & des autres fontaines temperées, sont plus pénétrantes, selon notre Auteur, & plus apéritives; mais celle du gros boulet remue & précipite plus; elle se fait jour à travers

toutes les obſtructions & opilations les plus opiniâtres du bas-ventre. Elle fond, détrempe & charie beaucoup. Elle eſt merveilleuſe pour chaſſer les fievres quartes & les pâles couleurs. L'eau de la fontaine qui eſt ſous les Céleſtins, eſt fort diurétique & fort perçante, elle ne céde en rien au gros boulet. Notre Auteur remarque que cette eau *étant froide actuellement, rafraîchit plus promptement que les chaudes; leſquelles, toutes chaudes qu'elles ſont, ne laiſſent pas de rafraîchir modérément.*

L'eau du petit boulet, comme temperée, tient le milieu; elle purge, elle pouſſe par les ſelles & par les urines ſans incommoder l'eſtomac, ni la poitrine; ſur-tout ſi on la prend mêlée avec les eaux du puits quarré, ou de la grille. En un mot toutes ces eaux, ſi on en croit notre Auteur, lavent & nétoyent les parties, en *vuidant les impuretez qui y ſont retranchées comme dans un magaſin.*

M. Chomel, après avoir parlé des effets que produisent en général les eaux de Vichi quelles qu'elles soient, parle des effets que produit aussi en général, chaque sorte d'eau, il fait là-dessus des réfléxions préliminaires qui méritent d'être rapportées, quand ce ne seroit que pour une certaine comparaison qu'on va voir. Les voici mot à mot.

» Ces pensées ainsi établies, il » me faut maintenant parler des » effets de chaque fontaine, & » commencer par celles du puits » quarré, & des sources chaudes, » nouvellement découvertes com- » me les plus nobles, tant par la » pureté & douceur de leur miné- » ral, que par leurs admirables » effets sur les parties les plus ne- » cessaires à la vie, qui sont la poi- » trine & l'estomac dont l'œcono- » mie & les fonctions déréglées » troublent & mettent le desordre » dans le reste du corps. D'ailleurs » l'abondance d'eau que ces sour-

» ces fourniſſent qui ſervent pré-
» ſentement non ſeulement pour
» la boiſſon, mais même pour les
» bains & la douche, ſont une
» preuve inconteſtable de leurs
» prééminences, puiſqu'il eſt de la
» nature du bien de ſe communi-
» quer, & d'un plus grand bien
» de ſe communiquer davantage,
» comme le bien infini qui ſe com-
» munique infiniment par le nom-
» bre infini de ſes créatures & par
» ſon concours perpétuel pour la
» conſervation des êtres, leſquels
» quoique finis en eux-mêmes, ne
» laiſſent pas d'être infinis de la
» part de leur premier principe.
» Il ne faut donc pas s'étonner ſi
» ces petits torrens d'eau qui com-
» me autant de furets, s'inſinuent,
» furetent & pénétrent dans les
» endroits les plus reculés du corps,
» lavent & baignent le ſang, le
» purifient, & par leurs lavages
» réiterés, ou leſſivé, emportent
» les matieres étrangeres qui trou-
» bloient l'harmonie & l'œcono-
» mie des parties.

Ce petit préambule eſt ſuivi du Diſcours ſuivant, qui n'eſt pas bien long, & par lequel nous finirons.

» Le principal effet pour la gué-
» riſon de certaines maladies re-
» belles qui ne cedent point aux re-
» medes ordinaires, eſt donc le
» nétoyement des viſceres par ce
» lavage interieur. Cet effet eſt
» conſiderable. S'il eſt vrai de dire
» que la plûpart des maladies chro-
» niques, c'eſt-à-dire qui ſont de
» longue durée, viennent de l'ob-
» ſtruction des viſceres. Le ſoula-
» gement que les malades en reçoi-
» vent, eſt cauſe que les habiles
» Medecins recherchent les quali-
» tez de ces eaux, qui ſont diver-
» ſes & d'une grande conſidera-
» tion, pour s'appliquer à les con-
» noître, afin d'en faire un meil-
» leur uſage déſormais, ſelon les
» differences des maladies, & la di-
» verſe conſtitution des madades.

Nous ne croyons pas qu'après tant d'exemples les Lecteurs puiſ-

ſent nous reprocher, de ne leur avoir donné une aſſez grande connoiſſance du Livre.

RERUM ITALICARUM Scriptores, *&c.* C'eſt-à-dire: *Recueil des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie. Par M.* MURATORI. *Tom. XXIV.* A Milan, de l'Imprimerie de la Societé Palatine. 1738. *in-folio*, colonnes 1260.

M. MURATORI eſt enfin parvenu heureuſement au terme qu'il s'étoit propoſé en publiant ſon Recueil des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie. La République des Lettres l'en doit d'autant plus féliciter, que loin de ſe repoſer après un travail ſi pénible & de ſi longue haleine, l'illuſtre & ſçavant Editeur eſt prêt à entrer dans une carriere nouvelle, pour nous donner les *Antiquitez d'Italie du moyen âge.* Ouvrage qui ne ſera ni moins curieux ni moins intereſſant que celui qu'il terminer.

Ce XXIVᵉ Tome, qu'on annonce comme le dernier de cette Collection, est dédié au Grand Duc & à la Grande Duchesse de Toscane, par une Epître Latine de la façon de M. Argélati : il ne contient à la vérité que quatre Auteurs qui ont écrit l'Histoire d'Italie jusqu'à l'année 1500. mais pour rendre le Volume d'une juste grosseur, M. Muratori a jugé à propos d'y joindre par forme de Supplément un grand nombre d'autres Pieces qui ont aussi rapport à l'Histoire d'Italie, & qui n'avoient pû entrer dans les Volumes précédens. Comme aucune d'elles, excepté une seule, n'avoit encore vû le jour, nous croyons faire plaisir aux Bibliographes d'entrer ici dans quelque détail, soit pour faire connoître les Auteurs de ces morceaux historiques, soit pour indiquer les sujets qu'ils traitent. Les Préfaces plus ou moins étenduës que M. Muratori a mises à la tête de chacun, nous serviront de guides.

I. L'Editeur a intitulé le premier des Ouvrages qui composent ce Volume : *De Bello Gallico , sive de Rebus in Italiâ gestis à Carolo VIII. & Ludovico XII. Galliæ Regibus ab anno* 1494. *ad annum* 1500. *Autore Marino Sanuto , Leonardi filio ; Commentarius Italicè scriptus.* Cette Histoire des guerres des François en Italie étoit dans un Manuscrit de la Bibliothéque d'*Este* , après la vie des Doges de Venise écrite par *Sanutus*, dont M. Muratori a donné une Edition dans le Volume précedent. Il ne craint point d'assurer que l'un & l'autre Ouvrage sont du même Auteur, & il avertit que comme Sanutus a inséré dans cette Histoire des Guerres de Charles VIII. & de Louis XII. une infinité de minuties , & des choses plus capables d'ennuyer que d'instruire , il n'a pas fait de difficulté de les retrancher pour diminuer l'excessive longueur de l'Ouvrage. Au reste M. Muratori avoit à choisir parmi les Ecrivains

ont donné l'Hiſtoire de ces Guerres, & qui ſont entre les mains de tout le monde ; mais il a préféré avec raiſon celui-ci à cauſe de ſa nouveauté & de ſon mérite. On lui donne auſſi pour titre *Chronicon Venetum Anonymi coævi Scriptoris ab anno* 1494 *uſque ad annum* 1500.

II. *Diario Ferrareſe*. Le laborieux Editeur avoit déja publié dans pluſieurs Volumes de ſon Recueil de quoi enrichir l'Hiſtoire de Ferrare & de la Maiſon d'Eſte ; mais les Annales de Jacques de Delayto qui ſont dans le XVIII. Tome n'alloient que juſqu'en 1409. heureuſement le Journal Italien de Ferrare dont il s'agit dans cet article & que M. Muratori a tiré d'un Manuſcrit de la Bibliothéque d'Eſte, remplit tout l'eſpace qui s'eſt écoulé depuis 1409. juſqu'en 1502. Cet Ouvrage a été fort loüé par *Peregrin Priſcianus*, ſçavant Ferrarois, qui floriſſoit en 1495. & M. Muratori ne doute pas qu'on ne lui ſache gré d'en avoir fait part au public.

Il eſt vrai que pluſieurs perſonnes y ayant travaillé ſucceſſivement, le ſtile n'en eſt ni relevé ni agréable ; mais au jugement de notre Editeur, le ſtile peut bien augmenter les agrémens de l'Hiſtoire, il ne fait pas l'Hiſtoire. *Verum*, dit-il, *elegantia ſtili ac linguæ venuſtas Hiſtoriæ decorem auget, nec Hiſtoriam facit : nempè una veritas, probè cognita, & cum ſinceritate producta, illa eſt, quæ nucleum Hiſtoriæ conſtituit, eique pretium ac pulchritudinem neceſſariam adfert.*

III. L'Ouvrage ſuivant eſt une Hiſtoire Latine de l'Iſle de Corſe, imprimée pour la premiere fois d'après un Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi. M. Muratori la publie avec d'autant plus de plaiſir, qu'on ne parle à preſent que de la révolte des habitans de cette Iſle. On y verra, ſelon lui, que pour l'eſprit remuant & ſéditieux, la groſſiereté & la férocité, les Corſes
d'hui ne ſont pas differe
ancêtres. L'Auteur de cet

eſt un certain *Petrus Cyrnæus*, ou *Pierre de Corſe* , qui a pris l'ancien nom de ſon Pays appellé *Cyrne* avant que de s'appeller *Corſica* ; il étoit Clerc ou Prêtre du Diocéſe d'Aleria : né en 1447. de parens pauvres , il quitta ſa patrie de bonne heure , & alla en Italie où il ne fit pas fortune ; il fut reduit à ſe faire Correcteur d'Imprimerie à Veniſe, & ce fut dans cette derniere Ville qu'il compoſa ſon Hiſtoire. Elle eſt diviſé en quatre Livres. Le premier contient l'origine & les Monumens Antiques en petit nombre de l'Iſle de Corſe juſqu'aux premiers Empereurs Romains. Le ſecond commence aux incurſions des Sarraſins & finit au Siége mis devant Boniface par Alphonſe d'Aragon Roi de Sicile en 1420. L'Auteur ne finit point en parlant de ce Siége & de cette guerre , dont le recit remplit encore le troiſiéme Livre juſqu'à l'an 1474. Dans le quatriéme Livre l'Hiſtorien Corſe mêle à l'Hiſtoire des affaires publiques , celle

celle de ses malheurs & de sa misere jusqu'à l'année 1506. tems auquel il a cessé d'écrire. M. Muratori ne manque pas de témoigner sa reconnoissance de la facilité avec laquelle il a obtenu de feu M. Boivin la communication de cette Chronique, dont le Manuscrit qu'il regarde comme unique, est dans la Bibliothéque du Roi. Il souhaite qu'à cet égard on puisse trouver dans les Bibliothéques d'Italie les mêmes secours qu'on accorde avec tant de politesse dans les Bibliothéques des Pays étrangers.

IV. *Bartholomæi Senaregæ Genuensis, de rebus Genuensibus, Commentaria ab anno* 1488. *usque ad annum* 1514. M. Muratori dans la Préface qui précede ces Mémoires Latins, trouve que c'est à tort qu'Augustin Justiniani se plaint dans sa Préface des Annales de Gênes, que cette République ait eu si peu d'Historiens: Il en appelle au Recueil des Ecrivains d'Italie, où il s'en trouve un si grand nom-

bre. L'Hiſtoire de Senarega eſt la derniere qu'il doit donner ſuivant le plan qu'il s'eſt propoſé de n'aller pas plus loin que le quinziéme ſiécle incluſivement. Cet Auteur vivoit à la fin de ce même ſiécle, & avoit les emplois les plus importans de ſa République, comme on le voit par quelques endroits que l'Editeur rapporte d'un Livre de Frédéric *de Fredericis* ſur les Familles de Gennes, lequel ſe trouve en Manuſcrit chez les Capucins de cette derniere Ville. M. Muratori croit qu'il y a pluſieurs exemplaires de l'Ouvrage de *Senarega* à Gênes, mais il ajoûte c'eſt à peu-près comme s'ils étoient à Siam ou à la Chine, par la difficulté qu'il y a d'en avoir communication. Celui dont il s'eſt ſervi eſt de la Bibliothéque Vaticane dont le Marquis Pompée Frangipani s'eſt fait un plaiſir de lui procurer une copie.

V. La premiere Piece qui entre dans l'*Appendice* ou Supplément a pour titre *de Conſtantio Chloro*,

Constantino Magno, & aliis Imperatoribus, excepta Auctoris ignoti ab Henrico Valesio *jam edita, cum notis* Hadriani Valesiii, *Historiographi Regii, ad commune commodum denuo nunc recusa.* Ces Extraits avoient été communiqués par le Pere *Sirmond* à Henri de Valois, qui les a inserés dans son Edition de l'Histoire d'Ammien Marcellin. Ils ne contiennent dans cette Edition que 10 colonnes d'impression.

VI. M. Muratori a fait imprimer ensuite des Fragmens d'une Histoire de Pise écrite en Italien dans le Dialecte de cette Ville par un Anonyme. Elle va depuis 1191. jusques en 1337. il y a joint d'autres Fragmens de la même Histoire depuis 1270. jusqu'en 1280. écrits en Latin par *Guy de Corvaria* ou de *Vallechia*, Juge & depuis Chanoine Regulier. Le tout tiré de deux Manuscrits, l'un d'Antoine Nicolini, Patrice de Florence, & l'autre de la Bibliothéque des Strozzi, où l'on voit encore deux autres L

même *Corvaria*; l'Editeur a cru devoir les laisser dans les ténébres où ils sont, comme ne contenant que des choses particulieres à la famille de l'Auteur, & rien qui regarde l'Histoire générale.

VII. Il n'en est pas de même de l'Histoire diverse, composée en Italien par Barthelemi de Ferrare, de l'Ordre de S. Dominique, & qui paroît ici sous le titre Latin *de Polyhistoriâ Fratris Bartholomæi Ferrariensis Ordinis Prædicatorum ab anno* 1287. *usque ad* 1367. L'Editeur en est redevable à un Manuscrit du Marquis Boniface Rangoni de Modene, & c'est un des plus considerables Morceaux Historiques de ce Supplément. Le Frere Barthélémi avoit été Inquisiteur à Ferrare, & plusieurs Auteurs l'ont placé parmi les Ecrivains illustres de son Ordre. Il avoit composé une espece d'Histoire universelle en quatre Livres, dont le dernier commençoit à Auguste, & finissoit au retour des Papes d'Avignon à

Rome. M. Muratori ne s'est servi que de ce quatriéme Livre, & encore en a-t-il retranché comme absolument inutile tout ce qui y précede l'année 1287. Le frere Barthélémi a fini son Histoire à l'année 1367. Nicolas Abbé de S. Barthélémi, près de Ferrare, qui a copié le Manuscrit, l'a remplie jusqu'à l'an 1387. au jugement de l'Editeur. Nous ne devons pas oublier que quoiqu'elle contienne plusieurs faits differens & qui n'ont pas toûjours rapport à l'Italie, la plus grande partie regarde les affaires de la Maison d'Este & des Villes de Modéne & de Ferrare.

VIII. *Annales Urbis Aretinæ ab anno* 1192. *usque ad annum* 1343. *Auctore Anonymo.* M. Muratori a reçu avec d'autant plus de reconnoissance du Pere Redi Bénédictin d'Arezzo, les Annales Latines de cette Ville, que dans tout le cours de l'impression de son Recueil, il n'avoit rien déterré qui regardât la même Ville : elle méritoit

pendant pour son antiquité ; & pour ce qui s'y est passé, d'avoir place parmi tant d'autres Etats dont l'Histoire se trouve dans cette vaste Collection.

IX. A ces Annales d'Arezzo succede *Chronicon Naritinum* ou *Chronique abrégée de l'Abbaye de Nardo* au Royaume de Naples depuis 1090. jusqu'en 1368. écrite en Italien par Etienne, Moine Bénédictin, Abbé de Montalte, & continuée par un autre Auteur jusqu'en 1412. imprimée d'après un Manuscrit appartenant à M. Jean Bernardin Tafuro, de la Ville de Narde, homme connu par son érudition, & par quelques Ouvrages dont il a enrichi le public. Cette Abbaye fut sécularisée & convertie en Evêché en 1413. par le Pape Jean XXIII. Les notes qu'on voit au bas des pages de la Chronique de Narde, sont de la façon de M. Tafuro dont nous venons de parler.

X. Voici une Chronique Latine d'une Abbaye qui n'a pas été sécula-

risée ; comme celle de Nardo. C'est l'Abbaye de Sublac, l'une des plus anciennes d'Italie, & qui, à ce qu'on prétend, a été fondée par S. Benoît avant celle du Mont-Cassin. Elle est possedée par un Abbé Commendataire, & c'est aujourd'hui le Cardinal Barberin. Le P. Mabillon dans son Voyage d'Italie a fait mention d'une Chronique de Sublac. Mais l'Editeur ignore si c'est de celle dont il est ici question. Elle est intitulée dans ce Recueil : *Chronicon Sublacense, sive Catalogus Abbatum Monasterii Sublatensis ab anno inciter 595 usque ad 1390. Auctore Monacho Sublacensi Anonymo, nunc primùm prodit ex Manuscripto Codice Romano.*

XI. M. Muratori a découvert dans la Bibliothéque d'Este un Journal de la Ville de Rome depuis l'an 1404. jusqu'en 1417. écrit en Latin par Antoine Petri, ainsi appellé, soit que son pere s'appellât Pierre, soit qu'un de ses ancêtres ainsi nommé ait laissé ce

nom à sa famille, comme on en a plus d'un exemple. Cet Auteur vivoit à Rome au commencement du quinziéme siécle & étoit Bénéficier dans la Basilique du Vatican. Il rapporte ce qui s'est passé sous ses yeux, & il paroît étonnant à l'Editeur, qu'Odolricus Raynaldus n'ait point eu connoissance de ce Journal. M. Muratori en a vû un exemplaire en Italien dans la Bibliothéque du Prince de Massa : mais il croit que ce n'est qu'une Traduction de l'Ouvrage d'Antoine Petri, lequel peut servir beaucoup pour le peu de tems qu'il embrasse, à l'Histoire de la Ville & des familles particulieres de Rome.

XII. *Antonii Nerlii Abbatis breve Chronicon Monasterii Mantuani Sancti Andreæ, Ord. Benedict. ab anno* 1017. *ad* 1418. *nunc primùm editum è Manuscripto codice Monasterii Padolironensis.* Cette courte Chronique d'Antoine Nerli peut, à ce que pense l'Editeur, répan-

dre quelque jour ſur la ſuite des Abbez de S. André de Mantoüe, qui n'eſt pas aſſez connue. Ce Monaſtere dont il ne reſte plus que l'Egliſe, a été détruit il y a longtems.

XIII. Cet article contient le Fragment Latin d'une Hiſtoire de Sicile depuis l'an 1287. juſqu'à l'an 1434. par un Anonyme, & tiré d'un Manuſcrit de M. *Innocent Rochaforte-Bonadies*, noble Sicilien. Ce qui a engagé M. Muratori à joindre ce petit Ouvrage à ſon Recueil, c'eſt la diſette où l'on eſt d'Ecrivains qui aient travaillé ſur l'Hiſtoire de la Sicile pendant le quatorziéme & le quinziéme ſiécle.

XIV. La Bibliothéque Vaticane a fourni à l'Editeur des Mélanges Hiſtoriques compoſés en Italien par *Paul*, fils de *Lelio Petrone*, Romain, depuis l'an 1433. juſque en 1446. Cet Auteur qui vivoit ſous le Pontificat de Nicolas V. en 1447. paroît avoir écrit ce qu'il a vû depuis l'élection de Martin V.

& depuis celle d'Eugêne IV. jusqu'à son tems. C'est dommage, comme le remarque M. Muratori, qu'il y ait 16 pages de manque, dans le Manuscrit du Vatican, & cette lacune est précisément au commencement de l'Histoire de Paul Petroni. Le stile de cet Ecrivain ne mérite pas de grandes loüanges, au contraire il est bas & populaire; mais le judicieux Editeur est toûjours à cet égard dans les mêmes principes. *Suus etiam honor*, dit-il, *futurus est Historicis hisce, ut ita dicam Plebeis quum facta nobis quædam servarint non aliunde noscenda: desideratur in iis elegantia stili, at deesse veritas minimè consuevit.* Oderic Raynaldus avoit sous les yeux cet Ouvrage, lorsqu'il écrivoit ses Annales Ecclesiastiques; il appelle l'Auteur *Petrus Lælius Petronus.*

XV. *Michaëlis Savonarolæ Commentariolus de Laudibus Patavini, anno 1440. compositus, & nunc primùm in lucem perductus, ex Manuſc*

cripto codice Comitis Sertorii Ursati. M. Muratori a ſoin de nous faire remarquer que Michel Savonarole, Auteur de cet Eloge de la Ville de Padoüe, étoit ayeul du fameux Frere *Jerôme Savonarole* qui a rendu ſon nom immortel par ſa ſainteté de ſa vie, par la pieté de ſes Ecrits, & par le genre de mort dont les Florentins le firent perir en 1498. c'eſt ainſi que l'Auteur s'exprime. Michel Savonarole étoit d'une noble famille de Ferrare. Un Auteur atteſte qu'il avoit été Chevalier de S. Jean de Jeruſalem, & qu'ayant quitté cet ordre, il s'étoit marié avec diſpenſe du Pape. Il s'appliqua à la Medecine & il acquit beaucoup de réputation dans cette profeſſion, qu'il exerçoit avec une grande charité envers les pauvres. Il a composé des Ouvrages qui ont été imprimés, & M. Muratori en indique quelques autres qui ſont encore en Manuſcrit dans quelques Bibliothéques.

XVI. Enfin des Fragmen[illegible]

1 P[illegible]

Chronique Latine de Frioul, par un Chanoine de Frioul termine ce Volume sous le titre de *Fragmenta Chronici Forojulienſis, Autore Juliano Canonico Civitadenſi, cum additamentis ab anno* 1251. *uſque ad annum* 1364. *nunc primùm prodeunt ex Manuſcripto Biniano.*



OBSERVATIONS CRITIQUES à l'occaſion des Remarques de Grammaire ſur Racine, de Monſieur l'Abbé d'Olivet, de l'Académie Françoiſe. Par M. S. de S. *
A Paris, chez *Prault* pere, Quai de Gêvres, au Paradis. 1738. Broch. *in*-12. pag. 81.

LES Remarques ſur *Racine* ne ſont pas le principal objet de l'Auteur de cet Ecrit. Ses Obſervations regardent ſur-tout la queſtion de la proſe & des vers, traitée par M. l'Abbé d'*Olivet* dans la Lettre à M. le Préſident *Bouhier* qu'il a fait imprimer à la ſuite de ſes Remarques.

Il eſt évident, comme M. S. le reconnoît, que M. l'Abbé d'O. n'a point ſongé à attaquer *Racine* ni à diminuer l'eſtime que méritent ſes admirables Tragédies. Il a plûtôt

* C'eſt-à-dire, M. *Soubeiran* de *Scopon*, Avocat au Parlement de Toulouſe, de l'Académie des Jeux Floraux.

voulu l'augmenter. Il resulteroit en effet de sa critique, si elle étoit bien complete, qu'il y a moins à reprendre dans ces Poëmes, que dans les Ouvrages de prose les plus estimés.

De-là s'ensuivroit cette consé-quence générale que la contrainte de la versification ne se fait guéres sentir que dans les Ouvrages des médiocres Versificateurs, & que l'exemple de *Racine* confond sans replique ceux qui voudroient substituer la prose aux vers, fondés sur l'extrême difficulté, ou plûtôt sur l'impossibilité d'en faire de bons, du moins d'en faire d'aussi bons que la meilleure prose.

C'est cette conséquence, si l'on en croit notre Auteur, que M. l'A. d'O. a eu principalement en vûë. Il n'a entrepris, dit-il, de critiquer *Racine*, que pour faire croire qu'on ne pouvoit guéres le critiquer avec succès. Il a compté, il a pesé ses fautes, persuadé qu'on seroit étonné de leur petit nombre,

& de leur peu d'importance. Après céla il a publié des Remarques faites autrefois par l'Abbé *Regnier* & *Racine* lui-même, sur un petit Ouvrage de quelques pages de prose de M. *Perrault*. Si elles sont justes, ce petit Ouvrage contient plus de fautes qu'il n'y en a dans toute une Tragédie de *Racine*.

Mais outre que notre Auteur conteste la justesse de plusieurs de ces Remarques, il ne trouve pas assez d'équité dans le choix du Prosateur qu'on oppose au Poëte. M. *Perrault*, quoiqu'homme de beaucoup d'esprit, n'a jamais passé pour écrire fort purement. Ainsi, selon M. S. la question dont il s'agit n'est pas mieux décidée par ce parallèle, qu'elle le seroit par celui de *Balzac* & de *Chapelain*.

M. l'Abbé d'O. ne s'est point proposé de relever toutes les fautes que *Racine* peut avoir faites contre la Langue. Il s'est borné à celles qui regardent plus particuliere-

ment la Grammaire. Mais, dit notre Auteur, la contrainte de la mesure & de la rime en occasionnent bien d'autres. » Il y a des » fautes contre la raison, contre » la valeur des termes, qu'on trou- » ve dans les meilleurs Poëtes, & » dont on ne peut guéres convain- » cre les bons Ecrivains en prose. » Si l'on prouve que ces fautes » dans nos meilleurs Poëtes, vien- » nent de la contrainte de la versi- » fication & de la rime, & qu'on » ne puisse s'empêcher de voir » qu'ils les auroient évitées, s'ils » eussent écrit en prose, il faudra » necessairement conclurre que » cette contrainte est quelquefois » nuisible. Voilà précisément de » quoi il est question.

M. S. examine un des endroits de *Racine* les plus travaillés ; c'est le recit d'*Arbate* dans la Scéne quatriéme du dernier Acte de *Mithridate* ; & on ne peut nier qu'il ne s'y trouve quelques fautes que le Poëte n'auroit point faites en pro-

tude & d'une correction qui é
nent, mais que la comparaison à
égard ne lui seroit pas avantag
se avec nos bons Ecrivains en p
se ; & sur cela il cite un long m
ceau du Discours de M. *Flechie*
lorsqu'il fut reçu à l'Académ
Françoise. Il est vrai que ce mo
ceau est d'une grande beauté,
que la critique la plus sévére n'
rouveroit rien à reprendre.

M. S. prie encore ses Lecteurs
e faire attention au nombre & à
armonie de cette prose de M.
echier ; & il va jusqu'à dire
'un bon déclamateur flateroit
ant les oreilles délicates, & les
eroit plus l

» vraiſemblance qu'il y a d'enten-
» dre des Soldats, des Valets, des
» Suivantes, & des Bourgeois ri-
» mer leurs converſations, l'alter-
» native inviolable des deux rimes
» maſculines & féminines, eſt en
» vérité aſſommante.

Au reſte ce déſagrément eſt ſauvé en grande partie par la déclamation des bons Acteurs, qui, pour mettre plus de naturel dans leur jeu, ne font guéres ſentir les vers ; d'où ceux qui ne les aiment pas concluent que ce n'eſt donc guéres la peine d'en faire. Mais pourquoi ceux qui les aiment, ne tireroient-ils pas auſſi la même conſéquence ? De quoi leur ſervent des vers qu'on cherche tant qu'on peut à leur faire prendre pour de la proſe ?

Quoiqu'il en ſoit, M. S. qui les aime autant que perſonne, ne ſonge point à les bannir du Théatre ; & tout ce qu'il veut établir, après M. de la *Motte*, c'eſt qu'il ſoit permis de faire des Tragédies en pro-

ſe. Il eſt perſuadé qu'elles réuſſiroient (& il eſt difficile de ne pas penſer comme lui) ſi elles avoient d'ailleurs toutes les conditions d'une bonne Tragédie.

Perſonne n'a combatu ce prétendu paradoxe , & n'a défendu la cauſe des vers avec plus d'eſprit & d'agrément , que Monſieur de *Voltaire* , dans les Préfaces de ſon *Brutus* & de ſon *Oedipe*. M. S. qui a toûjours penſé comme il penſe aujourd'hui , oppoſa il y a huit ans quelques réfléxions à celles de l'illuſtre Poëte. Il les redonne dans cet Ecrit. Elles méritoient bien d'être réimprimées , & ne pouvoient l'être plus à propos.

Il eſt difficile de traiter deux fois la même matiere avec un égal ſuccès. Il n'y a qu'un certain nombre de raiſons à employer ; & il eſt naturel que les meilleures ſe preſentent les premieres à un bon eſprit. Il nous paroît donc que M. S. eſt encore plus fort contre M. de *Voltaire*, que contre M. l'Abbé d'Oli-

vet. Mettons les Lecteurs en état d'en juger.

Rien n'est plus poli que le préambule de M. S. & le reste de l'Ecrit est du même ton. Les Critiques promettent toûjours de la politesse & des égards. Mais la plûpart oublient leur promesse dans le fort du combat.

Il ne faut point, avoit dit M. de V. s'écarter de la route tracée par les Grands-Maîtres. Ce seroit moins une marque de génie que de foiblesse.

M. S. répond que plus les Tragédies en vers ont réussi, plus il y auroit de mérite & de gloire à obtenir un pareil succès en prose. D'ailleurs de tous les talens réunis dans *Corneille* & dans *Racine*, & qui ont concouru à la production de leurs chefs-d'œuvres, le moins estimable étoit celui des vers.

L'habitude ne nous rend point les vers absolument necessaires dans les Tragédies. Tout ce qui n'est que d'habitude peut changer,

comme on l'éprouve tous les jours en mille choſes, où le changement n'eſt que l'effet du caprice, d'une mode purement arbitraire. Que feroit-ce donc d'un changement fondé ſur la raiſon ? Il ne s'agit que de commencer. *

Mais la mode regnante, la mode des vers dans les Tragédies n'eſt pas agréable à tout le monde ; & bien des gens aſſurent qu'ils ne pourroient ſoûtenir la monotonie de notre verſification, s'ils n'étoient aidés par l'interêt, par les ſentimens, & par le jeu de l'Acteur. Les vers diminuent leur plaiſir, bien loin de l'augmenter.

Les déſagrémens de notre verſification ſe font ſentir juſques dans le plus beau de nos Poëmes Epiques, dans la Henriade de M. de V. Il feroit difficile d'en lire de ſuite pluſieurs Livres. Mais on n'in-

* C'eſt à la coûtume qui eſt la reine du monde, à changer le goût des Nations, & à tourner en plaiſirs les objets de notre averſion. *M. de Vol.* Préface de Brutus.

terrompt point ſans regret la lectu-re de l'Hiſtoire de Charles XII. Le Poëme eſt ſans doute encore plus eſtimable que l'Hiſtoire ; mais cel-le-ci eſt plus agréable. Les vers de la Henriade ſont les plus beaux vers du monde ; mais ce ſont des vers.

M. de V. fournit lui - même la preuve que les vers ne ſont pas ce qu'il y a de plus important pour le ſuccès des Ouvrages de Théatre. Ses Pieces les mieux verſifiées ne ſont pas celles qui ont le plus réuſſi. *Brutus* a moins plû que *Zaïre*.

L'ennui & la fatigue que cauſent les vers François, vient principale-ment de la rime. Auſſi, M. de S. dit-il, que les beaux vers Latins ne l'ont jamais laſſé, & qu'on ne s'eſt ja-mais aviſé de dire que l'Æneïde eſt un Poëme trop long, quoique l'interêt en ſoit bien foible. On le trouvoit tel, ajoûte-t-il, du tems même de *Virgile*. Il nous ſemble qu'il faudroit avoüer que c'eſt un inconvenient commun à tous les

vers de laſſer à la longue. Mais les vers rimés des Langues modernes laſſent bien plûtôt que les vers Grecs & Latins. Voyez la Lettre de M. de *Fenelon* à l'Académie Françoiſe.

M. S. convient avec M. de V. que les Ouvrages de nos bons Poëtes ne ſeroient pas agréables ſi on en ôtoit la rime, ou qu'on les mît en proſe. » C'eſt-là, *dit-il*, que la raiſon » de la coûtume ſe trouve dans tou- » te ſa force. Quelque belle que fût » la traduction en proſe que l'on » feroit de ces vers, on y revien- » droit toûjours. Ils ſe preſente- » roient ſans ceſſe à l'eſprit. . . . . » A meſure qu'on liroit la proſe, la » mémoire rappelleroit les vers » originaux.

Mais, pourſuit notre Auteur, cet évenement ſeroit reciproque, ſi on traduiſoit en vers un Ouvrage bien écrit en proſe & conſacré par un ſuccès conſtant, par exemple, les Avantures de *Télémaque*. On voudroit toûjours les lire dans la

prose de M. de *Fenelon*. Il ne faut donc point toucher aux choses faites. Mais quant aux choses à faire, le succès sera à peu-près égal en vers ou en prose, pourvû qu'on fasse également bien de l'une ou de l'autre maniere.

M. S. insinue que quelques-uns de nos Poëtes Tragiques sont moins inférieurs à *Corneille* & à *Racine* à l'égard du génie propre de la Tragédie, que par le talent de la versification. En effet plusieurs Pieces modernes ont autant & plus réussi sur le Théatre que les plus belles de *Racine*; mais très-peu se sont aussi-bien soûtenuës à la lecture, parce que très-peu sont aussi-bien versifiées. Les vers médiocres sont insuportables au Lecteur. M. S. croit que les Auteurs de ces Pieces les auroient mieux écrites en prose, & qu'alors elles seroient plus lûës & plus estimées.

Il est certain que les bons vers, sur-tout les vers Alexandrins, sont plus rares que jamais; & sans M.

de V. le mot de *rare* seroit peut-être trop foible pour exprimer notre disete à cet égard. La bonne prose l'est beaucoup moins. Il y a donc lieu de croire que nous aurions bien-tôt de bonnes Tragédies en prose, si quelqu'un osoit prendre sur lui le hazard de l'Essai, & sur-tout si cet Essai étoit heureux. On dit que les Comédiens s'y prêteroient avec plaisir. Quoique revoltés d'abord avec le gros du public contre le pretendu paradoxe, ils sentent aujourd'hui qu'il seroit de leur interêt que l'usage proposé s'établît

Les amateurs des vers n'ont rien à en craindre. Le nouvel usage n'aboliroit point l'ancien. A-t-on cessé de faire des Comédies en vers, depuis qu'on a commencé d'en faire en prose?

Que le public ne craigne donc point une diminution de plaisirs: on ne songe au contraire qu'à lui en procurer de nouveaux. Il gagnera d'un côté, sans perdre de l'autre.

Ceux qui ont le talent des vers, ne feront point de Tragédies en prose ; & ceux qui en feront en prose, n'en auroient pas fait en vers. Or, pour quel *Métrophile* une excellente Tragédie en prose ne sera-t-elle pas un plaisir ? Celui que l'excès de la prévention, & la force de l'habitude y rendroient insensible, seroit autant à mépriser qu'à plaindre.

On peut juger de cet Ecrit par ce que nous venons d'en extraire. M. de V. & son Critique donnent differentes formes à leurs raisonnemens ; mais de part & d'autre on voit toûjours revenir les mêmes principes. Cela est inévitable dans les disputes. Aussi les bons esprits les trouvent-ils ordinairement trop longues. Dès qu'on a saisi sur une matiere les principes essentiels, on n'a que faire des détails & des applications ; on devine aisément tout ce qui sera objecté & répondu.

M. S. finit par quelques réfle-

xions sur la Préface de M. le P. *Bouhier* dont nous rendîmes compte au mois de Fevrier 1737. Nous remercions l'Auteur des loüanges qu'il donne à notre Extrait, & de l'usage qu'il a bien voulu faire de quelques-unes de nos Remarques dans cette derniere partie de son Ouvrage.

CHOIX DE POESIES Morales & Chrêtiennes, depuis Malherbe jusqu'aux Poëtes de nos jours. Dedié à Monseigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang. Tome premier. A Paris, chez *Prault* pere, Quai de Gêvres, au Paradis; & *Prault* fils, Quai de Conty, à la Charité. 1739. *in*-8°. pag. 324.

LA Poësie n'a point de plus belle matiere que la Religion. *Polieucte*, *Athalie*, les Pseaumes de *Malherbe* & de M. *Rousseau* sont la preuve que nos Poëtes n'ont jamais mieux réussi que lorsqu'ils

l'ont prise pour le sujet de leurs vers. Ce Recueil de Poësies Chrétiennes sera donc aussi agréable qu'utile. Il est d'ailleurs imprimé avec beaucoup de soin.

L'Auteur est un homme de goût. On le verra par le choix des Ouvrages, & par quelques corrections qu'il y a faites. Elles étoient surtout necessaires dans les Pieces de nos anciens Poëtes. Si l'Auteur n'avoit travaillé que pour les gens de Lettres, il se seroit bien gardé de faire ces changemens. Mais le vieux langage blesse la plûpart des personnes du monde, & sur-tout les jeunes gens. Il jette de la bassesse & une sorte de comique sur les pensées les plus élevées & les plus sérieuses. Au reste, on a toûjours mis les vers changés au bas de la page.

A la tête des Ouvrages de chaque Poëte on trouvera leurs qualitez, leur Pays, l'année de leur naissance & celle de leur mort.

Ce Recueil est distribué en trois

Parties ou Tomes, & chaque Tome en plusieurs Livres. Le dernier contiendra quelques Pieces qui n'ont point encore été imprimées.

Les Poëtes dont on trouvera les Ouvrages dans ce premier Volume sont *Malherbe*, *Maynard*, *Malleville*, *Rotrou*, *Brebeuf*, *Gombauld*, *Racan*, *Godeau*, *Arnauld d'Andilly*, *la Lane*, *Gomberville*, *Chapelain*, *des Barreaux*, *Conrart*, *Desmarets*, *Cassagne*, *Cotin*, *Choiseul*, *de Sacy*, *d'Heauville*, *Corneille*, Me *des Houlieres*, *Pelisson*, *la Fontaine*, *Quinault*.

L'Auteur donnera incessamment à part un Volume contenant toutes les Poësies Morales & Chrétiennes de M. *Rousseau*. On y trouvera plusieurs Pieces qui ne sont point dans l'Edition de ses Oeuvres.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Leipsik.

GASPARD FRITSCH a sous Presse & débitera bientôt un troisiéme Tome de l'*Histoire des Empereurs & de l'Empire d'Allemagne* : par M. *de Bunau*, *in*-4°. en Allemand. Cet Ouvrage passe pour être le meilleur de tous ceux qu'on a écrits jusqu'ici sur ce sujet. Le quatriéme Tome, à ce qu'on assure, ne tardera pas à suivre celui que nous annonçons.

M. *Ernesti*, Recteur du Collége de cette Ville, a publié une Edition *in*-8°. *des quatre Livres de Xénophon, touchant les Dits mémorables de Socrate*, en Grec & en Latin. Avec des corrections, des notes & une Table de sa façon. Il se dispose à donner dans un autre Vo-

lume quelques autres Ouvrages du même Auteur ; mais il ne touchera pas à la *Cyropedie*, dont il sçait que M. *Freytagius*, Recteur du Collége de *Porta*, près de *Naumbourg* en Saxe, prépare depuis long-tems une nouvelle Edition.

De Hambourg.

Il s'imprime actuellement chez *Christian Hérold* une *Collection des Auteurs qui ont traité de l'origine, du commencement & du progrès de l'Imprimerie*. C'est aux soins de M. *Wolff*, Professeur de cette Ville que le public sera redevable de ce Recueil, où doivent entrer plusieurs Pieces devenuës extrêmement rares.

ANGLETERRE.

De Cambridge.

M. *Smith*, Professeur d'Astronomie & de Physiqu[illegible]ntale

dans cette Univerſité , vient de donner en Anglois ſon *Syſtême complet d'Optique* , diviſé en quatre Livres ou Traitez. Sçavoir 1°. Traité d'Optique populaire. 2°. Traité d'Optique Méchanique. 3°. Traité d'Optique Mathématique. 4°. Traité d'Optique Philoſophique. Deux Volumes *in*-4°. qui ſe trouvent auſſi à Londres chez quelques Libraires.

D'OXFORD.

On a imprimé dans cette Ville auſſi en Anglois un Traité d'*Aſtronomie* de M. *Jean Shuttleworth* , Maître-ès-Arts & Prébendier de Saliſbury L'Auteur y explique , ſuivant le Syſtême de *Ptolémée* , de *Ticho-Brahé* , & de *Copernic* les mouvemens diurnes des Corps céleſtes , le mouvement annuel du Soleil , & les differentes diſtances où il eſt de la Terre ; ainſi que les inégalitez de ſon mouvement durant toute l'année. On y rend en

particulier raiſon du troiſiéme mouvement de la Terre, & l'on s'en ſert pour expliquert les mouvemens apparens du Soleil dans le Syſtême de Copernic, par le moyen d'une Machine dont M. *Shuttleworth* donne la deſcription. On trouve dans le même Traité des régles fondées ſur des principes évidens d'optique, pour déterminer les angles de réfraction du Soleil, de la Lune, & des Etoiles à toute ſorte de hauteurs audeſſus de l'horizon ſenſible. Enfin on y détermine la paralaxe du Soleil par des démonſtrations appuyées ſur les obſervations les plus authentiques. L'Ouvrage eſt accompagné de 15 planches & ſe débite auſſi à Londres.

DE LONDRES.

S. Auſten a diſtribué aux Souſcripteurs le *Syſtême complet de perſpective* de M. *Hamilton*, Membre de la Societé Royale : c'eſt un

in-folio de 400 pages , enrichi de 130 planches gravées.

On vient de mettre en vente une seconde Edition du *Dictionnaire des Arts & des Sciences*, par M. *Chambers* , de la Societé Royale , en deux Volumes *in-folio* , avec des corrections & des additions considerables.

M. *Nicolas Carter* , Docteur en Théologie & Maître de la Chapelle de S. George à *Deal* , a publié en un Volume *in-8°.* imprimé chez *Rivington* , le Recueil de dix-sept de ses Sermons sur autant de sujets differens.

The present state of Germany , &c. c'est-à-dire : *Etat present de l'Allemagne , où l'on fait connoître le caractere , la famille , la Cour , les Ministres , les interêts & les alliances de chaque Prince ; avec une Liste des principaux Auteurs qui ont écrit sur chaque Pays. Le tout conduit jusqu'à l'année 1738. & mêlé de remarques politiques.* Deux Volumes *in-8°.* Chez *C. Rivington* , à la Bible cou-

ronnée, près S. Paul. 1738.

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

Henri Scheurler a en vente la traduction Françoise de l'Ouvrage Anglois de M. *Stackhouse*, intitulé: *Le sens litteral de l'Ecriture Sainte, défendu contre les principales objections des Anti-Scripturaires, & des incrédules modernes*, avec une Dissertation du Traducteur sur *les Démoniaques dont il est fait mention dans l'Evangile*. 1738. *in*-8°. trois Volumes.

Traité de la communication des maladies & des passions, avec un Essai pour servir à l'Histoire naturelle de l'Homme, par *M* * * *. Chez *Jean Vanduren*, 1738. *in*-12. L'Auteur de cet Ouvrage tâche principalement d'y établir ce paradoxe contre feu M. Hecquet, que les meres ne doivent pas allaiter leurs enfans, & que le mieux seroit mê-

me de se servir de bêtes au lieu de nourrices ordinaires.

J. *Néaulme* doit incessamment avoir fini l'impression de l'*Histoire des Révolutions de Hongrie*, en six Volumes *in*-12. & en deux Volumes *in*-4°. Après le recit abrégé que l'Auteur fait dans cet Ouvrage des principaux évenemens qui concernent ce Royaume, depuis l'établissement de ses Rois jusqu'à present, on y trouve les Mémoires qu'on dit originaux du *Prince François Rakoczi* sur la Guerre de Hongrie depuis l'année 1703. jusqu'à la fin, avec le Testament de ce Prince, & l'Histoire des derniers Troubles de Transilvanie, extraite des Mémoires du Comte Betlem *Niklos*, dont nous avons rendu compte dans notre Journal du mois de Mars 1737.

Le même Libraire a achevé d'imprimer le premier Tome de la nouvelle Edition qu'il a entreprise *des Actes publics d'Angleterre, recueillis par M. Rymer*, on peut voir

par ce premier Volume de quelle maniere ce Libraire a exécuté & doit dans la ſuite exécuter le projet qu'il a propoſé par ſouſcription.

D'UTRECHT.

Un Auteur qui ne déſigne ſon nom que par les Lettres L. D. B. a mis au jour chez *Etienne Néaulme* une Diſſertation *ſur l'incertitude des cinq premiers ſiécles de l'Hiſtoire Romaine.* in-8° 1738. Ce ſujet a été déja traité ; mais peut-être d'une maniere differente par pluſieurs Sçavans. On n'a qu'à conſulter les Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

SUISSE.

DE BASLE.

Il paroît ici une Oraiſon Funébre Latine de M. *Jacques Chriſtophle Iſelin*, Profeſſeur en Théologie, Bibliothécaire de l'Univerſité de

cette Ville, & Aſſocié Honoraire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, prononcée au mois de Septembre 1738. par M. *Jean Rodolphe Iſelin* ſon parent, Docteur en Droit, Conſeiller du Prince de Bade Dourlac & de l'Académie de Berlin. Le Volume où eſt imprimée cette Oraiſon Funébre, ſous le titre de *Laudatio Funebris conſecrandæ memoriæ Viri incomparabilis, plurimum venerandi, ac ſingularis eruditionis laude celebratiſſimi Jacobi-Chriſtophori Iſelii*, &c. eſt de 77 pages *in-folio* : Mais l'Oraiſon Funébre n'en occupe que 30. Le reſte eſt rempli d'une quantité prodigieuſe de Pieces de vers Latins & Allemands compoſés par differens particuliers, ſoit du Païs, ſoit étrangers à l'honneur du défunt ou de l'Orateur ; il n'y a qu'une de ces Pieces en Hébreu, & pas une ſeule en Grec. Au reſte le Panégyriſte a eu ſoin de faire graver à la tête du Volume le portrait de M. *Iſelin*, accompagné de

ce qui peut faire le plus d'honneur à un homme de Lettres.

FRANCE.

De Rennes.

Le P. *Gregoire de Rostrenen*, Prêtre & Prédicateur Capucin, Auteur du Dictionnaire François-Bas-Breton qui a paru il y a quelques années, a donné au public chez Julien *Vatar*, Imprimeur-Libraire de cette Ville, la *Grammaire Françoise-Celtique*, ou *Françoise-Bretonne*, qui contient tout ce qui est necessaire pour apprendre par les Régles la Langue Celtique ou Bretonne. *Premiere Edition.* 1738. *in-8°.* L'Auteur qui dédie ce nouvel Ouvrage aux Etats de Bretagne, comme il leur avoit dédié son Dictionnaire, l'a accompagné d'une Préface, où après avoir tâché de montrer l'utilité & la necessité de conserver la Langue Bas-Bretonne, il répond à quelques reproches

qu'il dit qu'on lui a faits ſur certains articles de ſon Dictionnaire.

De Paris.

Barbou, ruë S. Jacques, aux Cicognes, *Rollin* fils, & *de Bure* l'aîné, Quai des Auguſtins, ont depuis quelque tems en vente les Tomes XII. & XIII. de l'Edition des Oeuvres de S. Jean-Chriſoſtome, publiée par le R. P. de Montfaucon, *in-folio*. 1735. & 1738.

Jacques-Nicolas le Clerc, au ſecond Pilier de la Grand'Salle du Palais, a en vente *Notæ & Reſtitutiones ad Commentarium Caroli Molinai, de feudis. Operâ Stephani R. in Senatu patroni*. 1739. *in*-4°. L'Auteur de ces Notes y a ajoûté la Collation des Editions du Traité des Fiefs, imprimées après la mort de du Moulin, avec les anciennes. Il y marque les additions & les changemens faits dans les premieres, & fait voir dans le détail tout ce qui eſt dans les anciennes Edi-

tions, & qui ne ſe trouve plus dans les Editions poſthumes.

Traité des Droits, Priviléges & fonctions des Conſeillers du Roi, Notaires Gardes-Notes, & Gardes-Seel de Sa Majeſté au Châtelet de Paris. Avec le Recueil de leurs Chartres & Titres. Par M. *Simon - François Langloix*, Notaire - Syndic en la preſente année. *Aux dépens des Notaires.* De l'Imprimerie de *J. B. Coignard.* 1738. *in* - 4°. Ce Livre nous a paru parfaitement bien imprimé.

Abrégé de la Sainte Bible, en forme de Queſtions & de Réponſes familieres, avec des Eclairciſſemens tirés des Saints Peres & des meilleurs Interprétes. Diviſé en deux Parties. L'Ancien & le Nouveau Teſtament. Nouvelle Edition, revûë & augmentée. Par le R. P. D. *Robert Guerard*, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Par *la Compagnie des Libraires.* 1739. *in*-12.

L'Académie Françoiſe a propoſé pour ſujet du Prix d'Eloquence

qu'elle délivrera le 25 du mois d'Aoust prochain, Fête de S. Loüis; *que la douceur est une vertu qui a sa recompense dès ce monde*; conformément à ces paroles de l'Ecriture Sainte : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.*

Le sujet du prix de Poësie que la même Académie doit aussi donner à la S. Loüis de cette année est : *le progrès de l'Eloquence sous le regne de Loüis le Grand.*



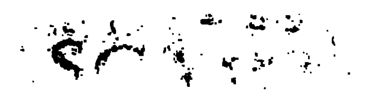
Fautes à corriger dans le Journal de Janvier 1759.

PAg. 74. lig. penultiéme, gouverneur. Ava [illegible] uverneur, avant :. l [illegible] deux dernieres lignes [illegible] oua- riere de Hongrie. [illegible] *mettez la virgule après* s[illegible]

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Fev. 1739.

Fin de la Table.



LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXIX.

MARS.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS

MARS. M. DCC. XXXIX.

HISTOIRE DE LA COMPAGNIE des Indes, avec les Titres de ses Concessions & Priviléges. A Paris, chez *de Bure* l'aîné, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à S. Paul. 1738. Vol. *in-4°.* de 938 pag.

NOUS ne rapporterons pas ici ce que nous avons dit dans nos Nouvelles Litteraires du mois de Novembre de l'année der-

niere en annonçant le *Prospectus* que M. du Fresne de Francheville a publié de son Histoire générale & particuliere des Finances. Le Volume dont on vient de lire le titre, est l'un des trois qui ont déja paru de cet Ouvrage. Comme les deux autres qui regardent *l'Histoire des droits de sortie & d'entrée du Tarif de* 1664. ne nous ont guéres paru susceptibles d'extraits, nous avons cru devoir nous attacher seulement à donner une idée de celui-ci : la matiere qui y est traitée est également curieuse & interessante. L'Auteur l'a accompagnée de tout ce qui pouvoit en faciliter la connoissance : à portée de profiter des Archives même de la Compagnie des Indes, il a ajoûté à sa narration un ample Recueil de ce qu'on peut appeller Pieces justificatives de son Histoire, lequel contient plus de la moitié du Volume ; il a dressé des Annales de la même Compagnie, où les titres & les faits sont rangés par ordre de dates, & tout

l'Ouvrage est terminé par une Table Alphabétique générale & très-étenduë des noms & des matieres.

La Compagnie des Indes qui subsiste actuellement, réunissant en soi les priviléges & les concessions des differentes Compagnies de commerce, qui l'ont précedée, M. de Francheville a cru qu'il étoit à propos de faire en particulier l'Histoire de chacune de ces Compagnies, d'en marquer l'origine, les révolutions & leur décadence jusqu'à l'année 1719. tems auquel la Compagnie des Indes d'aujourd'hui a commencé à s'élever sur leur débris. C'est en quoi consiste à peu-près toute cette Histoire: elle est pour cette raison divisée en huit Epoques dont l'Auteur expose d'abord l'abrégé. 1°. Commerce des Indes Orientales. 2°. Commerce de la Chine. 3°. Commerce du Castor de Canada, ou Compagnie des Indes Occidentales. 4°. Commerce du Senégal, du Cap verd, & des Côtes d'Afrique. 5°. Réu-

nion des Compagnies des Indes Orientales, de la Chine & d'Occident à la Compagnie des Indes en 1719. 6°. Commerce de Guinée. 7°. Privilége exclusif de la vente du Caffé. 8°. Recapitulation des concessions actuelles de la Compagnie des Indes ; administration de la même Compagnie, noms & qualitez des personnes qui en sont actuellement chargées. Pour ne pas donner à notre extrait une étenduë excessive, nous nous bornerons à rendre compte du premier & du dernier de ces huit articles.

Après un recit succint des premiers voyages des Portugais, des Espagnols, des Hollandois & des autres Nations de l'Europe, aux Indes Orientales, l'Auteur vient à ceux qu'y firent à leur tour des Vaisseaux François équipés par des Marchands de Roüen, & commandés par le Sieur Gonneville. Sur l'autorité du P. de Charlevoix dans ses Fastes Chronologiques du nouveau Monde ajoûtés à l'Histoi-

re du Japon, M. de Francheville avoit placé en 1535. cette premiere navigation des François aux Indes Orientales; mais dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête du Volume, on trouve que depuis l'impreſſion de ſon Ouvrage il a tiré d'un Livre aſſez rare de quoi le faire changer de ſentiment & aſſurer que les François furent des premiers après les Portugais à entreprendre des voyages au Cap de bonne Eſperance. Il faut chercher dans les Annales de la Compagnie des Indes, dont nous avons déja fait mention, la citation de ce Livre imprimé en 1663. & intitulé : *Mémoires touchant l'établiſſement d'une Miſſion Chrétienne dans le troiſiéme Monde, autrement appellé la Terre Auſtrale, Méridionale, Antarctique & inconnue, preſentés à N. S.P. le Pape Alexandre VII. par un Eccleſiaſtique originaire de cette même Terre.* Entre autres choſes très-ſingulieres qu'on remarque dans ces Mémoires, ſuppoſé qu'on y

puiſſe ajoûter foi , c'eſt que ce ne fut pas en 1535. mais en 1504. que Gonneville alla au Cap de bonne Eſperance & fut jetté au Sud ſur une terre inconnuë , & que les Mémoires ne déſignent pas. Il faut lire ce curieux article dans le Livre même.

Quoique le Roi François I. & ſes Succeſſeurs ayent excité autant qu'il étoit en eux leurs ſujets à entreprendre des voyages de long cours , ce ne fut cependant que ſous Louis XIII, que ſe forma la premiere Compagnie des Indes Orientales. Girard le Roi, Flamand de nation , qui pouvoit avoir été des premiers Voyages des Hollandois aux Indes, vint offrir ſes lumieres & ſes connoiſſances à cette Compagnie. Secondé du Sieur Godefroy Tréſorier à Limoges , il obtint le 2 Mars 1611 des Lettres-patentes qui lui permettoient & à ſes aſſociés » de faire achat de vaiſ» ſeaux , les munir , équiper , frê» ter & armer des choſes neceſſai-

» res, même de se servir pour le » premier voyage de Pilotes, Ma» riniers & Capitaines étrangers » qui eussent connoissance des Cô» tes & Ports de mer où le com» merce pouvoit s'établir sure» ment & commodement.

Cette Compagnie qui obtint encore d'autres priviléges, ayant été plus de quatre ans sans en profiter, pensa sous ce prétexte être supplantée par une autre : mais elles furent toutes deux unies par Lettres-patentes du 2 Juillet 1615. les Navires qu'elles devoient employer conjointement, devoient être appellés *la Flote de Montmorency*, du nom de l'Amiral de France & de Bretagne d'alors.

On ne sçait pas, [illegible]
rien, quelle suite eut [illegible]
re Compagnie, [illegible]
seconde Compagnie [illegible]
Cardinal de Richelieu [illegible]
Surintendant du Commerce [illegible]
la Navigation de France, [illegible]
lége exclusif d'envoyer [illegible]

de Madagaſcar & autres adjacentes pendant 10 années, pour y établir des Colonies & en prendre poſſeſſion au nom du Roi. Cette conceſſion lui fut confirmée en 1643. par Louis XIV. Cette Compagnie ſe mit réellement en état de remplir ſes engagemens, elle envoya en differens tems des Vaiſſeaux chargés d'un certain nombre de perſonnes pour former des Colonies dans l'Iſle de Madagaſcar; mais pour les raiſons que l'Auteur explique cette tentative n'eut pas le ſuccès qu'on pouvoit en attendre. La Colonie étoit prête de périr faute de ſecours en 1654. lorſque le Duc de la Meilleraye, ſe flattant d'obtenir pour ſon compte la même conceſſion qu'avoit eu la Compagnie dont il eſt ici queſtion, & dont le terme étoit expiré depuis deux ans, fit partir deux nouveaux Vaiſſeaux, équipés & chargés à ſes dépens. Il s'engagea enſuite en des dépenſes bien plus conſiderables & fit un Traité avec l'ancienne Com-

pagnie dont M. de Francheville rapporte ſommairement les conditions; c'eſt ce qui donna naiſſance à la troiſiéme Compagnie des Indes Orientales, plus malheureuſe encore que les précédentes, dans l'execution de ſes projets, pour un établiſſement dans l'Iſle de Madagaſcar & les Iſles voiſines.

Il ſe forma vers le commencement du miniſtere de M. Colbert une quatriéme Compagnie à qui la précédente, auſſi-bien que le Duc de Mazarin fils du Duc de la Meilleraye, abandonna tous les droits qu'elle pouvoit avoir ſur l'Iſle de Madagaſcar. Comme les François devoient être découragés par le peu de ſuccès des entrepriſes qu'on avoit tentées juſqu'alors, le Miniſtre employa, dit l'Hiſtorien, une des meilleures plumes qui fût alors en France (M. Charpentier de l'Académie Françoiſe) pour faire comprendre que ce qui avoit fait échoüer ces autres Compagnies, étoit ou le manque de fonds ou les m

mal concertées ; inconvéniens dans lesquels il n'y avoit pas à craindre que l'on retombât, parce qu'on étoit persuadé que le Roi accorderoit une protection singuliere à la nouvelle Compagnie, & que S. M. s'y interessant même avec la moitié du Royaume, on auroit plus de fonds que n'en avoit eu d'abord la Compagnie des Indes Orientales. M. Charpentier faisoit encore dans son Ecrit d'autres observations très-spécieuses que l'Historien a citées, mais que nous passons pour abréger. L'Edit pour l'établissement de cette nouvelle Compagnie est du mois d'Aoust 1664. le Roi y régla la maniere dont elle seroit formée ; le fond que les particuliers devoient y avoir pour pouvoir en être les Directeurs, l'étendue de la concession, son commerce, ses priviléges & ses obligations. A l'égard de la concession, Sa Majesté permettoit à la Compagnie de naviger & de négocier seule, à l'exclusion de tous les autres

ſujets du Roi, depuis le Cap de bonne Eſperance, dans toutes les Indes & mers orientales, même depuis le détroit de Magellan & le Maire, dans toutes les mers du Sud, pendant le tems de 50 années, à commencer du jour que les premiers Vaiſſeaux ſortiroient du Royaume. Outre toutes les Places & Terres qu'elle pourroit conquerir ſur les ennemis ou ſur les Barbares, & que le Roi lui donne, S. M. lui accorde auſſi la jouiſſance de l'Iſle de Madagaſcar, & autres Iſles circonvoiſines, ſans reſerve d'aucun droit ni devoir, que la ſeule foi & hommage lige qu'elle ſeroit tenue de rendre à chaque mutation de Roi, avec la redevance d'une Couronne & d'un Sceptre d'or du poids de cent marcs.

En conſéquence de cet Edit auquel nous renvoyons pour le reſte de ce qu'il contient. La Compagnie, malgré les efforts de quelques perſonnes mal intentionnées, qui dans les Provinces cherchoient

à diminuer ſon crédit, ſe choiſit des Préſidens & des Directeurs, dreſſa des Statuts pour la police de ſes Colonies futures, & fit partir du Port de Breſte ſes quatre premiers Vaiſſeaux au mois de Mars 1665. Ils étoient équipés moitié en guerre, moitié en marchandiſe, & portoient cinq-cens-vingt hommes. Le lieu de leur deſtination étoit l'Iſle de Madagaſcar, qui dans ce tems-là prit le nom d'*Iſle Dauphine.* La Compagnie avoit auparavant fait répandre dans Paris des affiches où l'on faiſoit l'éloge de cette Iſle, & où l'on promettoit les plus grands avantages à ceux qui voudroient s'y aller établir librement en qualité de Colons. M. de Francheville parle enſuite du Sieur François Caron qui avoit été Préſident du Commerce des Hollandois au Japon, & qui s'étant retiré en France, fut propoſé au Roi par M. Colbert pour faire le commerce de la Compagnie dans le même Pays. Il partit pour Ma-

dàgascar en 1666. & il y fut joint par ordre du Roi peu de tems après par le Sieur Marcara Avanchinz natif d'Hispahan. » L'intelli-» gence de ce personnage, *dit l'Hi-» storien*, & les grandes habitudes » qu'il avoit en differens endroits » des Indes, où il avoit continuel-» lement voyagé toute sa vie, en » faisoient esperer de si grands » fruits qu'il étoit parti de France » avec la commission de *Conseiller » au Conseil Souverain de l'Isle Dau-» phine, & Directeur de tous les » Comptoirs de la Compagnie dans les » Indes, la Perse & le Pays du Sud.*

Ce Directeur se broüilla bientôt avec le Sieur Caron, & on a de lui des Factums, des Mémoires qu'il a publiés en France pour se justifier. M. de Francheville a profité de quelques-uns, qui font connoître les divers succès qu'eut la Compagnie dans les differens Comptoirs qu'elle établit dès lors aux Indes, depuis 1667. jusqu'en 1673.

l'Historien n'a pas négligé de marquer en même tems les differentes mesures que prenoient à Paris les Directeurs pour réparer leurs pertes ou pour fournir de nouveaux secours. On y tint pour ce sujet plusieurs assemblées générales, & le Roi eut la bonté de fournir des sommes très-considerables pour soûtenir un établissement qui lui paroissoit si important. Mais quelque grands que fussent ces avantages, le commerce de la Compagnie devint languissant, au point qu'elle fut obligée de le partager en 1682. avec les autres sujets du Roi, à certaines conditions qui sont ici spécifiées.

» La guerre qui avoit duré entre
» la France & la Hollande depuis
» 1672. jusqu'en 1678. se ralluma
» dix ans après. Les Hollandois,
» *dit notre Auteur*, qui ne voyoient
» qu'avec chagrin l'établissement
» d'une Compagnie Françoise dans
» des Pays où tout commerce leur
» fait ombrage, profiterent de cet-

» te circonstance pour se rendre
» maîtres du Fort de Pondichery
» qu'ils prirent en 1693. « Cette place qui est encore un des prinpaux Comptoirs de la Compagnie des Indes sur la Côte de Coromandel & le Siége d'un Conseil Souverain, ne fut renduë qu'à la paix de Riswick. La Compagnie fut moins sensible au plaisir d'avoir recouvré une place si utile à son commerce, qu'à la perte qu'elle fit en France à peu-près dans le même tems, le Roi par un Arrest du 26 Octobre 1686. ayant défendu le port & l'usage des toiles peintes & des étoffes des Indes. M. de Francheville entre là-dessus dans des détails où il ne laisse rien à desirer ; mais nous ne pouvons l'y suivre, non plus que dans ce qu'il rapporte de l'entiere décadence de la Compagnie des Indes. Après avoir fait le dénombrement des divers envois & des retours des Vaisseaux de cette Compagnie, ainsi que des prises differentes dont elle

avoit profité. » Qui croiroit, *dit-*
» *il*, qu'avec un si grand nombre
» de priviléges, & d'autres avan-
» tages, elle se trouvoit ce-
» pendant dans un tel épuise-
» ment, qu'enfin en 1712. elle se
» vit contrainte de remettre les dé-
» bris de son commerce entre les
» mains des Maloüins, chargée de
» plus de dix millions de dettes,
» tant aux Indes que dans le
» Royaume. « Comme son privi-
lége expiroit en 1714. elle en de-
manda la prorogation qui lui fut
accordé pour dix années ; mais les
Négocians de S. Malo, au juge-
ment de l'Historien, & pour les
raisons qu'il en donne, ne profi-
terent ni de la cession de la Com-
pagnie, ni de la prorogation de
son privilége. Leur commerce
languit pendant près de sept
années, au bout desquelles la
Compagnie de qui ils tenoient leur
traité, fut réunie à la Compagnie
des Indes d'aujourd'hui, avec toutes
celles que nous avons indiquées au

commencement de notre Extrait, & dont M. de Francheville fait l'Histoire avec la même exactitude; après quoi il recapitule ainsi toutes les concessions dont joüit cette derniere Compagnie : » outre les pri-
» viléges exclusifs de la vente, tant
» du Caffé des Indes & du Levant,
» que du Castor de Canada, elle a
» encore actuellemeut celui de
» commercer à l'exclusion de tous
» les sujets du Roi, avec la pro-
» prieté de toutes les Colonies &
» les Comptoirs établis premiere-
» ment depuis le Cap blanc jus-
» qu'au Cap de Serralionne, ce qui
» formoit autrefois la concession
» de la Compagnie du Senegal &
» du Cap verd, secondement de-
» puis le Cap Serralionne jusqu'au
» Cap de Bonne-Esperance, ce qui
» formoit la concession de la Com-
» pagnie de Guinée, troisiéme-
» ment depuis le Cap de Bonne-
» Esperance, jusque dans toutes les
» mers des Indes, ce qui formoit
» la concession de la Compagnie

» des Indes Orientales, & en der-
» nier lieu dans toute l'étendue de
» la Chine, ce qui formoit la con-
» cession de la Compagnie de ce
» nom.

M. de Francheville ajoûte que dans ses concessions la Compagnie des Indes compte trois Conseils Superieurs pour connoître & juger en dernier ressort les appels qui y sont portés des differens Comptoirs, qui sont comme autant d'autres Conseils Subalternes. Qu'on occupe & qu'on fait subsister dans ces Comptoirs une infinité de Commis & d'Artisans, avec quantité de Troupes réglées, que la Compagnie tient dans les Forts pour la sureté de son commerce, & que par la puissance de ses armes elle vient d'obliger depuis peu un Roi des plus considerables des Indes à faire avec elle un traité qui ne lui est pas moins honorable qu'avantageux pour son trafic.

On sçait qu'en France elle possede le port de l'Orient, l'un des

meilleurs de la Bretagne. On y construit & on y arme ses Vaisseaux dont l'Historien fait monter le nombre jusqu'à trente environ, du port depuis 400 jusqu'à 800 tonneaux & monté chacun de 20, 30 & 40 pieces de Canon. Il y a sur tous ces Vaisseaux un Capitaine, deux Lieutenans, trois Enseignes, avec deux Ecrivains, outre les Pilotes, les Matelots, & autres gens propres à la manœuvre. On peut compter près de dix mille hommes que la Compagnie a continuellement à ses gages, tant pour le service de sa Marine, que pour les operations de son commerce.

» Tel est, *dit M. de Francheville* » *à la fin de son Histoire*, l'état actuel de la célébre Compagnie » des Indes, établie depuis 1719. » & tout à la fois si utile & si » heureuse : si utile dans son éta- » blissement par l'avantage qu'en » retire le Royaume en général, & » les Colonies en particulier : si

» heureuse dans son commerce qui
» lui procure tous les ans de quoi
» remplir l'attente de ses Action-
» naires, & satisfaire avec tant de
» régularité envers eux. « Sur quoi l'Auteur ne peut s'empêcher de s'élever avec vivacité, contre l'ignorance & l'injustice de ceux qui, selon lui, ne sçachant point la destination du bénéfice qui provient de son commerce, vont s'imaginer qu'une partie de ce bénéfice entre dans les coffres du Roi, & que le reste se partage entre les Syndics, Directeurs & autres : opinion, assure-t-il, également injurieuse & fausse.

Nous croyons, à ce sujet, ne pouvoir mieux terminer cet Extrait qu'en continuant d'emprunter les expressions mêmes dont se sert l'Auteur en finissant son Histoire.
» Les Officiers, à la vérité, *pour-*
» *suit-il*, sont à la tête de la Com-
» pagnie, mais seulement comme
» Administrateurs, pour la repre-
» senter, la défendre, & soûtenir

» le poids d'un travail accablant
» & presque continuel, moyen-
» nant des appointemens réglés &
» assez modiques. Un Hôtel vaste
» & magnifique dans un des plus
» beaux Quartiers de cette Ca-
» pitale, est le lieu où ils sont
» assiduement rassemblés, sous un
» Chef ou Président, qui est or-
» dinairement des Conseils du
» Roi, & toûjours d'un mérite
» éminent. Celui qui remplit au-
» aujourd'hui cette premiere place,
» est M. ORRY DE FULVY, Inten-
» dant des Finances, digne frere
» d'un Ministre également recom-
» mandable par son désinteresse-
» ment, sa sagesse & son amour
» pour le bien public. Après cet
» illustre Chef sont deux Syndics,
» Messieurs *Saintard* & *de Caligny*;
» six Directeurs, Messieurs *Casta-*
» *nier*, *Duval*, *Despremenil*,
» *Godeheu*, *d'Hardancourt*, *Froma-*
» *get*, & *Cavalier* : un Sécrétaire,
» M. *David*, & un Caissier Géné-
» ral, M. *Peschevin*, toutes per-

» ſonnes, non ſeulement au fait
» du commerce & des Finances ;
» mais encore diſtinguées par une
» grande probité, par un grand
» zéle, & par un attachement in-
» violable à leurs devoirs.



RECUEIL DE DIVERS *Ecrits, pour servir d'éclaircissemens à l'Histoire de France, & de Supplément à la Notice des Gaules. Par M. l'Abbé le Beuf, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre.* Tom. II. A Paris, chez Jacques *Barois* fils, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers. 1738. *in*-12. pag. 376. LII. avec figures.

DANS notre Journal d'Octobre dernier, pag. 601. nous avons rendu compte des douze Pieces contenuës dans le premier Volume de ce Recueil. Il nous reste presentement à parler de celles qui remplissent ce second Volume, & qui sont au nombre de sept, dont voici les titres : 1°. Dissertation sur l'état des Sciences dans les Gaules depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du Roi Robert: 2°. Observations sur la position du *Metiosedum* voïsin de Paris,

dont il eſt fait mention dans les Commentaires de Céſar, & contre le ſentiment des modernes qui ont cru que c'étoit *Meudon*, avec quelques Remarques ſur l'Iſle de Melun & ſur l'Iſle de Paris : 3°. Diſſertation où l'on prouve que *Vellaunodunum* des Commentaires de Céſar étoit aux environs d'*Auxerre*, & que *Genabum* étoit aux environs de *Gien* ſur Loire : 4°. Remarques ſur les dons annuels faits anciennement aux Rois de France de la ſeconde Race ; où à l'occaſion des Livres offerts en forme de preſens, on parle de ceux qui ont été donnés depuis à la Bibliothéque de Charles V. & de ceux que Jean Duc de Berry ſon frere reçut en étrennes au premier Janvier : 5°. Explication de quelques Inſcriptions marquées ſur des Médailles & ſur des Pierres, dans les Pays Auxerrois, Nivernois & Langrois. 6°. Diſſertation antique ſur l'*Aſcia* ſépulcrale des Anciens. 7°. *Victricii Rotomagenſis Epiſcopi Tractatus de laude Sanctorum.*

La premiere Dissertation de ce Volume, laquelle a concouru pour le prix proposé en 1736. par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & qu'on a pressé l'Auteur de mettre au jour ; a occasionné l'impression des autres Pieces de ce Recueil. Aussi n'est-elle pas une des moins interessantes par rapport à la Litterature Françoise. Il s'agit d'y representer l'état des Sciences, & sur-tout des Belles-Lettres en France sous les Rois de la seconde Race. Notre Auteur compare d'abord cet état à celui d'un homme, qui releveroit d'une grosse maladie. Cet homme a des momens où il semble reprendre vigueur ; d'autres où il paroît retomber : ensuite il revient en sa premiere situation, puis il lui arrive une rechûte, dont il se rétablit plûtôt ou plus tard, selon les differentes circonstances. C'est ainsi qu'ont été les Belles-Lettres en France sous les Successeurs de Charlemagne. Ce Prince s'étoit

efforcé de leur rendre leur premiere splendeur. Dans cette vûë, il n'avoit rien oublié pour l'éducation de ses fils & de ses neveux. Louis le Débonnaire marcha sur les traces de son prédécesseur, & parut même le surpasser en ce genre : de sorte que sous Charles le Chauve, tout sembloit dans la meilleure disposition du monde sur cet article, sans les malheureuses guerres qui survinrent alors, & ausquelles ce Prince fut contraint de donner tous ses soins.. Celles des Normans sur-tout dérangerent fort les études au commencement du neuviéme siécle ; & l'on songea plûtôt aux moyens de conserver ses biens & sa vie, qu'à ceux d'acquerir des Livres & de la Science.

Cependant l'amour des Lettres avoit jetté d'assez profondes racines sous les deux regnes précédens, pour conserver encore quelque éclat pendant un tems considerable. S'il y eut des hommes studieux *à la* Cour de Charlemagne, il n'y

en eut pas moins dans celle de ſes Succeſſeurs, auſquels on offroit des Livres de pluſieurs eſpeces. L'interruption dans l'étude des Lettres ſous les Rois de la ſeconde Race paroît n'avoir duré que pendant quelques années, puiſque ſi le neuviéme ſiécle produiſit des Loup de Ferrieres, des Hincmar, des Héric & des Remi ; le dixiéme & l'onziéme eurent des Gerbert, des Abbon, des Fulbert, qui ne le céderent guéres aux précédens. On ne peut pas dire d'ailleurs que les deux premiers Princes de la troiſiéme Race n'ayent pas aimé à former des Bibliothéques & à raſſembler des Sçavans : & ces conſiderations ſuffiſent (dit l'Auteur) pour empêcher qu'on ne ſe figure le dixiéme ſiécle comme un ſiécle de fer, un ſiécle d'ignorance, où la chaîne de doctrine ait été abſolument interrompuë.

Pour entrer maintenant dans un détail plus particulier ſur l'état des Sciences en France pendant les

deux siécles dont il est ici question, M. le Beuf commence par les Sciences profanes , telles que l'étude des Langues ou la Grammaire & le reste des humanitez. On vit alors se multiplier les Traitez d'orthographe latine. Plusieurs Sçavans cultiverent la Langue Gréque. Elle n'étoit pas inconnuë à Louis le Débonnaire , non plus qu'à Louis le Bégue. Les Ecrits de Héric & d'Hincmar font foi qu'ils y étoient versés l'un & l'autre : & la Traduction Latine qu'on fit alors des Livres prétendus de S. Denys touchant la Hiérarchie , est une preuve de la connoissance qu'on avoit du Grec.

La lecture des Auteurs Payens devint plus commune après la mort de Charlemagne , qu'elle ne l'avoit été de son vivant. On trouvoit dans les Bibliothéques , surtout dans celles des Monasteres , la plûpart des Auteurs Classiques Latins , dont on multiplioit les copies : & c'est à quoi Loup de Fer-

rieres & Gerbert donnerent leur attention. On agitoit en ce tems-là des queſtions grammaticales & de pure critique. On n'ignoroit pas alors les préceptes de la Rhétorique ni le nom des figures : & s'il n'y avoit pas en France au milieu du dixiéme ſiécle d'excellens Rhéthoriciens, du moins y avoit-il encore des Grammairiens paſſables.

Ceux qui s'étoient rendus habiles dans la Latinité & dans le Grec, par la lecture des Auteurs profanes, n'eurent pas de peine à ſe diſtinguer dans l'étude des Livres Sacrés. Il y a eu peu de ſiécles qui nous ayent fourni autant d'Interprétes de l'Ecriture Sainte que le neuviéme. Si l'on tranſcrivit alors les Auteurs profanes dans les Cloîtres, à plus forte raiſon l'on y fit des copies de la Bible & des Peres de l'Egliſe. L'eſprit d'exactitude ramena certains Théologiens juſques dans des minucies de Grammaire; & Hincmar qui paſſa pour le plus ſçavant Evêque de ſon tems ne tra-

vailla pas toûjours ſur des matieres dignes d'un grand Théologien. A la fin du neuviéme ſiécle & au commencement du dixiéme, l'étude des Livres Saints & de la Théologie ſe trouva renfermée preſque dans les ſeuls Cloîtres.

La connoiſſance des Décretales & des Conciles ne fut pas moins cultivée dans les deux ſiécles dont il s'agit, que celle de la Théologie : mais renfermée toûjours dans certaines bornes, où le défaut de critique reduiſoit les Ecrivains de ces tems-là. D'un autre côté, les affaires civiles ſe trouverent ordinairement réglées par les Loix du Code Théodoſien, leſquelles avoient ſouvent beſoin d'éclairciſſemens : ce qui engagea Louis le Débonnaire à y donner dans ſes Capitulaires des explications.

De-là notre Auteur paſſe à l'Hiſtoire & à la Critique ; ſur quoi il obſerve d'abord que pendant ces deux ſiécles, on ne manqua pas d'Hiſtoriens de differentes eſpeces;

mais dont la plûpart s'occuperent à écrire la Vie des Saints & le détail de leurs miracles. A l'égard du ſtile de ces Ouvrages, à l'exception de la Vie de Charlemagne par Eginhard, la Latinité loin d'en être pure & coulante, étoit le plus ſouvent dure & embarraſſée ; & le ſtile le plus ſimple de ce tems-là s'appelloit quelquefois *ſtilus ſubulcus* ou *ſtilus ruſticanus*. Quant au fonds des choſes ou aux faits, les Hiſtoriens, ſur-tout les Annaliſtes, étoient exacts pour les époques, marquant toutes les éclipſes, faiſant mention même des Cométes & des autres ſignes céleſtes. Mais le défaut de Critique fut cauſe qu'on attribua fauſſement certains Ouvrages à des Ecrivains qui n'en étoient pas les Auteurs ; & c'eſt de quoi M. le B. allégue ici pluſieurs exemples auſquels on peut avoir recours.

Les époques de l'Hiſtoire conduiſent notre Auteur à nous parler de l'Aſtronomie, avec laquelle

cette connoissance a quelque liaison. Il étoit ordinaire alors de conclure quelque chose de sinistre d'une éclipse & d'une cométe, ou de l'apparition d'une lumiere septentrionale (qui étoit l'aurore boréale d'aujourd'hui) quoique les Astronomes n'ignorassent point alors la vraye cause des éclipses de Soleil & de Lune. Il y avoit à Aix-la-Chapelle dans le trésor impérial un bassin d'argent d'une grandeur énorme, sur lequel étoit representée en bosse la situation des étoiles & des Planétes par rapport à la Terre. Helperic, Moine de Grand-Val, écrivit sur l'Astronomie conformément au Systême de Ptolomée, ainsi qu'Abbon de Fleuri, Ditmar, & quelques autres. Mais nul en ce genre n'égala Gerbert, qui étant passé de France en Espagne, y apprit des Sarrasins l'Astrologie. Il formoit des Sphéres avec le tour, les couvroit de peau, les enduisoit de couleurs & y representoit le lever & le coucher du Soleil.

Le même Gerbert poussa le rafinement, en fait d'Arithmétique, jusqu'à imaginer un jeu de chiffres qu'il appella *Rhythmomachia*, dont il donna des régles assez semblables à celles du Jeu des Echets. Le voyage qu'il fit en Italie joignit de nouvelles connoissances à celles qu'il avoit acquises en Espagne. Il rapporta de cette Province de magnifiques figures de Géométrie pour l'Archevêque de Reims; & ce fut là, sans doute, qu'il puisa le fonds du Traité de cette Science que nous avons de lui. Il enseigna de plus les differentes méthodes de dresser des Horloges Solaires. Il n'y avoit guéres que ceux qui avoient quelque notion de la Sphére, qui pussent en ces siécles raisonner à fonds de la Géographie. A la reserve de l'Astronome de Louis le Débonnaire, de Gerbert & d'Abbon, peu de Sçavans s'embarrassoient de connoître la figure de la Terre, l'étendue de sa circonférence & les peuples qui l'ha-

bitoient. Cependant la Cosmographie d'Æthicus ne fut pas alors absolument rare. *Aimoin* de Fleuri, à la tête de son Histoire de France, publia une Description du Royaume mieux entenduë que celle que *Glaber* mit au jour posterieurement.

Une des parties des Mathématiques, qui fut le plus cultivée sous les Successeurs de Charlemagne fut la Musique, soit pour la Théorie, soit pour la pratique. Deux Auteurs, dès le neuviéme siécle, écrivirent assez amplement sur les régles du chant d'Eglise. Remi d'Auxerre, Commentateur de Martien-Capelle, traita de la Musique un peu plus à la maniere des Grecs; appellant *diése* le quart d'un ton & le regardant comme indivisible; distinguant très-bien entre ton & son, entre rhythme & métre. Le chant étoit difficile à apprendre, dans ces deux siécles, & il n'y avoit que l'usage du monocorde qui pût en faciliter l'exécution aux apprentifs. *Hucband*,

Moine de S. Amant, trouva le ſecret de placer ſur les differentes touches de cet Inſtrument les lettres de l'Alphabet, en ſorte qu'une perſonne, ſans l'aide d'aucune autre, pût apprendre un air qu'elle ne ſçavoit pas. On conſerve le Manuſcrit de ſon *Manuel* à la Bibliothéque du Roi. Mais malgré l'invention de Hucbaud, le chant reſta également obſcur dans les Livres.

L'obſcurité de cette Science & ſa difficulté n'empêcherent point une infinité de Sçavans de compoſer des Pieces de chant, & ne rebuta point les jeunes gens qui aſpiroient aux emplois Eccleſiaſtiques. Notre Auteur paſſe en revûë pluſieurs des ſçavans Muſiciens de ce tems-là; & il obſerve que les Hiſtoriens n'oublierent pas de marquer alors la Muſique parmi les Sciences qu'on enſeignoit aux jeunes gens de diſtinction. Les Moines connurent non ſeulement l'Orgue & l'organiſation des voix, mais en-

core le jeu des Inſtrumens à cordes & à vent. Quoique le regne de Robert fût fort diſtingué par la ſcience de la Muſique (remarque M. le B.) il l'eût été davantage, s'il n'eût point un peu précédé la découverte, que *Guy d'Arezzo* fit en Italie d'un nouveau ſecret d'enſeigner & de noter le chant: ſecret (ajoûte-t-on) dont on trouve quelques indices préliminaires dans la Chronique de Corbie, à l'an 986.

Les deux ſiécles dont notre Auteur fait la peinture, ne furent pas moins fertiles en Poëtes qu'en Muſiciens. On peut même dire qu'il y en eut d'avantage, & que le grand nombre concouroit à gâter le goût. Cependant toutes les Poëſies de ce tems-là ne furent point également mauvaiſes: & il parut des Poëtes qui s'éleverent fort au-deſſus du commun. Tels furent un Théodulfe, qui brilla ſous Louis le Débonnaire: un Florus de Lyon, un Walafride-Strabon, qui peut

passer pour le Virgile de son tems.
Héric, Moine d'Auxerre, composa en vers une Vie de S. Germain, qu'on peut regarder comme l'un des beaux morceaux du regne de Charles le Chauve.

La Poësie parut dégénérer à mesure qu'on approcha de la fin du neuviéme siécle, & que les guerres des Normans devinrent plus violentes. Plusieurs Poëtes donnerent dans le mauvais goût des *acrostiches* & de ces petits Poëmes, dont tous les mots commencent par la même lettre. Il ne faut pas s'étonner (remarque l'Auteur) que pendant le dixiéme siécle la Poësie soit tombée dans un état déplorable; les Sciences n'étant même alors cultivées que dans les Cloîtres. Aussi fut-on reduit vers le milieu de ce même siécle à des Poësies des plus plattes. Au reste il est aisé de s'appercevoir que dans ces siécles disgraciés, les Poëtes qui se bornoient aux vers héroïques, réussissoient moins mal (la

rime mise à part) que ceux qui se jettoient dans la Poësie élégiaque ou lyrique, qui devint tout-à-fait misérable. Les vers rimés ou *Léonins* & la prose rimée eurent alors beaucoup de cours; & la Pöësie en langue vulgaire continua de subsister parmi les Courtisans, dans le même caractere qu'elle avoit sous Charlemagne.

M. le B. en nous exposant l'état où se trouvoient alors la Logique, la Physique & la Medecine; attribue le peu de justesse qui regnoit dans la critique de ces tems-là & dont il a fait mention ci-dessus, au défaut de la Dialectique, dont on n'avoit qu'une idée très-imparfaite. En effet toute la Logique rouloit alors sur celle qui passoit pour être l'Ouvrage de S. Augustin, & qui n'est autre que le Traité des dix Catégories. Ainsi cette Science ne jettant que très-peu de lumiere sur la Physique, laquelle d'ailleurs n'en recevoit aucune des experiences inconnuës pour lors,

on se contentoit de parler historiquement des Phénoménes de la nature, sur lesquels on débitoit ce que de simples conjectures le plus souvent fausses, pouvoient offrir. C'est de quoi notre Auteur nous rapporte divers exemples, tels qu'une nuée de Sauterelles d'une grosseur extraordinaire, un monstre marin pris d'abord pour une Isle, une pluye de sang, *&c.*

Les Medecins (dit-on) ne composoient alors aucuns Livres : ils laissoient à d'autres le soin de nous transmettre ce qu'on pensoit en ce tems-là de la nature des simples. Ces Medecins au reste étoient le plus souvent des Moines, & même leurs Abbez, qui parvenoient quelquefois à l'Episcopat. Hincmar parle en Medecin sur la génération du corps de l'homme. Gerbert déclare avoir affecté de participer aux connoissances des Medecins, mais qu'il a toûjours évité d'exercer leur profession. L'operation de la taille étoit connuë

dès ce tems-là ; & lorſqu'il fut queſtion de tailler Arnoul le Grand, Comte de Flandres, les Chirurgiens taillerent avec ſuccès en ſa preſence 18 perſonnes.

L'Auteur termine cette Diſſertation par quelques Remarques ſur l'état des Arts, & ſur-tout de l'Architecture. On poliſſoit & l'on mettoit en œuvre les pierres précieuſes : on gravoit & l'on ſculptoit : on peignoit & on brodoit, mais très-groſſierement. L'Architecture fut très-négligée dans le dixiéme ſiécle, parce qu'on regardoit alors la fin du monde comme fort prochaine. Il faut convenir cependant que ces deux ſiécles ne furent pas totalement dépourvûs de bons Architectes, qu'on ne laiſſa pas d'y bâtir quelquefois dans le goût Romain ; & qu'il y eut des Edifices qui ſe reſſentirent beaucoup moins de la groſſiereté de nos François. A l'égard de la recherche des Antiquitez, ſoit Statuës, ſoit Inſcriptions ou Médail-

les ; il paroît que loin d'avoir quelque empressement pour cette sorte de curiosité, on n'eut pour elle qu'un souverain mépris.

Comme nous nous sommes fort étendus sur cette premiere Dissertation que nous avons regardée comme la plus interessante de ce second Volume : nous ne pourrons que passer très-légérement sur les suivantes. Autrement notre Extrait deviendroit d'une excessive longueur.

II. Dans les Observations suivantes, M. l'Abbé le Beuf se propose de déterminer la véritable situation du lieu appellé *Metiosedum*, voisin de Paris, & dont il est parlé dans les Commentaires de César : sur quoi l'Auteur combat le sentiment des modernes, qui ont cru que c'étoit *Meudon*.

La question se reduit à sçavoir si *Metiosedum* étoit au-dessus ou au-dessous de Lutéce. Entre ceux qui tiennent pour le premier sentiment, les uns veulent que ce soit

Melun, & les autres, que ce soit Corbeil. Ceux qui sont du second avis, s'accordent presque tous à dire que c'étoit Meudon ; en quoi Nic. *Sanson* leur a servi de guide. Quelques-uns, sans déclarer que *Metiosedum* est Meudon, se contentent de mettre ce lieu à 4000 pas au-dessous de Paris. Il ne se trouve que deux Editions de César, où l'on ait donné des figures du camp de Labiénus & de celui de Camulogéne, qui défendoit Paris, lorsque les Romains voulurent s'en emparer ; & rien de plus opposé que les figures de ces Editions, dont l'une est celle de Francfort, de 1575. & l'autre, celle de Londres de 1712. *in-folio*.

La figure de l'Edition de Francfort fait d'abord arriver les Romains du côté gauche de la Seine, comme qui diroit aux environs de la plaine de la Salpétriere. Elle les suppose arrêtés là par un marais, & Camulogéne campé comme vers la Porte S. Bernard, ou du

moins vers la Place Maubert, pour les empêcher de paſſer le Marais. Labiénus traverſé par cet obſtacle, & réſolu d'approcher de Lutéce par un autre endroit, revient ſur ſes pas juſqu'au lieu dit *Melodunum*, ſitué dans une Iſle de la Seine, comme Lutéce, & qui eſt Melun. Labiénus maître de cette Ville, dont il rétablit le Pont, fait paſſer ſon armée à l'autre bord de la riviere, & revient à Lutéce. Alors les Pariſiens brûlent leur Ville & rompent leurs Ponts. L'armée de Labienus eſt donc obligée de ſe camper au nord de Lutéce; & les Troupes de Camulogéne s'étant rapprochées de la Ville, Labiénus qui veut battre les Gaulois campés à l'autre bord, ſonge à paſſer la riviere ſans qu'ils s'en apperçoivent. Pour y réuſſir, il fait remonter pendant la nuit une partie de ſes Troupes le long de la Seine, tant par terre que par eau, comme qui diroit vers Conflans, & en fait deſcendre une autre partie de la

même maniere, mais à petit bruit le long de la même riviere jusqu'à la distance de 4000 pas; & il suit ces derniers à quelque tems de-là; après quoi les Romains, ayant gagné la rive gauche du Fleuve, à l'aide de leurs bateaux, & tué les Gardes avancées des Gaulois, le combat se donne vers les plaines de Vaugirard & des Invalides. C'est ce Systême que paroît avoir suivi M. *de la Mare.*

Selon la figure de l'Edition de Londres, c'est tout le contraire. L'armée Romaine arrive d'abord à Lutéce vers le quartier du Fauxbourg S. Antoine, où le Marais qui étoit de ce côté-là les arrête. L'armée de Camulogéne étoit campée vers le quartier de la ruë Saint Martin. Labiénus retourne à Melun, y passe la riviere, revient par l'autre côté jusqu'à Lutéce, use du stratagême dont on vient de parler, faisant passer durant la nuit une partie de ses Soldats à la droite, *c'est-à-dire* vers Chaillot ou vers

Paci ; & le jour étant venu, le combat se donne vers le Roulle ou aux environs.

Des deux figures qui representent le campement des Romains autour de Lutéce, celle de l'Edition de Francfort paroît à notre Auteur la plus conforme au Texte de l'Historien, & la plus propre à déterminer ce qu'étoit le *Metiosedum* dont il s'agit. L'Auteur, pour mieux faire sentir la vérité de ce qu'il pense sur cet article, fait préceder quelques Observations, que nous ne ferons qu'indiquer. La premiere roule sur les marais qui environnoient Lutéce de tous côtez : la seconde décide clairement sur la situation de l'armée de Camulogéne, lorsque Labiénus revint de Melun, & elle fait voir que c'étoit l'armée de Camulogéne qui étoit au midi de Lutéce, & que par conséquent puisque Labiénus eut besoin de passer la Seine pour l'aller attaquer, il étoit arrivé de Melun par le rivage droit de cette ri-

viere. La troisiéme Observation consiste à remarquer, que *Sanson* a mêlé fort mal à propos le Village de Meudon dans le recit de César: d'où il resulte que *Metiosedum* étoit au-dessus de Paris, non au-dessous, comme Meudon; qu'il n'étoit qu'à 4 milles de distance; au lieu que Meudon est plus éloigné.

Metiosedum (selon M. le B.) devoit être une Forteresse Gauloise, située sur le côté gauche de la Seine, & qui a donné le nom au Canton circonvoisin, dit aujourd'hui l'Archidiaconat de *Josas*, *Josay*, en Latin *Josedum*, dérivé par abréviation de *Metiosedum*. Pour appuyer sa conjecture, il produit plusieurs exemples de noms de Pays qui ont souffert de pareils retranchemens, tels que le *Duémois* (de *Mandubii*) le *Bugei* (de *Sebusiani*) le *Mans* (de *Cenomani*) *Mandeure* en Franche-Comté, (d'*Epomanduodurum*) &c. Ceux qui ont écrit que *Metiosedum* est Corbeil peuvent avoir rencontré

assez juste (selon notre Auteur) quoiqu'en dise *Scaliger*, pourvû qu'ils entendent seulement par-là qu'il y avoit eu une Forteresse Gauloise à l'embouchure de la Juine dans la Seine, du côté d'Essone.

La derniere Observation de M. le B. est destinée à examiner les *variantes* des Manuscrits de César sur *Melodunum*, & sur *Metiosedum*, parce qu'elles peuvent fortifier ses conjectures: & à rechercher l'origine de cette varieté qu'on remarque dans les Editions, & pourquoi certains Editeurs accusent *Scaliger* d'avoir innové contre la foi des Manuscrits, tandis que lui-même ou d'autres certifient qu'il a consulté & suivi les plus anciens. L'Auteur donne d'abord la notice de tous ces Manuscrits avant que de raisonner sur ce qu'ils contiennent. C'est un détail qui nous meneroit trop loin, & sur lequel nous renvoyons à la Dissertation même. Elle est terminée par les étymologies de quelques noms de Villes

Gauloises, telles que *Lutetia*, *Etiosedum*, *Decetia*, qu'il prétend venir du mot Celtique *Etia* ou *Etch*, une *Isle* : en sorte que *Lutetia* ou *Luctetia* pourroit signifier l'*Isle aux Corbeaux*, s'il étoit vrai, comme le témoigne un ancien Auteur, que *Luc* ou *Lug* en gaulois signifioit un *Corbeau*, d'où dérive *Lugdunum*, c'est-à-dire *la Montagne aux Corbeaux*.

III. La Dissertation sur le *Vellaunodunum* des Commentaires de César est le fruit des recherches que l'Auteur a faites relativement à la Ville & au Comté d'Auxerre, & qui pourront servir un jour à former une Histoire complette de ce Pays. Elles l'ont mis en état de soûtenir, que la Ville d'Auxerre represente aujourd'hui le *Vellaunodunum* ou *Vallaunodunum* de César, comme l'ont pensé *Ferrarius*, *Cœnalis* & d'autres.

Il ne prétend point pour cela, que *Vellauniodunum* fût à la même place, où Auxerre est bâtie de

nos jours. Mais il soûtient seulement 1°. qu'aux environs d'Auxerre, il a existé une Ville appellée *Vellaunodunum*, bâtie & fermée à la maniere des Gaulois ; que cette Ville ayant été prise par les Romais, a changé de place, parce qu'elle apprit de ses nouveaux maîtres à profiter plus qu'elle ne faisoit de la commodité du ruisseau & de la riviere, dont elle étoit éloignée d'une demi-lieuë : 2°. que les Gaulois de ce *Vellaunodunum* ayant quitté le haut de la montagne, & s'étant mêlés avec les Romains, resterent au bas sur le bord du ruisseau, qui se jette dans la riviere d'Yonne, lequel en prit dès lors le nom de l'ancienne Ville, depuis alteré & changé en celui de *Vallaon* ou *Vallan* : 3°. qu'ils resterent plus de 200 ans sans clôture, dans cette nouvelle habitation, qui fut par la suite nommée *Autricum*.

Lorsque la prédication de l'Evangile eut produit des Chrétiens

dans cet *Autricum*, ceux-là ſe retirerent de deſſus les bords du ruiſſeau de *Vallan* & de la prairie, pour ne point participer au culte Idolâtre, & habiterent un canton ſitué à mi-côte vers le Nord, où étant enfin devenus les plus nombreux ſous l'Empire de Conſtantin, ou de ſes Succeſſeurs, ce quartier fut en état de former une Ville, laquelle fut alors entourée de murailles en quarré, faites en partie du débris de quelque Temple, ainſi que des Sépulcres & des maiſons des Idolâtres d'*Autric*. Et comme l'un des côtez de ce quarré étoit baigné par la riviere d'Yonne, & que le ruiſſeau de *Vallan* venoit alors ſe jetter dans cette riviere auprès de l'angle oriental de cette nouvelle clôture; cette circonſtance d'eau & cette jonction à cette extrémité de la prairie, firent donner à la nouvelle Ville composée des transfuges d'*Autric* le nom d'*Autricidorum*, d'où s'eſt formé celui d'*Autiſſiodorum*.

Voilà donc deux tranſmigrations que M. le B. fait faire aux anciens habitans du *Vellaunodunum* : la premiere du *Vellaunodunum* à *Autricum* : la ſeconde d'*Autricum* à *Autiſſiodorum*. Pour donner plus de certitude à la premiere tranſmigration, il commence par prouver la derniere, après quoi il ſuit les habitans d'*Autricum* juſqu'au tems qu'ils habitoient *Vellaunodunum*, où Céſar vint les aſſiéger. Un détail plus circonſtancié de chacune des preuves des propoſitions avancées ici par l'Auteur, paſſeroit les bornes d'un Extrait. C'eſt pourquoi nous renvoyons ſur cela au Livre même où les curieux de ces ſortes d'Antiquitez trouveront certainement de quoi ſe ſatisfaire.

M. l'Abbé le B. en plaçant *Vellaunodunum* près d'Auxerre, s'eſt cru engagé à ſoûtenir que c'eſt Gien ſur Loire ou quelqu'autre lieu au-deſſus, & non Orléans, qui repreſente aujourd'hui l'ancien *Genabum*. Céſar, pour venir d'Au-

xerre dans le Bourbonnois en côtoyant le Berri, ne pouvoit passer la Loire à Orléans, sans s'éloigner extrêmement de son droit chemin. Il faut donc rapprocher ce *Genabum* de *Vallan*, & apporter toutes les preuves historiques qui favorisent cette position géographique. L'Auteur ne les tire (ces preuves) ni de la ressemblance des noms, ni de l'autorité de *Paradin*, de *Vigénere* ou de quelques autres : mais il veut que le Texte même de César en décide.

Le but de ce Général Romain étoit d'aller de Sens (*Agendicum*) vers le Bourbonnois, de telle maniere qu'il fût toûjours à portée de jetter la terreur dans le Berri : & c'est ce qui doit régler sa marche de Sens à Auxerre (une journée & demie) d'Auxerre à Gien (deux journées.) *Genabum* étoit (selon César) une Ville éloignée de l'Auvergne d'un peu plus de 40 lieuës: & c'est ce qu'il y a de Gien à l'entrée de l'Auvergne : la distance

d'Orléans eſt beaucoup plus grande. Le meurtre commis à *Genabum* ſur les ſept à huit heures du matin fut ſçu 12 heures après en Auvergne par le moyen des Crieurs Gaulois. Céſar, qui fixoit l'étenduë des Gaules depuis l'Océan juſques au Rhin, aux Alpes & aux Pyrenées; dit clairement que le Pays Chartrain s'étendoit dans le milieu de ce vaſte eſpace : ce qui n'eſt vrai, qu'autant que ce Pays Chartrain comprendroit auſſi Gien & même le reſte de la Province à l'extrémité orientale du Gatinois. Céſar dit encore que le trajet depuis *Genabum* juſqu'au pont pour entrer dans le Berri, conſiſtoit en des chemins étroits & difficiles : tels ſont ceux qui ſe trouvent dans la deſcente rapide de la colline qui eſt entre Gien le vieux & l'endroit où étoit un pont de bois, dont on voyoit encore des veſtiges au ſiécle dernier.

L'Auteur joint à ces preuves le témoignage de Strabon qui mar-

quant *Genabum* comme situé sur la Loire, ajoûte que cette Ville n'est pas tout-à-fait au milieu du cours de cette riviere : ce qui convient parfaitement à Gien. L'Auteur n'insiste pas sur les anciens bâtimens trouvés dans le Fauxbourg appellé la *Génabie*, dont la situation est bien plus belle que celle du nouveau Gien. Une autre preuve que le *Genabum* est beaucoup mieux representé par Gien le vieux & par la *Genabie* qui y touche, que par une Ville située 12 lieuës plus bas, telle qu'Orléans ; c'est que César ayant fait passer la Loire à son armée sur le pont de *Genabum*, prit ensuite son chemin droit en Bourbonnois, sans vouloir passer par *Avaricum*, Ville principale du Berri, & qui certainement est Bourges : & que l'armée de Vercingetorix qui venoit au-devant de celle de César, ne trouva point non plus cette Ville sur sa route. Le contraire seroit arrivé si l'un ou l'autre eût passé la Loire sur un

pont à l'endroit d'Orléans. Au lieu de cela les deux armées se rencontrent à *Noviodunum*, autre Ville que notre Auteur croît ne pouvoir être que Sancerre en Berri, connuë sous le nom de *Sacrum Cæsaris*. Le dernier endroit où César fait mention de *Genabum*, & qu'on peut voir, ne paroît pas moins favorable (selon M. le B.) à l'opinion de ceux qui placent cette Ville au voisinage du Gien d'aujourd'hui.

Le Maire Historien d'Orléans, s'efforce de prouver que sa Ville, & non pas Gien, est le *Genabum* de César. Voici en peu de mots quelles sont les preuves qu'il met en œuvre, telles que M. le B. nous les presente. Dans la Vie de S. Lifard, l'Evêque d'Orléans de ce tems-là est qualifié *Episcopus Genabensis* : les anciennes Notices des 17 Provinces des Gaules mettent *Genabum Aurelianum* : *Aimoin* parlant des Villes de la Gaule Celtique, s'exprime ainsi, *Genabus, ubi nunc Aurelianis*, ce qui a été

ſuivi par Guillaume *le Breton*, Hugues *de Fleuri*, & une infinité de modernes, dont le plus célébre eſt *Scaliger* : Nul ancien Auteur, en parlant de Gien, ne l'appelle *Genabum* ; & l'on ne lui trouve d'autre nom que ceux de *Gyanum* ou *Gienum* : ſi Gien eût été autrefois une Ville auſſi célébre parmi les Gaulois, que l'étoit *Genabum*, on y eût établi un Evêché. C'eſt à regret que pour abréger, nous ſupprimons la réfutation de toutes ces preuves, à laquelle nous renvoyons, & qui nous a paru auſſi ſçavante que plauſible.

IV. Quant aux remarques ſur les dons annuels faits anciennement aux Rois de France de la ſeconde Race ; nous nous en tiendrons à la ſimple indication que nous en avons donnée au commencement de cet Extrait ; & nous inviterons les Lecteurs à recourir à la Diſſertation même, où ils verront un petit Catalogue de Livres offerts en étrennes à quelques Princes de cette Nation.

V. L'explication de quelques Inscriptions marquées sur des Médailles & sur des Pierres, dans les Païs Nivernois, Auxerrois & Langrois, roule en premier lieu sur une petite piece de monnoye de bronze, moins grande qu'un denier, trouvée parmi quantité de Médailles de même grandeur & de même métal, toutes frappées du tems de Gallien, & qui a cette singularité qu'elle n'a jamais été frappée que d'un côté. On y voit la representation d'un port, avec ces mots *Grapitii* ou *Grapitæ* dans le champ de la Médaille, & les symboles gravés au-dessus & au-dessous de l'Inscription ont tous relation à la structure d'un port qui est lui-même des mieux marqués par le demi cercle dans lequel est une Ancre, comme le fait appercevoir la figure ici gravée. M. le B. conjecture que c'est une piece de monnoye de quelques peuples situés sur un port, soit que ce port soit celui d'une riviere, ou un port de mer.

La seconde Antique gravée ici & expliquée, est une Agathe enchassée dans une bague d'or, & qui porte pour Inscription ces deux mots Grecs θαλασσιῳ ζησαις, c'est-à-dire *Thalassio vivas*: soit que *Thalassius* soit ici le nom propre d'un homme, ou un nom donné par allusion au fait du *Thalassius* des Sabines; soit qu'il signifie l'ouvrage des mains auquel la nouvelle maniere devoit s'appliquer. Cette Agathe paroît à notre Auteur une espece d'anneau nuptial, qui renfermoit des vœux pour la santé de l'épouse, ou qui devoit servir à lui rappeller la fidélité de l'état du mariage.

De-là il passe à une troisiéme Inscription en caracteres Romains, & conçuë en ces termes: *Andegamulo Sancto Utissicno. S. jeuru. Gamulus* ou *Camulus* (selon M. le B.) étoit le Dieu Mars chez les Gaulois: & de-là (dit-il) dérivoit le nom du brave *Camulogene*, dont on a parlé plus haut, & celui de la Ville *Ca-*

mulodunum, dans les Isles Britaniques : *Ande* en Langue Gauloise signifioit *victorieux* & *Andate*, *la Victoire* : ainsi cette Inscription étoit pour quelque monument érigé *à Mars victorieux & saint*. A l'égard de la signification du mot *Vuisseno*, c'est sur quoi l'Auteur avoüe ingénument son ignorance.

Viennent ensuite deux autres Inscriptions encore Latines, dans la premiere desquelles on trouve une Minerve surnommée *Arnalya*, que l'on rend ici par *la Déesse du Conseil* : & dans la seconde un Mercure surnommé *Moccus*, parce qu'il avoit un Temple sur une montagne de ce nom, qui chez les Gaulois signifioit *la montagne aux cochons*.

VI. La Dissertation critique sur l'*Ascia* Sépulcrale des Anciens, n'est point de M. l'Abbé le Beuf. C'est l'Ouvrage ingénieux d'un sçavant Jesuite, qui n'est point nommé. Nous sommes bien mortifiés de ne pouvoir en parler que très sommairement.

La formule dont il s'agit (*sub ascia dedicavit* ou *dedicaverunt*) ne paroît que sur les Monumens découverts dans la partie des Gaules habitée autrefois par les Celtes. Cette formule est quelquefois accompagnée d'une figure gravée que les Antiquaires nomment *Ascia*, & qu'ils representent diversement, comme on le peut voir ici dans les 27 premieres figures gravées. On trouve sur quelques Monumens la formule sans la figure, & sur d'autres la figure sans la formule. Ni l'un ni l'autre ne se voyent que sur les Tombeaux & dans les Inscriptions Sépulcrales. Tels sont les faits dont la réunion forme une sorte d'énigme, sur laquelle les Sçavans ont exercé depuis longtems leur sagacité, sans que leurs conjectures ayent pû jusqu'ici fixer les esprits & dissiper les doutes.

L'Auteur passe en revûë tous les differens Systêmes employés par les Antiquaires pour l'explication de ce Phénoméne litteraire, & pa-

roît les refuter solidement. Il ne convient pas que le nom d'*Ascia* (une *hache*) donné vulgairement à la chose representée sur les tombeaux, soit son véritable nom. Cette chose representée ne ressemble très-souvent à rien moins qu'à une *hache* ou à une *herminette* ; mais a plus l'air d'une gâche à mortier, d'une truelle, d'une marre de Vigneron, d'un marteau de Masson, *&c.* C'est ce que l'Auteur discute avec tout le détail & toute l'érudition imaginable ; d'où il conclud que le mot de la formule n'a aucun rapport necessaire avec la chose representée, puisque celle-ci est sujette à tant de varietez, tandis que l'autre est absolument invari[illegible]

La figure representée [illegible] toute autre chose qu'une [illegible] une herminette : & l'Auteur [illegible] tient que ce ne sçauroit être qu[illegible] Anchre de Navire, Instrum[illegible] susceptible de toutes les differen[illegible] figures qu'il nous offre sur les Sé-pulcres & qu[illegible]lement che[illegible]

differens peuples, qui le fabriquent aussi de differentes matieres: & c'est de quoi ne permettent guéres de douter les 50 figures qu'en a fait graver l'Auteur. L'anchre est donc le mot sur lequel il prétend expliquer l'énigme.

Mais (dira quelqu'un) à quoi bon mettre sur un Tombeau la figure d'une anchre gravée? On répond que de tout tems l'anchre fut le symbole du repos & de la tranquillité, en un mot de la seule chose que les vivans souhaitassent aux morts & que la pieté s'est toûjours efforcée de leur procurer: or ce symbole n'étoit pas inconnu aux Gaulois, puisqu'en cette qualité l'anchre paroît sur leurs monnoyes.

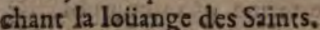
L'Auteur passant ensuite à l'explication de la formule *sub ascia dedicavit*, met sous les yeux des Lecteurs quelques-unesde ces anciennes Epitaphes, afin qu'ils saisissent d'avance les principes qu'il doit employer, soit dans la réfutation des conjectures hazardées jus-

qu'ici par les Critiques, ſoit pour prouver ſon ſentiment particulier. Il conſiſte (ce ſentiment) à établir que le terme *aſcia* dans les Inſcriptions eſt purement Celtique, à la terminaiſon près, qui eſt Latine. Ce terme eſt donc composé (ſelon lui) du mot *As* ou *Ais* (*Heſus*) la grande Divinité des Gaulois, & du mot *ſci*, qui dans la même Langue ſignifie *protection*, & d'où dérivent *ſcil* & *ſcul* (*défenſeur*) *Shield* en Anglois (*protéger*) *ſcutum* (*écu*) &c. Le terme *aſcia* composé de ces deux primitifs Celtiques *Aſ* & *ſci* réunis ſous la terminaiſon Latine eſt donc la même choſe que *divine protection*, & ainſi *dedicare Tumulum ſub aſcia*, c'eſt mettre un Tombeau ſous la protection de Dieu. Cette explication eſt ſi naturelle (dit l'Auteur) qu'on doit, à ce qu'il lui ſemble, n'être pas fâché de pouvoir ſe convaincre qu'elle eſt vraye.

C'eſt à procurer cette conviction qu'il employe le r

Mémoire, où il fait plusieurs remarques curieuses sur la doctrine des Druydes, quant aux *Mânes* ou aux défunts ; après quoi il répond à toutes les difficultez qu'on pourroit opposer à son nouveau Systême. Nous sommes contrains pour finir de passer par dessus tous ces articles, qu'on lira avec plaisir dans la Dissertation même.

VII. Nous ne donnerons aucun Extrait de Traité Latin de S. Victrice, Evêque de Roüen, touchant la loüange des Saints.





HISTOIRE DE GENTCHISCAN, & de toute la Dynastie des Mongous ses Successeurs, Conquerans de la Chine; tirée de l'Histoire Chinoise, & traduite par le P. Gaupil, de la Compagnie de Jesus, Missionnaire à Peking. A Paris, chez *Briasson*, Libraire, ruë S. Jacques; & *Piget*, Libraire, Quai des Augustins. 1739. vol. *in*-4°. pp. 317.

IL a paru, il y a quelques années, un Abrégé de l'Histoire dont il s'agit. Cet Abrégé a été assez bien reçu du Public, pour donner lieu de juger que l'Histoire entiere que voici ne sera pas reçuë moins favorablement.

On assure dans un Avertissement exprès, qui est à la tête du Livre, 1°. Que les événemens, les époques, les lieux sont ici bien plus exactement marqués [illegible] 'Histoire de *Gentchisca*[illegible] M. Petit de la Cro[illegible]

Arabes. 2°. Qu'il n'y a pas moins d'exactitude dans tout ce qui vient du Traducteur, 3°. Que le P. Gaubil, qui est ce Traducteur, a conservé dans la copie le génie de l'original, c'est-à-dire, dit-on, le goût de la nature toute pure, & dans sa plus grande simplicité : 4°. Qu'il ne faut donc point chercher ici comme dans la plûpart des Histoires, » ces descriptions de Siéges, » dans lesquelles s'égaye l'imagina- » tion de l'Historien, pour ne pas » dire du Poëte: 5°. Qu'il n'y faut » point chercher non plus ces vûës » profondes de politique où l'on se » se perd, ni ces portraits, & ces » caracteres faits au hazard : 6°. » Qu'on n'y trouvera point de ces » Harangues qui ne se firent ja- » mais que dans le Cabinet de » l'Ecrivain, mais qu'on ne ren- » contrera par tout que l'historique » & le vrai, enfin que s'il y a » quelque chose à redire sur le » compte du Traducteur, c'est un » *défaut* bien pardonnable à un

» Missionnaire éloigné de France,
» de près de six mille lieuës, &
» tout occupé depuis grand nom-
» bre d'années, à n'étudier, à ne li-
» re, & à ne parler que le Chinois
» & le Tartare.

On termine l'Avertissement en remarquant que les Notes qu'ajoûte le P. Gaubil, sont des éclaircissemens sur l'Histoire, sur la signification des termes, sur les coûtumes des peuples, sur la Chronologie, sur la Géographie, sur les longitudes & les latitudes.

Après ces avis qui sont très-conformes à la vérité, vient l'Histoire de *Gentchiscan*, dont nous allons rendre compte le plus en abrégé qu'il nous sera possible.

Si l'on a obligation à ceux qui enrichissent de connoissances nouvelles, la République des Lettres, si on leur en sçait d'autant plus de gré que ce qu'ils publient est plus utile pour les Sciences, & que les Lecteurs sont moins à portée de s'en instruire par eux-[illegible], le

P. Gaubil doit, ſans doute, avoir une part conſiderable à la reconnoiſſance des Sçavans.

Un grand nombre d'Obſervations Aſtronomiques, Géographiques, Chronologiques, & Phyſiques qu'il a faites à la Chine, un grand nombre d'autres Obſervations fournies anciennement par les Chinois, & tirées de leurs Livres, un Traité de l'Aſtronomie Chinoiſe en deux Volumes, dont l'un comprend l'Hiſtoire, & l'autre les Régles & les Tables de cette Aſtronomie, ſont les Ouvrages du P. Gaubil que le Pere Etienne Souciet a publiés juſqu'ici. En voici un d'un nouveau genre qu'il nous donne, & dans lequel on reconnoît toûjours le génie Aſtronomique & l'exactitude du P. Gaubil: c'eſt l'Hiſtoire de *Gentchiſcan*, & de toute la Dynaſtie des *Mongous* Conquerans de la Chine, deſquels ce Prince eſt le Fondateur.

Les *Mongous*, ces foudres de guerre, qui, pendant un ſiécle &

plus, remplirent l'Aſie de ſang, ſont une Nation Tartare qui habitoit au nord de la Chine, vers les rivieres d'*Onon*, de *Kerlon*, d'*Ergoné*, & de *Kalca*; M. d'Herbelot, dans ſa Bibliothéque Orientale, les nomme *Mogols*, mais l'on donne ce nom à ceux qui conquirent l'Inde, & dont la poſterité regne encore aujourd'hui.

Quoique *Gentchiſcan* ſoit proprement le Chef de la Dynaſtie qui regna dans la Chine, depuis le commencement du treiziéme ſiécle, juſqu'au milieu du quatorziéme: le P. Gaubil commence néanmoins ſon Hiſtoire au Prince *Yeſoukay*, qui eſt pere de *Gentchiſcan*, & qui, vers le milieu du douziéme ſiécle de J.C. gouvernoit la principale Horde des Mongous. La raiſon qu'il en apporte dans une remarque qu'il fait là-deſſus, c'eſt que l'Empereur *Houpilay* mit *Yeſoukay* (le premier des ancêtres) dans le Palais deſtiné à honorer les Princes ſes ayeux.

Yesoukay, après une grande victoire remportée sur *Temongen*, Chef d'une Horde de *Tatars*, eut de la Princesse *Yvelun* son épouse, un fils qui fut d'abord nommé *Kiououen.* Son pere lui changea ce nom & voulut qu'en mémoire de la victoire dont il vient d'être parlé, ce fils portât le nom de *Temougen.* Il naquit avec du sang caillé dans les mains, ce qui fut pris pour un excellent augure.

Yesoukay mourut à la fleur de son âge, & nomma Chef de sa Horde, son fils *Temougen*, qui, ensuite, fut appellé *Gentchiscan.* C'est le célébre *Gentchiscan* dont il s'agit. On lui donna ce nom pour une raison singuliere que le Pere Gaubil rapporte plus bas, & que nous croyons plus à propos de rapporter ici.

L'an 1206. à la douziéme Lune, les Princes de la Famille de *Temougen*, les Chefs des Hordes, & les Généraux des Troupes, s'assemblerent à la source du Fleuve *Onon.*

Toutes

Toutes les Troupes furent divisées en neuf corps ; chacun de ces neuf corps arbora un pavillon, & éleva un étendart blanc. Alors dans tous les quartiers on cria *Tching-Kusse, Kouhan*. Ce cri est imité de celui d'un oiseau extraordinaire que les *Mongous* disent être un oiseau divin, le mot *Han*, ou *Ko-han* ajoûté au mot *Tching-Kisse*, signifie la Royauté, & comme ce fut par ce cri qu'on reconnut *Temougen* pour Roi, on a fait de *Tching-kisse, Ko-han*, le mot *Gent-chiscan*, & depuis on a ainsi nommé *Temougen*. *Yvelun* sa mere gouverna les *Mongous* à la place de son fils, trop jeune encore pour commander.

Deux Princes ennemis, dont l'un s'appelloit *Tai-tche-hou*, & l'autre *Tcha-mou-ha* tâcherent de profiter de sa jeunesse, pour augmenter leurs Domaines à ses dépens ; mais *Yvelun* fit échouer leurs desseins : elle se mit à la tête de ses vassaux, & ramena à l'obéissance quantité de deserteurs.

Ces deux ennemis vinrent bientôt après, avec une forte armée, attaquer *Temougen* : le jeune Prince, aidé de sa mere, les défit entierement, l'un fut tué & l'autre prit la fuite. *Temougen* & sa mere firent dans la bataille, des prodiges de valeur ; *Toli*, Seigneur de la Horde de *Kelie* & intime ami de *Temougen*, se laissa prévenir contre son ami, par de faux rapports que lui en firent des Princes jaloux de la gloire de *Temougen*, entre lesquels étoit *Ilabo* fils de *Toli* même; celui-ci, irrité mal à propos contre *Temougen*, le fit attaquer de toutes parts : *Temougen* poursuivi alla camper au lac *Tong-ko* ; d'où il envoya un Officier à *Toli*, avec ordre de faire à ce Prince prévenu les reproches suivans, que nous croyons devoir rapporter pour montrer le caractere doux & moderé de ce *Temougen*.

» 1°. Lorsque votre oncle *Kior* » vous eut défait à *Ha-la-hoen*, » vous perdîtes vos Etats. Mon

» pere battit *Kior* dans le *Ho-ſy*,
» & vous rétablit.

2°. » Quand votre frere arma » contre vous les *Naymans*, & que » vous futes obligé de vous retirer » vers l'Oueſt, j'envoyai mes » Troupes. Elles battirent les » *Merkiles*, & vous empêcherent » d'être battu par les *Naymans*.

3°. » Lorſque vous vous trouvâ- » tes reduit à une ſi grande miſere, » je vous fis part de mes troupeaux » & de tout ce qui étoit à moi.

4°. » Lorſque vous remportâtes » un ſi grand butin ſur les *Mer-* » *kites*, vous ne m'y donnâtes au- » cune part, c'étoit pourtant par le » ſecours de mes Officiers, que » vous devîntes ſi riche, & mes » quatre Généraux vous tirerent » d'un mauvais pas.

5°. » Vous ſçavez ce que j'ai fait » pour prévenir les mauvais deſ- » ſeins que les Princes ligués ont ſi » ſouvent formés contre vous. » Faut-il qu'après tant d'obliga- » tions vous entrepreniez de me

» perdre d'une maniere si indigne?

Temougen, après la victoire sur les deux Princes dont nous venons de parler, arriva à une riviere appellée *Pan-tchouni* dont l'eau étoit alors fort trouble. Il prit lui-même de l'eau de la riviere, & en ayant bû, il fit un serment en invoquant le Ciel, par ce serment il promit à ses Officiers de partager avec eux, pendant toute sa vie, le *doux* & l'*amer*, & ajoûta que s'il étoit jamais assez malheureux pour violer son jurement, il s'offroit à devenir *comme l'eau qu'il bûvoit*. Ce serment prononcé, tous les Officiers de *Temougen* bûrent de l'eau de la riviere, & lui jurerent une fidélité inviolable. Fidélité qui ne fut point démentie, & au moyen de laquelle il remporta sur *Toli* une victoire qui ne fut pas moins éclatante que celle qu'il avoit remportée sur les deux Princes. Ensuite de cette victoire il fut proclamé Empereur en la maniere que nous venons de dire, & nom-

mé *Gentchiſcan*, pour la raiſon que nous venons auſſi de dire.

L'an 1209. *Gentchiſcan* entra pour la premiere fois, dans la Chine. Il attaqua les Royaumes des *Kings*, & ſe les rendit tributaires. Par-tout vainqueur, il tourna vers l'Occident avec une armée formidable, & pénétra juſqu'aux environs de la mer Caſpienne. Enfin après pluſieurs années de guerres & de victoires, enrichi d'un butin immenſe, & chargé des dépoüilles de l'Occident, il retourna en Tartarie, il y continua la guerre contre la Chine, rendit la Corée tributaire & gagna un nombre infini de batailles qu'il n'eſt pas poſſible de rapporter dans un Extrait. Enfin, après 22 ans de regne, il mourut l'an 1228. âgé de 66 ans, il nomma pour ſon Succeſſeur *Ogotay*, le troiſiéme de ſes fils, qui étoit abſent, & *Toley* pour Gouverneur, juſqu'à ce que le nouvel Empereur fût revenu.

Notre Auteur entre ici dans un

nouveau champ d'Hiſtoire, & repreſente *Ogotay* comme le Numa des *Mongous*. Ces peuples n'avoient eu, juſques-là, aucune forme de Gouvernement, *Ogotay* leur donna des Loix, qu'il fit ſévérement obſerver. Les occupations pacifiques ne l'empêcherent néanmoins pas de continuer la guerre contre les *Kins*, & il vint à bout de les reduire.

En 1241. à la ſeconde Lune; *Ogotay* tomba malade au retour d'une grande chaſſe: l'Imperatrice *Tolickona* ne doutant pas que l'Empereur ne fût à ſa derniere heure, fit venir le Miniſtre *Yelutchouſay* pour déliberer avec lui, ſur l'état où ſe trouvoit l'Empire. Ce Miniſtre qui étoit plein de probité, dit hardiment que l'Empereur avoit de mauvais Conſeillers, que l'avarice dominoit à la Cour, que les Charges ſe vendoient, que les priſons étoient pleines d'honnêtes gens, dont tout le crime *conſiſtoit* à déſaprouver les voyes

illicites qu'on employoit pour avoir de l'argent, tandis que des gens de néant, & chargés de mille crimes étoient en place. *Tolic-kona* informée de ces desordres, se disposoit à les reprimer, lorsque l'Empereur se remit & fut hors de danger. Ce Prince étoit adonné au vin : *Yelutchoutsay* avoit souvent averti son maître de ce qu'il devoit craindre de cette passion, & le Prince avoit cette bonne qualité, qu'il recevoit sans peine les avis de ce sage Ministre, mais il ne se corrigeoit pas plus pour cela. A la onziéme Lune les Grands l'inviterent à une chasse, il y alla, & y fut cinq jours, au bout desquels il but du vin toute la nuit. Cet excès lui causa la mort le lendemain, & il expira âgé de 56 ans, après un regne de 13 ans. Il déclara pour son Successeur son petit-fils *Cheliemen*, fils de son troisiéme fils *Kutcheon* mort en 1236.

Ogotay, à ce que remarque l'Historien, avoit beaucoup de gran-

deur d'ame, il aimoit le bon ordre, & sans le vin c'eût été un Prince accompli.

Notre Auteur parle ici de la Régence de l'Imperatrice *Tolickona*, femme habile & intrigante, qui sçût se faire nommer Régente, & faire déclarer en même tems *Coucy-yeou* son fils Empereur, au lieu de *Cheliemen*, qu'*Ogotay* avoit nommé pour son Successeur.

Le regne de *Coucy-yeou* ne fut que de quatre ans, & n'eut rien de remarquable.

Mencho fut déclaré Empereur en 1251. dans une assemblée générale des *Mongous*, au préjudice de *Cheliemen*, malgré la disposition d'*Ogotay* mourant, & contre le sentiment des principaux Membres de l'Assemblée. Elû contre les régles, il exerça plusieurs violences, & s'acquit par-là le titre de Tyran. Du reste, dit l'Historien, il fut religieux, & gouverna assez bien les Troupes & le peuple. Ce fut sous lui que les Tartares commen-

cerent à s'appliquer aux Sciences. Ils eurent de la peine à s'y déterminer, mais enfin ils s'y adonnerent, & y réussirent si bien, qu'ils ne cederent en rien aux Chinois. Sous lui fut conquis le *Thibet*, le *Yaunan*, la *Cochinchine*, & le *Soran*. Il fut plus malheureux contre les *Song*, & fut tué au Siége de *Lotcheou*, âgé de 52 ans, après 9 ans de regne.

Houpilay fut proclamé Empereur à la fin de 1259. Ce Prince fit un grand nombre de Réglemens très-sages & très-utiles pour le gouvernement, pour la guerre, pour la police, pour les Sciences; il conquit l'Empire des *Song* & en 1279. il se vit maître paisible de tout l'Empire Chinois divisé depuis bien des siécles, en plusieurs Puissances differentes.

L'Historien remarque qu'il n'en fut pas de même des expéditions de ce Prince sur le *Japon*, & sur le *Gauman*, qui comprenoit le *Tunkin* & la *Cochinchine*. Elles fu-

rent très-malheureuses. Il mourut l'an 1294. à la premiere Lune, âgé de 80 ans.

Timour lui succeda & fut proclamé Empereur à la quatriéme Lune de l'an 1294. Les Chinois lui donnent le nom de *Tchinysong*, & marquent l'année 1295. pour la premiere de son regne. Il fut heureux & pacifique, & les troubles du nord ayant cessé, il se vit maître de toute la Tartarie.

A *Timour* succeda *Haychan* son neveu, auquel les Chinois ont donné le titre de *Voutsang*. L'an 1308. est le premier de son regne qui ne fut que de 3 ans.

Ayyulipalipata son frere fut nommé Empereur en 1311. On l'appelle *Giutseng*. Il mourut à la premiere Lune de l'an 1320. âgé de 36 ans. Il fut fort aimé des Chinois, à cause de son amour pour les Lettres, de son éloignement pour les plaisirs, & de son application aux affaires.

Son fils *Chutepala* lui succeda,

& fut reconnu Empereur l'an 1320. à la troisiéme Lune, sa premiere année ne fut néanmoins comptée qu'à l'an 1321. & son nom fut *Yugtsang*, il fut tué à l'âge de 21 ans. L'an 1322.

Yesuntemour fils aîné du Prince *Caumala*, se fit déclarer Empereur à la neuviéme Lune.

Tatting est le nom sous lequel les Chinois reconnoissent l'Empereur *Yesuntemour* : & l'an 1324. est la premiere année de son regne. Il déclara *Asonkepa* son fils pour héritier, & mourut en 1328. à l'âge de 36 ans. Après sa mort il y eut de grandes divisions pour sa succession.

Trois Princes se firent chacun proclamer Empereur, l'un d'eux nommé *Toutemour* resta maître du Trône. Il le ceda bien-tôt après à *Ochila*, & se contenta du titre de Prince héritier. *Hockila* peu après fut trouvé mort dans sa Tente.

Toutemour reprit le Sceptre, & se fit nommer *Yentsang*. Il mourut

en 1332. âgé de 29 ans. *Mingtsong* lui succeda à l'âge de sept ans, & mourut quelques mois après. *Tohoantemour* monta sur le Trône. Il étoit fils aîné de l'Empereur *Mingtsong*. Les Chinois le nomment *Chanti*. Sous lui l'Empire des *Yvens* ou des *Mongous* tomba en décadence, & dégénéra entierement. Voilà tout ce que nous avons pû tirer de cette Histoire pour en ébaucher un Abrégé qui mît les Lecteurs en état de juger de l'Ouvrage, ou de s'en faire du moins une notion. Nous croyons cependant à propos d'en détacher ici quelques Articles qui sont indépendans du fil de l'Histoire, & qui en rendent la lecture moins séche qu'elle ne seroit sans cela. Nous les rapporterons sans liaison pour éviter la longueur.

1. §.

Les Kins attaqués par Gentchiscan envoyerent leurs meilleures

Troupes pour garder les passages, les rivieres, les gorges des montagnes, & firent entrer dans les Villes les peuples capables de porter les armes. Quand Gentchiscan en fut averti, il ordonna à tous ses Généraux de prendre dans les Villages, & dans les Villes sans défense, les vieillards, les femmes, les enfans, & de les mettre à la tête de l'Armée. Les Paysans & autres qui gardoient les murailles, reconnurent leurs peres, leurs meres, leurs femmes, & leurs enfans, & ne voulurent pas se défendre, en répandant le sang de ceux qui leur étoient si chers. *pag.* 22.

2. §.

L'an 1215. un grand nombre de *Quitans* proposerent au Roi *Licouko* de se déclarer Empereur indépendant des Mongous. *Licouko* rejetta la proposition comme contraire à son devoir. *J'ai*, dit-il, *fait serment d'être sujet de Gentchiscan*,

je ne puis violer ce serment. Me faire Empereur en Orient, c'est m'opposer au Ciel, & s'opposer au Ciel, c'est un grand crime. On eut beau le presser, il persista dans sa résolution, & envoya son fils *Sietou* à *Gentchiscan*, avec 90 Chariots chargés de riches presens. L'Empereur fit exposer durant sept jours ces presens sur des feutres pour avertir le Ciel. Après cette cérémonie, il les reçut & fit à *Sietou* tous les honneurs possibles. *Licouko* envoya la Liste des familles qui lui étoient soûmises, & elles montoient au nombre de six cens mille; puis sur la fin de l'année il vint en personne rendre hommage à *Gentchiscan*. *pag. 26.*

3. §.

L'an 1224. *Gentchiscan* marcha à l'Orient vers un grand Royaume appellé *Hintou*. Comme il étoit à un certain passage où il y avoit une forteresse, plusieurs Mongous vinrent lui dire qu'ils avoient vû un

monſtre reſſemblant à un Cerf, ayant la queuë d'un cheval, la tête armée d'une corne & le poil verd. Ils ajoûterent que cet animal parloit, & leur avoit dit : *Il faut que votre maître s'en retourne. Gentchiſcan* demanda comment s'appelloit cet animal, on lui répondit qu'il s'appelloit *Kintouan*, qu'il ſçavoit quatre Langues étrangeres, & qu'apparemment il n'aimoit pas le carnage. *Il y a quatre années*, pourſuivit-on, *que vous faites la guerre dans ces Pays Occidentaux. Le Ciel ſuprême qui vous a fait donner un tel avis par ce prodige, n'aime pas ceux qui aiment le carnage. Tous ſouhaitent que vous conformant à la volonté du Ciel, vous donn*[illegible] *de malheureux peuples* [illegible] *mes.* pag. 41.

4. §.

A la cinquiéme Lun[illegible] 1218. *Tchangian*, Génér[illegible] au ſervice [illegible] *Kins*, [illegible]

grand corps de Troupes pour venger la mort de *Miaotoaojun* son ami, Général des Troupes, assassiné par un Officier de ses ennemis; *Tchangiao* étant arrivé à *Tsckinkoan*, Forteresse fameuse dans le *Poccheli*, fut attaqué par *Mingan*, Général de *Mouhouli*; *Tchangiao* se défendit avec beaucoup de valeur, mais étant tombé de cheval, il fut pris; on le lia & on l'amena à *Mingan.* Ceux qui avoient pris ce Général, voulurent l'obliger à se mettre à genoux devant *Mingan. Je suis*, dit *Tchangiao*, *Général d'armée*, *aussi-bien que Mingan: Je mourrai plûtôt que de me déshonorer par une telle bassesse. Mingan* admira la grandeur d'ame de son prisonnier, le fit délier, & le combla d'honneurs. *pag.* 43.

5. §.

Gentchiscan, avant que d'être reconnu Empereur, voulant se retirer de nuit dans son camp, après une défaite, ne put le trouver à

cause d'une grande quantité de neige qui étoit tombée. Fatigué du combat & du chemin, il se jetta sur de la paille pour dormir. Alors *Portchou*, & *Mouhouli*, deux célébres Capitaines des *Mongous*, prirent une couverture, & la tinrent eux-mêmes en l'air toute la nuit, au-dessus de *Gentchiscan*, sans remuer le pied pour changer de place : cette généreuse action pour mettre à couvert leur maître, leur fit beaucoup d'honneur, & en cette considerarion les Princes Mongous ont eu toûjours de grands égards pour les Seigneurs des Familles de *Portchou* & de *Mouhouli*. pag. 47.

6. §.

Tchinyn, Gouverneur de *Hotcheou*, ou *Mintcheou*, Forteresse considerable du *Chensi*, attaquée par les *Mongous*, se défendoit nuit & jour avec valeur, mais se voyant sans esperance de secours, & sur le point d'être forcé, il avertit sa

femme de pourvoir à sa sûreté; cette Dame répondit avec fermeté à son mari, que puisqu'elle avoit partagé avec lui, les honneurs & les biens de la vie, elle vouloit mourir avec lui. Cela dit, elle prit sur le champ, du poison, & mourut. Deux fils, & deux belles-filles qu'elle avoit imiterent son exemple; *Tchinyn*, après les avoir fait enterrer, se tua lui-même & la Ville fut prise. *pag.* 53.

7. §.

Après que *Gentchiscan* eut fait la conquête des Pays d'Occident, il se trouva sans provision de ris, & de soiries; les Grands lui dirent que les Pays conquis dans la Chine ne lui seroient d'aucune utilité, à moins qu'il n'en fît tuer tous les habitans inutiles, mais que s'il se défaisoit de ces gens-là, on pourroit faire de leur Pays, des pâturages, qui seroient d'un grand secours. *Yelutchoutsay*, l'un des Mi-

niſtres de *Gentchiſcan*, fit voir aux *Mongous* dans cette occaſion, ce qu'il ſçavoit. Il expliqua à *Gentchiſcan* la maniere dont il falloit s'y prendre pour rendre utile la conquête de la Chine. On ne poſſede, dit ce Miniſtre, qu'une petite partie de ce Pays, & cependant ſi on fait les choſes avec ordre, les terres labourées, le ſel, le fer, le profit des rivieres, les marchandiſes peuvent produire par an à l'Empereur, 50 *van* de *Taels* en argent; 40 *van* de *Tan* en ris, & huit cens mille pieces de ſoye, le tout ſans incommoder le peuple. *Gemtchiſcan* admira ce diſcours de *Yelutchoutſay*, & apprit dès lors qu'un conquerant devoit penſer à autre choſe qu'à ſe rendre fameux par les maſſacres des ennemis; qu'il falloit des Capitaines pour combattre, mais qu'on avoit beſoin de Magiſtrats pour gouverner, de Payſans pour labourer, de Marchands pour négocier, de Mandarins pour veiller aux reve-

nus de l'Empire, & même de gens de Lettres. *pag.* 58.

8. §.

Dans la Famille Impériale des *Kins*, il y avoit un Prince appellé *Hochang*, grand Capitaine, que le courage, la grandeur d'ame, & un grand nombre de belles actions avoient rendu fameux. Cet *Hochang*, après une déroute, s'étant enfui à découvert, pria quelques Cavaliers *Mongous* de le mener à *Toley*, à qui il avoit à parler. Les Cavaliers le mirent au milieu d'eux, & sans lui faire le moindre mal, le menerent à *Toley*. Ce Prince lui demanda son nom, & sa qualité; *Hochang* répondit : *Je suis de la Famille Imperiale, je m'appelle Hochang. Je suis le Général du corps des troupes qu'on appelle fidelles. En personne j'ai battu trois fois vos troupes. Je n'ai pas voulu mourir avec une foule obscure. Je veux que ma fidélité paroisse au grand jour ; la postérité me rendra justice.*

Toley s'efforça de gagner ce Capitaine par de grandes honnêtetez & de grandes promesses, mais voyant ses efforts inutiles, il le remit aux Soldats : Ceux-ci lui sabrerent les jambes, parce qu'il refusoit de se mettre à genoux, & lui ouvrirent la bouche jusqu'aux oreilles pour l'empêcher de haranguer. Il mourut content de donner sa vie pour son Prince. Plusieurs *Mongous* charmés de cette fidélité, lui firent la cérémonie de verser à terre, du lait de cavale, & prierent qu'un tel homme fût compté parmi les *Mongous*, supposé qu'il ressuscitât. *pag. 67.*

9. §.

Les Mongous ayant mis le Siége devant la Ville de *Loyang*, le Général qui les commandoit ne pouvant faire des sorties à cause d'une maladie dont il fut attaqué, se précipita du haut des murailles dans les fossez & y mourut. *Kiang-*

chin, Gouverneur de la place, rendit son nom immortel par la maniere dont il la défendit. Il demanda aux Marchands une grande quantité de soye, & en forma des Bannieres qu'il arbora sur les murailles; il fit monter sur ces murailles ce qu'il avoit de meilleures troupes, & se mit à la tête de 400 braves Soldats qu'il fit déshabiller. Il les menoit à toutes les attaques, & son cri de guerre étoit : *Soldats poltrons retirez-vous.* Il inventa des Machines à jetter des pierres, & elles pouvoient être servies par un petit nombre de personnes. Au moyen de ces Machines, on jettoit des quartiers de pierres jusqu'à cent pas, & si juste qu'on donnoit où on vouloit. Les fléches vinrent à lui manquer, il se servit de celles que les ennemis lançoient, & il les faisoit couper en quatre; puis les ayant armées avec des deniers de cuivre, il les mettoit dans un cylindre ou tube de bois, d'où il les lançoit sur les ennemis avec la mê-

me viteſſe, que des bales partent d'un Mouſquet. A tous les aſſauts on trouvoit ces braves nuds ſuivis de mauvais Soldats, & ils faiſoient autant de bruit qu'en auroient pû faire dix mille hommes. *Kiangchin* fatigua ſi fort les *Mongous*, qu'ils furent obligés de lever le Siége, quoiqu'ils fuſſent au nombre de trente mille hommes. *pag.* 68.

10. §.

La peſte étant ſurvenue à *Caifongfou*, on fit ſortir en 50 jours plus de neuf cens mille bieres pleines de corps morts, ſans compter une infinité de pauvres qui n'en pouvoient avoir. Quand la contagion eut ceſſé, on impoſa de grandes taxes pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat. L'Empereur des *Kins* fut ſenſiblement touché du malheur de ſon peuple. Ce Prince fit de grands retranchemens ſur la dépenſe de ſa table, & mit hors de ſon Palais, beaucoup de concubi-

nes. Il voulut qu'on ôtât de ses titres, celui qu'on lui avoit donné jusque là, de *Saint*, ou *Sage*, ou parfait, & il ordonna qu'en parlant de ses ordres, on se contentât de lui donner la qualité de *Superieur*. pag. 73.

11. §.

L'Empereur des *Kins* voulant secourir sa Capitale qui étoit affligée par les *Mongous*, taxa les habitans de la Ville à donner 3 de 10 parties des ris que chacun pouvoit avoir. L'exécution de cet ordre fut rigoureux. Il fallut faire la déclaration du ris qu'on possedoit. Une pauvre veuve qui avoit perdu son mari à la guerre, fut condamnée à être fustigée pour avoir mêlé de la graine d'Armoise dans six mesures de ris qu'elle avoit déclaré. Elle mourut des coups qu'elle reçut. Le peuple effrayé de cet exemple, jetta dans les égoûts & les cloaques, une grande quantité de

de ris qu'il avoit au-dessus de celui qui étoit marqué par sa déclaration. Ce qui porta un grand préjudice à l'Empereur. Car la misere devint extrême dans la Ville, & ce Prince fut obligé de faire faire de la boüillie pour distribuer aux plus affamés. Un Docteur s'émancipa à dire qu'on auroit pû éviter une telle misere, si on n'avoit pas exigé avec tant de rigueur la déclaration du ris. Il fut accusé devant l'Empereur & il eut bien de la peine à se justifier. *pag.* 73.

12. §.

Cheousu Empereur des *Kins*, se voyant investi dans la Ville de *Juningfou* & desesperant de repousser l'ennemi, dit à plusieurs Seigneurs qui étoient à ses côtez, les paroles suivantes : *Je ne crains nullement la mort. Je vois que la plûpart des Dynasties ont fini sous des Princes brutaux, ou yvrognes, ou impudiques, ou avares. Voilà ce que je vois avec*

douleur. Les Princes sous qui ont peri les Dynasties, ont été ordinairement bafoués ou insultés ou faits prisonniers. Je vous avertis que cela ne m'arrivera pas. Après ces paroles, il distribua tous ses meubles précieux, changea d'habit pour en prendre un ordinaire, & invita ses meilleurs Troupes à le suivre. Il sortit par la porte orientale, & fit des efforts extraordinaires pour mourir les armes à la main. Les assiegeans repousserent l'Empereur dans la Ville, & alors ce Prince fit tuer la plûpart des chevaux pour nourrir les Troupes. Enfin *Cheousu* voyant tout perdu, mit promptement dans une maison, le sceau de l'Empire, la fit entourer de fagots de paille, entra dedans, & après avoir ordonné à ses gens de la brûler si-tôt qu'il seroit mort, il se tua lui-même & ses ordres furent exécutés. *Housichou*, Prince brave qui se battoit encore en lion dans les ruës, ayant appris la mort tragique de l'Empereur son maître,

s'y noya. Les Officiers qui é
avec lui, & 500 Soldats de
resolus suivirent *Housichou* e
disant qu'ils sçavoient m
comme lui, & se noyerent de
ne dans la riviere. *pag.* 86. 87.

13. §.

Une éclipse de Soleil est de tem
némorial un mauvais présag
s l'esprit des Chinois. Mais s
éclipse arrive le premier jour
n, c'est, dit l'Astrologie Chi-
, un avis certain qu'on verra
eu, quelque grand malheur.
ibunal des Mathém

la Lune, avec ceux des étoiles & des Planettes. On examina les lettres Cycliques de l'an & du jour, & la Cour jugea à propos d'ordonner que le premier de l'an, il n'y auroit ni complimens de félicitation ni réjoüissance publique, les Chinois qui se piquoient de sagesse ne manquerent pas de profiter de cette occasion pour exhorter *Houpilay* (c'étoit le nom de cet Empereur) à examiner sérieusement ce qu'il pouvoit y avoir de répréhensible dans son gouvernement, & à se corriger, pour fléchir le Ciel. L'éclipse fut observée suivant les cérémonies ordinaires. L'Empereur & sa Cour furent dans la consternation, & le jour qui devoit être une joye publique, fut un jour de tristesse, *pag.* 216.

14. §.

Un jour le Tribunal des Mathématiques annonça une éclipse de Soleil pour la huitiéme Lune. Elle

ne parut pas : plusieurs grands Seigneurs, voulant favoriser le Tribunal, dirent à l'Empereur que le Ciel en sa faveur, avoit pour cette fois, introduit du changement dans le mouvement du Soleil. L'Empereur n'en crut rien, & répondit qu'il falloit avertir le Tribunal, de prendre à l'avenir ses mesures pour remettre l'ordre dans les Astres, *pag.* 227.

15. §.

Les Astrologues Chinois ont fait un Recueil des évenemens arrivés après l'apparition des Cométes, ils se servent de ce Recueil pour prouver que les Cométes sont des ordres que le Ciel donne aux Têtes couronnées, de prendre garde à leur conduite, & à la maniere dont ils gouvernent les peuples, *pag.* 121.

15. §.

Pouhoulchou, un des Ministres de l'Empereur *Timour*, étoit un

des hommes les plus ſages de ſon tems. Quoiqu'il eût les premiers poſtes de l'Empire, il ne ſongea point à s'enrichir. Il mourut très-pauvre. Ses enfans hériterent de ſa probité. Sa femme avoit autant de vertu que ſon mari, elle faiſoit continuellement des Ouvrages de ſes mains, & s'en ſervoit pour l'entretien de ſa famille, *pag.* 229.

16. §.

L'an 1342. on offrit à *Aſoukipa*, Empereur de la Chine, un cheval du Royaume de *Foulang*, long de onze pieds ſix pouces, & haut de ſix pieds huit pouces, *pag.* 279.

17. §.

L'an 1352. on trouva à *Longsy*, Ville du *Chenſy*, cinq cens Arcs de 9 à 10 pieds, dont on ne ſçait pas l'antiquité, & dont on auroit bien voulu trouver les flêches, *pag.* 288. & 289.

17. §.

L'an 1353. l'Empereur de la Chine fit faire une Barque de 120 pieds de long, où il y avoit 24 Rameurs habillés magnifiquement. Tandis qu'ils ramoient, on voïoit la figure d'un dragon dont les yeux, la tête, la gueule & les griffes étoient en mouvement. D'un côté s'élevoit une grande armoire, avec une niche par dessus appellée la *Niche des trois Sages*. Au milieu de l'armoire paroissoit la statuë d'une fille montrant avec une aiguille, les heures du jour & de la nuit. Quand l'aiguille marquoit l'heure il en sortoit de l'eau. De part & d'autre étoient les figures de deux Anges, dont l'un tenoit à la main une clochette, & de l'autre un bassin de cuivre. La nuit venuë, ces deux esprits battoient les veilles chinoises, conformément au tems indiqué par l'aiguille. Alors aux deux côtez s'avançoient

plusieurs statuës representant des lions & des aigles en mouvement. A l'Est & à l'Ouest se voyoit tracée la route du Soleil & de la Lune dans le Zodiaque. Au-devant des douze figures étoient representés six anciens immortels. A midi & à minuit ces six immortels marchoient deux à deux, passoient un pont appellé le *Saint Pont*, entroient ensuite dans la niche *des trois Sages*, & retournoient à leur premier poste. On loüoit extrêmement l'art de l'ouvrage, tant de la Barque, que de ces differentes Machines, on n'avoit jamais rien vû de pareil, & l'Empereur passoit pour l'Auteur de l'invention, *pag.* 293.

Nous passons plusieurs autres articles dont notre Auteur interromp de tems en tems le fil de son Histoire, & dont l'effet est de donner du relâche aux Lecteurs qu'une attention trop suivie dans un si grand nombre de successions d'Empereurs, ne manqueroit pas de fatiguer.

PRIMORDIA CORCYRÆ post Editionem Lycienſem Anni MDCCXXV. ab Auctore nuperrimè recognita, & multis partibus adaucta. Brixiæ. Excudebat Joannes-Maria Rizzardi. 1738.

C'eſt-à-dire : *Les Origines de l'Iſle de Corfou. Nouvelle Edition, revûë & augmentée par l'Auteur.* A Breſcia, de l'Imprimerie de Jean-Marie Rizzardi. *in*-4°. pag. 224.

NOs Nouvelles Litteraires du mois de Janvier dernier, ont déja appris que l'Auteur de cet Ouvrage, eſt M. le Cardinal Querini, Bibliothécaire du Vatican, & aujourd'hui Evêque de Breſcia. Il l'avoit composé dans le tems qu'il étoit Archevêque de Corfou, & en avoit publié la premiere Edition en 1725. à *Lecce* au Royaume de Naples ; (nous croyons du moins, ſans en être bien ſûrs, que *Lycium* eſt le nom latin de cette

Ville) : Son Eminence, par bonté pour ceux de ses Diocésains qui qui s'appliquent à l'étude de la Langue Gréque, a bien voulu revoir cette Edition, & consentir qu'il s'en fit une nouvelle dans une Imprimerie qu'elle a elle-même enrichie des caracteres Grecs qui s'y trouvent, comme nous l'apprenons de l'Avertissement que l'Imprimeur a mis à la tête du Livre.

Ces Origines de Corfou, où le sçavant Cardinal a répandu pour ainsi dire l'érudition grecque à pleines mains, sont expliquées en 25 Chapitres, dans lesquels l'Auteur parcourt & examine tout ce qui a rapport aux Antiquitez de cette Isle. Les deux premiers sont employés à montrer les noms divers qu'elle a portés dans les anciens tems, & à marquer l'étymologie de ces noms. Le plus ancien étoit, suivant l'Auteur, *Drepane* ou *Drepanum*, tiré de la figure de l'Isle, qui se courbe en maniere de faux, & non de la faux,

avec laquelle Cérès apprit aux hommes à faire la moiſſon, ou de celle qui ſervit à Saturne, ſuivant la Fable, pour outrager le Ciel, ou à Jupiter pour outrager Saturne.

L'Iſle de Corfou eut encore d'autres noms, & entr'autres celui de *Scheria* qu'elle porte dans Homére: mais celui de *Corcyra* lui vient de Corcyra, l'une des filles d'Aſopus, enlevée par Neptune, & menée dans cette Iſle, à qui elle donna ſon nom. L'Iſle s'eſt enfin auſſi appellée Κορυφο en Grec, d'où lui eſt venu le nom qu'elle porte à preſent de Corfu ou Corfou. Quoique le nom de Corcyra ſoit très-ancien, on prétend qu'il n'en eſt pourtant fait nulle mention dans Homére, & que le P. Hardouin s'eſt trompé dans ſon Livre intitulé: *Nummi Antiqui Populorum & Urbium illuſtrati*, en avançant le contraire.

Dans les trois Chapitres ſuivans que nous ne ferons qu'effleurer dans cet Extrait, comme nous avons fait les deux précédens,

l'Auteur parle des Princes qui ont regné anciennement dans l'Isle de Corfou. Il met au premier rang *Pheax* fils de Neptune & de la Nymphe Corcyra , d'où le Pays , selon lui , prit le nom de Phéacie & les habitans celui de Phéaciens. On trouve ici une ample Dissertation sur un Poëme intitulé φαιακὶς , attribué à Homére , & traduit en Latin par *Tuticanus* , comme nous l'apprend Ovide par la douziéme & seiziéme Epître du IVe Livre *ex Ponto*. Nausithoüs fils de Neptune & de Péribeo, regna aussi à Corfou , suivant le témoignage d'Homére , Odissée VII. Ce fut ce Prince qui civilisa les habitans de cette Isle , & qui leur rendit la vie douce & aisée. Rhéxenor & Alcinoüs fils de Nausithoüs succederent à leur pere. Locrus , autre fils de Nausithoüs , s'étant brouillé avec Alcinoüs passa en Italie , où ayant été reçû par le Roi Latinus , il épousa Laurina fille de ce Prince. Ayant depuis été tué par Hercule, il donna son nom au Pays. L'Auteur fait ensuite

mention de l'arrivée des Argonautes à Corfou, & de celle des habitans de Colchos qui venoient redemander Médée, & il expose les variations des Auteurs sur le lieu où cette Princesse épousa Jason; après avoir parlé du jugement qu'Alcinoüs rendit pour empêcher Medée de retourner dans son Pays. Le Chapitre VI. nous instruit du naufrage d'Ulisse & de la reception qu'on lui fit dans l'Isle de Corfou, après quoi le docte Dissertateur propose & discute les raisons qu'on pourroit avoir de douter que la *Scheria* & les *Phéaciens* d'Homere, soient effectivement l'Isle de Corfou & ses habitans, & il conclud pour l'affirmative. Ainsi il ne donne presque plus à ceux-ci que le nom de *Phéaciens*.

Les Chapitres sept, huit, neuf,
[illegible] onze, & douziéme con-
[illegible] une Description aussi dé-
[illegible] Il est possible d'après les
[illegible] Grecs & sur-tout
[illegible] la Ville de Cor-

fou, de ses Maisons Royales, des Jardins d'Alcinoüs si vantés, & des ports de cette Ville. 2°. De la Religion des Phéaciens, & des Dieux qu'ils adoroient, tels que Jupiter-Casius, Neptune, la Nymphe Corcyra, Mercure, Minerve, Apollon, Bacchus, Tioneus son fils, & Janus. Au sujet de Bacchus on trouve ici quelques passages des anciens qui loüent les vignes & les vins de Corfou. Cette loüange revient encore ailleurs, Chap. XIV. 3°. Du Gouvernement Monarchique & Aristocratique des Phéaciens. 4°. On fait l'éloge de leur humanité à exercer l'Hospitalité : à cette occasion l'Auteur se fâche contre *Ezechiel Spanheim*, qui dans ses Observations sur Callimaque a semblé vouloir faire douter de cette bonne qualité. 5°. On loüe les Phéaciens sur leur experience & sur leur habileté dans la navigation. 6°. Enfin on fait le détail de leurs Jeux, la course, la lutte, le sault, le jet, le pugilat,

& on montre combien la Danse étoit en honneur chez les anciens, & jusqu'à quel point même elle pouvoit contribuer à rendre les hommes meilleurs. Il est vrai que l'Auteur ne dit rien de lui-même ; ce n'est que d'après Homére & Lucien qu'il parle des danses qui peuvent faire d'honnêtes gens, & il reconnoît avec le dernier de ces Auteurs, qu'il y en a qui sont pernicieuses & contraires aux bonnes mœurs.

Le XIII. Chap. traite de ce qui regarde ce Démodocus qui dans Homére est admis à la Table des Phéaciens & qui y chante la dispute d'Ulisse & d'Achille, ainsi que la ruine de Troye, de façon à faire fondre en larmes Ulisse qui l'écoutoit. L'Auteur, en chemin faisant, indique quelques Poëtes qui étoient de Corfou, & veut corriger *Fabricius* & *Meursius*, qui ne sont pas tout-à-fait de son avis.

Dans les Chapitres XIV. & XV. le sçavant Cardinal paroît entreprendre de justifier les Phéaciens

des reproches qu'on leur a fait sur leur luxe qui a passé en proverbe aussi bien que leur intemperance, & il explique les proverbes qui désignoient ces peuples comme des sots & des hébêtés. Ce qu'on appelloit les *Apologues d'Alcinoüs*, pour dire des sornettes n'est pas ici oublié.

Les Chapitres seiziéme & dix-septiéme contiennent l'Histoire de la fameuse Nausicaa, tant célébrée dans l'Odissée : les femmes Phéaciennes y sont representées comme habiles à conduire un char, à joüer à la paume & à travailler en laine & en toile. On y décrit en même tems les tableaux qui, suivant Pausanias, representoient Nausicaa conduisant un char, ou étant dans le bain. On attribue à cette Princesse l'invention du jeu de paume, & Sophocles la met sur la Scéne s'exerçant à ce jeu. M. Newton lui fait aussi l'honneur de l'invention de la Sphére, mais notre illustre Auteur prétend que c'est une erreur insigne. Insignis

hallucinatio. Nauſicaa d'une beauté parfaite eſt comparée à Diane & n'en avoit pas moins que cette Déeſſe, de cette vertu qu'on appelle pudeur. Minerve, dans un ſonge, lui ayant inſpiré quelque deſir de ſe marier, elle eut la modeſtie de n'en rien dire à ſon pere; mais on lui reproche que quoique par un effet de cette modeſtie, elle n'ait pas voulu accompagner Uliſſe lorſqu'il vint dans la Ville des *Phéaciens*, elle avoit cependant fait vœu d'être unie à ce Héros; c'eſt ſur quoi on fait ici ſon apologie, l'Auteur fait après cela une critique très-ſévére d'André Marmora qui a écrit l'Hiſtoire de l'Iſle de Corfou, comme ſi cet Hiſtorien n'avoit rapporté que des fables dénuées de toute autorité, parce qu'elles ne ſont pas conformes à ce que rapporte Homére dans ſon Odiſſée. Cette cenſure eſt ici ſuivie d'une autre qui regarde l'Index qui ſe trouve dans le Catalogue, fait par Dom Bernard de

Montfaucon, de la Bibliothéque de Coislin, & dans lequel on donne à Alcinoüs Roi de Phéacie un Traité d'un certain Alcinoüs Platonicien. Notre Auteur assure qu'il y a bien d'autres fautes dans cet Index : il aime mieux les attribuer à la précipitation avec laquelle il lui paroît qu'il a été fait, qu'à l'ignorance.

L'arrivée d'Enée sur les côtes de Phéacie presqu'aussi-tôt qu'Ulisse en fut parti, la reception de cet autre Héros par Hélénus en Epire, les Vaisseaux métamorphosés en Nymphes, & la position de l'Isle de Calypso sont le sujet du XVIII. Ch.

Dans le Chapitre XIX. les Phéaciens dont nous avons parlé jusqu'ici, commencent à reprendre le nom d'habitans de l'Isle de Corfou, & l'Auteur commence aussi à abandonner les Poëtes pour s'attacher aux témoignages des Historiens. Il est donc question dans le même Chapitre d'une Colonie de Corinthiens conduite à Corfou

par Cherſicrates de la race des Héraclides ou des Bacchides, & on y cherche entre autres choſes à fixer l'époque de l'entrée de cette Colonie environ 600 ans après la Guerre de Troyes. Le XX. Chapitre nous preſente *Epidamne* ou *Dyrrachium* (*Durazzo*) comme une Colonie des Corcyréens qui leur étoit diſputée par les Corinthiens. Apollonie étoit une Colonie de l'un & de l'autre peuple. On trouve ſur les Médailles de Dyrrachium & d'Apollonie les mêmes types que ſur les Médailles de Corfou; après quelques autres remarques, l'Auteur trouve à redire que les deux Ecrivains de l'Hiſtoire Romaine qui a paru depuis quelque tems en François, ayent confondu la grande Iſle de Corfou ou de Phéacie avec la petite ou la noire, & qu'ils ayent rapporté avec peu de fidélité, ſelon lui, un paſſage de Polybe; mais quelque juſte que puiſſe être ſa critique, il nous a ſemblé qu'elle eſt bien amére.

L'illustre Auteur a reservé pour son XXI. Chapitre quelques particularitez sur ses Antiquitez de Corfou qu'il n'a pû placer ailleurs. Comme les dons qu'ils ont offerts dans les Temples les plus fameux de la Gréce. Le mariage de Lanassa fille d'Agatocles, Tiran de Corfou, avec le Roi Pyrrhus, & ensuite avec Démétrius-Pharius; les guerres que Pyrrhus, abandonné par Lanassa, fit aux Corcyréens; le Portique bâti, au rapport de Pausanias, chez les Eléens, & qu'on appelloit le Portiques de Corfou; le chaudron (*lebes*) donné à Dodone par les Corcyréen; l'explication du foüet de Corfou, *Scutica Corcyræorum*, &c.

Le Chapitre vingt-deuxiéme est destiné à faire remarquer les fautes qui se rencontrent dans une Inscription Gréque de l'Isle de Corfou rapportée par le R. P. de Montfaucon, dans la Relation de son Voyage d'Italie; il s'agit aussi d'une Epigramme Gréque citée dans le même Ouvrage, & dont notre

Auteur donne une Traduction bien differente de celle du célébre Bénédictin : M. le Cardinal Quérini, après l'avoir peut être trop vivement relevé, en fait un grand éloge, en prend occasion d'instruire ses Lecteurs du voyage & du séjour qu'il vint faire à Paris, dix ans après avoir vû à Florence D. B. de M. en 1700. Il témoigne aussi sa reconnoissance envers ce sçavant Religieux, & il finit cet article par ces paroles que nous laisserons dans toute la force du Texte : *Si quæ igitur (& ea quidem minima) in Montfauconianis dictis adnotanda censui, sciat unusquisque, me haud propterea ignorare, quid sit suo se pede ac modulo metiri.*

On passe en revûë dans le 23e Ch. differentes Médailles frappées de l'Ile de Corfou, & *Marmora* qui en a voulu expliquer quelques-unes, est par-tout refuté. On y fait aussi un magnifique éloge d'Ezéchiel Spanheim, que l'Auteur eut le plaisir de voir à Londres en 1700.

dans le voyage qu'il y fit, après avoir passé par la Hollande.

On voit dans le Ch. XXIV. que Périandre fut également maître de Corfou & de Corinthe; qu'il envoya en exil dans cette premiere Isle son fils Lycophron; que les Corcyréens le tuerent, & que Périandre sçut bien s'en vanger. On y apprend de plus ce que les mêmes Corcyréens firent dans la guerre des Grecs contre Xerxès, les bienfaits qu'ils reçurent de Thémistocle, & le peu de séjour que ce Général fit dans leur Isle; le tout tiré de quelques passages d'Hérodote, de Thucydide & de Plutarque. Enfin sur l'autorité de Thucydide M. le Cardinal Quérini raconte dans le dernier Chapitre les guerres des Corcyréens contre les Corinthiens, leur alliance avec les Athéniens, leurs combats, & les séditions qui s'éleverent parmi eux. L'Auteur qui ne s'étoit proposé que de décrire les commencemens de l'Histoire de l'Isle de Cor-

fou, termine là ſon Ouvrage; il auroit certainement pû lui donner plus d'étendue s'il ne s'étoit pas reſtraint, comme il le dit lui-même, à ne conſulter que les Ecrivains originaux.

L'Imprimeur a inſeré dans le même Volume un Supplément qu'il a intitulé : *Appendix Sacra quædam Corcyræ primordia repreſentans, ſcilicet recens initam rationem ab Auctore ſuperioris Libri, dum ejus Inſulæ Epiſcopatum gereret, pro innocuè retinenda, quæ ibi viget inter Latinos & Græcos in ſacris conſuetudine* : c'eſt-à-dire : *Supplément qui contient quelques origines ſacrées de Corfou, ou qui expoſe la conduite tenue par l'Auteur du précédent Ouvrage, lorſqu'il étoit Archevêque de cette Iſle, pour conſerver ſans bleſſer la conſcience les uſages obſervés par les Latins & les Grecs dans les choſes qui concernent la Religion*, pag. 23.

Cet Appendice ou Supplément n'eſt autre choſe que le Recueil 1°. d'une Lettre Paſtorale en Latin, adreſſée au Clergé & au Peuple de

Corfou par M. le Cardinal Quérini, lorſqu'il fut ſacré Archevêque de cette Egliſe. 2°. Une Lettre en la même Langue écrite au Pape Benoît XIII. par le même Archevêque, pour rendre compte à Sa Sainteté de la maniere dont il gouvernoit ſon Egliſe, & des avantages que ſa conduite avoit procurés à la Religion Catholique, les Grecs ayant fait pour cet Archevêque ce qu'ils n'avoient pas voulu faire pour ſes prédéceſſeurs. 3°. Un Bref du Pape en réponſe à cette Lettre. 4°. Une Lettre de la Congrégation du Concile de Trente à M. Quérini pour lui recommander de ſe conduire toûjours de même. 5° Une autre Lettre au Pape Benoît XIII. par laquelle le même Prélat lui envoye un Manuel de ſa façon contenant les Decrets des Papes ſur les Dogmes & les Rits des Grecs. 6°. Un Ecrit par lequel Benoît XIII. fait l'éloge de ce Manuel, que Sa Sainteté devoit faire imprimer à Benevent. 7°. Une Lettre

e Pastorale par laquelle M. Qué-
ni transferé du Siége de Corfou à
lui de Brescia, dit adieu à cette
emiere Eglise, & enfin deux au-
es Lettres Pastorales adressées à
Eglise de Brescia, où le Prélat té-
oigne encore par occasion l'affec-
on qu'il conservoit toûjours en-
rs l'Eglise de Corfou. Toutes
s Lettres sont précédées de deux
stampes dont M. Quérini a fait
aver les planches pour conserver
mémoire de deux cérémonies
ngulieres du Clergé Grec de Cor-
u. La premiere represente une
ocession que ce Clergé fait deux
is par an au Palais de l'Archevêque
tin, & pour souhaiter longues
nées au Pape & à l'Archevêque
r des Chansons Gréques; celui-
a soin de regaler ensuite le Cler-
. La seconde Estampe represen-
ce qui se passa en 1724. lorsque
. Quérini, conduit par le Magi-
at de la Ville, alla solemnelle-
ent à l'Eglise Grêque de S. Spiri-
on, ce qui n'étoit encore arrivé

à aucun de ſes prédéceſſeurs.

HISTOIRE DU VICOMTE DE Turenne, par l'Abbé Raguenet. A la Haye, chez Jean *Néaulme.* 1738. deux vol. *in-12.* le premier de 316 pag. le ſecond de 220.

S'Il eſt vrai de l'Hiſtoire en général, comme l'a dit *Ciceron*, qu'elle plaît de quelque maniere qu'elle ſoit écrite, *Hiſtoria quoquo modo ſcripta delectat*, cela eſt vrai ſur-tout des Hiſtoires dont le ſujet eſt par lui-même extrêmement curieux & intereſſant. Plus une matiere eſt belle, plus il conviendroit de lui donner une belle forme ; mais plus auſſi elle peut s'en paſſer, & ſe ſoûtenir par ſa ſeule beauté. Sur ce principe nous ne doutons point que cette Hiſtoire n'attire l'attention du public. Quoiqu inférieure à tous égards à celle de M. *Ramſay*, il s'en faut bien qu'elle ſoit ſans mérite. Mais

une vie de M. de *Turenne* pourroit en avoir moins encore, & se faire lire avec plaisir.

M. l'Abbé *Raguenet*, connu par d'autres Ouvrages estimables, avoit eu pour celui-ci tous les secours necessaires. Les Mémoires sur lesquels il a travaillé, lui avoient été fournis par la famille de son Héros, à laquelle il a été fort attaché, & dans laquelle il a presque toûjours vêcu. Cette vie a donc au moins le premier mérite de l'Histoire, le mérite de la vérité & de la fidélité.

Il seroit inutile d'en donner un Extrait suivi. Nous nous bornerons à quelques faits moins connus, & à quelques réfléxions de l'Auteur.

Il en fait en commençant de très-judicieuses sur la difficulté d'écrire la Vie d'un Homme aussi célébre que le Vicomte de *Turenne*. Pour remplir l'attente du public, on a, à la vérité, les plus grandes actions à raconter. Mais leur principale

grandeur eſt dans les motifs d'où elles partoient & dans les ſentimens qui les accompagnoient ; & voilà ce qu'il eſt très-difficile de développer & de faire ſentir comme on le voudroit. M. de T. bien different en cela du vulgaire des Héros, étoit plus grand encore pour ſes amis particuliers que pour le public.

Tout ce que M. l'Abbé R. avoit lû dans les Mémoires ſecrets qui lui avoient été communiqués, tout ce qu'il avoit recueilli de differentes perſonnes, qui avoient connu à fond M. de T. lui avoit inſpiré une admiration ſi vive pour ce grand Homme, qu'une des principales difficultez qu'il ait éprouvées en écrivant ſon Hiſtoire, c'eſt de conſerver le génie du ſtile Hiſtorique, & d'éviter tout ce qui auroit trop ſenti l'éloge. Il auroit peut-être mieux réuſſi en ſe contraignant moins. Son ſtile n'eſt que trop ſimple. Quand le Lecteur eſt lui-même rempli d'admiration,

l'Hiſtorien ne court point de riſque en ſe livrant un peu à la ſienne.

M. l'Abbé R. s'eſt attaché à bien faire connoître 1°. cette profonde intelligence avec laquelle M. de T. ayant formé le plan de ſa campagne, ſçavoit où il rencontreroit les ennemis, où il leur livreroit la bataille, & prévoyoit tous les mouvemens qu'il leur feroit faire. 2°. Ce caractere particulier de valeur qui le rendoit en même tems ſi circonſpect à donner des batailles, & ſi prompt à s'y déterminer dans l'occaſion. *Fabius*, quand il le falloit, devenoit *Alexandre*.

Aux plus grandes qualitez, M. de T. réuniſſoit toutes les vertus; & les unes & les autres étoient relevées par la plus aimable ſimplicité.

Jamais Général n'a été plus eſtimé des ennemis, & plus aimé de ſes Soldats. On ſçait tout ce que nos Troupes eurent à ſouffrir dans

la retraite de *Mayence*. M. de T. âgé de 24 ans servoit alors sous le Cardinal de la *Valette*, en qualité de Maréchal de Camp. C'étoit en tems-là le premier grade après celui de Maréchal de France. Les vivres devinrent si rares dans notre Armée, que le pain s'y vendoit jusqu'à un écu la livre. Dans cette extrémité, M. de T. distribua aux Soldats ses provisions. Il vendit ensuite ses équipages. Enfin il fallut se retirer. Les François sans vivres, & accablés de toutes les maladies qui sont la suite de la famine, étoient poursuivis par les Imperiaux, qui avoient tout en abondance. Pendant cette marche qui dura treize jours, M. de T. fut si attentif à tout ce qui pouvoit soulager les Soldats, qu'ils commencerent dès lors à le regarder comme leur pere. En ayant trouvé un au pied d'un arbre, où il attendoit la mort de la main des ennemis, ou de l'épuisement que la faim & la fatigue lui avoient causé, il lui

donna ſon propre cheval, & marcha long-tems à pied juſqu'à ce qu'il eut joint un de ſes chariots, ſur lequel il le fit mettre.

Deux ans après M. de T. prit en peu d'heures le Château de *Solre*, qui étoit le plus fort de tout le *Hainaut*, & où il y avoit deux mille hommes de garniſon. Ses Soldats y trouverent une femme d'une grande beauté, qu'ils lui amenerent. Il fit ſemblant de ne pas pénétrer leur deſſein. Il les loüa beaucoup de leur ſageſſe, comme s'ils n'avoient penſé qu'à dérober cette femme à la brutalité de leurs camarades; & ayant fait chercher ſon mari, il la lui rendit en lui diſant qu'il devoit la conſervation de l'honneur de ſon épouſe à la retenue & à la diſcretion de ſes Soldats. Cette maniere ſimple & modeſte de faire une action de vertu, en releve infiniment le prix.

M. de T. fut battu à *Mariandal* en 1645. mais ſa gloire n'en ſouffrit

point. On sçut qu'il avoit pris toutes les précautions possibles pour se garantir de ce malheur. Ses Troupes fatiguées de tant de mouvemens, d'actions & de marches, lui demandoient à se séparer pour se reposer, & subsister plus commodement ; il le leur refusa, quoique jamais Capitaine n'ait plus cherché à procurer à ses Soldats toutes sortes de commoditez. Mais il appréhendoit que les ennemis ne fussent encore assemblés, & qu'ils ne vinssent attaquer ses quartiers, s'il les séparoit. Cependant le Général-Major *Rose*, qui commandoit les Allemans qui étoient à notre solde, le pressant sur cela jusqu'à l'importunité, il lui donna un détachement de Cavalerie, pour aller reconnoître les ennemis; & il envoya encore quelques autres Officiers en parti pour le même sujet. Tout le monde lui rapporta que l'Armée ennemie étoit séparée. Il ceda donc enfin à l'importunité de *Rose*. Cet Officier se trom-

poit. Deux jours après on vint dire à M. de T. que le Général *Mercy* s'avançoit à grands pas avec toute son Armée. Il envoya ordre à tous les quartiers de se rassembler à *Herbsthausen*, & commanda au Général *Rose* de s'y rendre, pour recevoir les Troupes à mesure qu'elles arriveroient. Celui-ci ayant apperçû une assez grande plaine au-delà d'un bois qui étoit à la tête de notre grande garde, il lui fit passer ce bois, & commença à ranger quelques régimens dans la plaine. Il exposoit ainsi à découvert le petit nombre de nos Troupes. Si nous fussions demeurés en deçà du bois, & que nous en eussions fermé l'entrée avec quelques bataillons, les ennemis qui eussent pû craindre que toute notre Armée ne fût derriere, n'auroient peut-être osé nous attaquer. M. de T. connut la faute aussi-tôt qu'il fut sur le lieu, & il songea à la reparer ; il n'étoit plus tems. Il fut donc battu ; mais il fit la plus

belle retraite. En un instant il en forma le projet, & en prévit toute la suite. Aussi lui rendit-on toute la justice qu'il méritoit.

En 1646. le Cardinal *Mazarin* voulant reconnoître les services de M. de T. lui offrit le Duché de *Château-Thierry*. Il étoit naturel qu'un Cadet acceptât cette offre avec joye. Néanmoins, comme ce Duché étoit du nombre des terres que le conseil avoit proposé de donner au Duché de *Bouillon*, en échange de *Sedan*, M de T. appréhendant que ce qu'il prendroit ne fût autant de diminué sur ce qu'on devoit donner à son frere, remercia le Cardinal; & quoique celui-ci l'assurât qu'on remplaceroit le Duché de *Château-Thierry*, il le refusa toûjours avec la même générosité; & déclara qu'il n'accepteroit rien que l'affaire de l'échange ne fût consommée.

Dans le commencement des troubles de la minorité, M. de T. se déclara pour M. le Prince contre

la Cour ; » tant il eſt vrai, *dit*
» *là-deſſus notre Hiſtorien*, qu'il
» arrivera plûtôt que l'homme
» agiſſe contre ſon propre caracte-
» re, qu'on ne voye une vertu en-
» tierement pure en ce monde.

Lorſqu'il revint à Paris en 1651. ayant appris que les Princes & pluſieurs Grands du Royaume vouloient venir au-devant de lui, il prit ſes meſures pour arriver un jour plûtôt qu'il n'étoit attendu, afin d'éviter les honneurs qu'on lui preparoit. Il penſoit que ç'auroit été inſulter en quelque ſorte à la foibleſſe du Roi, forcé à le bien recevoir au retour d'une guerre où il venoit de porter les armes contre lui, que d'entrer d'une maniere ſi brillante dans la capitale de ſes Etats, & que la Majeſté Royale exigeoit au moins la bienſéance d'un air modeſte.

Le Prince de *Condé* s'étant encore brouillé avec la Cour en 1652. M. de T. reſta fidéle au Roi, malgré toutes les inſtances & les

promesses du Prince.

La Reine lui fit demander s'il voudroit bien commander l'Armée avec le Maréchal d'*Hocquincourt*, qui la commandoit l'année précédente ; & on doutoit qu'il consentît à cette association. Mais entrant dans la necessité où la Cour étoit alors de ménager toutes les personnes de service, il ne voulut pas qu'on dégoûtât un homme de mérite en le dépoüillant tout-à-fait du commandement, & il se contenta de le partager avec lui.

Cette complaisance pensa ruiner entierement le parti de la Cour. Le Maréchal d'*Hocquincourt* fut battu par M. le Prince ; & sans M. de T. le Roi auroit été enlevé à *Gien*. La Reine lui dit devant tout le monde, qu'il venoit de remettre une seconde fois la Couronne sur la tête de son fils ; & le Prince de *Condé* déclara que M. de T. étoit le seul homme du monde qui l'eût pû empêcher de mettre fin à la guerre ce jour-là.

Le Cardinal *Mazarin* fit faire une Relation de cette heureuse journée, ou reprenant les choses dès la veille, il commençoit par le conseil que M. de T. avoit donné au Maréchal d'*Hocquincourt* de rapprocher ses quartiers, conseil qui auroit prévenu sa défaite. Mais cet article fut oté à la priere de M. de T. De son côté le Maréchal se plaignoit hautement de ce que le Vicomte n'étoit pas venu assez tôt à son secours. Pendant qu'un discours aussi injuste indignoit tout le monde, M. de T. ne dit autre chose, si non qu'un homme aussi affligé que l'étoit ce Maréchal, devoit avoir au moins la liberté de se plaindre.

On lira avec plaisir dans cette Histoire le Siége de *Dunkerque* & la bataille des Dunes. Mais tout cela est assez connu. Voici quelque chose de plus particulier. Ces deux actions étoient si grandes que le C. *Mazarin* voulut faire croire dans le monde que la gloire lui en étoit

duë, & qu'on n'avoit exécuté en campagne que ce qu'il avoit projetté dans son cabinet. Il découvrit sur cela toute sa foiblesse au Comte de *Moret* son Favori, & il le chargea d'engager adroitement M. de T. à écrire une Lettre qui appuyât sa vanité. Le Comte de *Moret* persuadé que les détours & les insinuations ne réussiroient point auprès de l'homme du monde qui les haïssoit le plus, déclara franchement à M. de T. ce que le Cardinal souhaitoit de lui, l'assurant qu'il n'y avoit rien qu'il ne pût demander pour prix de sa complaisance. Le Vicomte lui répondit que le Cardinal pouvoit se servir de tous les moyens qu'il lui plairoit pour faire croire qu'il étoit un grand Général d'Armée, & qu'il n'empêcheroit point qu'on ne le crût; mais qu'il n'autoriseroit jamais par une Lettre une chose contraire à la vérité. Combien de gens à sa place auroient regardé comme une sorte délicatesse, de

ne pas profiter de la ſotte vanité du Miniſtre.

Il faut pourtant remarquer à l'honneur du Cardinal que malgré ce refus mortifiant, il rendit toûjours juſtice au mérite de M. de T. Il lui fit même entendre, lorſqu'après la paix des Pyrenées, il fut fait Maréchal Général, que s'il ſe faiſoit Catholique, on rétabliroit en ſa faveur la Charge de Conétable. L'offre de la premiere dignité du Royaume ne fut pas capable de lui faire quitter la Religion dans laquelle il étoit né, tant qu'il la crut la meilleure, comme nulle conſideration ne put l'y retenir, dès qu'il fut perſuadé du contraire.

Les 6 ou 7 années de paix qui ſuivirent le Traité des Pyrenées, ne fourniſſant point d'évenemens à raconter à notre Hiſtorien, il a rempli cet intervalle par la peinture des vertus Chrétiennes & civiles de ſon Héros. La matiere eſt riche. Quand M. de T. n'auroit pas été un grand Capitaine, il auroit

toûjours été un grand Homme.

» Tout étoit vrai & ſincere en
» lui, ſentimens, mœurs, manie-
» res. Auſſi éloigné de la fauſſe mo-
» deſtie que de l'orgueil, il ſe laiſ-
» ſoit voir à tout le monde tel qu'il
» étoit. Il parloit de ſes actions
» avec ſimplicité & avec ingénuité,
» ſans rien exagerer par une vanité
» ouverte, & ſans rien rabaiſſer
» par le rafinement d'une vanité
» plus détournée. Ennemi déclaré
» des flateurs, qui que ce ſoit
» n'eut oſé le loüer. Il marchoit le
» plus ſouvent ſans équipage &
» ſans Domeſtiques, ſe mêlant
» dans la foule comme un homme
» du commun. Mais il avoit beau
» ſe confondre, ſa reputation le fai-
» ſoit par-tout reconnoître.

Il n'étoit pas moins admirable dans ſon domeſtique, qu'à la guerre & dans la ſocieté. » C'eſt-
» là, *pourſuit notre Auteur*, qu'il
» paroiſſoit véritablement grand
» par ſa ſeule ſageſſe.... Au lieu
» que la plûpart de ceux qui atti-

» rent l'admiration du public, font
» pitié à leurs Domestiques, té-
» moins de leurs foiblesses, c'é-
» toient ceux qui étoient proches
» de sa personne qui avoient pour
» lui des sentimens d'une plus pro-
» fonde vénération &c.

M. de T. avoit encore du goût pour les Lettres. Il estimoit ceux qui les cultivent, & les attiroit chez lui. Il étoit habile dans l'Histoire & en avoit bien profité. En un mot » il n'ignoroit rien de ce
» qu'un Prince doit sçavoir, & ne
» s'amusoit pas à apprendre ce qu'il
» doit ignorer.

Les dernieres années de sa vie sont trop connuës, pour qu'il soit necessaire de nous y arrêter. Nous dirons seulement un mot sur l'année 1674. Il est fort désagréable à un Général d'Armée de voir que ceux qui ont la confiance du Roi, prétendent régler la guerre du fond de leur Cabinet. Suivra-t-il des vûës qu'il croit fausses? Ou bien, en suivant les siennes, prendra-t-il

ſur ſoi le hazard des évenemens ? Voilà les occaſions où un Général a plus beſoin de courage & de ſageſſe.

En 1674. les Troupes de l'Empereur & de ſes confédérés étoient en ſi grand nombre qu'il ſembloit qu'elles alloient inonder le Royaume. M. de *Louvois* manda à M. de T. d'abandonner au plûtôt l'*Alſace*, & de ſe retirer ſous *Nancy*, pour ſauver l'Armée du Roi, &, s'il étoit poſſible, défendre la *Lorraine*. Le Général répondit que le danger ne preſſoit pas ſi fort, & qu'il eſperoit conſerver la *Lorraine* ſans abandonner l'*Alſace*. M. de *Louvois* écrivit une ſecondeLettre, & il reçut la même réponſe. Enfin le Roi écrivit lui-même, & il fut ſi ſatisfait des raiſons de M. de T. qu'il n'inſiſta pas davantage. Mais l'Electeur de *Mayence* ayant livré ſon pont aux ennemis, ſur lequel ils firent paſſer la meilleure partie de leur Armée, M. de L. ſe plaignit hautement qu'en déferant au

ſentiment de M. de T. on avoit mis l'Etat dans un très-grand danger ; & ayant fortement repreſenté dans le Conſeil la neceſſité de ſe retirer vers la *Lorraine*, le Roi envoya les ordres les plus preſſans de le faire. Mais M. de T. convaincu que rien n'étoit plus contraire au bien de l'Etat, & rempli du zéle le plus déſintereſſé, demeura encore en *Alſace*, après avoir écrit au Roi pour lui rendre raiſon de ſa conduite. Enfin la confiance de Sa Majeſté dans la capacité & l'experience de ſon Général fut plus forte que toute la faveur du Miniſtre, & on laiſſa M. de T. maître de faire ce qu'il voudroit.

On ſçait combien le ſuccès fut heureux ; mais comme M. de T. ne parvint à ſon but que par des moyens dont la ſageſſe ne pouvoit être découverte qu'après l'évenement, il fut long-tems expoſé à la cenſure.

M. l'Abbé R. finit cette Hiſtoire par pluſieurs faits particuliers qui

n'ont pû trouver place dans le corps de l'Ouvrage. Ils achevent de faire connoître le caractere de M. de T. ils sont tous la preuve de quelqu'une de ses vertus. Et qu'on ne dise pas que les petits faits ne conviennent point à la majesté de l'Histoire. Tout ce qui peut instruire & plaire, est très-digne d'être raconté. Les Vies de *Plutarque*, l'Ouvrage le plus précieux de l'Antiquité, sont pleines de ces prétenduës minuties. On sçait le mot de *Montaigne* à ce sujet. Je suis comme *Plutarque*, dit-il, je guette les grands Hommes aux petites choses.



MAXIMES ET REFLEXIONS Morales, traduites de l'Anglois, avec une traduction nouvelle en vers de l'Essai sur l'Homme de M. Pope. A Paris, sous le nom de Londres. 1739. pag. 71 pour les Maximes, 78 pour le Poëme.

M. DE SERÉ, ancien Conseiller au Parlement de Paris, est Auteur de ces Traductions. Il avoit donné, il y a quelques années sous le titre des *Dons des Enfans de Latone*, un Poëme sur la Musique & un autre sur la Chasse, qui ont mérité l'estime des connoisseurs. Ces Ouvrages font honneur à notre Langue, qu'on a toûjours cru peu capable d'exprimer avec agrément certains détails des Sciences & des Arts. M de *Seré* est de ces Auteurs que la difficulté & le péril animent, bien loin de les rebuter. Il y a eu du courage à entreprendre la Traduction de l'*Essai sur l'Homme* : il y en a encore plus

à la donner au public après celle de M. l'Abbé du *Resnel*.

Au reste il n'a tenu qu'au dernier Traducteur d'être le premier. Son travail étoit achevé dès l'année 1736. Mais il a respecté le droit que la belle Traduction de l'*Essai sur la Critique* donnoit en quelque sorte à M. l'Abbé du *Resnel* sur un Poëme du même Auteur ; & non content de lui ceder l'avantage si considerable de la primauté, il a attendu que l'Ouvrage de son rival eût » rempli tout son sort, & re-» çû les applaudissemens qu'il mé-» rite.

M. de S. dit que sa Traduction est plus litterale que celle de M. *Pope*. Ceux qui ne sçavent pas l'Anglois en pourront juger, en comparant les deux Traductions en vers à celle de M. *Silhouete* en prose, qui est fort litterale.

Malgré l'attention de M. de S. pour suivre de près son original, il avoüe qu'il n'a pû atteindre à cette précision qui fait le caractere

dés bons Ecrivains Anglois, & de M. P. en particulier. Le Poëme en général est d'environ onze cens vers; la Traduction de M. du R. de deux mille, malgré quelques retranchemens; & celle-ci va à près de dix-huit cens. Celle de M. *Silhouete* est bien plus courte, parce qu'elle est bien plus concise. Traduisant en prose, il a pû suivre son original d'aussi près qu'il l'a voulu. A la vérité il a un peu sacrifié le génie de la Langue Françoise à celui de l'Angloise. Mais ce léger désagrément, qui n'en est pas même un pour tous les Lecteurs, est bien compensé par l'énergie & la vivacité de son stile.

M. de S. finit sa Préface par l'Apologie de l'*Essai sur l'Homme* du côté de la doctrine & de la Religion. Cet Ouvrage a eu à cet égard d'illustres Critiques remplis de zéle & d'illustres Défenseurs remplis de charité. Ainsi les uns & les autres étoient animés des motifs les plus purs. Au reste M. de S. a

eu l'attention aussi-bien que M. du R. de corriger plusieurs endroits qui avoient donné lieu aux objections des Critiques. Nous avons loüé là-dessus M. l'Abbé du R. lorsqu'au mois de Juillet 1737. nous avons rendu compte de sa Traduction; & c'est avec bien du plaisir que nous avons vû cette loüange répétée par M. de *Crousas* dans ses Remarques sur le même Ouvrage.

Il ne nous reste plus qu'à mettre sous les yeux du Lecteur quelques morceaux de la nouvelle Traduction. Nous choisirons les mêmes endroits que nous avons cités de celle de M. du R. On sera ainsi en état de décider entre les deux Traducteurs.

Epître premiere. *De la nature & de l'état de l'homme* par rapport à l'Univers.

Que notre ame s'éveille, & qu'un beau feu l'éclaire.
Que les petits objets cessent de nous distraire.

Laissons

Laiſſons-les allumer d'ambitieux deſirs,
Et repaître les Grands d'orgueil & de plaiſirs.
Le Ciel de notre vie a borné l'étenduë.
Sur ce qui nous entoure arrêtons notre vûë;
Que l'homme en ſoit l'objet. Suivons-le dans le cours
Des ſpectacles divers que preſentent ſes jours.
Labyrinthe étonnant dans l'art qui le compoſe;
Campagne où le chardon fleurit avec la roſe;
Jardin où mille fruits permis & défendus
Etalent leurs atraits enſemble confondus.
Offrez-vous, vaſte champ, à nos regards avides.
N'y portons point des pas incertains & timides.
Des ſentiers ténébreux perçons l'obſcurité.
Des lieux plus découverts ſaiſiſſons la clarté.

Pénétrons & l'abîme où croupit l'ignorance,
Et la nuë où se perd une folle science.
Promene-nous, nature, en tes détours secrets.
Désarmons la folie; arrachons-lui ses traits.
Abbatons de l'orgueil la fatale puissance,
Et recherchons nos mœurs jusques dans leur naissance.
Qu'un esprit de candeur en tout tems, en tout lieu,
Justifie & la voye & les desseins de Dieu.

Voici un des plus beaux endroits de M. P. & M. de S. l'a rendu avec beaucoup de fidélité.

O nuit de l'avenir, ton voile favorable,
Nous fait remplir en paix le cercle peu durable,
Où Dieu trace le nombre & des ans & des jours.
Du sommet de sa gloire il voit finir leur cours,

Le moucheron tomber, diſparoître Alexandre,
Un atôme détruit, toute la terre en cendre,
La bulle d'eau fonduë, ou le monde en éclats.

La matiere de la quatriéme Epître eſt la plus ſuſceptible des ornemens de la Poëſie. La morale y ſuccede à la Métaphyſique. M. P. y traite du Bonheur; & voici comme il débute dans la nouvelle Traduction.

O bonheur, & le but & la fin de notre être,
Sous quel nom aux humains te feras-tu connoître?
Te plairas-tu toûjours dans le déguiſement?
Faudra-t-il te nommer repos, contentement,
Ou ce je ne ſçais quoi qui verſe dans notre ame

Des desirs éternels, une immortelle flamme ?

Toi pour qui nous souffrons le plus rigoureux sort,

Qui nous fais sans frayeur envisager la mort ;

Si près, si loin de nous, dans un point qu'on ignore ;

Et recherché plus loin que tu ne l'es encore ;

Objet vû par le sage aussi confusément,

Qu'aperçû du mortel privé de jugement.

Si tu tombas du Ciel, ô divine semence,

Dis-nous dans quels climats tu vins prendre naissance :

Ebloui des rayons d'un superbe séjour,

Suis-tu des Potentats la fastueuse Cour ?

Loges-tu sous l'émail des plantes odorantes ?

T'enterre-tu dans l'or, dans les mines brillantes ?

Crois-tu sur le Parnasse au milieu des lauriers ?

Serois-tu moissonné par le fer des guerriers ?

Où nais-tu ? Mais plûtôt où ne dois-tu pas naître ?

Si notre vain travail n'a pû te faire croître,

La culture a manqué plûtôt que le terroir.

Le bonheur véritable en tous lieux se fait voir.

Nulle part il n'existe, ou part-tout il habite.

Il n'est point de demeure à ses droits interdite ;

On ne l'achete point. Libre il dépend de soi ;

Il fuit les cours. O sage, il habite chez toi.

Nous avons maintenant à rendre compte des *Maximes & Réflexions Morales* qu'on a jointes à cette traduction. Plusieurs ne sont que sensées, & ne presentent que des véritez assez communes. Celles mêmes qui sont ingénieuses & nouvelles ne sont pas toûjours exprimées avec cette justesse & cette précision qui font le principal caractere de ce genre d'é-

crire, & qu'on admire dans la *Rochefoucauld* & dans la *Bruyere*. Voici celles de ces Maximes qui nous ont plû davantage.

» Les hommes trompent les » femmes dans le commencement » d'une intrigue ; mais ils leur en- » seignent bien-tôt à les tromper » eux-mêmes. Elles deviennent » semblables aux joüeurs qui après » avoir commencé par être dupes, » apprennent l'art de duper les au- » tres.

En effet les femmes sçavent mieux tromper que les hommes. Elles sont plus fines, plus pénétrantes, plus dissimulées. Si elles sont trompées d'abord, c'est que l'usage & l'experience n'avoient pas encore développé leurs talens. Une premiere tromperie suffit quelquefois pour les rendre bien habiles.

» Les maîtres qui ont le plus de » Domestiques sont souvent le » plus mal servis. On les peut » comparer à de certains insectes.

» Plus ils ont de pieds, plus leurs
» mouvemens ſont lents.

La comparaiſon eſt ingénieuſe & aſſez juſte, quoiqu'elle ne ſoit pas fort noble. En général on a toûjours regardé le grand nombre des Domeſtiques comme un des inconvéniens des conditions élevées.

» Si un fat paroît avoir de l'eſ-
» prit, ce n'eſt jamais qu'à ceux
» qui n'en ont point.

La *Bruyere* a dit que le fat eſt celui que les ſots prennent pour un homme d'eſprit. Ordinairement le fat parle beaucoup & mal, avec un air de vanité & d'effronterie. Or un babil aiſé, ſoûtenu d'un grand air de confiance, eſt merveilleuſement propre à impoſer aux ſots. M. de *Crebillon* le fils nous a donné dans ſon *Verſac* l'idée d'un fat qui a beaucoup d'eſprit, qui ſe connoît pour fat, qui voit tout le ridicule & toute l'impertinence d'un pareil caractere, mais qui croit qu'il faut l'avoir à un certain point,

pour réuſſir dans un certain monde ; & celà n'eſt peut-être que trop vrai.

» Les vieillards donnent ſouvent » d'excellens conſeils à la jeuneſſe; » mais il y en a peu d'entr'eux qui » ſe puiſſent donner pour model» les.

Ce ſont leurs fautes mêmes qui leur fourniſſent leurs plus utiles leçons. Au bout de la carriere de la vie après bien des chûtes, ils ſont en état de marquer les pas dangereux.

» Quand nous voyons par écrit » les choſes qui ſe ſont paſſées de » notre tems & de notre connoiſ» ſance, peu s'en faut que nous ne » revoquions en doute la vérité de » toutes les Hiſtoires.

Cependant les Hiſtoires contemporaines, quand elles ſont de bonne main, ſont les moins infidéles. Si le tems découvre bien des choſes, il en obſcurcit beaucoup d'autres. Ce qui étoit de notorieté publique, lorſqu'un évenement eſt

arrivé, devient douteux au bout de quelques années. D'ailleurs les faits s'alterent en passant pas differentes plumes. Cette incertitude de l'Histoire diminue beaucoup de son agrément & de son utilité.

Quelques pages plus bas l'Auteur revient à la même matiere.

» La lecture d'un bon Roman, » *dit-il*, n'est point indigne d'un » homme sensé. Un Roman a » quelquefois plus de fond de vé» rité que l'Histoire. Les détails de » l'un & de l'autre sont souvent » imaginés. Mais le premier ne » blesse point la vraisemblance, » lorsque la derniere la choque en » mille endroits, & d'ailleurs est » pleine d'oscurité & de contradic» tions.

Ces *Maximes* roulent quelquefois sur la Litterature & le bon goût en matiere d'Ouvrages d'esprit. En voici un exemple.

» Le stile le plus précis est toû» jours le meilleur, soit qu'on par» le vrai ou faux, bien ou mal. Le

» bon sens s'y fait mieux entendre.
» Le frivole est moins ennuyeux.
» La bonne cause y est expliquée
» plus sensiblement ; & la mauvai-
» se est moins ridicule.

Il sied bien à un Ecrivain de maximes de loüer la précision dans le stile. Cette qualité est l'effet de la justesse & de la netteté de l'esprit. Un stile serré qui rapproche les idées, les rend non seulement plus vives, mais plus claires. La clarté jointe à la précision est une clarté qui frappe dans l'instant, & qui s'apperçoit d'un coup d'œil, au lieu que celle qui naît de la diffusion, ne vient que peu à peu, & quand on a tout lû, d'où il arrive que le Lecteur s'ennuye & quelquefois même se fatigue. Il faut qu'il réunisse tous ces differens traits de lumiere ; & c'est une peine que l'Auteur lui auroit épargnée, en les réunissant lui-même dans une phrase courte & précise. Cela n'est pas toûjours possible. Souvent aussi l'Auteur en seroit

venu à bout avec plus de talent ou de travail. On ſçait le mot de *Voiture* pour excuſer la longueur d'une de ſes Lettres. Je n'ai pas eu le tems, dit-il, de la faire plus courte.

» Une belle femme n'a pas moins » à craindre d'une laide, qu'un » homme d'eſprit d'un ſot.

On s'attire l'inimitié des autres en les offenſant ; & on ne peut guéres les offenſer davantage qu'en les ſurpaſſant. Ceux qui n'ont point de mérite haiſſent ceux qui en ont, parce qu'ils ſont jaloux de l'eſtime que ce mérite leur procure, & parce qu'ils ſoupçonnent qu'ils en ſont mépriſés.

» Un grand fond de jugement & » de modeſtie eſt ſouvent un ob» ſtacle aux grands ſuccès. Il em» pêche d'entreprendre des choſes » que l'audace & l'imprudence au» roient fait réuſſir.

La préſomption nuit preſque toûjours à un ſot par rapport à ſa conduite. Au contraire il peut être

utile à un homme d'esprit d'en avoir un peu. La présomption ne fait faire que des fautes à un sot ; mais elle donne à l'homme capable, le courage d'entreprendre ce qu'il n'auroit pas entrepris, s'il avoit exactement connu ses forces ; & dans le cours de l'action elle l'anime d'une ardeur qui rend le succès plus prompt & plus complet. Il est tel homme dont la présomption & la témerité ont été la cause des grandes choses qu'il a faites, aussi-bien que de ses fautes.

» La contradiction doit plus re-
» veiller notre attention que notre
» colere. Elle est l'ame de la con-
» versation ; & l'homme d'esprit
» gagne beaucoup avec elle.

A ne pouvoir souffrir d'être contredit, on perd & des lumieres qu'on aquereroit, & le plaisir d'une dispute aimable. Sans un peu de contradiction la conversation n'a ni agrément ni utilité. D'un autre côté rien n'est plus rare que de contredire avec politesse. De-là la

langueur ou l'aigreur de la plûpart des converſations.

ALBERTI SCHULTENS, Oratio Academica in memoriam Hermanni Boerhaave, Viri Summi, ex Decreto Doctoris magnifici, & Senatûs Academici, habita die IV. Novembris. Lugduni Batavorum. Apud Johannem Luzac. 1738.

C'eſt-à-dire : *Diſcours Académique d'Albert Schultens, prononcé à Leide, en l'honneur de feu Herman Boerhaave, le 4 Novembre* 1738. A Leide, chez Jean Luzac. Brochure *in*-4°. pag. 83.

L'AUTEUR de ce Diſcours prononcé à Leide, en l'honneur de feu M. Herman Boerhaave, célébre Profeſſeur en Medecine, de la même Ville, n'eſt pas de ceux qui, en brûlant de l'encens ſur le tombeau des grands Hommes, dont ils célébrent la mémoire, s'en reſervent toûjours quel-

ques grains, & ne paroiſſent pas moins aſpirer à ſe recommander eux-mêmes, qu'à recommander les Héros dont ils entreprennent l'éloge : M. Albert Schultens cherche ici au contraire, à ſe rabbaiſſer lui-même, pour relever davantage le mérite de ſon Héros.

» Je n'ai jamais, *dit-il*, connu » de vûë, ni les Mathématiques, » ni la Botanique, ni l'Anatomie, ni » la Chymie. *Latifundia Mathema-* » *tices, Botanices, Anatomiæ, Che-* » *miæ, cum tribus ſuis regnis, nun-* » *quam aſpexi.*

» Je n'ai, non plus, jamais jet- » té les yeux ſur la Medecine, ſoit » Théorique, ſoit pratique, bien » loin d'avoir aucune connoiſſan- » ce de ſes myſteres, *in Medicinæ* » *Theoreticæ, & Practicæ, ne atria* » *quidem, oculum immiſi, ne dum ut* » *adyta introſpexerim.*

» Quant à la Phyſique, je lui » rends mes reſpects de loin, *pro-* » *cul adoro*, & pour ce qui eſt de » l'Hiſtoire naturelle, j'en connois

» à peine les dehors. *Historia Natu-*
» *ralis extremi tantum fines, mihi*
» *utcumque cogniti.* Comment donc
» me peut-il convenir de loüer sur
» ces sortes de Sciences que je
» confesse ignorer à fond, un
» homme tel que M. Boerhaave,
» qui les posseda dans un si haut
» degré? *Quid ergo laudator efficiat,*
» *qui se materias unde uberrima lau-*
» *dationis seges efflorescit, profundè*
» *ignorare fatetur?*

Telles sont les paroles de notre Auteur dans le milieu de son Discours, & elles peuvent être regardées comme l'exorde naturel de toute la Piece. Quoiqu'il en soit, voici en abrégé, autant qu'il nous a été possible de les démêler, les principaux points de ce Discours.

Herman Boerhaave naquit en Hollande, le dernier Décembre de l'année 1668. dans un Bourg nommé *Voorhout*, attenant la Ville de Leide, du côté par où on va à Harlem. Son pere qui étoit Ministre de ce Bourg, s'appelloit *Jac-*

ques Boerhaave, ſon ayeul *Charles Boerhaave*, & ſon biſayeul *Marc Boerhaave*, tous honnêtes Marchands de Leide.

Sa mere nommée *Hagare Daelder*, étoit fille d'*Herman Daelder*, honnête Marchand d'Amſterdam, auſſi-bien qu'ingénieux Ouvrier, & de *Magdeleine du Bois*. Hagare Daelder aimoit la Medecine & la ſçavoit.

Herman Boerhaave, dès ſes premieres années, fit des progrès ſurprenans dans l'étude : ſon pere le deſtinoit à être Miniſtre, & pour ce deſſein, il lui fit apprendre les langues ſçavantes & l'Hiſtoire. Herman, avant l'âge d'onze ans, poſſedoit à fond le Latin & le Grec, à quoi il joignoit une grande connoiſſance de l'Hiſtoire Univerſelle.

A douze ans, il lui ſurvint une maladie qui interrompit conſiderablement le cours de ſes études. Ce fut un ulcere malin à la cuiſſe gauche, lequel dura ſept ans de ſuite,

ſans qu'aucun remede, ni de la Medecine, ni de la Chirurgie, pût y être d'aucun ſecours. Au bout de ce tems, il renonça à tous les remedes qu'il avoit eſſayés, & ſe contenta de baſſiner ſon ulcere, avec de l'urine & du ſel, ce qui, étant continué quelques jours, lui procura une guériſon entiere.

A vingt & un an il ſe diſtinguoit déja par ſon éloquence & par ſon érudition. Outre le Latin & le Grec, il ſçavoit l'Hébreu & le Chaldéen; il s'attacha enſuite fortement à l'étude de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & à la lecture des Peres de l'Egliſe.

En 1688. à l'âge de vingt ans, il prononça, ſous la Préſidence du célébre Gronovius, un Diſcours Académique dans lequel il faiſoit voir que Ciceron avoit ſolidement refuté le ſentiment d'Epicure ſur le ſouverain bien. Il eut pour prix de ce Diſcours, une Médaille d'or.

En 1690. il ſoûtint une Théſe de Philoſophie ſur la diſtinction de

l'ame & du corps, & dans cette Thése, il réfutoit, avec une grande force, Epicure, Hobbes, & Spinosa.

Il s'étoit dévoüé au soin des ames, & aux fonctions de Ministre, ce qui ne l'empêcha pas de s'adonner aussi à la Medecine, & aux Mathématiques Son Auteur favori en Medecine, étoit Hippocrate, il ne croyoit pas qu'il y eût de meilleur modéle à suivre pour un Medecin, que celui-là. Parmi les modernes il préferoit Sydenham à tous les autres.

Il joignit à la Medecine, l'étude de la Théologie : *Cela vous étonne, Messieurs*, s'écrie ici notre Auteur, *mais voici qui vous étonnera bien davantage*. STUPETIS, *Auditores humanissimi, audite quod vehementiùs vos attonabit*. C'est que Herman, dans un Discours exprès, entreprit de chercher la cause pourquoi on voyoit autrefois des gens grossiers convertir tant d'hommes à la Foi Chrétienne, &

qu'aujourd'hui les plus ſçavans ont bien de la peine à en convertir un petit nombre.

M. Schultens paſſe ici au Doctorat de M. Boerhaave en la Faculté de Medecine. Ce ſçavant Diſciple d'Hippocrate reçut le bonnet de Docteur en cette Science, le 10 de Juillet 1693. le ſujet de l'Acte qu'il ſoûtint pour parvenir à ce degré, concernoit l'importance dont il eſt que les Medecins examinent avec ſoin, les déjections de leurs malades. *Diſputatio habita de utilitate explorandorum excrementorum in ægris, ut ſignorum.*

Juſques-là M. Boerhaave avoit allié l'étude de la Théologie avec celle de la Medecine, mais il ſe crut obligé de renoncer à la premiere pour ſe mettre à couvert des reproches que quelques ennemis jaloux de ſon mérite, lui faiſoient injuſtement de favoriſer les erreurs du Spinoſiſme. Il regarda la Medecine comme un port plus tranquille pour lui, & où la malice ...

ses adverſaires auroit moins occaſion de lui faire de tels reproches. Il embraſſa donc cette profeſſion par préférence à toute autre, & ſe mit à en faire des Leçons publiques, ce qu'il annonça par un Diſcours public, prononcé le 18 Mai 1701. dont le but étoit de recommander la lecture d'Hippocrate.

Ce Diſcours fut ſuivi de quelques autres qu'il donna en divers tems : parmi ces Diſcours on en compte un ſur l'uſage des raiſonnemens méchaniques dans la Medecine, *de uſu ratiocinii Mechanici in Medicinâ*, & un autre *de Medici honore, ſervitute.* Celui-ci, dit notre Auteur, eſt au-deſſus de tous ceux que M. Boerhaave ait jamais prononcés. *Cunctis actionibus celſius aliquis præſert noviſſimus ſermo, qui, honor Medici ſervitus inſcribitur.* Ce ſçavant Profeſſeur y montre que l'art de guérir les maladies, n'eſt jamais plus puiſſant que lorſqu'il eſt ſoûmis à la nature, & qu'il en eſt le fidéle Miniſtre ;

ue l'honneur du Medecin eſt de
rendre l'humble ſerviteur de
tte ſouveraine maîtreſſe. Mais,
emandera-t-on, que faut-il en-
ndre par ce mot de nature? Pre-
ez garde, répond ſur cela M.
chultens, de rien imputer ici à
I. Boerhaave, qui ſoit indigne
un ſi grand Homme. Il ne re-
onnoît dans ſon Diſcours, d'au-
e cauſe de tout ce qui ſe paſſe
ans le monde, que le ſouverain
réateur du monde, c'eſt à cet
re qu'il veut que le Medecin ſe
ûmette, *&c.*

M. Boerhaave, neuf ans après
oir commencé à enſeigner la Me-
ecine, fut nommé Profeſſeur de
Iedecine & de Botanique, en la
ace de M. Hotton, mort en
709. puis Profeſſeur du Collége
e Practique en la place de M.
idloo. Avant ce tems-là il fut
lopté dans l'Académie Royale
es Sciences de Paris, & fit un
iſcours public *de Chemiâ errores
os expurgante*. M. Schultens prend

ici occasion de dire un mot des Paracelsistes & du soin que M. Boerhaave eut toûjours de combattre ces sortes de Philosophes, il remarque là-dessus que ce qui est cause que leurs erreurs, si opposées à la raison se perpétuent, & gagnent comme une contagion, c'est que peu de gens ont de l'intelligence, & que tout le monde cependant veut juger & décider. *Paucis nempe intelligunt, omnes judicant, atque decidunt.*

Le mois d'Aoust de l'année 1722. M. Boerhaave tomba considerablement malade pour avoir trop travaillé. Il guérit de cette maladie pour quelque tems, & retomba en 1725. par la même cause, ce qui le contraignit de renoncer à la profession de Botaniste & de Chymiste.

M. Schultens donne ici une Liste des Ouvrages de M. Boerhaave, qui sont, outre ceux dont nous avons fait mention ci-devant.

INSTITUTIONES MEDICÆ.

APHORISMI DE COGNOSCENDIS ET
JRANDIS MORBIS.

DE MATERIA ET REMEDIORUM
RMULIS.

INDEX PLANTARUM.

EPISTOLA DE GLANDULIS AD
LARISSIMUM RUISCHIUM.

ATROCIS NEC DESCRIPTI ANTEA
ORBI HISTORIA.

ALTERA ATROCIS RARISSIMI-
JE MORBI HISTORIA.

EDITIO PROCURATA OPERUM
NATOMICORUM ET CHIRURGOR.
NDREÆ VESALII.

TRACTATUS DE LUE APHRODI-
ACA.

ARETÆI EDITIO DE CAUSIS SIG-
SQUE MORBORUM EORUMDEMQUE
JRATIONE.

ELEMENTA CHEMIÆ.

OBSERVATA DE ARGENTO VIVO.

EDITIO ZWAMMERDIANA.

Quant aux Elémens de Chymie, . Schultens releve beaucoup cet uvrage par rapport ſur-tout à la odeſtie de l'Auteur qui s'étant quis par tant d'endroits, le

droit de décider, s'en abſtient cependant & ſemble renoncer à ce droit comme s'il ne lui appartenoit pas, *amabilem caracterem viri verè docti, qui, quum jus habeat decidendi, de eo non ſolum remittit, ſed eo ſe ſe penitus exuit.*

Après ce détail & quelques autres que nous paſſons, M. Schultens parle de ce haut degré de réputation où étoit parvenu M. Boerhaave : ſa maiſon, à ce qu'il remarque, étoit regardée comme le Temple d'Eſculape, Que dirai-je, pourſuit-il, de cet empreſſement avec lequel les Rois, les Princes, & autres perſonnes éminentes qui le conſultoient par Lettres, attendoient ſes réponſes ? *Quid dicam de conſultationibus per Litteras expectatis, à Regibus, Principibus, aliiſque perſonis dignatione eminentibus ?* Que dirai-je de ce nombre inombrable d'Etudians en Medecine, répandus dans toute l'Europe, qui, excités par le bruit de ſon nom, venoient le conſulter de

de toutes parts ? ô quelle ardeur, quel amour ne leur inſpiroit-il pas pour l'étude ? Mais je me retiens, Meſſieurs, de peur qu'en m'abandonnant à cette penſée, je ne fonde en larmes avec cette élite de jeunes gens qui le pleurent aujourd'hui. *Sed reprimo me, ne dum frena laxem huic cogitationi, unâ cum exquiſitâ, nobiliſſimorum juvenum, frequentiâ, qui inexhauſtum illum ſapientiæ fontem, nuncque clauſum lugent, totus lacrymis colliqueſcam, atque actionem hancce ineffabili, atque ineluctabili triſtitiâ confundam.*

M. Schultens vient ici au mariage de M. Boerhaave.

Herman, *dit-il*, vécut dans le célibat juſqu'à l'âge de 42 ans, qu'il épouſa *Marie Drolenveaux*, Demoiſelle d'un mérite accompli, fille d'Abraham Drolenveaux, célébre Sénateur de Leide. Il eut en elle une épouſe doüée de toutes les qualitez qu'un mari puiſſe ſouhaiter pour être heureux, & elle eut en lui, un mari digne d'elle, car

M. Boerhaave, continue M. Schultens, étoit le meilleur mari, que la terre ait jamais porté, *maritum meliorem nunquam tellus tulit*. Et *Marie Drolenveaux* étoit une femme si accomplie que jamais la terre n'en a donné une qui, par sa tendresse, par l'attrait, (dirai-je par l'enchantement) de ses mœurs, se soit plus fortement attaché un mari. Voici les termes dont notre Auteur se sert en cette occasion : *Uxorem quoque nullam tellus dedit, quæ magnum magni conjugis adfectum majori teneritudine foverit, morum suavium recenti semper glutine, dicam, an fascino potenti, intimiùs sibi devinxerit.*

Le 19 Mars 1720. M. Boerhaave eut, pour premier fruit de son mariage, une fille qui fut nommée *Marie-Jeanne*, & une autre en 1714. qui fut nommée *Magdeleine-Jacobe*, lesquelles moururent dans leur enfance : le 9 Juin 1721. il eut un fils, qui mourut trois jours après sa naissance. Pour ce qui est

de *Marie-Jeanne*, on ne dit point jusqu'à quel âge elle vêcut, on remarque seulement qu'elle fut un exemple de vertu, après quoi on revient aux loüanges du pere, dont on vante premierement la patience dans les douleurs d'une longue & cruelle maladie. J'ai vû, dit-on, quelle a été cette patience; & si le tems, ou le lieu me le permettoient, je pourrois vous rapporter à ce sujet des choses admirables, & vous les rapporter avec cette sincerité, qui convient à un témoin. *Multa admirabilia vobis edisserrare possem eâ fide, quâ, qui testimonium dicit veritati, communitum esse decet.* La maladie dont parle ici M. Schultens, est la goûte. Cette maladie attaqua M. Boerhaave en 1722. & fut accompagnée d'une paralysie qui le rendit perclus des deux jambes. Il se guérit de ces deux maux un an après, en bûvant pendant plusieurs jours, beaucoup de suc de chicorée, d'endive, de fumeterre, de cresson & de véronique.

En 1727. il lui ſurvint une fievre ardente, qui penſa l'enlever : ſa ſanté, depuis ce tems-là, fut toûjours infirme, & en 1738. il lui prit, au côté droit du col, un violent battement d'arteres, qu'il attribua à un polype, & à une dilatation de vaiſſeaux entre le cœur & les poumons. Les pieds s'enflerent, le ventre devint douloureux, la reſpiration s'embarraſſa, la raiſon ſe troubla, & le malade mourut le 23 Septembre 1738. à l'âge de 60 & 10 ans, moins 3 mois & 10 jours.

» O perte irréparable, *s'écrie ici* » *M. Schultens*, mais non, Meſ» ſieurs, Boerhaave n'eſt pas fini, » & il ne finira jamais ; *Non finitus eſt Boerhaavius noſter, neque unquam finietur.* » Je ne vous dirai pas qu'il » vit encore dans les cœurs par la » mémoire de ſon nom; ce Diſcours » ne ſerviroit qu'à exciter davantage » vos regrets. Que vous dirai-je » donc ? Je vous dirai qu'on le voit » revivre encore dans la Medecine

» d'Hippocrate, Medecine qu'il a ſi
» bien rétabli ſur ſes ſolides fonde-
» mens, qu'il n'eſt plus à crain-
» dre qu'elle retombe jamais. On le
» voit revivre dans ce nombre infi-
» ni de Diſciples, qui, ſortis de
» ſon école, répandent par-tout ſa
» doctrine, *&c.*

Après ces traits, & quelques autres de même genre. M. Schultens décrit la phyſionomie de M. Boerhaave; il avoit, dit-il, pour le viſage, beaucoup de rapport avec le plus ſage des Grecs. *In vultu multa cum ſapientiſſimo Græcorum ſimilitudo*, tant à cauſe de ſon nez un peu applati, *tum ob clementer illud reſimum naſi*, qu'à cauſe d'un certain air d'urbanité & de ſageſſe qui y étoit répandu; ſes yeux vifs & perçans marquoient la pénétration de ſon génie *&c.*

Les vertus de M. Boerhaave ſont à preſent le principal ſujet du Diſcours de notre Auteur: M. Boerhaave ne ſe mettoit jamais en colere quelque lieu qu'il en eût, & in-

terrogé un jour, par M. Schultens, d'où venoit qu'il ne lui arrivoit jamais de se laisser aller à cette passion, il répondit que c'étoit par le moyen de la priere & de la méditation, qu'il avoit resisté à ce formidable ennemi. Il étoit très-charitable envers les pauvres, il les assistoit le plus secretement qu'il pouvoit, & il trouvoit qu'il n'y avoit pas de plus beau Théatre pour la vertu que la conscience. Jamais on n'a vû de meilleur ami que lui. Il n'étoit point soupçonneux; il ne se laissoit jamais aller à penser mal de son prochain, il interprétoit tout en bien autant qu'il lui étoit possible; il ne vantoit jamais ses Ouvrages. Quand on disoit du mal de lui, il le souffroit sans murmurer; il loüoit même ses adversaires dans ce qu'ils avoient de bon. Il comparoit les calomnies à ces étincelles qui s'éteignent d'elles-mêmes quand on ne les releve pas. Si on écrivoit contre lui il ne repliquoit point, il disoit que c'étoit-là

la meilleure maniere de se défendre contre l'envie. Il ne prétendoit pas cependant qu'il fallût toûjours se taire quand on étoit attaqué, mais son sentiment étoit que lorsque pour des raisons essentielles, on ne pouvoit se dispenser de répondre, il falloit le faire sans emportement, en s'accordant toutes-fois en certaines occasions, la liberté d'égayer son style, par des plaisanteries fines & ingénieuses, selon l'avis d'Horace : *Ridiculum acri*, &c.

Les matins & les soirs il vacquoit à l'étude, il donnoit les après-midi au public & le tems qu'il avoit de reste, il le passoit à l'exercice du cheval, ou à se promener à pied. Il aimoit extrêmement la Musique, & il se délassoit souvent à joüer du Luth. Il avoit une maison de campagne où il alloit de tems en tems se récréer. Il en avoit fait une espece de *Paradis Médical*, orné de toutes sortes de *Plantes étrangeres*. Loin du tumulte,

dit notre Auteur, il goûtoit doucement dans cette maison, *les délices du Paradis céleste.*

Tel est, en substance, le Discours Académique prononcé à Leide le 4 Novembre 1738. en l'honneur de feu M. Herman Boerhaave. Nous avons cru devoir rapporter quelquefois les propres termes de l'Auteur, pour mettre les Lecteurs au fait de son style & de sa Latinité. Et quant aux choses, si nous en avons omis plusieurs, nous croyons en avoir du moins rapporté assez, pour un Extrait.



REFUTATION D'UN PASSAGE du Traité des Operations de Chirurgie en Anglois, publié par M. Sharp, Chirurgien de Londres, sur la taille laterale. A Paris, de l'Imprimerie de Jacques *Guerin*, Quai des Augustins. 1739. petite Broch. *in*-12. p. 24.

M. Sharp, Chirurgien de Londres, vient de publier un *Traité des Operations de Chirurgie*, dans lequel il avance trois propositions qui sont ici refutées par M. Morand, Chirurgien Juré de S. Côme. La premiere est: *Que le grand inconvenient de l'operation laterale, est l'hémorragie qu'elle cause quelquefois dans les adultes*: la seconde, *que cet inconvenient a engagé le Roi à défendre dans les Hôpitaux de France de faire jamais une telle operation*; la troisiéme, *Que les fâcheuses conséquences de la plûpart de ces hémorragies sont plûtôt dûës à la faute de celui qui opere*

qu'à la nature de l'operation.

M. Morand s'éleve contre ces trois propositions, & dit 1°. »Que » si l'operation dont il s'agit avoit » été défenduë en France, ce ne » pourroit être que parce qu'on y » auroit trouvé des inconvéniens » graves & réels : 2°. Que cepen- » dant ces prétendus inconvéniens, » selon M. Sharp lui-même, qui » reconnoît le mérite de l'opera- » tion, sont plûtôt dûs à la faute » de l'operateur qu'à la nature de » l'operation : 3°. Qu'il s'ensui- » vroit donc que les Chirurgiens » François ne sçauroient pas faire » une operation, que les Chirur- » giens Anglois font avec succès : » 4°. Que M. Sharp n'a pas senti » toute la conséquence de son rai- » sonnement : 5°. Que tout ce » qu'il avance est faux : 6°. Que » cette fausseté paroît par des té- » moignages authentiques de M. » le Comte de Maurepas, & de » M. de Pontcarré premier Prési- » dent du Parlement de Roüen.

Le témoignage de M. de Maurepas consiste ici en une Lettre de ce Ministre, dans laquelle il marque expressément que l'operation de la taille latérale, n'a été défenduë par aucune Déclaration du Roi, ni par aucun ordre particulier de Sa Majesté ; que de plus le Chirurgien Major de la Marine, placé au Port de Rochefort, a fait plusieurs fois usage de cette operation ; & que onze personnes qu'il a taillées de cette maniere, ont été bien guéries.

Le témoignage de M. de Pontcarré est conçu à peu-près dans les mêmes termes, ce Président assure qu'il n'a vû aucune Loi qui défende dans le Royaume l'operation latérale ; Que d'ailleurs M. Lecat, reçu Chirurgien en survivance de l'Hôtel-Dieu de Roüen, a taillé l'année 1737. & l'année 1738. par l'operation latérale plusieurs personnes, dont aucune n'est morte entre ses mains, & qu'enfin on ne peut rendre que des témoignages

très-avantageux de la réussite avec laquelle cette operation est pratiquée dans la Province de Normandie.

Après ces témoignages que M. Morand rapporte au long, & que nous avons abrégés, vient un article intitulé : *Remarques de M. Morand, sur les témoignages précédens.* Dans ces Remarques il dit que les amis de M. Sharp l'ont excusé sur le bruit qui avoit couru ; *Qu'un grand Chirurgien avoit défendu pendant quelque tems la taille latérale dans un Hôpital de Paris.*

Qu'est-ce que ce bruit ? c'est ce qu'il est important de sçavoir, & sur quoi M. Morand s'explique en la maniere suivante. » Ce grand » Chirurgien, *dit-il*, dont on veut » parler ici, est feu M. Maréchal, » qui, en qualité de premier Chi- » rurgien du Roi, avoit inspection » sur la Chirurgie de l'Hôpital de » la Charité. Mais il n'avoit jamais » eu le dessein d'abandonner la tail- » le au grand appareil. Il desira en

» 1730. qu'on fît devant lui des
» experiences de la taille latérale,
» dans cet Hôpital ; je taillai par
» cette méthode, conjointement
» avec M. Perchet, en même tems
» que les autres Lithotomistes, &
» M. Maréchal lui-même, firent le
» grand appareil.

» En 1731. M. Maréchal voulut
» qu'on ne taillât qu'au grand ap-
» pareil, & on fit ce qu'il souhaitoit.

M. Morand ajoûte que » pour
» être fidéle dans l'Histoire de la
» taille latérale, il faut raconter le
» fait purement & simplement ;
» car, *poursuit-il*, si on suppose de
» la part de M. Maréchal, d'autres
» motifs que celui de faire des ex-
» periences par pure curiosité, en
» permettant une fois la taille laté-
» rale, plus on veut expliquer ces
» prétendus motifs, plus les éclair-
» cissemens deviendront favorables
» à cette operation.

M. Morand trouve qu'en » effet
» on ne pourroit s'empêcher de
» croire que si M. Mar[illegible]

» élevé contre cette operation, c'eût » été sur les mauvaises suites qu'el- » le auroit euës. Mais *il dit* qu'on » n'a qu'à consulter les Registres » de l'Hôpital de la Charité, & » qu'on verra que M. Perchet & lui » (M. Morand) y taillerent à la » méthode latérale, douze pierreux » au mois de Mai 1730. & qu'il y » en eut dix de guéris; Que si on » ajoûte quatre operations faites » hors de l'Hôpital, & dont les » malades furent aussi guéris, il se » trouvera qu'en 1731. les mêmes » Chirurgiens avoient fait seize » operations bien averées, dont » quatorze avoient de même réussi » au mieux, & dont M. Maréchal » parut si content qu'il écrivit à » M. Morand de venir à Marly, » afin de montrer les pierres à S. E. » M. le Cardinal de Fleury qui ex- » horta M. Morand a continuer. Cette réfutation du passage de M. Sharp concernant la taille latérale, ne fait point de tort au reste de l'Ouvrage que ce Chirurgien a

donné ſur les operations de Chirurgie, & voici comme M. morand lui-même parle de cet Ouvrage. *La rapidité*, dit-il, *avec laquelle la premiere Edition qui en a été faite, s'eſt débitée, prouve aſſez qu'on y a trouvé de bonnes choſes, & l'on traduit actuellement en François la ſeconde Edition. M. Sharp eſt un éleve diſtingué d'un excellent Maître (M. Cheſelden) & les Chirurgiens François ſe feront un plaiſir de lui rendre juſtice, lorſque la traduction de ſon Livre paroîtra.*

M. Morand termine ſa Brochure par un Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences, du 20 Décembre 1738. qui porte 1°. Que » M. Winſlow ayant été » nommé avec M. Hunauld pour » examiner une Diſſertation de M. » Morand à l'occaſion d'un Traité » de Chirurgie de M. Sharp, où » il eſt dit que l'évacuation de la » taille latérale a été défenduë par » un Edit du Roi dans les Hôpi- » taux de France, ils en ont fait

» leur rapport à la Compagnie :
» 2°. Que la Compagnie sur ce rap-
» port a jugé que M. Morand
» prouvoit par des autoritez res-
» pectables, qu'il n'y a jamais eu
» un pareil Edit : 3°. Qu'il prou-
» voit aussi, par des faits, que la
» méthode latérale n'a pas mérité
» d'être défenduë en France : 4°.
» Que la Dissertation de M. Mo-
» rand est propre à détruire les
» préventions qu'on pourroit avoir
» sur cela.

Voila en quoi consiste cette petite Brochure ; c'est tout le compte que nous en pouvons rendre.



NOUVELLES LITTERAIRES.

HOLLANDE.

DE LEYDE.

LEs Freres *Baudouin* & *Pierre Vander-Aa* ont imprimé *Recherches sur ce qu'il faut entendre par les* Démoniaques , *dont il est parlé dans le Nouveau Testament*. Par *** traduites de l'Anglois , sur la *seconde Edition* , avec la réponse à ces *Recherches* , par M. le Docteur *Twells* , &c. 1738. *in*-8°.

Langerak débite une sixiéme Edition de la *Physique de Rohault* , traduite en Latin par M. *Samuel Clarke*. Sous ce titre qui explique en quoi cette Edition est conforme à la derniere de Londres : JACOBI ROHAULTI PHYSICA. *Latinè vertit, recensuit , & adnotationibus ex illustrissimi* Isaaci Newtoni *Phylosophia maximam partem haustis amplificavit & ornavit* Samuel Clarke , S. T. P. EDITIO SEXTA , *in quâ juxta novissimam Editionem Londinensem, in*

annotationibus ſimul comprehenduntur Diſſertationes ſex, de motus communicandi Legibus in Corporibus elaſticis, de poteſtatum Mechanicarum viribus explicandis, de Corporum gravium deſcenſus celeritate, de motu projectorum, de motu Pendulorum in Cycloide, & de Iride. 1739. *in-8°.*

De Rotterdam.

Jean Hofhout, Libraire, délivre aux Souſcripteurs une nouvelle Edition des *Oeuvres Spirituelles de feu Monſeigneur* François de Salignac de la Mothe-Fenelon, *Archevêque, Duc de Cambray, Prince du S. Empire*, &c. Cette Edition qui ſe fait ſous yeux de M. le Marquis *de Fenelon*, Ambaſſadeur du Roi, auprès des Etats Généraux, ſera en deux Volumes *in-folio* & *in-4°.* L'Ouvrage entier montera au moins *in-folio* à 200 & *in-4°.* à 100 feuilles. On aſſure qu'on n'en tirera que 40 exemplaires du premier, & 260 de ſecond. La Souſcription de l'*in-folio* eſt de trente florins, & on

donnera ſeulement 12 florins pour l'*in*-4°. Comme ce Livre eſt actuellement imprimé, & que le nombre des feuilles a excedé celui que nous venons de marquer, on donnera deux florins de plus pour l'*in*-4°. & 7 florins de plus pour l'*in-folio*.

D'AMSTERDAM.

Z. Chatelain a en vente une nouvelle Edition de l'*Atlas Hiſtorique, ou Nouvelle Introduction à l'Hiſtoire, à la Chronologie, & à la Géographie ancienne & moderne, repreſentée dans de nouvelles Cartes*, &c. Cet Ouvrage eſt ſi connu que nous n'avons pas beſoin de nous étendre davantage ſur le titre. On pretend que cette nouvelle Edition ſurpaſſe de beaucoup à tous égards les Editions précédentes.

FRANCE.

DE PARIS.

Le P. *Martene*, de la Congrégation de S. Maur, vient de donner au public le *ſixiéme Tome* des *An*-

nales de l'Ordre de S. Benoît : le titre annonçe la part que ce laborieux Auteur a eu à cet Ouvrage : le voici : ANNALES ORDINIS S. BENEDICTI, *Occidentalium Monachorum Patriarchæ, in quibus non modo res Monasticæ, sed etiam Ecclesiasticæ Historiæ non minima pars continetur, Auctore* Domno Joanne Mabillon, *Presbytero & Monacho ejusdem Ordinis & Congregatione S. Mauri*, TOMUS SEXTUS, *quem cùm morte preventus D. Mabillonius imperfectum reliquisset, absolvit & variis additamentis ad Tomos præcedentes exornavit Domnus* Edmundus Martene, *Presbyter & Monachus ejusdem Congregationis*, &c. Luteriæ Parisiorum, *sumptibus* Jacobi Rollin, *ad Ripam PP. Augustinianorum*. 1739. *in-folio*.

On a enfin achevé à l'Imprimerie Royale l'impression du *sixiéme Tome* du *Gallia Christiana*, qu'on attendoit depuis plusieurs années. Il renferme tout ce qui concerne l'Archevêché de Narbonne.

On trouve chez P. G. le Mercier,

Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, au Livre d'or, *Traité des Marques Nationales*, tant de celles qui servent à la distinction d'une Nation en général, que de celles qui distinguent les differens rangs des personnes dont cette Nation est composée, & qui les unes & les autres ont donné origine aux Armoiries, aux habits d'ordonnance des Militaires, & aux livrées des Domestiques. Par M. *Beneton de Morange de Peyrius*. 1739. *in*-12.

Cavelier, ruë S. Jacques, a mis tout nouvellement en vente une seconde Edition du *Traité de la vente des Immeubles par decret*. 1739. *in*-4°. en deux Parties. Personne n'ignore que cet Ouvrage est dû au sçavant & célébre Auteur des *Loix Ecclesiastiques*. M. *de Hericourt*, Avocat au Parlement, qui après avoir travaillé long-tems avec nous à la composition de ce Journal, ne l'a quitté que pour se donner tout entier & avec plus de liberté aux occupations de sa profession.

M. l'*Abbé d'Olivet*, qui prepare une nouvelle Edition des *Oeuvres de Ciceron*, en a déja fait imprimer la Préface Latine, où il explique en détail le dessein & le plan de cette Edition. Les Libraires dans un avis en François, rendent compte de ce qui regarde leur ministere, de la maniere suivante. » L'Ouvrage en-» tier sera sur du papier absolu-» ment pareil à celui qu'on a em-» ployé pour cette Préface ; les » caracteres seront aussi les mêmes, » & espacés dans le même goût ; si » ce n'est qu'étant neufs & perfec-» tionnés à certains égards, ils au-» ront encore un plus bel œil. Le » tout ensemble fera 9 Volumes » *in*-4°. Un pour les Ouvrages de » Rhétorique, deux pour les Ou-» vrages de Philosophie, 3 pour » les Oraisons, 1 pour les Epîtres » familieres : 1 pour les Epîtres à » *Atticus*, & le neuviéme conte-» nant les Epîtres *ad Quintum fra-» trem*, & *ad Brutum*; avec les » Fragmens de Ciceron, les Ou-

» vrages étrangers ou ſuppoſés, » l'Hiſtoire de Ciceron, & enfin » des Tables très-amples, faites » exprès pour cette Edition. Les » Ouvrages de Rhétorique & de » Philoſophie n'ayant pas été don- » nés par Grævius, c'eſt ce qui nous » porte à commencer par-là. Nous » eſperons faire ces trois Volumes » dans le cours de cette année.

» M. l'Abbé d'Olivet, *ajoûtent* » *les Libraires*, nous a chargés d'a- » vertir, que ſi les Sçavans vou- » loient lui donner des lumieres » ſur cette Edition, il ſe feroit un » devoir d'en profiter, & de leur » en marquer ſa reconnoiſſance au » nom du public.

Toute cette Edition ſera comp[illegible] ſe ſous le ſimple titre de *M. Tul[illegible] Ciceronis Opera* Josephus Oliv[illegible] tus *recognita & collata edebat cum delectu Commentariorum.* Les noms des Libraires ſont à *Paris* J. B. *Coignard*, *Mariette* fils, *Hippolyte-Loüis Guerin*, *Jean Deſaint*, *Jacques Guerin*, & [illegible], les Freres *Vaillant*.

Gissey, ruë de la vieille Boucle-rie, débite *Examen du Vuide, ou Espace-Newtonien, rélativement à l'idée de Dieu*. 1739. Broch. *in*-12. de 24 pag.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Mars 1739.

Fin de la Table.

